هكذا من الأصل

L'Economie : la guerre industrie-commerce

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15059 – 7 F

MARDI 29 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

UNIVERSITY OF JORDAN SERIALS DIVISION

BOURSE

Alors que les Occidentaux font preuve de compréhension

La loi du talion

ON discutera sans doute longtemps des dégâts causés par le raid américain sur Bagdad et de son « efficacité ». Comme pendant la guerre du Golfe, la difficulté des « évaluations » aériennes et les tentations de rétention d'informations par le Pentagone vont se combiner avec les truquages de la propagande irakienne, les protestations orchestrées et les « visites guidées » de journalistes à Bagdad pour rendre difficile tout jugement.

Il n'y a rien de mystérieux en revanche dans les motivations de M. Clinton. En dehors des arrière-pensées de politique intérieure prêtées par la presse à un président « novice » soucieux de démontrer à bon compte sa « détermination », il convient d'observer que les Américains, depuis l'attentat du World Trade Center et l'arrestation d'un réseau d'extrémistes islamistes, commencent à découvrir un terrorisme connu depuis longtemps en Europe, mais qui avait jusqu'à présent épargné leur territoire. Enfin, personne ne s'apitoyera sur la dictature de Bagdad, frappée au cœur de son système dans ce qu'il a de plus répressif.

IL reste que l'on déplore des « dommages collatéraux » (en terme plus crus, des victimes civiles) et que de telles actions punitives provoquent interrogations et malaise. D'abord parce que, à la différence de toutes celles qu'avait entreprises M. Bush contre l'Irak, celle-ci n'a pas été approuvée par l'ONU. Ensuite parce que le lien avec une tentative d'attentat vieille de plus de deux mois et avortée très tôt n'apparaît pas décisif, d'autant que le procès des coupables présumés n'est pas terminé et que les méthodes de la justice koweïtienne sont sujettes à caution.

Enfin et surtout parce que le « gendarme » s'expose inévitablement au reproche d'utiliser « deux poids deux mesures ». Ainsi de nombreux pays arabes, y compris les plus proches des Etats-Unis comme l'Egypte, ont regretté que les exactions des Serbes contre les Musulmans de Bosnie ne soient pas sanctionnées de manière aussi radicale.

LES mêmes ont d'ailleurs maintes raisons de juger l'Irak d'aujourd'hui beaucoup moins inquiétant pour eux que l'Iran, devenu à la faveur de la guerre du Golfe une puissance régionale en expansion tant sur le plan idéologique que sur le plan militaire. Sans parler de son appui au terrorisme, illustré par les nombreux assassinats d'opposants exilés et la condamnation à mort portée contre Salman Rushdie.

C'est ici que l'initiative de Bill Clinton peut le conduire à aller beaucoup plus loin. Pourquoi ne pas frapper de la sorte les autres pays qui encouragent le terrorisme, l'Iran mais aussi le Soudan (les membres du réseau récemment démantelé aux Etats-Unis sont en majorité des ressortissants de ce pays), voire, à nouveau, la Libye du colonel Kadhafi, déjà frappée d'une manière analogue par Ronald Reagan en 1986 ? A cet égard, il est significatif que l'on parle à Washington d'un « message » adressé, bien au-delà du dictateur de Bagdad, à d'autres amateurs de terrorisme dans le monde.

M0147 - 0629 0 - 7,00 F

Les alliés arabes des Etats-Unis craignent les conséquences du raid sur Bagdad

Le Pentagone a qualifié, dimanche 27 juin, de « succès » le raid de missiles de croisière lancé, la nuit précédente, sur le siège à Bagdad des services secrets irakiens, accusés d'un attentat manqué contre l'ancien président George Bush. L'attaque américaine, qui a fait six morts selon Bagdad – Washington reconnaît que trois missiles ont manqué l'objectif, – a reçu l'appui des principaux alliés des Etats-Unis, mais la France a marqué une réserve, tandis que les alliés arabes des Etats-Unis craignent les conséquences du raid.

« Légitime défense »

WASHINGTON

de notre correspondant

Le « message » est multiple. En ordonnant le raid contre Bagdad, Bill Clinton a *confirmé que la politique des Etats-Unis à* l'égard de l'Irak ne changeait pas : toute provocation sera suivie d'une réplique. Mais le président américain a aussi saisi l'occasion pour tenter de dissiper toute impression de flottement ou d'indécision dans l'exercice de ses fonctions.

Confronté à des *« preuves irréfutables »* selon lesquelles le régime irakien avait tenté d'assassiner George Bush, lors d'une visite de l'ancien président au Koweït en avril dernier, Bill Clinton, déjà soupçonné de pusillanimité, pouvait difficilement rester sans réagir. Etalée dans la presse, considérée comme indiscutable par le FBI, la CIA et le ministère de la justice, l'implication du régime irakien dans la tentative d'assassinat posait à M. Clinton un défi – intérieur et extérieur – que sa situation politique ne lui permettait pas de ne pas relever.

Les *autorités ont* invoqué la *« légitime défense »* pour expliquer que les Etats-Unis aient agi seuls et n'aient sollicité qu'ultérieurement l'approbation du Conseil de sécurité de l'ONU.

ALAIN FRACHON

Lire la suite, l'article de FRANÇOISE CHIPAUX page 4 et nos informations page 5

Malgré la faiblesse de la consommation

Le gouvernement incite les entreprises à maintenir la rigueur salariale

En limitant à 2,3 % la hausse du SMIC au 1er juillet, le gouvernement entend inciter les entreprises à faire prévaloir la rigueur salariale, au risque de se voir reprocher une nouvelle fois de freiner la consommation. Invité de « L'heure de vérité », le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a répété, dimanche 27 juin, que la relance de celle-ci proviendrait du retour de la confiance. Il a chiffré à 75 milliards de francs l'allègement des charges financières des entreprises obtenues grâce à la baisse des taux d'intérêt.

Le SMIC a minima

Pour la première fois depuis 1987, les smicards ne bénéficieront pas au 1er juillet d'une revalorisation prenant en compte l'intégralité du gain de pouvoir d'achat engrangé par le salaire ouvrier moyen. *Michel Giraud, ministre du travail, devait* annoncer lundi 28 juin, devant la Commission nationale de la négociation collective, l'intention du gouvernement d'augmenter le SMIC de 2,3 %. Une décision qui devrait être officiellement confirmée mercredi par le conseil des ministres.

Cette augmentation correspond à la hausse des prix (1,8 %) observée depuis un an, à laquelle s'ajoute la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire (0,45 %, arrondis à 0,50 %) sur la même période. L'addition résulte d'une interprétation *a minima* de la législation. En effet, celle-ci précise qu'en juillet les pouvoirs publics doivent répercuter au moins la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire, qui correspond *grosso modo* au salaire ouvrier moyen.

Entre 1988 et 1992, les gouvernements socialistes avaient – non sans hésitation – régulièrement accordé au million de smicards (8,6 % des salariés du secteur privé) un « coup de pouce » intégral.

JEAN-MICHEL NORMAND

Lire la suite et nos informations page 17

Ebauche d'alternance au Maroc

Le succès relatif de l'opposition aux élections législatives ne modifiera guère les règles du jeu politique

RABAT

de notre envoyé spécial

Les élections législatives du 25 juin ont-elles été *« un moment exceptionnel dans la vie démocratique du Maroc »*, comme l'a assuré Driss Basri, ministre de l'intérieur et de l'information, ou *« un nouveau rendez-vous manqué avec l'Histoire »*, comme l'avait prédit l'Union marocaine du travail (UMT) ? Au royaume de Hassan II, le pire côtoie souvent le meilleur.

Force est de constater que la campagne électorale n'a pas été entachée de graves entorses à la liberté d'expression, que les médias locaux se sont fait large*ment l'écho des programmes* des candidats à la députation. Que toutes sortes de dispositions pratiques et juridiques ont été mises en place pour assurer, conformément aux directives royales, une meilleure transparence du scrutin. Il vaut aussi la peine de remarquer que les trois quarts des élus – 167 sur 222, – parmi lesquels deux femmes, vont faire leurs premières armes au Parlement, et que 61 % d'entre eux possèdent un diplôme d'enseignement supérieur.

M. Basri a beau se *féliciter du « climat incontestable de sincérité, d'honnêteté et de transparence »* dans lequel se sont déroulées les opérations électorales, prétendre *« n'avoir enregistré aucune désobéissance de la part des agents d'autorité »*, les principales formations politiques, même celles qui semblent avoir le vent en poupe, s'inscrivent en faux contre ses déclarations. Le parti de l'Istiqlal et l'USFP ont ainsi déploré, dans un communiqué, *« qu'après trente années d'indépendance (...) les Marocains endurent toujours les plus affreuses formes d'ingérence, de pression et de falsification »* de la part des auxiliaires de l'administration.

Peut-être est-ce, entre autres, pour cette raison-là que les électeurs ne se sont pas rendus en foule aux urnes : le taux de participation – 62,75 % – est inférieur de quatre points à celui des élections législatives de septembre 1984, et même, de manière inhabituelle – effet de la sécheresse et de l'exode rural ? – plus faible à la campagne qu'en ville.

JACQUES DE BARRIN

Lire la suite page 5

Ecole : la loi Falloux modifiée

Selon la proposition de loi adoptée en première lecture lundi 28 juin par l'Assemblée nationale, les établissements d'enseigne*ment privé sous contrat pourront désormais bénéficier d'une aide* des collectivités locales à parité avec les établissements publics.

page 7

(Publicité)

Y A-T-IL UNE VIE ACTIVE APRÈS LA VIE ACTIVE ?

UNE 3ème VIE PAR EXEMPLE.

PAGE 27

Japon : une société en « crise douce »

I. – *La découverte du bien-être*

Illustré par la récente chute du gouvernement Miyazawa, l'éclatement du Parti libéral démocrate, au pouvoir depuis 1955, reflète les incertitudes politiques d'un Japon qui doit renouveler sa Chambre basse le 18 juillet. Face à une crise économique pourtant plus contenue que dans d'autres pays développés, la société n'a pas encore assimilé les évolutions qu'avait provoquées la période de prospérité à présent révolue.

TOKYO

de notre correspondant

Le Japon deviendrait-il moins *japonais* ? Question récurrente d'un Occident qui se rassurerait d'une convergence « inéluctable » vers son propre modèle de modernité avec, aujourd'hui, son cortège de confusion et de désenchantements. Comme toute société, le Japon évolue : fossé entre les générations, infléchissement des valeurs et des modes de vie, vieillissement, poids accru des femmes, affaiblissement de l'autorité morale de l'élite, mise en cause du monopole du Parti libéral démocrate, au pouvoir depuis 1955 mais qui donne, ces dernières années, l'impression de tourner à vide.

Centre névralgique d'une région épargnée par les conflits en dépit d'abcès de tension – Cambodge, Corée – et de surcroît en pleine expansion, le Japon semble pourtant à l'écart de ce vacillement des repères que connaît l'Europe, et aussi des affres d'une Amérique en panne de grand dessein. Il n'en demeure pas moins que sa crise économique – entraînée par l'éclatement de la *« bulle financière »*, alimentée par la spéculation boursière et immobilière et qui s'est traduite par un ralentissement de l'activité – est sévère ; elle appelle des restructurations et accélère les mutations sociales.

Ces évolutions déconcertent les Japonais, absorbés pour la plupart dans une lutte plus âpre pour le quotidien : l'aspiration au changement, l'étroitesse de la marge de manœuvre politique et une appréhension diffuse pour l'avenir nourrissent un sentiment nouveau de creux de vague et d'horizon bouché. L'évolution dans les modes de vie dénote cependant une société moins tirée par le productivisme, plus fluide, diverse, complexe, plus difficile à saisir aussi.

Le Japon apparaît en transition entre une société à l'assaut du rendement et une autre plus mûre, davantage préoccupée de bien-être et orientée vers une *croissance plus lente* et moins heurtée.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 6

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 485 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 48 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 180 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

RESSOURCES HUMAINES

هكذا من الإصل

DÉBATS

Un entretien avec Jean-Clément Martin

« Le bicentenaire des massacres de Vendée permet de s'interroger sur l'Histoire et sa transmission »

1993 et 1994 marquent le bicentenaire des guerres de Vendée. Des livres paraissent, des commémorations s'organisent qui témoignent de l'émotion que suscite encore, sur place et ailleurs, l'un des épisodes les plus noirs de la Révolution française. Certains ont fait de ces événements, qui firent au moins 250 000 morts, un symbole, sans cesse réactivé, de la contre-Révolution. D'autres minimisent la signification de ce drame qu'ils assimilent, comme Michelet, à un soulèvement de « brigands ». Dans la mémoire des Français, la Vendée « historique » occupe une place à part qui en fait, aujourd'hui encore, un enjeu politique.

Agé de quarante-cinq ans, professeur à l'université de Nantes, agrégé d'histoire, Jean-Clément Martin est l'auteur de* la Vendée de la mémoire *(le Seuil, 1989), un ouvrage tiré de sa thèse d'Etat. On lui doit plusieurs livres dans la même veine, dont* la Vendée et la France *(le Seuil, 1987) et* Blancs et Bleus dans la Vendée déchirée *(Gallimard, coll. « Découvertes », 1986) ainsi que des contributions, sur la Vendée, à divers ouvrages collectifs comme* les Lieux de mémoire *(tome I, Gallimard, 1984) et* les Droites en France *(tome II, Gallimard, 1992). Jean-Clément Martin est également l'auteur de* la France en Révolution *(Belin, 1992).

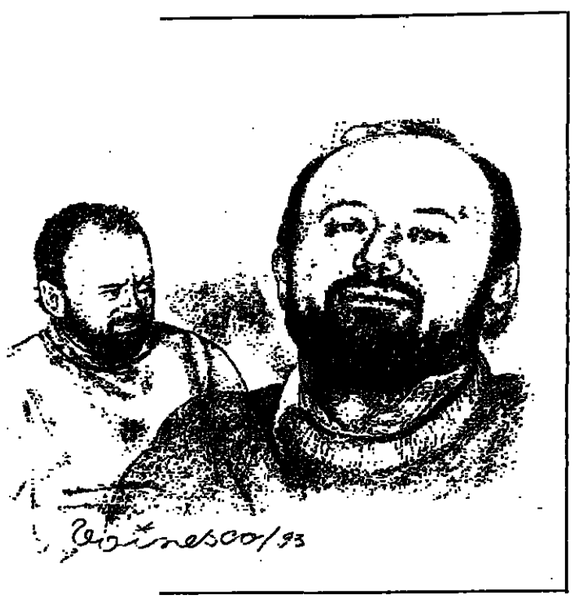

« L'année 1993 et celle qui va suivre marquent le bicentenaire des événements de Vendée. Pour beaucoup de Français, la mémoire de ces années-là est à la fois floue et très vivace. Ils confondent Chouans et Vendéens. En même temps, les massacres de Vendée continuent d'alimenter une critique radicale de la Révolution de 1789. A quoi attribuez-vous la rémanence, deux cents ans après, de ces événements et leur utilisation, aujourd'hui, à des fins idéologiques, parfois même électorales?

– Il est tout à fait logique que nos années 1993 et 1994 soient l'occasion d'évoquer Vendéens et Chouans. Leur histoire est vieille de deux cents ans, mais la guerre dite de Vendée est certainement notre plus grande et plus récente guerre civile. Elle a joué un rôle considérable dans le déroulement même de la Révolution française et les massacres qui se sont produits, comme les enjeux en cause, ont marqué les mémoires dans la région, en France et en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique latine...

» Confondre d'ailleurs Vendéens et Chouans est significatif de ce rôle de la mémoire qui assimile ce qui s'est passé à ce qui a été retenu. Historiquement, le mot « Vendéens » désigne les insurgés qui se sont opposés à la Révolution au sud de la Loire, *de mars 1793 à 1795. Organisés en* bandes nombreuses, ils composent vite des armées, mal équipées, mais possédant quand même des canons, des fusils, un groupe important de soldats permanents et ils contrôlent une région, du printemps à l'automne 1793, de Cholet à La Roche-sur-Yon et à Nantes, pour ne parler que de grandes villes connues. A partir d'octobre 1793, après une lourde défaite à Cholet, ils franchissent la Loire pour aller à la recherche d'alliés, et notamment des Anglais. Ils vont jusqu'à Granville en Normandie. L'expédition, appelée Virée de Galerne, est un échec militaire grave, qui s'achève par une déroute en décembre 1793, mais elle permet que les ruraux mécontents dans toute cette zone se soulèvent.

» Car, au nord de la Loire, des bandes paysannes s'étaient déjà insurgées en mars 1793, mais avaient été aussitôt dispersées. Octobre 1793 leur offre une revanche. Ils entreprennent une « guérilla » (le terme n'existe pas encore), dans les chemins creux, dans les forêts, qui va durer jusqu'en 1799. Ils se font appeler « chouans », sans doute en raison de leur signe de ralliement (le cri de la chouette) et sont dangereux continuellement, étant notamment aidés par l'Angleterre, qui leur envoie de l'argent, des munitions... C'est un peu sur leur modèle que les Vendéens continuent leur action jusqu'en 1796, date à laquelle leurs chefs, Charette et Stofflet, qui ont pu, après 1794, traiter d'égal à égal avec la République, sont arrêtés et fusillés.

» La différence entre Vendée et chouannerie est donc réelle, mais au dix-neuvième siècle la littérature et la politique les ont progressivement confondues dans le même camp contre-révolutionnaire. Balzac, Victor Hugo en ont fait des symboles dans leurs romans *les Chouans* et *Quatre-vingt-treize*, les républicains de la IIIe République y ont vu des ennemis. On comprend facilement que ces soulèvements soient passés à la postérité et représentent encore aujourd'hui des enjeux multiples, qu'ils soient politiques, religieux, sociaux.

– Le président du conseil général de Vendée, Philippe de Villiers, parlait récemment, dans le* Figaro-Magazine*, à propos des événements d'il y a deux cents ans, de « solution finale » et de « purification ethnique ». Une exposition, coorganisée ce printemps, dans la capitale, par la Ville de Paris, utilisait, elle, le terme de « génocide ». C'est l'idée, souvent mise en avant, selon laquelle la Révolution de 1789 serait la matrice de tous les totalitarismes, les massacres de Vendée figurant le premier passage à l'acte. Ce parallèle vous paraît-il fondé historiquement? Et sinon, à quoi attribuez-vous un tel rapprochement?

– Depuis deux cents ans, la guerre de Vendée a été ainsi réécrite selon les époques et les problèmes du temps : au début du dix-neuvième siècle, elle a servi à régler des comptes entre royalistes ultras et modérés ou orléanistes; ensuite, elle a été le terrain de rivalités entre républicains et monarchistes, puis entre laïcs et cléricaux... et à chaque fois une nouvelle approche mettait en avant un aspect particulier de la guerre.

> *« Le mot « génocide » ne peut s'appliquer à ce qui s'est passé »*

Depuis une dizaine d'années, la Vendée est un prétexte pour mettre en accusation la Révolution française comme précurseur des régimes totalitaires, mais l'amalgame avec un génocide des massacres commis en Vendée est apparu après 1975, date du succès des romans de Soljenitsyne. Il a été popularisé fortement par le *Figaro-Magazine* et par Pierre Chaunu peu avant le bicentenaire de la Révolution, puis est passé un peu sous le boisseau après le succès populaire de la célébration qui a eu lieu en 1989. Cet amalgame resurgit en 1993, au prétexte d'un bicentenaire de la contre-révolution identifiée à la Vendée. Historiquement, il est certain qu'il y a eu des massacres importants dans les campagnes, qu'il y a eu des noyades dans la Loire, à Nantes, et de nombreuses exécutions par fusillade ou décapitation à Nantes encore, à Angers. Ces tueries ont eu pour victimes des hommes, combattants, prêtres, des femmes de tous âges et même des enfants. Il est certain aussi que la Convention a promulgué un décret, le 1er août 1793, dans lequel elle prescrivait la destruction de la Vendée, et qu'en janvier 1794, le général Turreau, qui commande les troupes sur place, a décidé un plan de destruction confié à douze colonnes de soldats.

» Si ces massacres sont graves et indéniables, ce qui est tout aussi indéniable c'est que, du printemps à l'automne 1793, la Convention lance de la même façon des ordres pareillement effrayants contre tous ceux qu'elle considère comme des ennemis à faire disparaître de *« la surface de la Terre »*, pour employer les mots de l'époque.

» Ainsi tous ceux qui sont simplement porteurs d'une cocarde blanche deviennent hors-la-loi et doivent être exécutés sous vingt-quatre heures; les nobles sont chassés des villes principales et on parle de les exiler à Madagascar; Toulon, Lyon, Marseille doivent être rayées de la carte (les fusillades de Lyon continuent aussi de marquer les mémoires); on peut ajouter que les girondins, les fédéralistes sont devenus suspects de crime et exécutés... Il y eut même un ancien prêtre pour proposer que la moitié des Alsaciens soient transférés dans le Sud-Ouest au moment où la Convention reprend le contrôle de l'Alsace.

» C'est dire que l'année 1793 voit se développer un langage irréaliste, qui vise à diaboliser les ennemis des conventionnels – en fait, des montagnards et des sans-culottes – et que la Vendée a appartenu à cet ensemble qui la débordait largement. Au passage, notons que le décret n'a pas été mis en œuvre. Le général Canclaux, par exemple, commandant des troupes à Nantes, s'est opposé radicalement à toute destruction.

» Ce qui se passe en 1794 est différent. Car il n'y a pas de lien direct entre les deux années : Turreau ne met pas en place ce qui a été dit en 1793, il invente lui-même une répression sans recevoir l'aval de la Convention qui, à ce moment-là, se méfie de ce genre de pratique et commence à se rendre compte que les choses sont plus compliquées qu'elle ne le croyait. En outre, Turreau s'oppose à un certain nombre de ses subordonnés comme Kléber ou Bart qui, d'une façon ou d'une autre, refusent ses ordres. Les autres généraux font l'amalgame entre population combattante et population présente sur place. Il n'y a pas eu d'autres définitions des « Vendéens » : il n'y a donc pas de « race », de groupes identifiés, mais tout simplement, dans un contexte politique particulièrement effrayant, une exécution militaire, dans le droit-fil de ce que des années avaient pu faire ailleurs, avec, en plus, le recours à l'idéologie révolutionnaire pour masquer des horreurs et des crimes sadiques.

» Le mot « génocide » ne peut pas s'appliquer, parce qu'il n'y a pas de définition claire, parce que l'Etat, en tant que tel, n'est pas le commanditaire explicite. L'appliquer à la Vendée revient, pour certains, à banaliser le génocide juif et à faire une espèce d'équation simpliste entre tous les « totalitarismes ». Le plus étonnant est, pour moi, de constater qu'adopter l'idée du génocide pour la Vendée, c'est oublier toutes les répressions qui ont affecté d'autres régions, pourtant authentiquement contre-révolutionnaires elles aussi. Surtout, le mot génocide sous-entend qu'il y a eu une unité, un bloc de la Révolution, ce qui est parfaitement faux puisque l'on voit bien que c'est le jeu mortel qui s'est joué entre montagnards, girondins, sans-culottes qui a provoqué tous ces discours et ces pratiques. Il faut souligner que ce sont des républicains eux-mêmes qui arrêtent ces massacres à partir du printemps 1794, au risque de leur vie, notamment en renvoyant Carrier à Paris.

– Lorsqu'on parcourt aujourd'hui ce qui fut la Vendée « militaire », on a le sentiment d'une spécificité politique, sociologique et même associative, qui tire sa vigueur des événements de 1793-1794. En cette année 1993, la Vendée commémore avec ferveur ces événements, qui fondent, sur place, une identité forte. Une telle conscience d'avoir à répondre, à deux siècles d'intervalle, d'une histoire commune n'est pas si répandue aujourd'hui...

– *On comprend* que la Vendée – pas le département, mais la région – ait été ensuite constituée en une espèce de région particulière : le souvenir des massacres, l'action des « commémorateurs », les luttes politiques ont soudé des populations pro et contre-révolutionnaires. Les familles ont gardé de petits objets, de grande valeur sentimentale : un fusil, une simple patte de chapeau ou la mémoire d'un ancêtre martyrisé. Surtout, à la fin du dix-neuvième siècle, la région s'est dressée contre la République et a provoqué le développement agricole et artisanal, pour que ses habitants restent sur place. Cet enracinement exceptionnel dans la France rurale – que l'on pense aux usines Eram, Albert, Fleury-Michon d'aujourd'hui – a maintenu sur place des populations porteuses de souvenir, soudées depuis des dizaines d'années, souvent exclusives. On n'allait pas acheter son pain chez le boulanger catholique quand on était laïc et vice-versa, on ne retirait pas son béret lorsque *la Marseillaise* était jouée... et beaucoup de bourgs n'ont pas fêté le 14-Juillet jusqu'à ces dernières années.

» Il y a donc un souvenir profond, qui a mobilisé des masses d'individus dans un camp et dans l'autre. Il est certain aussi que le souvenir a été entretenu par des curés, par des notables, par des historiens; c'est aussi vrai des souvenirs des républicains.

– Et aujourd'hui?

– Aujourd'hui, les engagements semblent cependant moins vifs qu'ils ne l'étaient il y a cent ans. Personne, dans l'école laïque, ne pense sérieusement défendre la politique révolutionnaire en insistant sur les massacres de Machecoul, commis par les Vendéens, et en oubliant ceux des Lucs, commis par les révolutionnaires. Le Puy-du-Fou pratique, de fait, une espèce de réconciliation autour des techniques modernes, le laser et les hologrammes et autour d'un parc touristique où les touristes viennent voir des voleries d'aigles... La réconciliation entre la Vendée et la France est en bonne voie, et c'est tant mieux.

– Les événements de Vendée ont été érigés en mythe. Quel discours politique structurent-ils aujourd'hui et pourquoi jouent-ils ce rôle depuis si longtemps?

– *Ça*, c'est vraiment *la* spécificité de la Vendée. Partout ailleurs, même là où la contre-Révolution a été active et dangereuse – en Bretagne (avec les chouans), dans la vallée du Rhône, – le mot « guerre » n'a pas été prononcé. La guerre de Vendée possède la caractéristique essentielle d'être en même temps une guerre malheureusement bien réelle et aussi un mythe, et ce, depuis le temps même de la Révolution.

» Toute l'historiographie du dix-neuvième siècle et encore du vingtième s'est déchirée sur la Vendée dans un double silence : les républicains ont toujours eu du mal à admettre que la « guerre » et les massacres sont imputables à l'aveuglement des conventionnels; les royalistes doivent expliquer que les émigrés ne sont pas intervenus en Vendée avant 1795, qu'ils n'ont pas compris le soulèvement.

– Utile réflexion sur l'Histoire et sa perception...

– La Vendée permet de s'interroger sur l'Histoire et sur sa transmission. Contrairement à ce qui est trop facilement affirmé, il n'y a pas eu d'occultation de la mémoire vendéenne, *puisque le monde entier a fait de la* Vendée un modèle de la fidélité et de la légitimité dès 1832, que les Sudistes (aux Etats-Unis) ont voulu se comparer aux Vendéens contre les Nordistes, que le pape a donné des commandements prestigieux à des Vendéens pour la défense de ses Etats, que l'une des premières offensives des républicains de 1880 a été de vouloir lutter contre le souvenir des Vendéens... Les manuels d'Histoire n'ont oublié la Vendée, comme bien d'autres événements provinciaux, que des années 60 jusque dans les années 80! L'exemple vendéen montre à quel point la France règle des comptes aujourd'hui avec son histoire et sa mémoire ainsi que *les Lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, l'exposent.

» Les enseignements de l'étude de la Vendée sont alors de plusieurs ordres. Ce n'est pas un progrès de remplacer des visions idéologisées de l'Histoire par d'autres. Nous avons vécu avec une lutte idéologique autour de la Révolution, ce n'est pas en la diabolisant qu'on résoudra la question de la Terreur et, plus largement, de la violence. Il est nécessaire de faire des travaux érudits, détachés de tout *a-priori*, avant de se lancer dans des interprétations, stimulantes lorsqu'elles mettent en œuvre des contradictions des connaissances, mais dangereuses lorsqu'elles fonctionnent par amalgame, par déclarations fracassantes et sans fondement. Il faut aussi se méfier des effets de manche : que feront de Napoléon Ier, coupable d'avoir ordonné encore plus de morts et de dévastations que la Révolution pour sa seule gloire, ceux qui demandent que le nom du général Turreau soit effacé de l'Arc de triomphe? Notre histoire n'est pas à juger avec des valeurs simplistes et démagogiques, mais à assumer dans sa complexité et dans son foisonnement. C'est pourquoi l'érudition de l'historien est, encore et toujours, indispensable.

> *« Ce n'est pas en diabolisant la Révolution qu'on résoudra la question de la Terreur »*

» La compréhension du passé ne peut se réaliser qu'au travers d'une opération intellectuelle qui part de la connaissance historiographique, des sensibilités, des mots et des concepts d'aujourd'hui, pour effectuer une double approche : érudite « positiviste » en ce qu'elle n'oublie pas le moindre détail, « déconstructiviste » en ce qu'elle recherche des preuves *a contrario*, qu'elle effectue des comparaisons volontairement anachroniques pour, au bout du compte, tenter de comprendre ce qui s'est effectivement passé, en tenant compte en même *temps de l'écart qui est présent entre* nos mentalités et celles du temps que nous étudions, et donc rendre compte des transformations successives des interprétations et des conclusions. Si l'Histoire a un sens aujourd'hui, c'est dans ce qu'elle nous apprend des autres et de nous.

– Les discours tenus sur la Vendée devraient inciter tout un chacun à plus de rigueur historique...

– Je ferai à ce sujet deux remarques de méthode. Il est totalement vain d'opposer, dans l'enseignement de l'Histoire, histoire du temps présent et histoire de périodes plus anciennes. On voit bien comment l'ignorance des conditions précises de ce qui s'est passé au moment de la Révolution permet à certains de parler de génocide, en croyant possible de faire des comparaisons à partir du temps récent. Ne pas développer la recherche et l'enseignement des temps reculés risque de conduire rapidement à ce que le public cultivé n'imagine le passé qu'en fonction des sentiments et des pensées des individus de notre siècle! L'Histoire perdrait alors toute valeur éducative pour n'être qu'un divertissement vain, où toutes les théories les moins fondées pourraient avoir cours. Il faut, de façon urgente, nous réenraciner dans la compréhension des temps anciens, dont nous dépendons beaucoup plus que certains ne veulent l'admettre.

» Deuxième point, il faut distinguer les faussaires de la recherche de tous ceux qui, comme toute recherche authentique l'exige, entreprennent la critique de ce qui est admis couramment avant eux. Il n'y a pas de progrès historique sans révision régulière des connaissances et nouvelles mises à l'épreuve. La Vendée, en ce qu'elle a obligé les historiens à revenir à un travail tout à la fois érudit et réflexif aura eu ce mérite de rappeler ces grandes vérités scientifiques. »

Propos recueillis par
BERTRAND LE GENDRE

Le Monde

ABONNEMENTS VACANCES

□ Vous êtes abonné(e)

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT LES VACANCES
Renvoyez-nous au moins 15 jours à l'avance le bulletin ci-dessous sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (vous trouverez ce numéro en haut et à gauche de la « une » de votre journal).

VOTRE NUMÉRO D'ABONNÉ : |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|

□ Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)
du _____ au _____

□ Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)
du _____ au _____

Votre adresse de vacances :
NOM _____ PRÉNOM _____
ADRESSE _____
Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

□ Vous n'êtes pas abonné(e)

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES
Renvoyez-nous au moins 15 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement

DURÉE	FRANCE	DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	91 F	2 mois (52 n°)	360 F
3 semaines (19 n°)	128 F	3 mois (78 n°)	536 F
1 mois (26 n°)	181 F		

VOTRE ABONNEMENT VACANCES :
DURÉE _____ du _____ au _____

VOTRE ADRESSE DE VACANCES :
NOM _____ PRÉNOM _____
ADRESSE _____
Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

VOTRE ADRESSE HABITUELLE :
ADRESSE _____
Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

VOTRE RÈGLEMENT : □ Chèque joint □ Carte Bleue N°
Expire |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Date et signature obligatoires

301 MON 02

A envoyer à « LE MONDE », Service abonnements
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex

Sur minitel 3615 LEMONDE code ABO

ÉTRANGER

BOSNIE : en invitant MM. Owen et Stoltenberg à une réunion de la présidence collégiale

M. Izetbegovic semble renoncer à boycotter les négociations

Les combats se sont intensifiés pendant le week-end, surtout en Bosnie centrale, à la veille des nouveaux pourparlers sur l'avenir de la République bosniaque qui devaient avoir lieu à Genève lundi 28 juin, sans le président Izetbegovic, puis avec lui et à son invitation en Bosnie même dans le courant de la semaine.

Le cessez-le-feu décrété le 18 juin, qui avait ramené une certaine accalmie à Sarajevo, a aussi été brutalement rompu samedi dans la capitale bosniaque. Un obus de mortier s'est abattu dans la rue Dragice-Pravice, une artère fréquentée du quartier est où les gens vont chaque jour chercher de l'eau à proximité de l'un des cantonnements de la FORPRONU. Il a fait sept morts, âgés de quatre à vingt-deux ans. Les victimes, des enfants qui jouaient dans la rue, des jeunes gens qui passaient, devaient être enterrées dans le petit cimetière qui jouxte la mosquée de Gazi-Mehmed-Beg-Isakovic, sur les hauteurs de Sarajevo. Ce drame n'est pas sans rappeler celui qui s'était produit dans le faubourg de Dobrinja, proche de l'aéroport, le 1er juin dernier, quand onze jeunes qui jouaient au football avaient péri sous des tirs d'obus serbes. De violents combats impliquant les trois parties belligérantes se sont d'autre part poursuivis samedi et dimanche dans le nord de la Bosnie centrale, autour des villes de Zepce, Maglaj et Zavidovici. La région de Maglaj est depuis plusieurs jours l'enjeu d'une bataille rangée entre forces croates et musulmanes. Des observateurs militaires de l'ONU ont été empêchés samedi par les forces croates de se rendre sur place, mais, selon Radio Sarajevo, la ville était toujours l'objet de bombardements intensifs dimanche.

« N'importe où n'importe quand »

Toujours selon Radio Sarajevo, il s'agirait d'une attaque concertée de la part des forces serbes et croates. Cette alliance en Bosnie centrale des deux anciens ennemis a été dénoncée par le commandant en chef des forces bosniaques musulmanes, Rasim Delic. Aucune confirmation d'une collaboration entre Croates et Serbes sur le terrain n'a cependant pu être apportée par la FORPRONU. En ce qui concerne les négociations, l'élément nouveau est l'invitation faite par M. Izetbegovic aux médiateurs internationaux, David Owen et Thorvald Stoltenberg, de participer à une réunion de la présidence collégiale bosniaque, au sein de laquelle sont représentées les trois communautés. Cette réunion pourrait avoir lieu vers le milieu de la semaine. Les médiateurs se sont en effet empressés de répondre favorablement à cette invitation, en faisant savoir dimanche qu'ils étaient prêts à rencontrer le président Izetbegovic et les huit membres de la présidence *« n'importe où et n'importe quand »*, sous réserve que les conditions de sécurité soient réunies. M. Izetbegovic a proposé que la rencontre se tienne en Bosnie centrale.

Le président Izetbegovic et le vice-président Ejup Ganic, également musulman, ont été mis en minorité la semaine dernière au sein de la présidence collégiale, dont les autres membres ont engagé sans eux des négociations, sous l'égide de MM. Owen et Stoltenberg, sur la base d'un partage de la Bosnie en trois entités ethniques proposé par les dirigeants serbes et croates. Ces négociations, dans lesquelles la partie musulmane n'est représentée que par Fikret Abdic, le rival d'Alija Izetbegovic, devaient se poursuivre ce lundi à Genève. Les participants ont cependant fait savoir qu'ils ne concluraient aucun accord à cette occasion. Dans un entretien au *Journal du dimanche*, lord Owen a souligné qu'il *« ne souhaite pas voir »* M. Izetbegovic *« mis à l'écart »*. Il a reconnu que le plan serbo-croate de partition confédérale de la Bosnie n'a qu'une *« faible chance »* d'être accepté par les Musulmans bosniaques, mais a déclaré qu'il ne désespérait cependant pas de rallier le président bosniaque à ce projet. Même contesté, M. Izetbegovic semble en effet être un élément indispensable à tout éventuel accord. Le quotidien serbe *Vecernje Novosti* estimait ainsi complètement illusoire la démarche de l'Europe consistant à négocier uniquement avec la présidence collégiale bosniaque, alors que celle-ci n'a aucun pouvoir sur l'armée bosniaque. La troïka européenne (les ministres des affaires étrangères britannique, danois et belge) avait reçu samedi à Bruxelles sept membres de cette présidence. Le journal serbe faisait remarquer que même l'unique Musulman de ce groupe, M. Fikret Abdic, homme fort de l'enclave de Bihac, *« n'arrive pas à s'imposer »* devant le chef militaire de cette région, le commandant Ramiz Drekovic. D'autre part, le président Franjo Tudjman s'est prononcé samedi pour une prolongation d'un mois du mandat de la FORPRONU en Croatie, période pendant laquelle les Serbes de Croatie *« devront signer le plan de paix »* (élaboré sous l'égide de Cyrus Vance pour la Croatie et récusé par les Serbes de Krajina) et *« coopérer avec les autorités croates pour son application »*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **Un Français et deux immigrés détenus par les Croates.** – Un jeune Français musulman, Farid Mazni (trente-trois ans), et deux immigrés (Chellali ben Chellali, un Algérien de cinquante ans, et Uruz Selami, un Turc de cinquante et un ans), partis de France pour aider les Musulmans bosniaques, sont détenus par les forces croates qui les accusent d'être des combattants islamiques. Membres de l'association de bienfaisance des Jeunes de Vénissieux, ils sont arrivés il y a deux mois en Bosnie et ont été emprisonnés à la mi-juin par les Croates, à Kiseljak, près de Sarajevo. – *(AFP.)*

□ **Un journaliste turc tué à Sarajevo.** – Un journaliste turc, Omer Tasar, agé de dix-neuf ans, a été tué par balles dimanche 27 juin à Sarajevo. Omer Tasar, journaliste de *Milli Gazette*, a été touché à la poitrine par une balle de mitrailleuse, a indiqué son collègue Hikmet Sarioglu. Il se trouvait dans un des cimetières de la ville où devaient avoir lieu les funérailles des sept victimes du bombardement de samedi soir dans la capitale bosniaque. Il portait un gilet pare-éclats, mais sans les plaques qui permettent d'arrêter les balles d'un certain calibre, a encore expliqué son confrère. – *(AFP.)*

TURQUIE : l'agitation kurde

Des touristes étrangers ont été blessés dans des attentats imputés aux séparatistes

Plus de vingt personnes, dont douze touristes étrangers – allemands pour la plupart, – ont été blessées dimanche soir dans la station balnéaire méditerranéenne d'Antalya par l'explosion de quatre bombes, nous signale notre correspondante en Turquie Nicole Pope. Ces attentats, les premiers dirigés contre des touristes étrangers, n'ont pas été revendiqués, mais ils semblent avoir été organisés par le PKK, qui avait annoncé, le 8 juin, qu'il allait s'attaquer aux cibles touristiques en Turquie.

Une première explosion a eu lieu peu avant 22 heures dans une pension, suivie, quelques minutes plus tard, par trois autres déflagrations qui ont secoué les environs de l'hôtel Sheraton. Les bombes semblent avoir été simplement lancées à partir de véhicules. L'état de trois des blessés, dont un enfant turc de trois ans, est jugé sérieux. Une vingtaine de personnes ont été arrêtées à la suite de ces incidents.

Dans le Sud-Est anatolien, à majorité kurde, vingt personnes au moins ont trouvé la mort au cours du week-end. A Sirnak, cinq combattants du PKK ont été tués dimanche lors d'affrontements avec les forces de sécurité. Sept autres militants kurdes sont morts samedi au cours de plusieurs autres confrontations. Dans la province de Mardin, des combattants du PKK ont attaqué un village contrôlé par des miliciens progouvernementaux, tuant huit personnes dont quatre femmes et deux enfants. Le corps d'un dirigeant local du Parti populaire républicain (CHP, social-démocrate), enlevé samedi par des militants kurdes, a été retrouvé dimanche dans la province d'Erzincan.

Après l'offensive médiatique lancée jeudi dernier, de nouvelles manifestations à l'instigation du PKK ont eu lieu en Europe et jusqu'en Australie : un groupe de vingt-trois Kurdes, hommes, femmes et enfants, a occupé lundi pendant une heure et demie un bureau des Nations unies à Sydney, avant de se rendre aux autorités australiennes. A Paris, plusieurs centaines de Kurdes se sont rassemblés samedi, place de la République, pour protester contre la répression menée par les forces armées turques.

En Allemagne, le même jour, des affrontements entre des Kurdes et des Turcs se sont produits autour du consulat d'Ankara à Karlsruhe. De même, aux Pays-Bas, environ un millier de Kurdes ont manifesté pacifiquement à La Haye, devant le Parlement et le Palais royal. En Suisse, des centaines de Kurdes ont manifesté à Zurich, pour protester contre la mort du manifestant tué jeudi à Berne devant l'ambassade de Turquie, dont Ankara refuse toujours d'ouvrir les portes aux policiers suisses chargés de l'enquête (*le Monde* daté 27-28 juin).

ALLEMAGNE : dans la région est-allemande du Mecklembourg-Poméranie

Un policier et un terroriste tués lors de l'arrestation de deux membres de la Fraction armée rouge

BERLIN

de notre correspondant

Un policier et un terroriste ont été tués, dimanche 27 juin près de Schwerin lors de l'arrestation de deux des derniers membres encore en liberté du noyau actif de la Fraction armée rouge (RAF), le mouvement terroriste allemand d'extrême gauche. Tombés dans les mailles du filet policier devant la petite gare de Bad Kleinen, dans la région est-allemande du Meklembourg-Poméranie antérieure, Birgit Hogefeld, trente-six ans, et Wolfgang Grams, quarante ans, figuraient sur tous les avis de recherche affichés depuis des années dans les bâtiments publics allemands.

Les deux terroristes, qui avaient déjeuné dans un restaurant de la place de la Gare, étaient attendus à leur sortie par un commando du groupe d'action anti-terroriste allemand GSG-9. Les policiers n'ont pu empêcher Birgit Hogefeld de se saisir d'une arme et d'ouvrir le feu, déclenchant la fusillade meurtrière. Wolfgang Grams a été atteint d'une balle dans la tête. Le policier est mort au cours de son transfert à l'hopital. Deux autres personnes, dont une employée des chemins de fer, ont été légèrement blessées par balle.

Troisième génération

Birgit Hogefeld et Wolfgang Grams appartiennent à la troisième génération de la RAF, l'organisation clandestine créée à la fin des années 60 par Andreas Baader et Ulrike Meinhoff. Passés à la clandestinité dès 1984, ils feraient partie de ces terroristes qui auraient trouvé un refuge et une nouvelle identité avec la complicité de la STASI, la police politique de l'ex-RDA. Une douzaine d'entre eux ont été arrêtés après la réunification allemande, ce qui avait permis aux spécialistes de la lutte anti-terroriste allemande, grâce aux archives de la STASI, de retrouver leur trace.

La justice allemande soupçonne Hogefeld et Grams d'avoir participé au dernier grand attentat revendiqué par la RAF, l'assassinat en 1991 de Detlev Rohwedder, le président de la Treuhandanstalt, l'organisme chargé de privatiser l'appareil industriel et commercial est-allemand. Ils étaient également recherchés dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat des industriels Karl Heinz Beckurts et Ernst Zimmermann, dans les années 80 et avec la tentative manquée en 1988 contre Hans Tietmeyer, à l'époque secrétaire d'Etat aux finances. Très affaibli par la chute de la RDA, la RAF, qui dispose toujours de noyaux de sympatisants dans la nébuleuse de l'extrême gauche allemande, avait officiellement suspendu toute action armée en 1992.

HENRI DE BRESSON

AZERBAÏDJAN : tandis que la rébellion se rallie au pouvoir à Bakou

Nouvelle avancée arménienne dans le Haut-Karabakh

L'Arménie est en passe de contrôler l'ensemble du Haut-Karabakh, alors que l'Azerbaïdjan tente de se sortir du chaos politique dans lequel il est plongé depuis un mois. Les forces arméniennes du Haut-Karabakh ont affirmé dimanche soir 27 juin qu'elles avaient pris Mardakert, la dernière ville que contrôlaient encore les forces azerbaïdjanaises dans l'enclave.

« Les rues de Mardakert ont été nettoyées » et il n'y reste plus de soldats azéris, a déclaré à l'AFP un responsable à l'état-major arménien à Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh, enclave majoritairement peuplée d'Arméniens mais située en territoire azerbaïdjanais dont elle dépend administrativement. La prise de Mardakert, qui constituerait un tournant dans cette guerre vieille de cinq ans, n'a pas été confirmée à Bakou mais le nouveau maître de l'Azerbaïdjan, Gueïdar Aliev, a reconnu samedi que ses forces se trouvaient en difficulté dans le Haut-Karabakh.

A Bakou, un dénouement de la grave crise politique qui a abouti la semaine dernière à la destitution du président Aboulfaz Eltchibey par les députés est en vue : selon l'agence russe Interfax, la rebellion dirigée par le colonel Sourat Gousseinov s'est ralliée dimanche à Gueïdar Aliev, l'ancien dirigeant soviétique devenu président du Parlement azerbaïdjanais puis *« président par interim »*, vendredi, après le vote de destitution du président Eltchibey – qui avait été élu au suffrage universel. Le colonel Gousseinov est arrivé dimanche à Bakou, où il s'est entretenu avec M. Aliev. *« Je souhaite parvenir à un accord et à une réconciliation nationale dès que possible. Pour cela, je suis prêt à tout compromis »*, a déclaré le colonel Gousseinov. On s'attend généralement à Bakou à ce que le chef de la rébellion se voit offrir un important poste gouvernemental par M. Aliev.

Les troupes rebelles qui s'étaient avancées jusqu'à Bakou vont maintenant se retirer pour aller prêter main forte aux forces gouvernementales qui affrontent les troupes arméniennes du Haut-Karabakh, selon Interfax. Les rebelles ont été incorporés à l'armée nationale sur décret du ministère de la défense.

Sans perdre de temps, Gueïdar Aliev a commencé à consolider son pouvoir en limogeant samedi trois proches de M. Eltchibey : le ministre des affaires étrangères Tofik Gassimov, le chef de la radio-télévision Mehmet Ismaïl et un haut-responsable administratif, Arif Rakhimadze. Le secrétaire d'Etat Ali Karimov, proche conseiller de M. Eltchibey, a démissionné de lui-même en dénonçant le *« coup d'Etat »* par lequel le président élu a été déposé. M. Aliev a nommé un vice-ministre des affaires étrangères, Albert Salsamov, à la tête de la diplomatie azerbaïdjanaise.

Quelque cinq mille sympathisants du front populaire, le mouvement de M. Eltchibey, ont manifesté samedi à Bakou pour réclamer le retour du président. Pendant ce temps, M. Aliev qualifiait de *« tragi-comiques »* les prétentions de M. Eltchibey à diriger le pays depuis la petite province du Nakhitchevan où il s'est réfugié. – *(AFP, Reuter, AP, UPI, Itar-TASS.)*

Le désaccord sur la situation de la minorité hongroise

L'entrée de la Slovaquie au Conseil de l'Europe oppose Budapest à Bratislava

BUDAPEST

de notre correspondant

A la veille de l'assemblée du Conseil de l'Europe, qui doit se prononcer, mercredi 30 juin, sur le principe de l'adhésion de la Slovaquie indépendante, la Hongrie a engagé une partie de bras de fer diplomatique avec Bratislava pour retarder l'admission de la Slovaquie au sein de cette instance européenne. Budapest juge en effet que les garanties accordées à l'importante minorité magyare de Slovaquie (600 000 personnes, soit environ 10 % de la population slovaque) sont insuffisantes, et affirme qu'elles ne sont pas conformes aux normes du Conseil de l'Europe.

La réunion de cinq heures à huis clos entre les ministres des affaires étrangères des deux pays, Géza Jeszenszky et Jozef Moravcik – qui s'est tenue à la demande du ministre slovaque, M. Moravcik – samedi à Visegrad, au nord de Budapest, s'est apparemment soldée par un échec, car les deux parties ont refusé de faire la moindre déclaration à la presse.

Même si rien n'a filtré de cette rencontre, une réconciliation paraît improbable, tant le ton est monté entre ces deux pays voisins ces derniers jours. Le chargé d'affaires magyar à Bratislava a été convoqué par le président du Parlement slovaque et le Premier ministre hongrois Jozsef Antall a réuni, samedi à Budapest, les ambassadeurs de la troïka de la CEE (Grande-Bretagne, Danemark et Belgique) pour leur expliquer la position de son pays. La République tchèque, dont l'adhésion au Conseil de l'Europe doit également être examinée le 30 juin, craint que cette affaire porte de l'ombre à sa propre candidature, et le président Vaclav Havel a exprimé son *« angoisse »* et son *« incompréhension »* à l'ambassadeur hongrois à Prague.

La méfiance de la Roumanie

Les quatre partis de la minorité magyare de Slovaquie font campagne depuis plusieurs mois déjà auprès du Conseil de l'Europe pour lui demander de faire pression sur le gouvernement de Bratislava. De leur côté, les autorités de Budapest critiquent plus particulièrement le projet de redécoupage administratif de la Slovaquie et exigent des garanties sur la défense du droit à l'enseignement en hongrois.

Mais cette offensive diplomatique de la Hongrie pourrait être contre-productive : elle a déjà éveillé la méfiance instinctive de la Roumanie – qui abrite une importante communauté magyare – et pèse sur la poursuite des fragiles tentatives de coopération au sein du groupe de Visegrad, qui rassemble les quatre pays d'Europe centrale. Isolée, la Hongrie risque aussi de s'enfermer encore davantage dans un dialogue de sourds avec Bratislava, avec qui les relations sont particulièrement délicates depuis la mise en route, en octobre dernier, de la centrale hydroélectrique slovaque de Gabcikovo, sur le Danube.

YVES-MICHEL RIOLS

□ **ALBANIE : un militaire tué et un autre blessé à la frontière avec la Macédoine.** – La radio albanaise a indiqué, lundi 28 juin, qu'un officier a été tué et un sous-officier grièvement blessé, samedi 26 juin, à la frontière avec la Macédoine par des gardes-frontières macédoniens. Des sources policières à Skopje avaient annoncé que les deux hommes s'étaient avancés vers les gardes-frontières et avaient ouvert le feu. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : l'ETA revendique l'attentat de Madrid.** – L'organisation indépendantiste basque Euzkadi Ta Azkatazuna (ETA) a revendiqué, samedi 26 juin, l'attentat à la voiture piégée perpétré lundi dernier à Madrid, qui avait causé la mort de sept personnes, dont six militaires. L'ETA annonce par ailleurs qu'elle entend poursuivre sa lutte. – *(AFP.)*

□ **GÉORGIE : sept morts et dix-neuf blessés dans des bombardements sur des villages abkhaziens.** – L'agence ITAR - Tass, citant des sources de l'état-major indépendantiste, a annoncé dimanche 27 juin que des bombardements géorgiens sur des villages du sud et du centre de l'Abkhazie (république séparatiste de l'ouest de la Géorgie) ont fait samedi sept morts et dix-neuf blessés. – *(AFP, Reuter.)*

□ **IRLANDE DU NORD : explosion et scènes de violences à Belfast.** – Plus de 20 personnes ont été blessées, dont deux grièvement, samedi 26 juin, à Belfast, lors d'un défilé traditionnel orangiste (protestant) par l'explosion d'une grenade. Un soldat britannique a été tué le même jour, en patrouillant près de la frontière. Cette action a été revendiquée par l'IRA. – *(AFP.)*

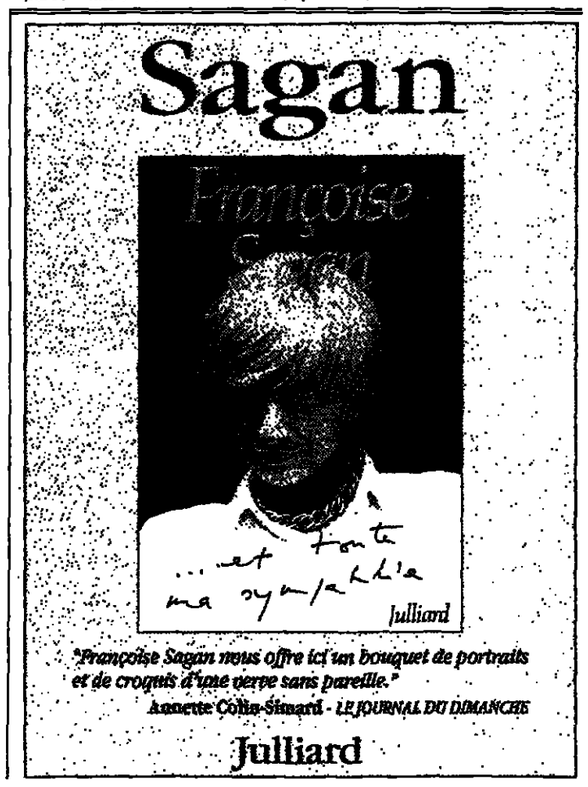

هكذا من الإصل

PROCHE-ORIENT

Les réactions après le raid américain contre le siège des services de renseignement

Une dizaine de milliers d'Irakiens ont exprimé, dimanche 27 juin, leur colère lors des obsèques de six personnes tuées lors de l'attaque américaine contre le siège des services de renseignement irakiens à Bagdad. *« Honte à l'Amérique. Gare à toi Clinton agent du sionisme, nous sommes un peuple qui a fait tomber George Bush »*, scandaient les manifestants.

Les journalistes qui ont pu se rendre sur le lieu du bombardement, sous l'escorte du ministère de l'information, ont pu constater que des habitations proches du siège des services de renseignement avaient été détruites.

A de rares exceptions près, le raid américain a été approuvé avec plus ou moins de satisfaction par de nombreux gouvernements à travers le monde. *« Nous croyons qu'il faut répondre sans ambiguïté au terrorisme d'Etat qui doit être éradiqué par tous les moyens appropriés et légitimes »*, a déclaré le premier ministre britannique. *« Les Etats-Unis ont eu parfaitement raison et je soutiens totalement leur action »*, a ajouté John Major. Sur la même longueur d'onde, le ministre israélien de l'habitat, Binyamin Ben Eliezer, a déclaré que *« les Etats-Unis ont bien fait d'attaquer l'Irak »*.

Plus sobre, *« la direction russe »* a estimé que *« les actions des Etats-Unis sont justifiées car elles découlent du droit de l'Etat à l'autodéfense individuelle et collective conformément à l'article 51 des statuts de l'ONU. »*

Moscou espère néanmoins que *« des solutions mutuellement acceptables à ce problème bilatéral seront trouvées sans escalade des actes militaires »*. De son côté, le chancelier allemand Helmut Kohl a jugé que *« la manière d'agir du gouvernement américain constitue une réaction légitime à cet abominable acte de terrorisme »*. L'Italie a exprimé sa *« compréhension »* quant à l'action des Etats-Unis dont elle *« partage la volonté de s'opposer au terrorisme, jusque dans les centres qui l'inspirent, où qu'ils se trouvent »*.

Si le Canada, le Japon, les pays de l'Europe du Nord partagent ce point de vue, la Suisse a exprimé ses craintes que le raid américain *« ne contribue pas à l'apaisement de la situation »*. L'Australie, pour sa part, juge *« regrettable le recours aux armes »* quelles

Les pays arabes se montrent réservés ou très critiques à l'exception du Koweït

NICOSIE

de notre correspondante au proche-orient

Cette fois les Irakiens en sont convaincus : ils n'ont rien gagné – comme ils l'avaient discrètement espéré – au changement de président aux Etats-Unis. La retenue longtemps observée vis-à-vis de Bill Clinton n'est plus de mise.

Plus que la condamnation logique d'un raid au cœur de Bagdad, qui a fait des victimes civiles, les dirigeants irakiens comme la presse, toute officielle, ont surtout souligné l'inanité d'une *« agression »* qui, comme l'écrit *As Saoura*, *« ne modifiera pas d'un pouce l'endurance de notre peuple et son allégeance à Saddam Hussein »*. Le président Clinton a *« immolé sa réputation sur l'autel de cette nouvelle agression, prouvant ainsi.. qu'il n'est pas l'homme que les Américains attendaient dans les circonstances difficiles qu'ils traversent »*, écrivait pour sa part *Babel*, dirigé par le fils aîné du président irakien.

Peu après le raid, le Conseil de commandement de la Révolution (CCR), la plus haute instance dirigeante en Irak, avait qualifié d' *« absurdes »* les accusations américaines, estimant que M. Clinton avait cherché à *« démentir ceux qui le qualifient de faible »*. Le CCR avait d'autre part accusé *« l'administration américaine de chercher à provoquer des crises et fabriquer des mensonges, pour poursuivre sa politique criminelle contre le peuple irakien »*. Le président Saddam Hussein, qui n'a pas fait d'apparition publique ni de discours à la télévision, a réuni dimanche soir le CCR et la direction du parti Baas au pouvoir, pour *« examiner les séquelles de l'agression criminelle menée par les Américains contre des civils et des habitations »*.

Satisfaction kurde

Au moment où les relations de l'Irak avec le Conseil de sécurité de l'ONU connaissent une nouvelle période de tension en raison du refus de Bagdad de laisser installer des caméras de surveillance sur deux sites de lancement de missiles, les dirigeants irakiens se sont toutefois gardé d'évoquer des représailles.

Les Irakiens, une fois de plus, ne pouvaient qu'exprimer leur incompréhension, leur désespoir et leur impuissance devant une action qui, comme le disait l'un d'eux contacté par téléphone, *« ne soulagera en rien leurs souffrances et ne leur donne aucun espoir de changement. Que veulent donc de nous les Américains car c'est nous qui payons et pas Saddam ? »*, ajoutait notre interlocuteur. Dans ce contexte, la satisfaction exprimée par le « gouvernement » kurde (non reconnu internationalement) risque d'être pour le moins mal comprise à Bagdad. Tout en rejetant sur *« l'aventurisme et le désir de revanche »* du président irakien la responsabilité du raid, le Congrès National irakien (CNI, qui groupe plusieurs formations de l'opposition) a reproché pour sa part aux Etats-Unis les demi-mesures. *« Pour en finir avec l'Etat qui parraine le terrorisme, la Communauté internationale doit juger ses dirigeants et pas seulement bombarder ses bâtiments »*, a estimé le CNI dans un communiqué.

Dans le monde arabe, seul le Koweït avait, lundi, justifié sans ambiguïté l'attaque américaine. A l'issue de sa réunion hebdomadaire, le conseil des ministres a en effet estimé que ce raid était *« normal vue l'obstination du régime irakien à s'impliquer dans des actes terroristes et de sabotage »*. Certains députés ont toutefois regretté que les Etats-Unis ne se livrent pas à une *« frappe décisive de nature à éliminer le régime irakien »*. Membre de l'Alliance nationale islamique, Abdel Mohsen Jamal, s'est même inquiété du *« bénéfice que la propagande irakienne peut tirer de ce genre d'attaques »*.

« Deux poids deux mesures »

La Ligue arabe dont le secrétaire général, Esmat Abdel Méguid, a entrepris une tentative de médiation pour une réconciliation interarabe, a au contraire *« vivement déploré le coup militaire américain contre Bagdad »*, mettant en garde contre *« les risques qu'implique le recours à la force pour résoudre les problèmes internationaux »*. Rappelant *« les pratiques israéliennes »* contre les Palestiniens et les *« crimes commis par les Serbes contre le peuple de Bosnie-Herzégovine »*, la Ligue souligne *« la nécessité de mettre fin à la politique de deux poids deux mesures adoptée vis-à-vis des problèmes internationaux »*. Dans le même ordre d'idées, le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa, *« aurait souhaité que les positions politiques des Etats-Unis eussent été aussi fermes à l'égard des crimes commis par les Serbes »*. La désapprobation du Caire, allié de Washington et qui avait participé à la coalition anti-irakienne lors de la guerre du Golfe, s'explique sans aucun doute par la crainte du Caire que ce nouveau coup porté à l'Irak, ne donne des arguments aux mouvements islamistes qui s'adonnent quasi quotidiennement à des actes de violence en Egypte.

A cet égard, il est permis d'exprimer des doutes quant aux affirmations d'un haut responsable américain qui se disait persuadé que *« la plupart des Musulmans accueilleraient favorablement cette action »*. Outre que ce raid risque d'être ressenti comme *« une nouvelle humilitation infligée par l'Occident »*, il va alimenter le ressentiment global des Musulmans contre ce qu'ils considèrent comme l'inaction occidentale en Bosnie. D'ores et déjà, le mouvement islamiste palestinien Hamas estime que cet *« acte de piraterie et de terrorisme »* n'est qu' *« une tentative de l'administration américaine de couvrir son échec notamment dans l'affaire des Musulmans de Bosnie »*. Dans la rue arabe dimanche, les commentaires allaient tous dans ce sens et Washington était le plus souvent accusé de *« terrorisme d'Etat »*.

Dans les pays du Golfe, le silence était de mise lundi ; toutefois, même si certains approuvent discrètement ce raid, il est évident que pour ces régimes, de plus en plus inquiets de la montée d'un islamisme militant qui leur reproche leur alliance avec les Etats-Unis, la seule victoire serait la chute du président irakien. Parmi les Etats qui s'étaient élevés contre l'intervention alliée contre l'Irak en 1990, la Libye, le Soudan et le Yémen ont condamné l'attaque américaine. En Jordanie, en l'absence du roi Hussein qui se trouve aux Etats-Unis, le prince héritier Hassan a exprimé son *« amertume et sa tristesse »* rappelant que *« la violence ne conduit qu'à un surplus de haine et de pertes humaines et matérielles »*.

Le gouvernement iranien a *« déploré »* ce raid, qui constitue une *« insulte de première grandeur »* à la Communauté internationale et Téhéran a exprimé son *« soutien et sa sympathie au peuple irakien victime, à la fois de la dictature en Irak et des Etats-Unis »*.

FRANÇOISE CHIPAUX

« Légitime défense »

Suite de la première page

Mais, destiné à tous ceux qui pourraient douter de la fermeté d'un président quasi objecteur de conscience durant la guerre du Vietnam, entretenant des relations difficiles avec le Pentagone et qui a semblé faire preuve d'indécision dans la crise bosniaque, le message adressé par le raid voulait aussi être celui de la détermination. Comme le dit un haut fonctionnaire de la Maison Blanche, cité dans le *Washington Post*, *« tout nouveau président est confronté à cette question : êtes-vous prêt à utiliser la force ? Et Clinton n'a, à ce sujet, laissé aucun doute »*.

Si, dans un entretien accordé au *New York Times* en janvier dernier, il avait laissé entendre qu'il souhaitait *« dépersonnaliser »* le conflit avec l'Irak, Bill Clinton a, cette fois, été conduit à tenir un discours très proche de celui de son prédécesseur. Dans son intervention, faite au bureau ovale de la Maison Blanche, samedi soir, le président s'en est pris personnellement à Saddam Hussein. Il a qualifié le chef du régime irakien de *« tyran lâche et haïssable »*.

Le secrétaire à la défense, Les Aspin, a été tout aussi clair : *« Il s'agit d'un signal que nous lançons aux proches de Saddam Hussein*, a-t-il dit, *pour leur faire comprendre que suivre cet homme n'est pas souhaitable »*. Autrement dit, l'administration Clinton en vient aux mêmes conclusions que l'administration Bush : il n'y aura pas de normalisation des relations américano-irakiennes tant que l'homme de Takrit restera au pouvoir à Bagdad.

La menace de l'Iran

Cela chagrinera nombre d'alliés arabes des Etats-Unis. Ils jugent que l'Iran, en ces temps de montée de l'islamisme militant, représente une menace plus grande qu'un Irak affaibli par un régime de sanctions sévères. Mais les Etats-Unis paraissent avoir abandonné la subtile stratégie – qui faisait les délices d'un département d'Etat divisé en « pro-iraniens » et « pro-irakiens » – de soutien alternatif à Bagdad puis à Téhéran. Pour assurer une sorte d'équilibre dans le golfe Arabo-Persique, quand l'Iran menaçait de trop dominer la région, on donnait un coup de pouce à l'Irak, et vice versa.

L'administration Clinton, qui n'est pas près de « normaliser » ses relations avec Téhéran, paraît s'être résolue à une politique de *« double opposition »* simultanée : opposition à l'Iran, accusé d'être directement responsable de nombre d'opérations terroristes à l'étranger, et opposition à l'Irak qui, a dit M. Clinton, refuse toujours de se conformer aux obligations qui lui ont été imposées après sa défaite de 1992.

Personne ne se fait trop d'illusions dans l'administration : l'assise de Saddam Hussein à Bagdad paraît solide et il y a peu de chances qu'il quitte rapidement le devant de la scène. Les Etats-Unis soutiennent bien un nébuleux regroupement de partis d'opposition – le Congrès national irakien –, mais il semble avoir fort peu de poids. Les Etats-Unis n'ignorent pas non plus qu'on leur fera le procès, notamment dans l'ensemble du monde arabo-musulman, d'avoir frappé à Bagdad parce que c'est « facile » alors qu'ils ne font rien pour les musulmans de Bosnie. L'administration sait enfin qu'on pourra faire valoir qu'elle a mené une action qui pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur les négociations israélo-arabes de Washington, déjà mal en point.

M. Clinton avait, d'une certaine façon, répondu à l'avance à toutes ces remarques dans son intervention de samedi soir à la télévision. La tentative d'attentat contre M. Bush était *« une attaque contre notre pays*, a-t-il déclaré : *Nous ne pouvions pas laisser, et nous n'avons pas laissé, sans réponse une telle action contre notre nation. »* S'adressant dimanche soir au Conseil de sécurité, l'ambassadeur américain, Madeleine Albright, a parlé *« d'une attaque directe contre les Etats-Unis »* qui justifiait *« une réponse directe de Washington »*. Démentant que son pays ait joué un rôle quelconque dans la *« prétendue »* tentative d'assassinat, l'ambassadeur irakien, Nizar Hamdoun, lui a répondu en dénonçant *« ce nouveau type de justice »*, qui *« prononce un verdict et l'exécute sans écouter ce que l'accusé a à dire »*.

Les reponsables militaires américains qualifiaient, dimanche, de *« succès »* le raid mené contre Bagdad. Dans la nuit de samedi, *deux bâtiments américains – le Chancellorville*, croisant dans le Golfe, et le *Petersen*, en mer Rouge – ont lancé vingt-trois missiles de croisière Tomahawk. La cible choisie était le quartier général des services de renseignement irakiens dans la capitale, une vaste enceinte abritant une demi-douzaine d'édifices. Vingt des Tomahawk auraient touché au but, selon le Pentagone, détruisant une bonne partie de cet ensemble ; trois autres sont allés s'abattre sur le quartier résidentiel de Mansour. *« Nous regrettons qu'il puisse y avoir des victimes civiles et des dommages collatéraux*, a dit le chef d'état-major, le général Colin Powell, *mais cela n'est rien comparé aux victimes et dégâts collatéraux que Saddam envisageait »* avec sa tentative d'assassinat.

Des preuves accablantes

M. Clinton a eu connaissance du rapport final du FBI et du ministère de la justice sur cette affaire mercredi, il a pris sa décision jeudi et a choisi de frapper samedi, a indiqué la Maison Blanche, par respect pour la journée de prières que les musulmans observent le vendredi. Soutenu par tous les dirigeants du Congrès, démocrates et républicains, M. Clinton a expliqué qu'il ne s'était prononcé en faveur de cette *« réponse ferme et proportionnée »* qu'après avoir été convaincu, par une série de *« preuves accablantes »*, de l'implication directe du gouvernement irakien dans la tentative d'attentat d'avril dernier. M. Bush s'était rendu au Koweït pour être décoré, à l'université de Koweït-City, à l'occasion du deuxième anniversaire de l'opération « Tempête du désert » qui chassa les Irakiens hors de l'émirat.

Avant sa visite, du 14 au 17 avril, les Koweïtiens ont découvert une voiture piégée, des explosifs et un système de mise à feu à distance. L'ensemble du matériel aurait porté la marque des services de renseignement irakiens. Simultanément, les autorités koweïtiennes ont annoncé l'arrestation d'un réseau de conspirateurs : onze Irakiens, six Koweïtiens. Certains ont, depuis, avoué avoir préparé, pour le compte de l'Irak, une tentative d'attentat à la voiture piégée contre l'ancien président américain.

L'administration a dépêché des enquêteurs du FBI au Koweït pour qu'ils puissent interroger les inculpés et refaire eux-mêmes une partie de l'enquête. Ils sont revenus aux Etats-Unis *« à peu près »* convaincus que les détenus *« n'avaient pas été torturés »* – selon une source officielle américaine – et qu'ils avaient bel et bien voulu tuer M. Bush pour le compte des services de renseignement irakiens.

ALAIN FRACHON

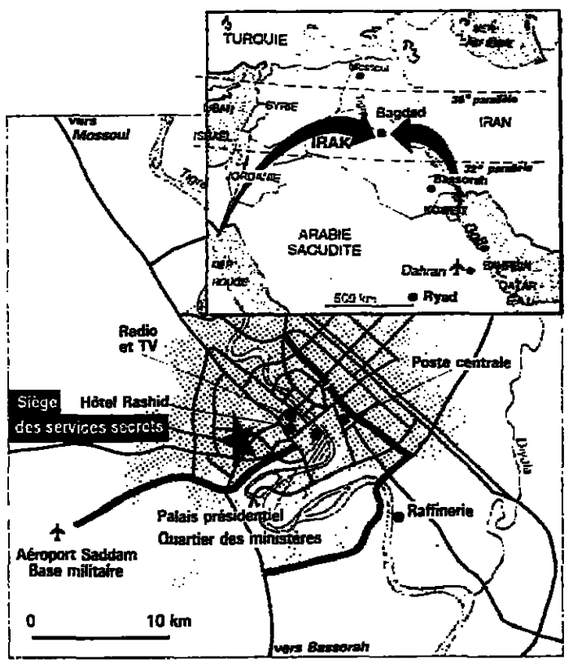

Affrontements en série depuis la fin de la guerre du Golfe

Voici la chronologie des principaux affrontements survenus entre les forces irakiennes et celles de la coalition alliée depuis la fin de la guerre du Golfe :

1991

20 mars. – Des F-15 américains abattent des chasseurs-bombardiers Sukhoï Su-20 dans le nord de l'Irak.

22 mars. – Des chasseurs-bombardiers irakiens Su-22, vraisemblablement partis attaquer les rebelles kurdes, sont détruits par des F-15.

1992

27 décembre. – Des F-16 américains abattent des Mig-25 en deçà du 32e parallèle qui, dans le sud de l'Irak, délimite – comme le 36e parallèle dans le Nord – une zone d'exclusion pour protéger les populations civiles des raids aériens irakiens.

1993

13 janvier. – Cent seize appareils américains, britanniques et français lancent un raid de nuit sur des batteries de défense aérienne dans le Sud. Quatre d'entre elles sont détruites et Bagdad affirme qu'il y a eu dix-neuf morts dont deux civils.

17 janvier. – Des Mig-23 sont abattus dans le nord de l'Irak par des F-16. Nouveau raid allié sur des batteries irakiennes dans le Nord et bombardement par la marine américaine du complexe nucléaire de Zaafaraniya, près de Bagdad. Un missile de croisière détourné s'abat sur l'Hôtel Rachid, dans le centre de la ville.

18 janvier. – Soixante-quinze appareils américains, britanniques et français terminent de « nettoyer » les sites non touchés par le raid du 13 janvier dans le sud du pays. Américains et Britanniques bombardent d'autres sites dans le Nord. L'Irak fait état de vingt et un morts. Des Mig-25 sont touchés par des missiles air-air tirés par des F-15 américains dans le Nord.

19 janvier. – Nouveau raid aérien américano-britannique. Washington envoie le porte-avions *USS-Kennedy* croiser dans l'est de la Méditerranée.

3 février. – Des Mirage F-1 de reconnaissance français essuient des tirs sans être touchés.

9 avril. – Trois F-16 et un F-4G américains essuient des tirs de batterie anti-aérienne avant de répliquer en larguant des bombes à fragmentation dans le Nord. Bagdad annonce qu'un soldat irakien a été blessé.

18 avril. – Un F-4G américain tire un missile sur un radar irakien au sud de Mossoul, en dehors de la zone d'exclusion. Bagdad affirme que trois soldats irakiens ont été blessés.

26 juin. – Les Etats-Unis tirent des missiles contre des cibles à Bagdad, en représailles à une tentative d'assassinat de George Bush. – *(AP.)*

□ **Le quotidien palestinien « al Fajr » va cesser de paraître.** – Pour des *« raisons économiques »*, le quotidien palestinien de Jérusalem-est *al Fajr* fermera ses portes le 23 juillet, a affirmé, jeudi 24 juin, un membre de sa direction. Les trente-huit employés du journal, créé il y a vingt-deux ans, et qui affirmait diffuser 6 000 exemplaires, ont reçu jeudi leur lettre de licenciement. Il y a trois mois, le quotidien *ach Chaab*, également installé à Jérusalem-Est, a cessé de paraître. Il ne reste plus que deux quotidiens palestiniens : *Al Qods* (30 000 exemplaires) et *An Nahar* (8 000 exemplaires). La presse palestinienne, qui recevait des subsides de l'OLP, est touchée de plein fouet par la crise financière que connaît l'organisation, depuis la suspension de l'aide fournie par les monarchies du Golfe. – *(AFP.)*

Le Monde
DES LIVRES
LE PLAISIR DE LIRE
Chaque jeudi dans le *Monde* daté vendredi

PROCHE-ORIENT

...ns à Bagdad

La France « comprend » ...souhaite une « clarification »

AMÉRIQUES

Les négociations de New-York ...président Aristide et le général Cédras ...ommence « dans un climat favorable »

NEW-YORK

PROCHE-ORIENT

irakiens à Bagdad

qu'en soient les raisons, mais n'en estime pas moins qu'*« un acte terroriste n'est pas davantage défendable »*.

En revanche, le gouvernement chinois s'est dit *« profondément préoccupé »* après le raid américain et a rappelé qu'il était *« opposé à tout acte contrevenant à la charte de l'ONU et à toute action, y compris l'usage de la force, qui pourrait aggraver la tension dans la région »* du Proche-Orient. La Malaisie a exprimé de son côté son *« profond regret »*. Le secrétaire général du Mouvement de la jeunesse islamique a accusé Washington de tenter de détourner l'attention de la communauté internationale de son incapacité à trouver une solution satisfaisante en Bosnie. – *(AFP.)*

La France « comprend » mais souhaite une « clarification »

Quelques heures après le raid américain contre le siège des services de renseignements irakiens à Bagdad, le gouvernement français a exprimé, dimanche 27 juin, dans un communiqué, sa *« compréhension »* quant à une action dont il avait été informé, mais qu'il n'a pas été invité à *« approuver »*, a précisé le ministre des affaires étrangères Alain Juppé.

« La France comprend la réaction des Etats-Unis et les motifs d'une opération menée sous la responsabilité américaine et qui est la réponse à un attentat contre l'ancien président Bush, attentat que la France avait condamné », a indiqué en milieu de journée le Quai d'Orsay. Parallèlement, à l'Elysée, on indiquait que le président Mitterrand avait été prévenu par le président Clinton *« de ses intentions, la veille de l'attaque »*. On précisait de même source que le communiqué du Quai d'Orsay avait été *« soumis au préalable »* à la présidence de la République qui avait donné son feu vert pour la publication.

Invité de l'émission « Le Grand jury RTL-*le Monde* », Alain Juppé devait préciser plus tard que Paris n'avait été ni *« associé ni impliqué »* dans l'opération américaine qu' *« on ne nous a pas demandé d'approuver »*. *« Tuer un ancien chef d'Etat, c'est quelque chose qui mérite réaction et réaction forte ; c'est dans ce contexte que nous avons fait part de notre compréhension »*, a ajouté le ministre, qui a toutefois appelé à *« clarifier les objectifs »* de la communauté internationale face à l'Irak. *« Pour ce qui nous concerne, nous appliquons les résolutions du Conseil de sécurité »*, a souligné M. Juppé. *« S'agit-il de déstabiliser l'Etat irakien et de le dépecer, s'agit-il d'infléchir sa politique pour qu'il respecte les résolutions de la communauté internationale ? La France s'est fixé le deuxième objectif parce qu'elle estime que dans cette région compliquée l'existence d'un Etat irakien est un élément de stabilité géopolitique »*, a-t-il déclaré.

Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a exprimé quant à lui un *« sentiment de malaise »* après le raid américain, ajoutant qu'il préférerait *« que l'on aille d'abord au Conseil de sécurité et qu'éventuellement, avec son accord, on frappe »*.

Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens, a estimé pour sa part qu'il était *« temps que la France prenne ses distances avec cette politique folle* [NDLR celle des Etats-Unis]) *qui nourrit l'intégrisme et le terrorisme dans tout le monde arabo-islamique »*. Pour le président du Front national, Jean-Marie le Pen, le raid américain est *« une action réellement scandaleuse sur le plan du droit international »*.

AMÉRIQUES

HAÏTI : le processus de rétablissement de la démocratie

Les négociations de New-York entre le président Aristide et le général Cédras ont commencé « dans un climat favorable »

NEW-YORK
(Nations unies)

de notre correspondant

Aux cris de *« Aristide, le choix du peuple ! »*, *« pas de négociations avec l'auteur du coup d'Etat ! »*, plusieurs milliers de Haïtiens se sont rassemblés, dimanche 27 juin, devant les bâtiments de l'ONU pour exiger le retour à Port-au-Prince de Jean-Bertrand Aristide, évincé du pouvoir en septembre 1991 par le général Raoul Cédras. Pendant ce temps, à Governor's Island, une petite île située dans le port de New-York, devant Manhattan, le président en exil et l'homme fort de Haïti procédaient aux premières négociations directes depuis le putsch, placées sous les auspices des Nations unies. Ces conversations, qui pourraient déboucher sur la restauration de la démocratie en Haïti, devraient s'achever le 29 juin.

Ces négociations étaient initialement prévues au siège des Nations unies mais, pour des raisons de sécurité, elles ont eu lieu à Governor's Island. Les deux délégations ont été logées dans deux bâtiments distincts, espacés de quelques centaines de mètres, et le représentant spécial de l'ONU, Dante Caputo, chargé d'une médiation au nom des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA), a rencontré séparément, dimanche, le président Aristide puis le chef de l'armée haïtienne.

Le diplomate argentin s'est d'abord entretenu pendant une demi-heure avec le Père Aristide des modalités pouvant conduire *« au rétablissement de la démocratie et à l'instauration d'une stabilité durable en Haïti »*, selon l'objectif défini par M. Caputo. Un responsable du département d'Etat américain, Lawrence Pezzulo, a participé à ce premier entretien, auquel étaient également conviés les ambassadeurs de Haïti à Washington et aux Nations unies ainsi que Charles Rangel, l'un des représentants démocrates de l'Etat de New-York à la Chambre des représentants. Le président Aristide avait auparavant accepté, à la *suite de différentes interventions*, notamment des Etats-Unis et de la France, que les discussions engagées avec le général Cédras se déroulent *« sans conditions préalables »*.

A l'issue de la première journée de conversations, le médiateur des Nations unies a simplement fait part d'un consensus global, entre les deux parties, limité à la façon dont devaient être conduites les négociations. M. Caputo a écarté toute idée d'accord, pour l'instant, sur les nombreux points (la date du retour du président Aristide, les étapes devant conduire les militaires à céder le pouvoir, la nomination d'un nouveau commandant en chef de l'armée haïtienne et d'un nouveau chef de la police) qui restent à régler avant que n'intervienne une véritable transition démocratique en Haïti. *« Nous en sommes simplement au début »*, a rappelé le représentant du secrétaire général, ajoutant que les négociations se déroulaient pour l'instant *« dans un climat favorable »*.

Pour sa part, M. Rangel a indiqué que le président Aristide était prêt à rester à New-York *« aussi longtemps que nécessaire »*, et rappelé l'intérêt que la Maison Blanche portait à cette rencontre au sommet. *« Le prestige du président Bill Clinton et de l'Amérique est aujourd'hui en jeu »*, a estimé le parlementaire démocrate. Après avoir jugé *« scandaleuse »*, au cours de la campagne électorale, la politique de son prédécesseur, le président américain a finalement adopté la même attitude (qui a ultérieurement reçu l'aval de la Cour suprême des Etats-Unis) en refusant l'entrée des Etats-Unis aux boat-people haïtiens.

SERGE MARTI

AFRIQUE

ALGÉRIE : premier anniversaire de l'assassinat du président Boudiaf

Hommages et regrets posthumes

Des hommages à foison, mais un maigre héritage : un an après l'assassinat du président Mohamed Boudiaf à Annaba, c'est une Algérie affaiblie, plus que jamais en quête d'avenir et de sécurité, qui célèbre, mardi 29 juin, la mémoire de ce « rebelle idéaliste » dont la disparition brutale a magnifié l'aura.

ALGER

de notre correspondante

De l'homme, on se souvient. *« La mort a fait de sa vie un destin »*, résume, avec emphase, un de ses anciens ministres. Mais du maître d'œuvre politique ? *« Il ne reste plus rien, au niveau du Haut Comité d'Etat (HCE) et du gouvernement, de l'idéal qu'il avait initié »*, répond crûment sa veuve, Fatiha Boudiaf, qui a appelé la population à venir se recueillir, mardi, au cimetière d'El-Alia, dans la proche banlieue de la capitale, où repose l'ancien président. A son avis, *« la ligne politique qu'il voulait insuffler a été déviée. Par incapacité, bien plus que par calcul »*.

Inconnu de la majorité des Algériens, à son retour d'exil, au mois de janvier 1992, boudé, voire chicané, pendant ses six mois de présence à la tête de l'Etat, le président Boudiaf a surtout suscité des engouements posthumes. Parfois sincères, comme en témoigne le geste de la jeune athlète Hassiba Boulmerka, qui lui a dédié sa victoire, remportée lors des derniers Jeux olympiques d'été. Ou celui du musicien Matoub Lounes, qui lui a consacré un de ses plus beaux morceaux.

« Les Algériens sont des éternels orphelins : ils rêvent d'un père dont ils n'auraient pas honte », assure une universitaire. *« C'est sa mort qui l'a révélé aux gens, et en particulier aux jeunes. Ils se sont dit : s'ils l'ont tué, c'est qu'il disait vrai »*, explique, pour sa part, Ali Zamoum, compagnon de détention de feu Mohamed Boudiaf, lorsque ce dernier était emprisonné à Fresnes, à la fin des années 50.

Le visage ascétique de celui qui fut l'un des premiers à dénoncer, dès le lendemain de l'indépendance, *« la faillite du FLN »* et à prédire l'instauration d'un *« régime policier de dictature personnelle ou militaire »*, orne désormais, chaque matin, la première page du quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid*, ancien organe ... du FLN, accompagné d'un des slogans du héros disparu : *« L'Algérie avant tout ! »* Et c'est un autre mot-fétiche, *« Rupture »*, référence obligée au défunt, qui a été choisi comme titre de l'hebdomadaire que dirigeait l'écrivain Tahar Djaout, lui-même assassiné le 26 mai dernier. *« Les cartes sont truquées »*, aurait avoué à son épouse le président du HCE, quelques semaines avant sa mort. Un an après, le sont-elles moins ?

Il n'y a guère que les islamistes pour n'avoir jamais varié dans leur haine. Après l'avoir vilipendé, de son vivant, en le traitant de *« prince pervers et communiste »*, les émules de l'ex-Front islamique du salut (FIS), dissous le 4 mars 1992, après l'arrestation de ses derniers haut responsables, se sont ouvertement félicités de la mort du président Boudiaf, qualifiée de *« bonne nouvelle »*. Personne n'a donc été vraiment surpris d'apprendre, lors de la publication des résultats de la commission d'enquête, à la fin du mois de juillet 1992, que l'assassin présumé, le sous-lieutenant Lembarek Boumaarafi, était un *« fanatisé »*, partisan de l'instauration *« par la force »* d'un Etat islamique.

L'hydre terroriste

L'hypothèse d'un *« complot »*, bien que retenue par la commission d'enquête, ne fût pourtant pas étayée. L'identité des commanditaires et des éventuels complices reste donc un mystère. Et il n'est pas certain que le procès du sous-lieutenant Boumaarafi, procès dont on ne connaît toujours pas la date, permette d'y voir plus clair. Cette situation est d'autant plus fâcheuse que la spirale des violences terroristes, loin de freiner sa course, vient de frapper des intellectuels de renom, dont quatre membres du Conseil consultatif national (CCN), créé par feu le président Boudiaf. L'assassinat de l'ancien chef d'Etat, qui aurait pu passer pour une exceptionnelle tragédie, semble avoir inauguré une macabre série de meurtres « à sensation », dont nombre d'Algériens se demandent, à haute voix, qui les a ordonnés.

Faut-il y voir la main de la seule nébuleuse islamique, ennemie « naturelle » des élites progressistes ? Ou celle de cette évasive mais puissante *« mafia »*, que Mohamed Boudiaf avait durement fustigée et dont il aurait, finalement, été lui-même victime ? A en croire certains commentaires de la presse locale, ce sont *« les milieux intégristes et les conservateurs de l'ancien régime »* qui auraient, de concert, *« programmé son assassinat »*. Le président Boudiaf, apôtre austère d'un *« changement radical »*, risquait-il de devenir gênant ? *« Sa mort était plus facile à gérer que sa mise à l'écart »*, assurent d'autres observateurs.

Confirmant ce malaise, on apprenait, samedi, la démission de l'ancien commandant de la gendarmerie, le colonel Ahmed Benchérif, du comité central du FLN. Dénonçant, sans plus de précisions, la *« politique de coulisses »* que mènerait, selon lui, la direction de l'ex-parti unique, il a aussi évoqué la *« lenteur de l'enquête sur l'assassinat du président Boudiaf »* pour motiver sa décision.

Sur le pied de guerre depuis un an et demi, les forces de l'ordre (militaires, gendarmes et policiers), semblent, quant à elles, avoir bien du mal à juguler l'hydre terroriste. Selon des estimations officieuses, le nombre des tués dans les deux camps s'élèverait à mille deux cents, voire mille cinq cents, depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 9 février 1992. A ce lourd bilan s'ajouteraient une centaine de victimes civiles. Si les agents de l'Etat restent des cibles de choix, le « spectre » s'est récemment élargi aux intellectuels, le dernier visé ayant été le sociologue M'Hamed Boukhobza.

La politique de répression à tout crin, esquissée à l'époque du président Boudiaf et confirmée depuis, aurait-elle atteint ses limites ? C'est ce qu'a laissé entendre le HCE, dans son avant-projet de plate-forme nationale présenté au début du mois de juin, et ce qu'a souligné, jeudi, dans un discours public, le premier ministre, Belaïd Abdeselam. A son avis, *« la situation a atteint une dimension telle qu'il n'est pas possible d'y faire face par les seules forces de l'ordre »*. Un changement de ton dont on ne sait, faute d'informations fiables, s'il reflète la réalité du terrain ou s'il présage de nouvelles « ouvertures » politiques.

CATHERINE SIMON

Ebauche d'alternance au Maroc

Suite de la première page

« Le grand Djihad (guerre sainte) *n'admet pas qu'il y ait des déserteurs »*, avait averti Hassan II, trois jours avant l'ouverture des bureaux de vote.

Ses sujets l'ont écouté d'une oreille distraite et peu convaincue. *« Si la fraude continue, on va finir par dégoûter toute la jeunesse, qui va alors se radicaliser »*, affirme un militant de l'Union socialiste des forces populaires (USFP). Les vices du système politique et les pesanteurs de la société marocaine favorisent un *statu quo* plein de menaces.

Faute de l'avoir été des électeurs, Hassan II réussira-t-il peut-être à se faire entendre des élus qui composeront la nouvelle Chambre des représentants, au sein de laquelle il devra dans les mois à venir – la rentrée parlementaire a lieu le deuxième vendredi d'octobre – se choisir une majorité et, partant, un gouvernement ? Les résultats du scrutin du 25 juin, que corrigera, au profit des partis de droite, l'élection du dernier tiers de députés au suffrage indirect par des collèges de conseillers communaux, de professionnels et de salariés, confirment le succès des deux principales formations de l'opposition. Le parti de l'Istiqlal et l'USFP, qui, candidatures communes aidant, obtiennent respectivement 43 et 48 sièges, devancent les formations de la majorité sortante, le Mouvement populaire (MP), le Rassemblement national des indépendants (RNI) et l'Union constitutionnelle (UC), qui emportent respectivement 33, 28 et 27 sièges.

Changement de mentalités

Cette physionomie assez éclatée d'un Parlement plus orienté à gauche devrait faciliter une alternance à laquelle Hassan II attache du prix, tant il est obsédé par le souci de « coller », au moins pour l'image de son pays, aux réalités démocratiques du monde occidental. Mais, si alternance il doit y avoir, celle-ci devra s'entendre en termes d'hommes plus que de politique. *« Il est clair que les élections ne peuvent avoir d'influence directe sur le fonctionnement du gouvernement*, écrit Rémy Leveau dans un livre récent *le Sabre et le Turban, le roi refusant le principe de la séparation des pouvoirs et considérant, au mieux, les élus comme des conseillers du prince choisis par le peuple. »*

La majorité de demain aura donc les contours que, *grosso modo*, Hassan II voudra bien lui dessiner. Pour autant, les partis politiques ne rechignent pas à se placer dans une situation où leur marge de manœuvre est réduite puisque, *de facto*, il leur est impossible de jouer les intermédiaires entre le roi et son peuple.

Au sein du parti de l'Istiqlal et de l'USFP, dont la « traversée du désert » a duré dix ans, il est des responsables qui attendent impatiemment de revenir sur le devant de la scène. Accepteront-ils, pour composer une majorité, de partager la gestion des affaires du pays avec des formations de la majorité sortante, le RNI par exemple, que préside Ahmed Osman, beau-frère de Hassan II ? L'histoire du Maroc montre que toutes les combinaisons sont imaginables, dès lors qu'elles le sont par celui qui détient la réalité du pouvoir.

Ces jeux du sérail lassent beaucoup de Marocains et les détournent dangereusement de la politique. Plutôt que de sombrer dans une sorte de nihilisme de mauvais aloi qui ne conduit à rien, d'aucuns, exploitant les espaces de liberté aménagés dans le cadre de la « démocratie hassanienne », tentent de faire bouger les choses. Le développement du tissu associatif est révélateur de cet état d'esprit. *« Pas question de casser la baraque*, explique un jeune militant. *Il faut s'investir sur le terrain et travailler dur au changement des mentalités. »*

Pour l'heure, tout le monde admet, à sa manière, que *« le temps du FMI »* est maintenant dépassé, que les Marocains doivent désormais toucher les dividendes d'une longue période d'austérité qui, économiquement parlant, a porté ses fruits. Le succès relatif du parti de l'Istiqlal et de l'USFP n'est peut-être pas la seule conséquence d'une union de circonstance, d'un simple calcul arithmétique. Le message a-t-il été entendu en haut lieu ? En tout cas, l'analyse des résultats des élections législatives du 25 juin faite par M. Basri l'a conduit à reconnaître *« la nécessité d'un redéploiement de l'activité du pays vers les zones rurales et les couches sociales les plus défavorisées »*.

JACQUES DE BARRIN

□ **MALAWI : six partis seront légalisés pour les prochaines législatives.** – Six formations politiques, en plus du parti unique au pouvoir depuis trente ans, seront constituées dans la perspective des prochaines élections législatives. Ces partis se disputeront les 146 sièges de l'Assemblée au cours du scrutin annoncé par le président Kamuzu Banda pour la fin de l'année, a précisé le révérend Emmanuel Chinkwita, président en exercice de la commission pour les affaires publiques, qui regroupe l'ensemble des formations d'opposition. – *(AFP.)*

VOTRE FAX
EST BIEN PLUS
QU'UN SIMPLE FAX.
AU 05 333 999
IL VOUS L'EXPLIQUE
LUI-MÊME

VIAFAX INFO
LE NOUVEAU SERVICE D'INFORMATION PAR FAX

Et si vous communiquiez avec les outils d'aujourd'hui ?

France Telecom

هكذا من الأصل

AFRIQUE

Réunion au Caire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine

Un sommet sous haute surveillance

LE CAIRE

de notre correspondant

Les forces de l'ordre sont en alerte. Il n'est pas question de laisser les extrémistes musulmans ternir l'image de l'Egypte au moment où toute l'Afrique est réunie. Des mesures de sécurité draconiennes ont donc été prises au Caire à l'occasion du sommet des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui devait s'ouvrir lundi 28 juin.

La piste de l'aéroport international ressemble à un camp fortifié : gardes armés de fusils d'assaut tous les 200 mètres, autos-mitrailleuses le long du tarmac, détecteurs de métaux, etc. L'avenue Ourouba qui mène à la banlieue résidentielle de Madinet Nasr où se tient la conférence est elle aussi sous haute surveillance. Des barrages de la gendarmerie et des policiers en civil jalonnent le parcours.

Les Peugeot de la police patrouillent sur l'avenue, un hélicoptère surveille l'ensemble du périmètre et des chiens policiers, entraînés à détecter les explosifs, reniflent consciencieusement les voitures dans le parking de la salle de conférences internationales construite par les Chinois.

Les membres des services de sécurité se comptent par dizaines dans les hôtels où résident les délégations officielles. A des fins préventives, des descentes de police ont eu lieu dans la banlieue populaire de Aïn Chams, un quartier où les islamistes sont nombreux. Des dizaines de «barbus» ont été arrêtés.

Avec le sommet de l'OUA, l'Egypte renoue avec sa tradition pharaonique d'intérêt pour l'Afrique. Une tradition illustrée dans les temps modernes par le soutien du président Gamal Abdel Nasser aux mouvements de libération africains dès les années 50. Le flambeau a été repris par le président Sadate avec le premier – et seul – sommet afro-arabe en mars 1977 et par le président Moubarak, deux fois président de l'OUA en quatre ans (1989 et 1993).

Sous l'impulsion de M. Boutros-Ghali, alors ministre d'Etat pour les affaires étrangères, l'Egypte a accru son rôle africain. Le Caire s'est occupé de médiations, a lancé des programmes d'assistance technique, et envoyé des experts aux quatre coins du continent, entrant même dans une course à l'influence avec Alger et Tripoli avant que ces deux capitales ne se retrouvent sur la touche à cause de leurs problèmes intérieurs ou de leurs différends avec l'Occident.

L'actuel secrétaire général de l'ONU a même lancé un appel aux jeunes Egyptiens pour qu'ils émigrent vers le continent noir. Mais l'intérêt de l'Egypte pour l'Afrique reste essentiellement politique. Les échanges commerciaux avec le reste du continent n'atteignent pas 5 % des importations et exportations égyptiennes. Un chiffre appelé à croître avec l'expansion d'un secteur privé égyptien dynamique, à la recherche de marchés pour écouler ses produits de consommation.

ALEXANDRE BUCCIANTI

□ **TCHAD : le président Idriss Déby renonce à se rendre au sommet de l'OUA.** – Le chef de l'Etat tchadien, Idriss Déby, a renoncé à se rendre au Caire, où il devait participer au sommet de l'OUA, en raison de la tension qui prévaut à N'Djaména où Mbailao Mianbe, de l'ethnie Ngambaye (sud du pays), responsable d'un organisme d'Etat chargé de la réorganisation de l'armée, a été assassiné samedi 26 juin. Peu après, des manifestants proches de la victime, ont tué, en représailles, deux membres de l'ethnie Zakawa (nord du pays), du président Déby. Dans la soirée, trois gendarmes qui patrouillaient dans le quartier Moursal (où résidait Mbailo Mianbe), ont été tués lorsque leur voiture a été renversée. – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA : après l'annulation du scrutin du 12 juin

Le général Babangida annonce une nouvelle élection présidentielle

Les dirigeants politiques civils nigérians vont se consulter pour définir une stratégie commune après l'annonce, samedi 26 juin, par le général Ibrahim Babangida, d'une nouvelle élection présidentielle. Les responsables du Parti social-démocrate (SDP, progressiste) de Moshood Abiola, et de la Convention républicaine nationale (NRC, conservateur) de Bashir Othman Tofa, devraient avoir une première réunion en début de semaine, selon les deux seuls partis autorisés dans le pays.

Les nouvelles dispositions annoncées samedi soir par le général Babangida, dans une allocution radio-télévisée, prévoient de nouvelles «primaires», fin juillet, au sein des deux partis, qui seront rapidement suivies d'une élection présidentielle, dont ni le mode de scrutin ni la date n'ont encore été annoncés. Les résultats de ce scrutin devront cependant être impérativement proclamés avant le 27 août, date reconfirmée par le président Babangida pour la remise du pouvoir aux civils «démocratiquement élus».

Toutefois, les nouvelles conditions d'éligibilité, telles que définies par le général Babangida, éliminent d'emblée MM. Abiola et Tofa, les deux candidats à l'élection présidentielle du 12 juin, annulée mercredi 23 juin par le gouvernement. Il faut, d'une part, être membre d'un parti politique depuis au moins un an, ce qui n'est pas le cas de M. Abiola (inscrit au SDP depuis le mois de janvier seulement) et, d'autre part, être agé de cinquante ans au moins, alors que M. Tofa n'a que quarante-six ans.

Le général Babangida a de plus affirmé disposer de preuves irréfutables pour justifier l'annulation de l'élection du 12 juin, entachée selon lui de «malversations», et de «corruption». Il a accusé les deux candidats d'avoir fait couler l'argent à flots, pour acheter les suffrages des électeurs, chiffrant leurs dépenses respectives à plus de 300 millions de francs.

Vingt-trois autres «présidentiables» éliminés au terme des primaires de septembre 1992, ont pour leur part reçu l'autorisation de tenter une nouvelle fois leur chance. Ils se voient donc aujourd'hui lavés des «pratiques illégales» et des «malversations» dont le chef de l'Etat les accusaient avant de les disqualifier.

Dans les milieux diplomatiques occidentaux à Lagos, on estimait, dimanche, que ces «couleuvres seront difficiles à avaler» pour MM. Abiola et Tofa, de même que pour l'opinion publique, mais aussi pour Londres et Washington, dont le soutien à M. Abiola, arrivé nettement en tête du scrutin du 12 juin, avait été très marqué. – *(AFP, AP, Reuter.)*

ASIE

Japon : la découverte du bien-être

Suite de la première page

Les évolutions en cours sont progressives, inégalement réparties entre les mégalopoles (Tokyo, Osaka) et le reste du pays, et pas forcément déstabilisantes, bien qu'elles comportent leur part d'inconnu.

Le Japon a vu au cours de la période de haute croissance des années 60 se produire des bouleversements autrement plus importants, sans fracture sociale majeure : de 1965 à 1973, la production industrielle a crû de 165 %, et de 1959 à 1969, le pouvoir d'achat a augmenté en moyenne de 9 % par an, tandis que l'exode rural attirait quinze millions de paysans vers les villes. Puis la crise du pétrole (1973) entama le consensus pour la croissance et alimenta les inquiétudes. 1973, 1993 : deux crises parallèles à bien des égards, à propos desquelles les prophéties alarmistes n'ont pas manqué.

Rançon des excès d'une demi-décennie folle, la récession actuelle a ébranlé l'archipel : le temps n'est plus où les statistiques de croissance venaient à la rescousse des vertus supposées traditionnelles pour étayer le postulat de la poursuite de l'expansion. Les indicateurs sont en berne et les valeurs de la nouvelle génération évoluent. 1973, les Japonais se découvriraient vulnérables. En 1993, ils se savent en position d'accusé dans la communauté internationale. En même temps, ce monde extérieur avec ses bouleversements et sa mosaïque de colères et de conflits, ce monde qui les somme de changer, les rend perplexes. Un seuil de tolérance a cependant été franchi : le coût social de la «bulle» est lourd et le consensus est devenu frileux.

Le coût de la «bulle»

Le Japon ne compte cependant pas encore ses sans-emplois par millions – le taux officiel de chômage est de 2,3 % – et les tensions sociales n'atteignent pas le même degré qu'en Occident, bien que l'archipel compte aussi ses victimes : poches de misère, discriminations de catégories sociales, clochardisation plus visible, détresse de l'«automne de la vie» et «tiers-monde» de la machine productive où s'activent les soutiers anonymes de la croissance.

L'anxiété avait été plus grande au lendemain de la crise pétrolière de 1973. Celle-ci suivait les «chocs Nixon» : revalorisation de fait du yen et premiers affrontements commerciaux avec les Etats-Unis. Pour la première fois, les ressorts de l'expansion grippaient. Chute de la croissance, inflation galopante, panique des consommateurs et fréquence sans précédent de grèves : le catastrophisme médiatique connut de grands moments.

Le Japon allait ensuite entrer dans une croissance stable axée sur la survie des entreprises. Sa capacité de redressement – il produit aujourd'hui deux fois plus avec la même quantité de pétrole – donne une indication sur ses capacités d'adaptation. En 1993, le pays a derrière lui six ans d'expansion, et son économie qui, il y a vingt ans, représentait 3 % du PNB mondial, équivaut aujourd'hui aux trois cinquièmes de celui des Etats-Unis. La machine est essoufflée mais elle n'est pas à bout de souffle.

Sur le plan social, la combinaison stabilité/dynamisme ne paraît pas entamée. Le futur semble cependant moins maîtrisé. En

Le malaise de l'opinion se nourrit aussi d'un surcroît de complexité de la société. Lorsque le redressement du pays, puis la course à la prospérité, étaient les mots d'ordre – d'autant plus suivis que la majorité y trouvait son compte – les enjeux paraissaient clairs. A la gestion du camp conservateur, qui avait pour lui le monopole du «réalisme» et alternait poussées productivistes et mesures de compensation sociale, s'opposaient des forces qui en dénonçaient les travers : le Japon connut dans les années 1950-1960 des mouvements sociaux puissants qui continnèrent à s'exprimer au cours de la décennie 1970.

En panne d'imagination

La société des années 1990 est sortie de cette période adolescente. Elle paraît moins rigide, mais aussi plus molle dans ses réactions. Elle s'est globalement enrichie et consomme – moins que ses partenaires, mais substantiellement. La pauvreté est plus abstraite, s'exprimant dans un écart entre ceux qui s'enrichissent en dormant – les propriétaires fonciers – et ceux qui s'appauvrissent en travaillant et voient s'éloigner leur rêve de posséder un logement, tant les prix sont élevés. Mais il n'y a plus de grands problèmes sociaux immédiats, tels que la pollution. Ceux qui existent ou persistent – sort des personnes âgées, crise de l'éducation ou du logement – n'entraînent pas, au moins pour l'instant, de déstabilisation profonde. Le Japon ressemble à une société sans drame. Les contradictions sociales s'y expriment de manière moins violente que dans le reste du monde industrialisé. En témoigne le taux de criminalité, qui demeure l'un des plus faibles du monde. Les dysfonctionnements (délinquance juvénile, consommation de drogue), en augmentation, restent peu alarmants par rapport aux autres pays avancés.

En matière de gestion, une plus grande fluidité, due au recul du dirigisme, est sensible. Disposant d'énormes avoirs, les entreprises se sont affranchies de la tutelle de l'administration. Par une réduction du poids du secteur public, la dérégulation a d'autre part réduit l'influence de la bureaucratie sur la politique : ce sont désormais les politiciens qui ont la haute main sur l'administration, avec les dérapages que cela entraîne. Aux indélicatesses des politiques s'est ajouté, durant la période de «bulle», l'aventurisme des affairistes, qui s'est traduit par un grave déficit moral. Si la société japonaise de cette fin de siècle paraît plus fluide, pluraliste, elle reste assez passive devant la chose publique. Sa stabilité semble synonyme d'une atrophie de la conscience citoyenne : la fracture ouverte par les scandales a entraîné une crise des partis dont on distingue mal l'issue. Face à un pouvoir conservateur en panne d'imagination, la carence d'alternative qui existait dans les années 1970, au niveau local du moins, est évidente : la poussée socialiste a fait long feu. Les syndicats, victimes d'une privatisation qui a réduit un secteur public où ils étaient forts, ont perdu toute vigueur.

La crise du pétrole coïncidait avec une forte pression sociale. Ce n'est plus le cas : la dernière grande lutte de masse, la bataille de Narita, menée par des paysans et des étudiants opposés à la construction du nouvel aéroport de Tokyo, a pris fin en mai par un accord entre l'Etat et les derniers «gueux de la prospérité» révoltés.

Si la société civile évolue, le système politique paraît enlisé : les réalignements au sein du camp conservateur et certaines initiatives médiatiques – tel le mouvement «Réforme de Heisei» du mégalomane économiste Kenichi Omae – ne constituent guère un ferment sérieux à l'apparition de cette force social-démocrate qui fait défaut au Japon.

En l'absence d'un débat sur l'état social, ou simplement de l'existence d'un modèle de substitution, la société poursuit sa course sur sa lancée. Conscient de nouvelles revendications sociales, le gouvernement Miyazawa avait lancé un programme (1992-1996) destiné à faire du Japon une «superpuissance du bien-être». La crise politique va retarder sa réalisation. Mais, du moins, les politiques ont senti que le vent tournait.

PHILIPPE PONS

Prochain article :
Le productivisme en recul

Médiocre résultat du parti au pouvoir aux élections municipales de Tokyo

Les quelque 9 millions d'électeurs de Tokyo ont voté (en petit nombre : 51,4 % de participation) dimanche 27 juin pour élire leurs 128 conseillers municipaux. Le Parti libéral démocrate – PLD, au pouvoir dans le pays depuis 1955, mais en pleine crise après que la Diète eut, le 18 juin, censuré le gouvernement de M. Miyazawa – a eu des résultats que les commentateurs considèrent comme de mauvais augure pour les législatives anticipées du 18 juillet : avec 31,1 % des voix, il a eu 44 élus, soit un de plus qu'en 1989, où il avait connu une cuisante défaite, suite au scandale Recruit. Vainqueur du scrutin de 1989, le Parti socialiste a été le grand perdant de la consultation : il n'a obtenu que 14 sièges, contre 32 dans la précédente assemblée.

Dans ce vote sans vrai vainqueur, les électeurs ont plébiscité une formation créée en mai 1992, le Nouveau Parti japonais (JNP), élisant 20 de ses 22 candidats. Le JNP a recueilli 12,10 % des voix. Fondé en mai 1992 par Morihiro Hosokawa, ex-député du PLD âgé de cinquante-quatre ans et descendant d'une famille de l'aristocratie, le JNP sera l'un des outsiders des législatives, au même titre que deux formations conservatrices, le Sakigage (Parti pionnier) et le Shinseito (Parti de la renaissance), créées la semaine dernière par 54 parlementaires dissidents du PLD, mais qui ne participaient pas au scrutin de dimanche.

En prévision des législatives, ces deux nouveaux partis, ainsi que les socialistes, les sociaux-démocrates et les bouddhistes du Komeito (centriste), ont décidé dimanche de coordonner leurs efforts contre le PLD, mais sans parvenir à s'entendre sur un gouvernement de coalition. – *(AFP.)*

REPÈRES

AFRIQUE DU SUD

Quatre militants d'extrême droite ont été arrêtés

Quatre personnes ont été arrêtées à la suite de l'attaque vendredi 25 juin d'extrémistes blancs contre le World Trade Center, près de Johannesburg, où se déroulent les négociations sur l'avenir de l'Afrique du Sud, a annoncé dimanche soir la police. Le commandant Ruben Bloomberg n'a donné aucune précision sur l'identité des personnes arrêtées. L'enquête se poursuit sur tout le territoire et d'autres arrestations sont attendues, a-t-il dit, sans préciser où les arrestations avaient été effectuées, ni où les quatre personnes étaient détenues.

A la suite de l'attaque de vendredi, le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, avait réclamé l'arrestation des dirigeants d'extrême droite. MM. Mandela et De Klerk ont quitté l'Afrique du Sud samedi soir, le premier pour Le Caire et le second pour Vienne, avant de se rendre aux Etats-Unis, où ils recevront tous les deux la médaille de la Liberté à Philadelphie, le 4 juillet, jour de la fête nationale américaine. – *(AFP, AP, UPI, Reuter.)*

NÉPAL

Sept morts à Katmandou lors d'émeutes communistes

La police a tué sept personnes, samedi 26 juin, à Katmandou. La capitale du Népal était le théâtre, pour la deuxième journée consécutive, de violentes manifestations, accompagnant une grève organisée vendredi par le principal parti communiste du pays. La police avait été autorisée à tirer, et un couvre-feu proclamé. Une quarantaine d'activistes ont été arrêtés. Quelque 4 000 personnes avaient répondu vendredi à l'appel à la grève de l'Union marxiste léniniste (NCP-UML), principale formation opposée au Parti du Congrès, au pouvoir depuis l'instauration du parlementarisme en 1991.

Soutenue par six mouvements d'extrême gauche, l'UML protestait contre le récent décès de deux de ses dirigeants. Le gouvernement a certifié que l'accident de voiture qui avait provoqué la mort, le 16 mai, du secrétaire du mouvement, Madan Bhandari, et d'un membre du comité central, Jeebraj Ashrit, était dû à une faute d'attention du conducteur. Des opposants et des journaux ont pourtant assuré que l'accident avait été organisé. L'UML exige une enquête menée sous l'autorité de la Cour suprême. – *(AFP.)*

PAKISTAN

L'opposition rompt les négociations avec le gouvernement

L'opposition parlementaire pakistanaise a annoncé samedi 26 juin qu'elle mettait fin aux négociations de réconciliation nationale qu'elle avait récemment entamées avec le premier ministre Nawaz Sharif. Ce dialogue visait à élaborer une réforme constitutionnelle qui aurait réduit les pouvoirs discrétionnaires du chef de l'Etat. La douzaine de formations composant l'Alliance démocratique nationale (opposition) ont aussi demandé une dissolution du Parlement et la tenue d'élections anticipées. Benazir Bhutto, chef du PPP (Parti du peuple), participait à la conférence de presse où ces annonces ont été faites.

Les demandes de l'opposition ont été rejetées par Nawaz Sharif. Leader de l'Alliance démocratique islamique (IJI, modérée), le chef du gouvernement a été rétabli dans ses fonctions par la Cour suprême le 26 mai, un peu plus d'un mois après avoir été limogé par le président Ishaq Khan. Cependant, le premier ministre a rencontré dimanche le chef de l'Etat, pour la première fois depuis son limogeage, le 18 avril.

(Reuter, UPI.)

CAMBODGE : bien qu'ayant perdu les élections

Les néo-communistes auront plus de ministères que les royalistes

Le gouvernement de coalition qui doit gérer le Cambodge jusqu'à la promulgation, avant la fin août, de la Constitution, devrait être officiellement présenté cette semaine mais sa composition a déjà été arrêtée.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du sud-est

Co-présidé par le prince Ranariddh (Funcinpec, royaliste) et M. Hun Sen (PPC, Parti du peuple cambodgien, au pouvoir depuis 1979), le gouvernement national provisoire du Cambodge sera formé de 63 membres, dont près de la moitié sont des députés élus en mai. Les co-présidents seront aussi co-ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité, ce qui laisse penser que de peu de changements interviendront dans ces domaines, ainsi que le souhaitait le PPC.

Ranariddh et Hun Sen (premier ministre depuis 1985) seront assistés de deux vice-présidents (Ung Phan, dissident du régime de Phnom-Penh qui a rallié le Funcinpec; Keat Chon, un physicien et consultant du PNUD, pour le PPC) ainsi que de trois ministres d'Etat : Ing Kieth (Funcinpec), Hor Nam Hong (actuel ministre des affaires étrangères mais qui n'est pas membre du PPC) et Van Molyvann (indépendant) un architecte de renom. L'économie et les finances seront confiées à Sam Rainsy (Funcinpec) et les affaires étrangères au prince Sirivudh, jeune demi-frère du prince Sihanouk (Funcinpec). Le PPC, quant à lui, occupera notamment les portefeuilles de l'information (Khieu Kanharith) et de l'agriculture (Kong Sam Ol).

Seize ministères vont au PPC contre onze au Funcinpec. Mais chaque ministre sera doublé d'un vice-ministre de l'autre camp. Le Parti démocrate libéral bouddhiste de Son Sann sera également représenté au sein de ce gouvernement désigné par le prince Sihanouk après son élection, à l'unanimité des constituants le 14 juin, comme chef d'Etat avec des «pouvoirs spéciaux» non-définis. Bien entendu, les Khmers rouges, qui n'ont pas participé aux élections, ne feront pas partie du cabinet. Le prince Sihanouk a, d'ailleurs, lancé samedi 26 juin une nouvelle mise en garde à leur égard. La constitution officielle du gouvernement, attendue cette semaine, devrait permettre le déblocage d'une aide budgétaire internationale destinée à payer fonctionnaires et militaires.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Les députés ont adopté la

Une « petite » diffé

La laïcité oubliée

POLITIQUE

Au terme d'une longue bataille de procédure

Les députés ont adopté la révision de la loi Falloux

Les députés ont adopté, lundi 28 juin, en début de matinée, par 474 voix contre 89, la proposition de loi de Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne) aménageant la loi Falloux afin de permettre aux collectivités locales de subventionner les établissements privés sous contrat. Entamé samedi après-midi, le débat s'est prolongé durant toute la nuit de dimanche à lundi. Le RPR et l'UDF ont voté pour tandis que les socialistes et les communistes ont voté contre après avoir engagé la première grande bataille de procédure de la législature. Les manœuvres à retardement menées par la gauche ont eu pour résultat de perturber le calendrier des travaux parlementaires alors que la fin de la session ordinaire est prévue pour le mercredi 30 juin.

Ce fut une guerre d'usure où l'on s'est battu sur chaque virgule, où l'on a ferraillé à coup de points de suspension... et où l'on a brisé des lances sur des guillemets. Ce fut une guerre des nerfs où l'on se fit l'exégète de trois mille amendements avec force citations de Verlaine, Victor Hugo, Montaigne, ou d'obscurs auteurs. Ce furent vingt-cinq heures de «flibuste parlementaire» de belle facture, où députés socialistes et communistes puisèrent abondamment dans toutes les ressources de la procédure pour grignoter une minute, pour gagner une heure, pour arracher une demi-journée.

Lundi matin, ils parvenaient à perturber le calendrier des travaux de cette fin de session ordinaire : le gouvernement se voyait contraint de modifier l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée en décalant le début de la discussion sur les privatisations initialement prévue pour s'étaler sur trois jours. Si le premier ministre tient à ce que ce texte soit adopté avant la date limite du mercredi 30 juin, il pourrait se voir contraint de «passer en force», en recourant par exemple à l'article 49-3 de la Constitution qui permet de faire adopter un projet sans vote. Ce scénario circulait avec insistance, dimanche, dans les couloirs du Palais-Bourbon. Les députés de gauche se préparent déjà à une telle échéance avec une certaine gourmandise.

« Dispositions anachroniques »

Bien sûr, socialistes et communistes assurent ne pas être uniquement motivés par de basses obsessions tactiques. Après l'adoption, dans la nuit de vendredi à samedi, d'une proposition de loi affranchissant l'enseignement supérieur d'un certain nombre d'obligations découlant de la loi Savary (*le Monde* daté 27-28 juin), le débat sur la proposition de loi de Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne) autorisant les investissements des collectivités locales au profit des établissements privés sous contrat constituait pour la gauche *« un intense débat idéologique »*, selon le mot de Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis). Il fallait donc relever le défi.

M. Bourg-Broc, qui intervenait en sa double qualité d'auteur de la proposition de loi et de rapporteur de la commission des affaires culturelles, a précisé, samedi, les motivations des initiateurs du texte en expliquant qu'il leur était *« apparu urgent »* de *« clarifier les dispositions anachroniques »* de la loi Falloux datant de 1850. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a renchéri en s'interrogeant : *« Comment, une collectivité locale admettrait-elle, quand l'économie, le sport, le loisir, la circulation absorbent des moyens si importants, que lui soit interdit d'investissement le domaine le plus riche d'avenir, le plus précieux pour tous : l'éducation des enfants, de tous les enfants ? » « Ce que nous voulons, c'est ouvrir une pleine et entière liberté*, a ajouté M. Bayrou. *Les collectivités seront libres d'aider les établissements privés à investir (...). Ne méconnaissons pas la force régulatrice de la démocratie locale, sachons concilier enfin liberté de l'enseignement et liberté des collectivités. »*

Mais MM. Bourg-Broc et Bayrou, ainsi que les députés centristes – pour beaucoup élus de Bretagne – présents en force au sein du camp majoritaire, n'ont guère eu le loisir d'imposer leur rythme et leurs thèmes à la discussion. Sous l'œil un peu ahuri et surtout ensommeillé des partisans de l'école libre tassés dans les tribunes du public, tels Philippe Toussaint, président de l'Union nationale des associations des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) ou le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement libre, ce sont les députés de gauche qui ont fait flèche de tout bois.

Soulevant une exception d'irrecevabilité (signifiant que le texte est anti-constitutionnel), Martin Malvy (Lot), président du groupe socialiste, a donné le ton en lançant : *« Nous sommes cent cinquante ans plus tard* [après l'adoption de la loi Falloux] *au cœur d'un vieux débat qui a souvent traversé et animé notre vie politique. La loi Falloux a été votée dans un contexte qui n'est guère différent de celui d'aujourd'hui : une majorité conservatrice qui voulait assumer un financement de l'enseignement privé par des fonds publics. »*

Puis Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis) a opposé la question préalable (signifiant qu'il n'y a pas lieu de délibérer) en brandissant les principes fondateurs de la République. *« Votre texte remet gravement en cause la séparation de l'Eglise et de l'Etat : il a été rédigé, on le sait, uniquement pour satisfaire une partie de la hiérarchie catholique, celle, minoritaire, qui lorgne plus vers monseigneur Lefebvre que du côté de Vatican II. »*

Ces deux motions de procédure, ainsi que celle demandant un renvoi en commission défendue par Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire), ont été évidemment rejetées par l'Assemblée. Les députés ont préféré adopter l'amendement déposé par M. Bayrou *(lire l'article de Jean-Michel Dumay)*, «la» disposition qui donne tout son sens à un texte intitial délibérément inconsistant à la seule fin d'échapper aux rigueurs de l'article 40 de la Constitution qui interdit à un amendement ou à une proposition de loi d'entraîner *« une diminution des ressources publiques »* ou *« la création ou l'aggravation d'une charge publique »*.

Fous rires

Mais ce n'était là qu'un avant-goût de la grande offensive procédurière déclenchée autour de l'examen des cinq articles du texte – dont deux seront finalement supprimés à l'initiative de la majorité – et des lourdes liasses d'amendements qui s'y rattachaient. Tout au long de la journée de dimanche, puis dans la nuit de dimanche à lundi, MM. Bartolone et Mathus, flanqués de Julien Dray (PS, Essonne), Jean Glavany (PS, Hautes-Pyrénées) et Christian Bataille (PS, Nord), infligèrent un impitoyable supplice aux députés de la majorité. Très en verve, mêlant agressivité feinte et fous rires de potaches, au point de parvenir à dérider Philippe Séguin, le président de séance, et de soulever l'hilarité de M. Bayrou lui-même, ils ont réédité l'opération des «mousquetaires» de la droite du début des années 80. Les députés de la majorité en sont restés interdits.

Daniel Pennec (app. RPR, Côtes-d'Armor), un nouvel élu, commettait-il l'imprudence de protester contre les manœuvres dilatoires de ces députés du PS transfigurés par le retour dans l'opposition? Le voilà littéralement cloué sur son banc par la réplique instantanée de M. Bartolone qui le traitait d'*« accidenté du suffrage universel »* et d'*« élu provisoire »*. La majorité commençait-t-elle à trahir quelques signes de confusion face à la «flibusterie» des socialistes et des communistes? *« Je sens un flottement chez nos collègues de droite*, s'étonnait alors ingénument M. Glavany. *Je demande une suspension de séance afin que nous nous réunissions pour comprendre le sens de ce flottement. »* Et tout fut à l'avenant.

Mais l'exercice le plus remarqué fut incontestablement la litanie d'amendements des députés PS exprimant la crainte que ce texte soit utilisé par les sectes religieuses. Particulièrement émus par les activités occultes des officines de la Nouvelle Acropole, du Zen macrobiotique, de l'Alliance universelle, de la Méditation transcendantale, du Mouvement raëlien, de Sahaja Yoga, de Nichiren Shoshu-Soka Gakkai, du Club des surhommes U-XUL-KLUB, des Amis de la Croix glorieuse de dozule ou de la Voie internationale... les socialistes ont demandé à l'Assemblée de *« faire preuve de la plus grande vigilance vis-à-vis des demandes émanant de sectes aussi néfastes »*.

La centaine d'amendements qu'ils ont déposés – en vain – sur le sujet exigent notamment que les établissements privés liés à ces sectes *« respectent le principe constitutionnel de la laïcité de l'enseignement »*, *« respectent la liberté de conscience des élèves »*, *« respectent le principe constitutionnel d'égalité des usagers devant le service public »* et *« participent aux actions de préventions contre les maladies sexuellement transmissibles »*. A chaque amendement, M. Bataille, le nez plongé dans un dictionnaire des sectes, décryptait imperturbablement ses fiches techniques perçant les mystères de la Nouvelle Acropole ou de Sahaja Yoga. On n'ignorait plus rien, dès lors, du *« culte du soleil »* fondé par tel *« moine du Moyen Age »*.

Après s'être insurgé contre une telle obstruction qui *« offense la dignité du débat parlementaire »*, M. Bayrou a fini par en prendre son parti avec le sourire. En revanche, Michel Péricard (RPR, Yvelines), président de la commission des affaires culturelles, n'a pas su verser dans l'ironie ambiante et, tonnant contre cette *« indigne dérision »*, a *ostensiblement* pris congé de l'hémicycle. Les socialistes et les communistes qui opéraient les derniers réglages avant la grande bataille du texte sur les privatisations n'étaient pas peu fiers de leur charivari. Leur guerre d'usure n'était qu'une répétition générale.

FRÉDÉRIC BOBIN
et **SYLVIA ZAPPI**

□ **M. Balladur juge la nouvelle loi « parfaitement équilibrée ».** – Edouard Balladur a estimé, samedi 26 juin à Toulouse, au cours d'une conférence de presse, que la proposition de loi RPR-UDF visant à réviser la loi Falloux est *« parfaitement raisonnable et parfaitement équilibrée »*. *« Laissons de côté cette querelle d'un autre âge »*, a ajouté le premier ministre, qui a demandé que l'on ne fasse pas de cette affaire *« un nouvel exemple d'intolérance idéologique »*. Selon M. Balladur, la contestation menée par les socialistes *« reflète l'état de manque idéologique de l'actuelle opposition »*.

Les nouvelles dispositions

L'amendement gouvernemental qui a donné corps au cadre très général de la proposition de loi de Bruno Bourg-Broc (RPR) indique que *« les établissements d'enseignement privés sous contrat, dans le respect de leur caractère propre, peuvent bénéficier d'une aide aux investissements »*. Il précise que *« les collectivités territoriales fixent librement les modalités de leur intervention »* et instaure une règle de parité entre le public et le privé, un peu à l'instar de ce qui se fait en vertu de la loi Debré de 1959 pour les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, *« l'aide* [que les collectivités territoriales] *apportent aux établissements d'enseignement privés sous contrat pour leurs investissements ne doit pas excéder, en proportion du nombre des élèves des classes faisant l'objet du contrat rapporté au nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement public, le montant des investissements réalisé dans l'enseignement public. Ce dernier montant est apprécié, lors du vote du budget de la collectivité territoriale, sur la base des comptes administratifs des six années précédentes ; dans les communes de moins de 10 000 habitants, ce montant est apprécié sur une base départementale. »* Le calcul rétroactif a pour effet de prendre en compte les efforts importants effectués pour le public en matière de rénovation et de création d'établissements depuis les lois de décentralisation.

D'autres gardes-fous contenus dans la proposition de M. Bourg-Broc ont été adoptés : respect, pour les établissements privés sous contrat bénéficiaires, *« des orientations définies par le schéma prévisionnel des formations »* prévu par les lois de décentralisation, et assortiment de l'aide consentie par les collectivités d'une convention précisant son affectation, *« les durées d'amortissement des investissements financés et, en cas de cessation de l'activité d'éducation ou de résiliation du contrat, les conditions de remboursement des sommes non amorties ainsi que les garanties correspondantes »*.

Cependant, le texte adopté par les députés de la majorité pose question. En supprimant deux des cinq articles de la proposition de loi de M. Bourg-Broc au motif qu'ils n'apportaient rien de nouveau (1), le texte définitif ne fait plus référence à l'article 69 de la symbolique loi Falloux de 1850 (qui limite à 10 % la part des subventions publiques dans les dépenses des investissements des collèges et des lycées d'enseignement général privés), qu'il est censé modifier.

Les dispositions de la loi Falloux n'étant ni abrogées ni expressément modifiées, certains pourraient donc opposer une lecture différente de la nouvelle loi et estimer que les collectivités locales auraient à fixer *« librement les modalités de leur intervention »* dans le cadre de cette loi, qui vaut toujours pour tout établissement privé (qu'il soit sous contrat ou hors contrat). Les députés auraient donc travaillé... pour rien ! Si l'intention du législateur ne fait pas de doute, la rédaction du texte définitif témoigne pour le moins de la précipitation dans laquelle il a été élaboré.

J.-M. Dy.

(1) Les deux articles réaffirmaient les dispositions législatives en vigueur pour les écoles hors contrat et les établissements techniques, technologiques et agricoles.

Une « petite » différence

par Jean-Michel Dumay

AU cours des deux longues journées de débat parlementaire portant sur le financement des établissements privés, François Bayrou n'a cessé de souligner combien les deux systèmes d'enseignement – public et privé sous contrat – s'étaient rapprochés au fil du temps. Est-ce suffisant pour affirmer avec aplomb qu'il n'existe plus, désormais, qu'une seule et *« même école »*? Et justifier, *de facto*, la libéralisation des dépenses des collectivités territoriales en faveur du privé?

L'argument joue sur les mots et sème la confusion . Légalement, il existe toujours une différence essentielle, reconnue par la loi Debré de 1959 : le *« caractère propre »* de l'enseignement privé sous contrat (à 95 % catholique, mais qui peut aussi être juif, musulman...). Or ce qui était évident il y a une trentaine d'années, du fait, notamment, de l'encadrement des établissements privés, s'est considérablement estompé depuis. Et pour diverses raisons : perte d'influence de l'Eglise dans la société, laïcisation massive des personnels et des responsables du privé. Plus encore, que reste-t-il de ce caractère propre dès lors que la plupart des parents agissent majoritairement en consommateurs d'école et utilisent le privé comme une alternative?

A fortiori, en proposant tout à la fois de *« libérer l'enseignement public »* et de *« laïciser l'enseignement privé »*, en permettant en conséquence aux collectivités locales de financer à parité les dépenses d'investissement du public et du privé, le gouvernement ne contribue-t-il pas lui-même à estomper les différences et à accentuer le mouvement? Au point de susciter, ça et là, des inquiétudes au sein même de sa majorité : n'est-il pas souhaitable, comme l'a fait remarquer M. Fréville, député UDF, que l'enseignement privé continue d'assumer une partie des dépenses... *« ne serait-ce que pour conserver son caractère propre »*?

La laïcité oubliée

Assurément, la remise à plat du dispositif législatif, pour le moins confus, qui régit les dépenses publiques en faveur du privé, et surtout la reconnaissance de la participation de l'enseignement privé au service public de l'éducation, inscrite dans la loi Debré, entérinée par Jack Lang et reprise François Bayrou, brouille les cartes de la laïcité. A l'Etat laïque offrant une école laïque, publique et obligatoire et tolérant des écoles privées confessionnelles succéderait un Etat régulateur d'un service public d'éducation pluraliste, au nom de la liberté de choix des parents – et des contribuables – en matière d'éducation.

C'est dire si la notion de service public, neuf ans après la bataille engagée pour un grand «service public laïque unifié», a délibérément été affranchie de l'impératif laïque. Comme si la laïcité n'était plus aujourd'hui qu'un caractère propre parmi d'autres, celui de l'école publique. Et comme s'il ne restait plus finalement pour seule différence tangible entre les deux systèmes d'éducation que leurs histoires respectives modelées par des années de crispations idéologiques. A moins qu'aujourd'hui, cette «petite» différence, ce caractère propre de l'enseignement privé, ne consiste finalement plus, malgré les quelques garde-fous votés, qu'à la liberté d'échapper, en consommateur averti, à un certain nombre d'obligations du service public...

Juin 1993

émission

d'un emprunt

BFCE

1 milliard de francs

d'obligations

à taux variable TME

avec la garantie

de l'Etat

MONTANT DES OBLIGATIONS
5 000 francs.

PRIX DE SOUSCRIPTION
108,146 % soit 5 407,30 francs par obligation, comprenant le coupon couru depuis le 5 novembre 1992.

TAUX D'INTÉRÊT
variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement des emprunts d'Etat à long terme (TME) établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

JOUISSANCE
5 novembre 1992.

RÈGLEMENT
5 juillet 1993.

ASSIMILATION
aux obligations à taux variable TME (septembre 1987).

DURÉE
4 ans et 123 jours.

AMORTISSEMENT NORMAL
au pair, en deux tranches égales le 5 novembre des années 1996 et 1997.

AMORTISSEMENT ANTICIPÉ
possible par rachats en Bourse et par voie d'Offre Publique d'Achat ou d'Echange d'obligations.

MARGE ACTUARIELLE
-0,91 % sur la base d'un TME constant de 7,16 %.

Un prospectus (visa COB n° 93-298 du 15 juin 1993) est disponible sans frais auprès des établissements chargés du placement et au siège de la BFCE : 21, bd Haussmann, 75009 Paris.
Bolo du 21 juin 1993 L'émission sera close sans préavis.

BFCE Banque Française du Commerce Extérieur

هكذا من الإصل

POLITIQUE

A Toulouse

M. Balladur demande que son action ne soit jugée qu'au début de l'année prochaine

Le premier ministre, pour son deuxième voyage officiel en province, était samedi 26 juin à Toulouse. Le matin, il a inauguré le métro qui traverse l'agglomération (*le Monde* daté 20-21 juin) ; il a vu dans cette réalisation une preuve de cet *« exemple français »* dont il a fait la ligne de conduite de sa politique. Mais, sans parler du *« souffle nouveau »* qu'il avait évoqué le 11 juin, il a demandé que son action ne soit jugée qu'au début de l'année prochaine. L'après-midi, il a prononcé un discours devant la convention nationale de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Défendant son programme, pour la première fois, devant des patrons de base, il a sollicité leur confiance, une confiance que leur président, Lucien Rebuffel, dans un discours très engagé politiquement, ne lui a pas mesurée.

TOULOUSE

de notre envoyé spécial

Dans le Nord, pour son premier déplacement officiel en province, Edouard Balladur avait voulu conforter ses amis RPR dans un département qu'ils venaient d'arracher aux socialistes et tenter – sans succès – de se concilier les bonnes grâces d'un « électron libre » de la majorité, Jean-Louis Borloo. Sa journée à Toulouse ne pouvait être que plus consensuelle, dans un département dominé par les centristes et où les socialistes sont encore puissants, d'autant qu'il *s'agissait d'inaugurer un équipement* qui, par le temps de sa réalisation, ne peut que devoir aussi aux choix des gouvernements précédents. Pourtant, ce voyage s'est déroulé à l'abri d'un impressionnant dispositif policier, parfaitement démesuré, étant donnée la sagesse des quelque deux mille per*sonnes qui ont manifesté, à l'appel* de tous les syndicats, pour faire part de leurs inquiétudes sur l'emploi.

Les *quelques centaines de per*sonnes qui ont accueilli le premier ministre à son arrivée sur la place du Capitole avaient été soigneusement filtrées pour lui offrir un de ces bains de foule qu'il commence à apprécier, tant ils lui font oublier la « grogne » du Paris politique. Les petits jeux politiques l'ont vite rattrapé. Le saluant, ainsi que Bernard Bosson, ministre de l'équipement, et les deux membres du gouvernement élus de la région, Jean Puech et Philippe Douste-Blazy, Dominique Baudis, maire centriste de Toulouse, n'a pu s'empêcher de déclarer : *« Je n'oublierai jamais le grand honneur que vous m'avez fait, il y a trois mois, en m'invitant à travailler à vos côtés au redressement du pays. Mais je vous ai répondu que Toulouse me tenait trop à cœur pour que je puisse me consacrer pleinement à une autre mission. »*

Le chef du gouvernement s'est contenté, ironiquement, après avoir salué son *« ami Dominique Baudis »*, de lui répondre : *« Monsieur le maire, la vie est longue, surtout quand on a votre âge. Quand vous aurez amélioré, si cela est possible, votre sens de l'organisation, vous pourrez consacrer autant de force à Toulouse et à autre chose. »*

Les politesses échangées, il était possible de passer à l'inauguration du métro, et donc de retrouver ceux qui en sont les « pères » avec le maire de Toulouse : les maires, en général socialistes, de la banlieue, les chefs d'entreprises publiques ou privées qui en ont assuré la réalisation, Jean-Luc Lagardère pour Matra, Philippe Lagayette pour la Caisse des dépôts, Pierre Richard pour le Crédit local de France et la société concessionnaire qui l'a construite. Après un voyage dans une rame, permettant aux photographes et cameramen de s'en donner à cœur joie, ce fut le temps des discours.

« Des critères objectifs de l'aide de l'Etat »

Pierre Izard, président socialiste du conseil général, s'est livré, à la grande colère de Serge Didier, député UDF, à un vrai « dialogue républicain » en rappelant que c'est Laurent Fabius, alors premier ministre, qui a débloqué les 500 millions de francs, contribution de l'Etat, et en signalant les inquiétudes nées dans la région devant le projet de privatisation de trois entreprises, pour elle essentielles : l'Aérospatiale, Elf-Aquitaine et Pechiney.

La réponse de M. Balladur fut tout aussi franche : les entreprises publiques ont plutôt moins préservé leurs emplois que les privées ; celles qui ont été privatisées en 1986 sont restées sous le contrôle de capitaux nationaux ; il n'est pas question de privatiser *« dans les deux ans à venir »* les entreprises aéronautiques ou d'armement. Pour confirmer, d'ailleurs, son attachement à l'Aérospatiale, le premier ministre a terminé son déplacement toulousain par une visite rapide de son établissement local *(lire l'article de Jacques Isnard)*.

Avec M. Baudis, le dialogue n'était pas empreint des mêmes arrière-pensées. Le maire de Toulouse, après avoir signalé que la mise en service de ce transport en commun moderne était *« un événement historique pour notre cité »*, tenait surtout à obtenir l'assurance que l'Etat aiderait la suite de la réalisation du futur réseau, comme il a contribué financièrement à la construction de la première ligne. Cette garantie, il l'a obtenue. Car pour le premier ministre il s'agit d'une entreprise *« exemplaire »*, dont l'inauguration lui a permis de souligner *« tout l'intérêt que le gouvernement attache aux transports collectifs, et tout particulièrement aux transports collectifs urbains »*, pour lesquels il a inscrit des crédits dans le collectif, crédits qui vont encore être accrus grâce aux sommes apportées par l'emprunt. Mais – allusion aux démêlés de M. Bosson avec le maire socialiste de Rennes, auquel le gouvernement a refusé les crédits pour son métro que lui avait promis le précédent – M. Balladur a ajouté qu'il avait demandé que soient définis *« des critères objectifs de l'aide de l'Etat, en fonction des populations desservies, de l'équilibre financier des opérations et de l'intérêt pour l'environnement »*. En tout cas, pour Toulouse, il a décidé que l'extension du métro serait inscrite au XIe Plan.

Le parterre de notables, réuni pour l'occasion, attendait aussi un discours politique. M. Balladur ne l'a pas déçu. Parlant sans cesse de *« confiance »*, le premier ministre a demandé quelques mois supplémentaires pour que l'on juge son action, n'évoquant même plus le *« souffle nouveau »* qu'il avait promis dans le Nord, le 11 juin, pour le mois de septembre : *« Que ceux qui s'impatientent, légitimement et je peux les comprendre, veuillent bien attendre quelques mois pour juger une action qui n'aura véritablement commencé que dans quelques semaines. Je leur donne rendez-vous au début de l'année pour apprécier nos résultats : je les attends avec sérénité. »* Message clairement destiné à ceux qui *« entretiennent le doute »*, qui *« polémiquent »*, pendant que lui agit *« pour le bien commun »*.

Ce message, M. Balladur a surtout besoin de le faire passer auprès des chefs d'entreprise dont le soutien lui est indispensable pour lutter contre le chômage. Et comme décidément le CNPF est *un relais sur lequel il ne peut guère* compter, il a fait appel à son vieux rival : la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME).

Appel à la confiance et à la responsabilité

Le président de celle-ci, Lucien Rebuffel, tout militant RPR qu'il soit, est toujours ravi d'apporter son appui à un gouvernement, si cela lui permet de faire croire qu'il est plus représentatif que le « patron des patrons ». Déjà, en septembre 1991, pour remercier Edith Cresson d'avoir choisi son organisation pour présenter ses mesures en faveur des PME-PMI, il avait couvert de louanges le chef du gouvernement socialiste et ses ministres (*le Monde* du 18 septembre 1991).

Samedi à Toulouse, M. Rebuffel a certainement été plus fidèle à sa pensée partisane en traitant de malhonnêtes les socialistes, dont l'action a été si néfaste qu'il avait fallu pour leur succéder un *« gouvernement de salut public »*, la présence à sa tête de M. Balladur permettant de retrouver *« foi et espérance »*. Mais il a prévenu que le *« patronat réel et de labeur »* n'admettra plus les *« petits jeux politiciens » « inadmissibles »* d'hommes distillant *« ici ou là des petites phrases semant aujourd'hui le doute et la critique »*, car après M. Balladur *« il n'y a plus rien, ni idéologie ni programme ou je ne sais quel autre projet de société alternatif, il n'y a plus que la rue... »*.

Les phrases incantatoires de M. Rebuffel, ses appels à la révolte des petits patrons s'ils n'obtenaient pas satisfaction dans leurs luttes contre les grandes surfaces et les grosses entreprises donneuses d'ordres, ou les bonnes grâces des *« fonctionnaires à vie »*, et des banquiers à *« l'accablante responsabilité »*, détonaient trop avec le style oratoire du premier ministre, pour que celui-ci fasse facilement entendre un appel à la confiance certes, mais aussi à la responsabilité. D'autant qu'en échange de ce que lui apportait le gouvernement, le président de la CGPME ne promit que de l'aider à créer les 200 000 postes d'apprentis supplémentaires espérés en signant 100 000 contrats d'insertion en alternance. Il est vrai que M. Rebuffel avait assuré que le premier ministre présenterait *« le plan gouvernemental quinquennal pour les PME »*.

De ce plan, il ne fut pas ques*tion. M. Balladur, homme bien* élevé, est simplement convenu qu'en dehors des mesures qu'il confirmait ou qu'il annonçait *(lire notre encadré) « pour les PME-PMI également, le gouvernement inscrira son action dans la durée, et pourquoi n'aurait-elle pas cette durée de cinq ans ? »* Non, M. Balladur voulait simplement profiter de cette convention nationale de la CGPME pour avoir, enfin, un dialogue direct avec des patrons, leur dire, sans intermédiaire, tout ce qu'il avait fait pour eux afin de les inciter à participer à son œuvre de redressement, justifier ses choix – *« pour investir, il faut partir d'une base assainie »* –, confirmer qu'il serait *« illusoire de penser – et ceux qui le laisseraient entendre prendraient de lourdes responsabilités face à l'avenir – que la solution réside dans la fermeture de nos frontières »*, assurer que *« le combat ne peut être gagné par le gouvernement seul »*, rappeler que la baisse des taux d'intérêt avait déjà allégé les charges des entreprises de 40 milliards.

A ces petits patrons qui se croient victimes de leur environnement politique, économique et financier, les mesures annoncées par le premier ministre, même *assorties de nombreux autres* points qui vont être mis *« à l'étude »*, suivant un procédé utilisé par tous les gouvernements, suffiront-elles à redonner confiance ? Cette confiance dont Edouard Balladur fait aujourd'hui l'alpha et l'oméga de sa politique.

THIERRY BRÉHIER

Les nouvelles mesures pour les PME

Lors de son discours devant la convention de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, samedi 26 juin à Toulouse, M. Balladur a dressé l'inventaire de toutes les décisions déjà prises par son gouvernement pouvant aider les dirigeants de petites entreprises. Il en a aussi annoncé une série d'autres, qui seront soit d'application immédiate, soit inscrites dans des projets de lois qui seront mis à l'étude.

■ **Financement des entreprises.** – Le plafond des CODEVI, ces livrets d'épargne ouverts à tous et dont le produit financier sert aux financements des petites entreprises, sera immédiatement relevé de 15 000 à 20 000 francs. Le taux auquel les banques prêtent l'argent ainsi récolté sera, lui, baissé de 8,75 à 8,25 %. Les lois sur la prévention des difficultés des entreprises et sur *leur faillite seront modifiées lors* de la prochaine session d'automne du Parlement. Les entreprises du bâtiment, des travaux publics, de l'agroalimentaire et même de certains services pourront bénéficier de l'intervention du Comité interministériel des restructurations industrielles (CIRI), comme de celles de ces comités départementaux et régionaux (CORRI et CODEFI) ; les moyens financiers de ces organismes seront accrus en conséquence.

Les administrations, quel que soit leur statut, donneront l'exemple pour raccourcir les délais de paiement, des *« résultats concrets »* étant promis *« dès cet automne »*. Cet effort *« devra être suivi par tous »*, donc par le privé, pour limiter le crédit inter-entreprises, car les délais de paiement actuels *« ne sont pas acceptables »*. Seront aussi étudiées *« toutes les mesures juridiques qui permettraient de faciliter la transmission des entreprises »*.

■ **Grandes surfaces.** – Pour conforter la *« pause »* annoncée par M. Balladur dans l'implantation des grandes surfaces, des mesures réglementaires seront prises dès cet été. La « loi Royer » et celle sur la concurrence seront modifiées plus tard.

■ **Simplification administrative.** – C'est une *« priorité du gouvernement »*, dont est tout particulièrement chargé M. Madelin. Dès cet été sera mise à l'étude la transformation en projet de loi du texte voté par le Conseil économique et social sur un statut de l'entreprise individuelle.

■ **Sous-traitance.** – *« La relation entre grande entreprise et sous-traitant doit participer du mouvement de solidarité prôné par le gouvernement »*, a assuré M. Balladur. Il a donc demandé que soit élaboré *« un code de bonne conduite de la sous-traitance »*, car il lui semble qu'un tel code sera plus efficace qu'une modification des textes législatifs ou réglementaires.

Evoquée par le chef du gouvernement

La privatisation du groupe Aérospatiale devrait être très progressive

Le gouvernement n'envisage pas de privatiser, dans l'immédiat et en une seule opération, le groupe Aérospatiale dont 35 % des activités (sur un chiffre d'affaires de 52,2 milliards de francs en 1992) sont consacrées à l'armement (hélicoptères, missiles et satellites). Le premier ministre l'a laissé entendre en déclarant que la privatisation de ce groupe, figurant parmi les vingt et une entreprises recensées par le projet de loi de privatisation, *« ne se fera ni en 1994, ni en 1995 »* et qu'il n'excluait pas que *« l'Etat demeure actionnaire à un certain niveau »* dans des sociétés du type Aérospatiale.

Sans renoncer à diminuer la part du capital qu'il détient – soit 99,96 %, – l'Etat devrait adopter pour Aérospatiale un processus progressif par rapport à celui des autres groupes à privatiser. Il pourrait choisir d'ouvrir son capital, de façon limitée, à des partenaires européens en échange de participations françaises chez eux. Ce processus a été appliqué lors de la création de la société Eurocopter où l'Etat français est demeuré (à hauteur de 60 %) majoritaire, après une alliance avec le groupe allemand DASA, et où il a permis l'arrivée de ce partenaire privé pour produire des hélicoptères civils et militaires.

Les résultats du groupe Aérospatiale sont mauvais avec un déficit de 2,4 milliards de francs en 1992 et un endettement supérieur à 16,5 milliards (comparé à des fonds propres de 5,8 milliards). Selon René Galy-Dejean, député RPR de Paris et rapporteur de la commission de la défense à l'Assemblée, la situation du groupe ne doit pas s'améliorer avant 1995, compte tenu de la chute des commandes de l'Etat ou à l'exportation, de l'arrêt de certains projets d'armement (les missiles S.45, Hadès et l'avion orbital Hermès) et de la nécessité de recapitaliser une entreprise dont la dernière dotation en capital, par l'Etat, remonte à 1988.

La levée de bouclier de toutes origines (les élus de la majorité et de l'opposition dans les instances régionales, dont le maire CDS de Toulouse, Dominique Baudis, et les syndicats) a été sensible sur les sites industriels concernés, en Aquitaine. Les dirigeants du groupe, à commencer par le PDG, Louis Gallois, n'ont cessé de faire valoir qu'il devenait urgent de recapitaliser l'entreprise pour la rendre présentable sur le marché financier.

Protéger les intérêts nationaux

Mais surtout, il s'avère que Aérospatiale, du fait de sa primauté dans les domaines balistique et spatial qui doivent demeurer directement contrôlés par l'Etat, a besoin, en cas de privatisation, d'être encadré par toute une série de dispositifs visant à protéger les intérêts nationaux de sécurité. Ce qui peut faire hésiter tout investisseur, de quelque horizon qu'il vienne.

C'est pourquoi le gouvernement semble s'orienter vers une double démarche préalable : déterminer avec précision le pourcentage du capital qui pourrait être vendu sans aliéner la liberté de décision de l'Etat sur les programmes stratégiques ; ensuite, ne pas récuser à l'avance une formule qui – au nom de la capacité du groupe Aérospatiale à jouer un rôle moteur dans la coopération européenne en matière militaire – aboutit à permettre des « fédérations » industrielles par le croisement de participations entre différents associés autour de « métiers » ou de compétences de niveau équivalent.

JACQUES ISNARD

EN BREF

□ **Philippe Séguin rejette les accusations de protectionisme.** – Invité de « L'heure de vérité », dimanche 27 juin, sur France 2, Edmond Alphandéry s'est interrogé sur les récentes critiques de Philippe Séguin. *« Il a un discours*, a-t-il constaté, *qui effectivement a une résonance protectionniste. Que cherche-t-il ? Est-ce qu'il cherche effectivement à nous pousser à fermer nos frontières ? Si c'est vrai, c'est très, très grave. »* Le ministre de l'économie a estimé que, *« en prenant des mesures courageuses,* [le gouvernement] *avait rassuré les Français »* et que *« c'est le meilleur service que nous puissions rendre à la consommation et donc au redémarrage de l'économie »*. Philippe Séguin a récusé, dimanche 27 juin, au cours de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, les accusations de protectionnisme portées contre lui depuis son discours sur le *« Munich social »*, en soulignant le *« grand désordre commercial »* face auquel *« il faut s'organiser »*. *« Evidemment, je ne suis pas protectionniste. Je ne suis pas idiot, je sais bien que pour exporter il faut importer »*, a dit le député des Vosges, en ajoutant : *« Mais je constate un grand désordre dans le commerce international. Nous vivons sur des principes qui sont ceux des années 50. Les choses se présentent de manière radicalement différente et il faut s'organiser. »* Après la démission de Jacques Attali de la BERD, M. Séguin a souhaité que *« son remplacement ne se traduise pas par un marché de dupes pour la France »* et il a espéré que *« la présidence reste française »*.

□ **Jean-Louis Debré (RPR) demande aux ministres de ne pas *« jouer perso »*.** – Invité du « Forum Radio-J », dimanche 27 juin, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a demandé que *« l'ensemble des ministres arrêtent de jouer perso et jouent collectif »*. *« Arrêtons de déconner*, a dit le porte-parole du RPR. *Nous sommes dans une œuvre de redressement. Que X, Y ou Z arrêtent de penser en termes de carrière politique. C'est de la France qu'il s'agit. » « Il faut que l'on gagne, il faut que l'on réussisse et, par conséquent, approfondissons notre union plutôt que de développer nos différences »*, a poursuivi le député de l'Eure.

□ ***M. Mitterrand rend hommage à* la Résistance.** – François Mitterrand s'est rendu, samedi 26 juin, comme il le fait tous les ans, à Dun-les-Places, village de la Nièvre où vingt-sept habitants ont été fusillés par les Allemands, le 26 juin 1944, en représailles contre la Résistance. Le chef de l'Etat s'est recueilli près du monument aux morts où ont été déposées plusieurs gerbes, puis au cimetière, avant de retrouver les habitants de la commune à la salle des fêtes. Dans l'après-midi, le président de la République a visité, en compagnie de Jacques Toubon, ministre de la culture, les fouilles archéologiques du site gaulois de Bibracte, près du Mont-Beuvray, en Saône-et-Loire.

M. Le Pen considère le premier ministre comme un homme « intelligent » et « habile »

SAINT-FRANC (Savoie)

de notre bureau régional

Cent jours après l'installation du gouvernement, le président du Front national serait-il gêné aux entournures ? Dimanche 27 juin, lors de la *« fête champêtre »* de son mouvement à Saint-Franc, une petite commune au-dessus du magnifique lac d'Aiguebelette, Jean-Marie Le Pen a donné l'impression de ne pas savoir par quel bout rallumer la flamme du parti d'extrême droite. En ouverture de son « discours de rentrée », il a expliqué qu'il avait respecté la *« période de neutralité »* – trois mois – avant de juger la politique menée par le gouvernement. Il a fixé rendez-vous à ses militants *« dans un mois, dans un an »*. *« Nous laissons M. Balladur nous démontrer ce qu'il est capable de faire »*, a soutenu le chef du Front national. Un premier ministre qu'il a salué comme *« un homme intelligent, habile et courtois »*. *« Il ne nous a pas laissé au ban de la nation*, a reconnu M. Le Pen, *il a tenu à entendre nos propositions. »*

Certes, M. Le Pen a dénoncé *« l'énorme victoire de l'UPF, fruit d'un truquage électoral qui élimine les courants novateurs comme les Verts et le Front national »*. Il a rappelé les déclarations pré-électorales des responsables de la droite sur le GATT ou la lourdeur des prélèvements pour les comparer aux décisions prises depuis. Il a, bien entendu, visé *« l'immigration »* et *« le libre-échangisme »* comme les principales causes de la montée *« angoissante »* du chômage.

Il s'est amusé à imiter l'accent de Charles Pasqua, *« ce grand acrobate »*, pour brocarder la politique du ministre de l'intérieur sur le contrôle de l'immigration ou le code de la nationalité, *« du bidon, du pipeau »*. Mais M. Le Pen ne semblait pas avoir le cœur à ces *« inlassables redites »*, selon sa propre expression. Il a même oublié d'emporter avec lui la médaille qu'il devait remettre à une militante méritante.

BRUNO CAUSSÉ

SCIENCES-PO
Stage intensif d'été
Classes préparatoires annuelles "pilotes"
ipesup
18, rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris / 43.25.63.30

LE MONDE diplomatique
Dix-huitième volume de la collection « Manière de voir »
LES FRONTIÈRES DE L'ÉCONOMIE GLOBALE : SÉGRÉGATIONS PLANÉTAIRES
EN VENTE DANS LES KIOSQUES – 42 F

Elections cantonales

POLITIQUE

Elections cantonales partielles : le PS enlève deux sièges au RPR

Les élections cantonales partielles organisées dimanche 27 juin – six seconds tours et trois premiers tours – ont vu le PS enlever deux sièges au RPR, l'un conquis en Corrèze, l'autre repris dans les Hautes-Pyrénées. Dans le Calvados (canton de Caen-6), le candidat de la droite ne l'emporte que de cinq voix sur son concurrent socialiste qui a déposé un recours *auprès du tribunal administratif*.

Dans les Alpes-Maritimes (canton de Nice-14), le candidat de l'extrême droite conserve son siège en accentuant son avance. La participation reste faible, avec des records d'abstention (plus de 70 %) dans les deux cantons du Calvados. En revanche, la Corrèze se distingue par sa mobilisation exemplaire (avec une participation de 82,74 %).

HAUTES-ALPES : canton de L'Argentière-la-Bessée (2e tour).

I., 4 005 ; V., 1 466 ; A., 63,39 % ; E., 1 147.

Chantal Disdier, div. d., 1 147 (100 %), *ELUE*.

[*Chantal Disdier est élue à l'unanimité des suffrages exprimés : son concurrent, Raymond Marigne, qu'elle devançait largement à l'issue du premier tour, s'était désisté. Elle succède ainsi à son mari, Max Disdier (div. d.), récemment décédé, réélu dès le premier tour en mars 1992.*

28 juin 1993 : L., 4 006 ; V., 2 480 ; A., 38,09 % ; E., 2 425 ; Chantal Disdier, 1 015 (41,85 %) ; Raymond Marigne, UDF, adj. m. de L'Argentière, 594 (24,49 %) ; Robert de Cazment, PS, s. d., 330 (13,60 %) ; Alain Queyras, PC, 198 (8,16 %) ; *Vanessa Bickers-Garcia, FN,* 181 (7,46 %) ; Louis Albrand, div., 107 (4,41 %).

22 mars 1992 : L., 3 976 ; V., 2 935 ; A., 26,18 % ; E., 2 849 ; Max Disdier, 1 456 (51,10 %) ; Joël Giraud, MRG, 773 (27,13 %) ; Alain Queyras, PC, 238 (8,35 %) ; Daniel Turcan, FN, 147 (5,15 %) ; Jean-Michel Cammal, Verts, 101 (3,6 %) ; Serge Thivolle, PS, 86 (3,01 %) ; *Jacques Fossard, div. d., 48 (1,68 %).*]

ALPES-MARITIMES : canton de Nice-14 (2e tour).

I., 16 362 ; V., 4 466 ; A., 66,59 % ; E., 5 156.

Jacques Peyrat, FN, c. m., 2 941 (57,04 %), *ELU*.

Marie-Jeanne Murcia, UDF, c. m., 2 215 (42,95 %).

[*Le candidat du Front national,* Jacques Peyrat, *dont la précédente élection avait été invalidée, est réélu avec une nette avance sur son adversaire de l'UDF, Marie-Jeanne Murcia, à laquelle il avait enlevé son siège en mars 1992. L'électorat s'est un peu plus mobilisé qu'au premier tour. Cela profite surtout à M. Peyrat, qui réussit à engranger un millier de voix supplémentaires, alors que Mme Murcia ne récupère que les suffrages des électeurs qui avaient voté pour le candidat du RPR le 20 juin.*

20 juin 1993 : L., 16 362 ; V., 4 859 ; A., 70,30 % ; E., 4 757 ; Jacques Peyrat, 1 920 (40,36 %) ; Marie-Jeanne Murcia, 1 134 (23,83 %) ; Alain Dogliani, RPR, 846 (17,78 %) ; Paul Culturello, PS, 432 (9,08 %) ; Jacques Tibéri, PC, 363 (7,63 %) ; Jean-Louis Masséna, div., 62 (1,30 %).

29 mars 1992 : L., 16 344 ; V., 9 349 ; A., 42,79 % ; E., 6 995 ; Jacques Peyrat, 4 476 (58,67 %) ; Marie-Jeanne Murcia, 4 357 (49,32 %).]

CALVADOS : canton de Caen-6 (2e tour).

I., 9 113 ; V., 2 562 ; A., 71,88 % ; E., 2 447.

Yves Lessard, RPR, c. r., 1 226 (50,10 %), *ELU*.

Jangui Le Carpentier, PS, c. r., adj. m. d'Hérouville-Saint-Clair, 1 221 (49,89 %).

[*Succédant à Francis Saint-Ellier, député (UDF-PR), qui s'est démis de son mandat pour se présenter dans le canton de Caen-8, situé dans sa circonscription, M. Lessard ne l'emporte que de cinq voix sur M. Le Carpentier. Au premier tour, la gauche possédait une avance théorique de trente-six voix, mais la mobilisation plus forte des électeurs, au second, a profité davantage au candidat du RPR.*

20 juin 1993 : L., 9 113 ; V., 2 347 ; A., 74,24 % ; E., 2 275 ; Yves Lessard, 901 (39,60 %) ; Jangui Le Carpentier, 740 (32,52 %) ; Patrick Viot, Verts, 205 (9,01 %) ; *Marc Bellet, PC, c. r., c. m. de Caen,* 171 (7,51 %) ; Christian Gadret, FN, 136 (5,97 %), Pascal Blanchetier, MDC, 74 (3,25 %) ; René Pimont, UDF-PR, 48 (2,10 %).

2 octobre 1988 : L., 9 206 ; V., 3 978 ; A., 56,78 % ; E., 3 898 ; Francis Saint-Ellier, *UDF-PR,* 1 993 (51,12 %) ; Jangui Le Carpentier, PS, 1 905 (48,87 %).]

CALVADOS : canton de Caen-8 (2e tour).

I., 11 582 ; V., 3 050 ; A., 73,66 % ; E., 2 871.

Francis Saint-Ellier, UDF-PR, d., c. m. de Caen, 1 655 (57,64 %), *ELU*.

Gilles Deterville, PS, c. m. de Caen, 1 216 (42,35 %).

[*M. Saint-Ellier succède à Frank Duncombe (UDF-PR), décédé le 12 mai dernier. Arrivé en tête au premier tour, le député améliore son score de plus de 250 voix, malgré une plus faible participation. En revanche, le candidat socialiste ne fait pas le plein des voix de gauche.*

20 juin 1993 : L., 11 582 ; V., 3 106 ; A., 73,18 % (et non pas 86,94 % comme nous l'avons indiqué par erreur dans le Monde du 22 juin) ; E., 3 049 ; Francis Saint-Ellier, 1 398 (45,85 %) ; Gilles Deterville, 711 (23,31 %) ; Alain Bohère, PC, c. m. de Fleury-sur-Orne, 586 (19,21 %) ; Henri du Mesnildot, FN, 152 (4,98 %) ; Charles Bouillaud, GE, 148 (4,85 %) ; Claude Placé, écol., 54 (1,77 %).

2 octobre 1988 : L., 11 239 ; V., 4 564 ; A., 59,39 % ; E., 4 425 ; Frank Duncombe, *UDF-PR,* 2 386 (53,92 %) ; Gilles Deterville, PS, 2 039 (46,07 %).]

CORRÈZE : canton d'Argentat (2e tour).

I., 5 526 ; V., 4 572 ; A., 17,26 % ; E., 4 452.

René Teulade, PS, m. d'Argentat, 2 476 (55,61 %), *ELU*.

Pierre Celles, RPR, 1 976 (44,38 %).

[*Ancien ministre socialiste des affaires sociales, M. Teulade reprend, avec cinq cents suffrages d'avance, le siège que M. Celles avait enlevé en 1992. Celui-ci ne l'avait emporté que de quatre voix en mars 1992, et, à la suite du recours intenté par son adversaire, son élection avait été annulée. M. Teulade a bénéficié de la très forte mobilisation de l'électorat, déjà sensible au premier tour, et d'un bon report des voix communistes.*

20 juin 1993 : L., 5 526 ; V., 4 306 ; A., 22,07 % ; E., 4 181 ; René Teulade, 2 045 (48,91 %) ; Pierre Celles, 1 904 (45,54 %) ; Marcel Ménager, PC, 232 (5,54 %).

29 mars 1992 : L., 5 525 ; V., 4 600 ; A., 16,74 % ; E., 4 466 ; Pierre Celles, RPR, 2 235 (50,04 %) ; René Teulade, PS, 2 231 (49,95 %).]

MEUSE : canton de Gondrecourt-le-Château (1er tour).

I., 3 923 ; V., 2 253 ; A., 42,59 % ; E., 2 186.

Alain Cereda, UDF-PR, 601 (27,49 %) ; Daniel Lhuillier, div. g., 544 (24,88 %) ; Michel Paul, app. UDF, adj. m. de Gondrecourt, 538 (24,61 %) ; Roger Robert, div. g., 278 (12,71 %) ; Roland Liez, PC, 100 (4,57 %) ; Jean-Luc Bourgeois, Ras-le-Bol, 77 (3,52 %) ; Philippe Gilquin, div. d., 48 (2,19 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[*M. Cereda arrive en tête du premier tour de ce scrutin organisé pour remplacer* André Droitcourt (UDF-PR), *maire de Gondrecourt, élu député en mars dernier et atteint par la législation sur le cumul des mandats. Il devance deux autres candidats, donnés favoris, qui peuvent se maintenir au second tour, MM. Lhuillier et Paul. Ce dernier est soutenu par M. Droitcourt, dont il est le premier adjoint à la mairie.*

22 mars 1992 : L., 3 898 ; V., 2 880 ; A., 28,16 % ; E., 2 605 ; André Droitcourt, UDF-PR, c. s., m. de Gondrecourt, 1 242 (47,67 %) ; Daniel Lhuillier, maj. p., 537 ; Eric Chalupka, FN, 342 (13,12 %) ; Roland Liez, PC, 248 (9,52 %) ; Bernard Adrian, 236 (9,05 %).]

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : canton de Pau-Nord (1er tour).

I., 10 812 ; V., 3 779 ; A., 65,04 % ; E., 3 679.

Gaston Prieu, RPR, c. m. de Pau, 1 559 (42,37 %) ; *Jamin Habib*, PS, adj. m. de Pau, 1 013 (27,53 %) ; Claude Vargues, div. d., 508 (13,80 %) ; *Pierre Esposito*, FN, 202 (5,49 %) ; Hélène Lerou-Pourqué, PC, 188 (5,11 %) ; Frédéric Lonné, MRG, 136 (3,69 %) ; Pierre Ruscassie, LCR, 73 (1,98 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[*Dans ce scrutin destiné à pourvoir le siège rendu vacant par le décès du socialiste René Cazenave, le candidat de la majorité, Gaston Prieu, malheureux à trois reprises face à l'ancien conseiller (la dernière fois, de vingt-cinq voix) devance largement le socialiste Jamin Habib, adjoint au maire de Pau, le député (PS) André Labarrère. Le résultat du second tour dépendra pour beaucoup des électeurs qui ont apporté leur voix à M. Vargues. Ce dernier, centriste, proche de l'UDF et de François Bayrou, n'est investi par aucun parti.*

22 mars 1992 : L., 10 750 ; V., 7 072 ; A., 34,21 % ; E., 6 816 ; René Cazenave, PS, c. s., 2 776 (40,72 %) ; Gaston Prieu, RPR, 2 198 (32,24 %) ; Roland Toni, FN, 794 (11,64 %) ; Christian Meffre, Verts, 576 (8,45 %) ; Hélène Lerou, PC, 257 (3,77 %) ; Dominique Sarrade, UDF-PR diss., 153 (2,24 %) ; Pierre Ruscassie, LCR, 62 (0,90 %).]

HAUTES-PYRÉNÉES : canton d'Aureilhan (2e tour).

I., 7 156 ; V., 3 389 ; A., 52,64 % ; E., 3 199.

Pierre-Henri Lacaze, PS, m. d'Aureilhan, 1 700 (53,14 %), *ELU*.

Jean-Marie Simonnet, RPR, 1 499 (46,85 %).

[*Il n'aura fallu que quinze mois à M. Lacaze pour reprendre son siège au secrétaire départemental du RPR, Jean-Marie Simonnet. Battu en mars 1992, dans son fief, après sept années de mandat, M. Lacaze avait obtenu l'annulation de ce scrutin. Arrivé en deuxième position au premier tour, le maire d'Aureilhan a bénéficié d'un bon report des voix communistes, bien meilleur qu'en 1992.*

20 juin 1993 : L., 7 156 ; V., 3 225 ; A., 54,93 % ; E., 3 122 ; Jean-Marie Simonnet, 1 138 (36,45 %) ; Pierre-Henri Lacaze, 1 189 (35,52 %) ; Jean Gonzalez, PC, 639 (20,46 %) ; Pierre Loubères, rég., 127 (4,06 %) ; Jean-Pierre Bonin, FN, 109 (3,49 %).

29 mars 1992 : L., 7 012 ; V., 4 149 ; A., 40,83 % ; E., 3 672 ; Jean-Marie Simonnet, 1 896 (51,63 %) ; Pierre-Henri Lacaze, 1 776 (48,36 %).]

VOSGES : canton de Châtenois (1er tour).

I., 4 924 ; V., 2 865 ; A., 41,81 % ; E., 2 778.

Jean-Pierre Florentin, RPR, m. de Châtenois, 1 072 (38,58 %) ; Christian Prévot, div. g., m. d'Houécourt, 828 (29,80 %) ; Daniel Arnould, div. g., 456 (16,41 %) ; Jacky Duhaut, PC, 138 (4,96 %) ; Didier Humbert, FN, 130 (4,67 %) ; Gilles Van Hoorde, GE, 83 (2,98 %) ; Guy Bonnier, div. d., 71 (2,55 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[*Il s'agit de pourvoir au remplacement de Jean Virot, RPR, maire de Châtenois depuis 1959 et conseiller général depuis 1961, décédé le 8 mai dernier. M. Florentin, candidat unique de la majorité, qui a succédé à Jean Virot à la mairie, arrive en tête devant M. Prévot, qui améliore de 13 points de pourcentage son score de 1992. Celui-ci devrait bénéficier des voix du candidat arrivé en troisième position, Daniel Arnould, qui recule de 2 points par rapport à ses résultats au scrutin de l'an dernier, où il était le représentant du PS.*

22 mars 1992 : L., 4 926 ; V., 3 539 ; A., 28,15 % ; E., 3 347 ; Jean Virot, RPR, c. s., 1 285 (38,39 %) ; Daniel Arnould, PS, 608 (18,16 %) ; Christian Prévot, div., 561 (16,76 %) ; Didier Humbert, FN, 331 (9,88 %) ; Gilles Van Hoorde, GE, 213 (6,36 %) ; Jacky Duhaut, PC, 211 (6,30 %) ; Jocelyne Pradhon, Verts, 138 (4,12 %).]

Le GATT, la politique de la Commission de Bruxelles et VOUS.

Les mystiques du mondialisme commercial ont déjà conduit au chômage des millions d'Européens.

Si on laisse faire Bruxelles sur le GATT, vous aussi vous risquez d'y passer.

La signature par la Commission Européenne des accords du GATT, sans renégociation globale, menacerait beaucoup d'emplois dans la CEE, dont peut-être le vôtre.

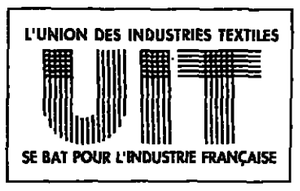

Plus de 20 millions de chômeurs en Europe, c'est assez.

*** PUBLICIS FRANCE

هكذا من الإصل

SOCIÉTÉ

RELIGIONS

Malgré l'opposition de Mgr Decourtray

Le synode de l'Eglise de Lyon préconise l'ordination d'hommes mariés et le diaconat des femmes

Depuis trois ans, l'Eglise de Lyon est réunie en synode pour définir ses grandes orientations pour le futur. Ses cinq cent trente délégués, représentants de toutes les communautés et paroisses, ont achevé leurs travaux, samedi 26 et dimanche 27 juin, par l'adoption de résolutions invitant les chrétiens à prendre plus de responsabilités dans l'Eglise et dans la société civile. Toutefois, Mgr Albert Decourtray, cardinal-archevêque, a d'ores et déjà exprimé son opposition à l'égard de certaines d'entre elles, comme la mise à l'étude de l'ordination d'hommes mariés et du diaconat des femmes.

LYON

de notre bureau régional

Ouvert le 2 janvier 1990 par Mgr Decourtray, le synode de l'Eglise de Lyon a, dans un premier temps, associé quinze mille catholiques de ce diocèse très diversifié et réputé frondeur, qui compte deux millions d'habitants dans l'agglomération et ses banlieues, les zones rurales et le Roannais (*le Monde* du 13 avril). Après avoir élu leurs 530 délégués, ils ont retenu quatre thèmes sur lesquelles porteront les priorités de l'Eglise dans les prochaines années. Deux concernent des questions religieuses et l'organisation du diocèse : le partage des responsabilités et les sacrements ; les autres étant plus ouverts à des préoccupations sociales : l'exclusion et la solidarité ainsi que le couple et la famille.

En lançant ce « chantier », Mgr Decourtray s'était contenté de définir un cadre. Il avait prévenu qu'il s'abstiendrait d'intervenir sur le contenu des travaux. Il s'était aussi engagé à « promulguer », sous forme de loi synodale, toutes les résolutions acquises à la majorité des deux tiers, à l'exception de celles s'opposant au droit canon ou aux règles fondamentales de l'Eglise. Malgré cette mise en garde, les délégués de l'assemblée ont largement profité de la liberté de parole qui leur était offerte. Sans cacher leurs clivages traditionnels, ils ont adopté certaines positions qui risquent fort de ne rester qu'au stade de la déclaration d'intention.

Favorables à une formation des séminaristes « *mieux ancrée dans la réalité diocésaine* », les délégués du synode ont demandé que soit remise à l'étude l'ordination d'hommes mariés. Une majorité – certes insuffisante – s'est prononcée pour l'ordination des femmes, tandis que la suggestion de leur proposer le diaconat a été retenue. De même que, face au manque de prêtres, des laïcs « *envoyés en mission* » pourraient être autorisés à célébrer des sacrements, comme le baptême, le mariage, et, dans les hôpitaux, celui des malades.

Réticences et désaccords

Bien que les questions d'actualité n'aient pas été directement à l'ordre du jour, les délégués du synode ont réaffirmé leur hostilité à « *toute parole ou initiative qui rejette et exclut les étrangers* ». Dans un autre registre, les écoles catholiques sont invitées à « *être plus ouvertes aux pauvres et aux immigrés* », quitte à « *rechercher des implantations dans les quartiers défavorisés* ».

Sur l'ensemble de ces résolutions, auxquelles ont été ajoutés des messages spécifiques sur les rapports de l'Eglise avec le judaïsme, l'islam et plus généralement à propos de l'œcuménisme, Mgr Decourtray n'a pas formulé d'objections directes. Il s'est surtout félicité de la capacité « *d'écoute et de dialogue. Notre Eglise était compartimentée. Des cloisons sont tombées* », a-t-il indiqué en guise de conclusion. Comme si la première conséquence positive de ces trois années de préparation avait été d'engager son diocèse sur la voie d'une unité jusqu'ici introuvable. Toutefois, le soir même sur la radio chrétienne *Fourvière FM*, il n'hésitait pas à exprimer des réticences, voire des désaccords profonds. Avec une centaine de résolutions adoptées sur les deux cent cinquante-quatre soumises au vote, il reste à dégager des lignes directrices, si ce n'est une certaine cohérence. Ce sera le rôle d'un « conclave » qui se réunira au mois d'août, avant l'adoption définitive de la loi synodale lors d'un rassemblement de tous les catholiques du diocèse, le 5 décembre, à Lyon.

MICHEL DELBERGHE

JUSTICE

L'enquête sur le match Valenciennes-Marseille

Le footballeur de l'OM Jean-Jacques Eydelie est mis en examen pour corruption active

Après la mise en examen des époux Marie-Christine et Christophe Robert, vendredi 25 et samedi 26 juin, au terme de *quarante-huit heures de garde à vue*, le joueur de l'Olympique de Marseille Jean-Jacques Eydelie, vingt-sept ans, a été mis en examen et placé sous mandat de dépôt, *dimanche 27 juin, pour corruption active*, par Bernard Beffy, le juge valenciennois chargé de l'instruction de l'affaire du match de football Valenciennes-Marseille. Le défenseur marseillais, qui nie les faits qui lui sont reprochés, est soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire dans l'approche du joueur valenciennois Christophe Robert. Celui-ci, qui a reconnu avoir reçu 250 000 francs pour favoriser la victoire de l'OM (*le Monde* daté 27-28 juin), a été également mis en examen, samedi 26 juin, *pour corruption passive* et placé sous contrôle judiciaire moyennant un cautionnement de 80 000 francs.

Son épouse Marie-Christine avait fait l'objet de la même mesure, la veille, pour complicité de ce délit. Sur TF1, dimanche, Bernard Tapie a dénoncé « *une précipitation malsaine* » tout en déclarant faire confiance *à la justice*. Par ailleurs, un expert désigné par le magistrat instructeur devrait examiner rapidement le directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès, initialement mis en cause par un autre joueur de Valenciennes, Jacques Glassmann, et qui a été hospitalisé, à Marseille, dans la nuit de vendredi à samedi.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

« *Je ne sais plus où j'en suis. J'ai interrogé tout le monde et je n'ai pas pu me faire une conviction. Je n'ai que mon cœur pour vous dire : j'y crois pas...* » Bien loin des sarcasmes des premiers jours et des accusations retournées, bien légèrement, contre les dirigeants de l'US Valenciennes-Anzin, Bernard Tapie ne repousse plus la douloureuse hypothèse d'une corruption des adversaires de l'OM. Une corruption qui ne serait pas le fait de « *l'OM institutionnel* », mais qui pourrait avoir été commise par « *des gens à l'intérieur du club* ». Est-ce que ces « *gens* » peuvent avoir commis des « *choses gravement critiquables ?* », M. Tapie s'en remet à la justice « *pour le dire* ». Certes, il n'y a, pour le moment, « *aucune preuve* ». Mais si, simplement, de « *fortes présomptions* » existaient, et avant même que la justice ait définitivement tranché, le président de l'OM affirme qu'il ne laisserait pas « *en exercice* » les personnes mises en cause. Bref, comme tout le monde, M. Tapie a été gagné par le doute et a pris la mesure de la gravité d'une affaire « *épouvantable* ».

Il ne peut douter, du moins, de la détermination des instances judiciaires. Comme l'a proclamé le procureur de Valenciennes, Eric de Montgolfier, la justice « *ira jusqu'au bout, quelles que soient les conséquences* ». Un premier pas a été franchi avec la confession circonstanciée de Christophe Robert. L'attaquant valenciennois et son épouse ont libéré leur conscience et confirmé les révélations faites, initialement, par un autre joueur de VA, Jacques Glasmann. Cependant, s'il n'y a pas de corrompus sans corrupteurs, encore faut-il que les accusations des premiers soient étayées de façon à identifier et confondre les seconds. M. de Montgolfier a admis, lui-même, que la tâche « *ne serait pas facile* ».

Placé, provisoirement, sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur en attendant, comme le prévoit le code de procédure pénale, qu'une décision soit prise par le juge délégué à l'issue d'un débat contradictoire, Jean-Jacques Eydelie s'est déclaré totalement étranger à l'affaire. Son incarcération apparaît cependant justifiée par le souci du juge de le soustraire à toute influence avant sa confrontation avec ses accusateurs. Le juge doit également entendre Jorge Burruchaga, co-équipier de Robert et de Glassmann. Le joueur argentin, en vacances dans son pays, a d'ores et déjà confirmé – après l'avoir nié – qu'il avait été, lui aussi, « approché » par l'OM. Reste à savoir s'il sera aussi coopératif que Christophe Robert.

Jean-Pierre Bernès, l'homme-clef

Le magistrat instructeur attend, enfin, le moment de pouvoir recueillir les déclarations du directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès. C'est avec lui que Jacques Glassmann croit avoir été mis en relation téléphonique par Jean-Jacques Eydelie, la veille du match. Mais rien n'est sûr comme on ignore si Me Robert a reconnu ou non, en lui, l'homme qui lui a remis l'argent, la veille du match, dans l'hôtel où séjournaient les joueurs marseillais.

M. Bernès a été admis à l'hôpital Sainte-Marguerite, quelques heures avant son audition prévue par les policiers du SRPJ de Lille. En l'absence de tout communiqué officiel, un certain cafouillage a régné sur son état de santé. Malaise cardiaque ou dépression due à des problèmes personnels ? Les deux versions ont été successivement données. M. Tapie, au journal de TF1, a « *certifié sur l'honneur* » que le directeur général de l'OM « *est vraiment très malade* » tout en se déclarant « *sûr que, dans les jours qui viennent, il pourra faire face aux questions qu'on a envie de lui poser* », car « *ça freine la procédure* ».

Son audition par le magistrat instructeur est d'autant plus importante qu'il est un homme clef de l'OM où il est entré en 1981, après avoir obtenu un *diplôme à l'Institut* d'études politiques d'Aix-en-Provence et où il a gravi tous les échelons de responsabilité. Chargé, depuis plusieurs années, du secteur sportif, M. Bernès s'occupe, notamment, des délicats problèmes de transferts et de contrats des joueurs. C'est l'homme de confiance de Bernard Tapie et le dépositaire de tous les secrets de la vie du club. On le dit, toutefois, assez fragile sur le plan psychologique. Entendu pendant trente-six heures par les policiers, dans l'affaire des « comptes de l'OM », en 1991, il avait, ainsi, reconnu la fiction de certains « prêts » accordés aux joueurs.

Longtemps retardée, l'instruction de cette affaire se poursuit. Le premier juge chargé du dossier, Bernadette Augé, avait délivré, en août 1992, une dizaine de commissions rogatoires internationales – notamment sur les territoires suisse, anglais, portugais et monégasque – qui sont toujours en cours d'exécution. Leur objet est de vérifier la réalité de certaines prestations payées par l'OM et de suivre le circuit des fonds importants qui ont été versés à des intermédiaires.

Discrédit sur le club et son président

Les « antécédents » de l'OM jouent, quoi qu'il en soit, en défaveur du club. Déjà, en octobre 1990, la commission de discipline de la Ligue nationale de football avait relevé « *des faits graves, précis et concordants* » à l'encontre de certains dirigeants et joueurs marseillais accusés, notamment, de corruption par le président des Girondins de Bordeaux de l'époque, Claude Bez, concernant trois rencontres de championnat (contre Bordeaux, Caen et Brest). Les méthodes employées étaient les mêmes que celles mises au jour dans l'affaire du match Valenciennes-OM. Faute de preuves formelles, la Ligue avait dû se borner à infliger à MM. Tapie et Bernès, une simple suspension de banc de touche – respectivement d'un an et six mois – « *pour manquements graves à la morale sportive* ». La différence, cette fois, est que les dirigeants de la Ligue ont passé le relais à des magistrats professionnels.

Indépendamment du discrédit jeté sur le monde du football et quel qu'en soit l'épilogue, l'affaire est, dès aujourd'hui, fortement préjudiciable à l'OM et à son président. S'agissant du *club, l'achèvement du recrutement* des joueurs, la campagne de réabonnement des supporteurs et la participation financière des sponsors (M. Tapie a proposé, jeudi 24 juin, à l'ensemble des entreprises marseillaises un accord de partenariat qui risque de ne pas avoir l'écho souhaité) sont, manifestement, hypothéqués par les démêlés judiciaires dans lesquels il est entraîné.

L'affaire ne peut que contrarier, par ailleurs, les ambitions politiques de M. Tapie au moment où le MRG vient d'envisager de lui confier la direction d'une liste aux prochaines élections européennes. Elle est également susceptible de creuser un peu plus le fossé qui sépare, désormais, le président de l'OM des socialistes des Bouches-du-Rhône. Lors des états généraux du PS, samedi à Marseille, le premier secrétaire fédéral, François Bernardini, a estimé, à cet égard, que son rôle n'était pas « *de placer le parti soit à la remorque d'une Coupe d'Europe, soit à la merci de la déclaration d'un joueur* ».

GUY PORTE

Lire également page 23 la chronique de Daniel Schneidermann

Une ordination « troublante »

LYON

de notre bureau régional

L'annonce de l'ordination par Mgr Albert Decourtray, selon l'ancien rite de l'Eglise catholique, mardi 29 juin à Lyon, de trois futurs prêtres traditionalistes formés, en Allemagne, dans un séminaire de la Fraternité Saint-Pierre (*le Monde* du 26 juin), a jeté un certain « *trouble* » parmi les délégués du synode. A une forte majorité, ils ont adopté une résolution demandant que « *les orientations de Vatican II soient mises en œuvre, notamment dans les lieux où tel ou tel prêtre ne les partage pas ou engage des orientations radicalement opposées* ».

Directement interpellé, Mgr Decourtray a indiqué avoir été sollicité pour remplacer le cardinal allemand Stiegler « *qui ne parle pas français* ». Il a rappelé que le diocèse de Lyon avait choisi « *la voie de la réconciliation* » en accueillant ceux qui, fidèles au rite de Saint-Pie V, ont refusé de rejoindre le schisme de Mgr Lefèvre. A Lyon, ils se retrouvent en l'église Saint-Georges, où le cardinal-archevêque a lui-même célébré l'office de l'Ascension en 1992. « *A tort ou à raison, je fais le pari qu'ils se rapprocheront*, a-t-il précisé. *J'espère avoir raison, mais je n'exclus pas d'avoir tort.* »

M. D.

DÉFENSE

Selon un rapport sénatorial

Le sous-entretien des navires de surface de la marine nationale devient préoccupant

Au sein de la marine nationale, « *la situation des bâtiments de surface, en matière d'entretien, est préoccupante* » et « *il y a là un danger pour l'avenir de notre marine, parce que le sous-entretien coûte plus cher à terme et qu'il provoque une usure prématurée du matériel* ». C'est la conclusion d'un rapport de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense qui vient d'être rendu public sur l'entretien de la flotte de guerre française.

La durée de vie d'un navire militaire est d'une trentaine à une quarantaine d'années, comme en attestent, par exemple, les porte-avions *Foch* et *Clemenceau*. « *On se rend compte*, est-il écrit dans le rapport sénatorial, *que l'entretien de la flotte est une mission importante, d'autant plus importante que le nombre des navires a tendance à diminuer* », quand, en revanche, leur activité est en augmentation constante. De 180 en 1975, le nombre total des navires de guerre français est passé à 113, cette année, et il sera de 101 en l'an 2000. L'âge moyen de la tonne de bâtiment en service était de treize ans en 1975, il est de dix-huit ans en 1992 et il va croître encore, chaque année, dans la décennie qui vient.

Selon le rapport, les équipages (qui passent à bord de chaque bateau environ 5 600 heures sur une année de 8 760 heures, alors que la durée théorique du travail est de 1 833 heures par an) effectuent 30 % de l'entretien de la flotte. La direction des constructions navales (qu'on appelle souvent les arsenaux de l'Etat) en assure 60 %, et les ateliers militaires de la flotte (chargés de la disponibilité immédiate dans les ports, en dehors des grandes réparations) traitent les 10 % restants. Il existe, d'autre part, quatre bâtiments de soutien mobile et un navire-atelier, qui peuvent intervenir en mer. Des comparaisons de coût avec le Royaume-Uni et l'Allemagne montrent que l'entretien y est plus cher de 50 % qu'en France.

Le confort des équipages sacrifié

« *Les besoins en entretien*, est-il noté dans le rapport du Sénat, *suivent une courbe ascendante depuis les années 70 en raison de la complexité croissante du matériel, de l'activité accrue des bâtiments et de la nécessité de prolonger la durée de vie de certains navires.* » Or, durant cette même période, « *les moyens budgétaires se sont lentement dégradés* » et « *la baisse des crédits a été supérieure au gain de productivité* ». Une légère hausse est prévue pour 1993, pour porter le total de ces dépenses à 3,5 milliards de francs.

Au lieu d'adapter les ressources budgétaires aux besoins, il a été décidé d'allonger les intervalles de temps entre chaque indisponibilité périodique d'entretien et de réparation (IPER).

C'est ainsi que les écarts entre deux visites sont passés de douze mois en 1983 à vingt-six mois depuis 1991, pour les porte-avions et les frégates ; de dix-sept à soixante mois, pour les avisos, et de dix-sept à vingt-six mois pour les pétroliers-ravitailleurs. A ces décalages, il faut ajouter le fait que certains travaux sont différés, voire reportés systématiquement : c'est le cas des travaux sur le fond des bateaux et pour le confort des équipages, « *généralement sacrifiés au profit des armes ou des senseurs* [capteurs de renseignements] » embarqués.

Le rapport observe que la marine a dû faire des choix. « *Sachant qu'on ne peut faire que très peu d'impasses en ce qui concerne l'aéronautique navale et les sous-marins, pour des raisons de sécurité évidentes, l'essentiel des sacrifices*, est-il précisé, *est supporté par les navires de surface* ».

A propos des sous-marins, le Sénat constate néanmoins que la flotte française, en la matière, se réduit comme peau de chagrin. « *Le nombre des sous-marins est passé de vingt et un en 1980 à dix-neuf en 1984, seize en 1990 et quatorze, cette année. Il descendra à six seulement en 2005 après la disparition des derniers sous-marins classiques. Ces six sous-marins nucléaires suffiront-ils à remplir toutes les missions ?* », s'interroge le rapport.

POLICE

Surveillance accrue des frontières et échange de fonctionnaires

Les Pays-Bas et la France s'entendent pour lutter contre le trafic de drogue

LA HAYE

de notre correspondant

L'ambassadeur néerlandais à Paris, Henry Wijnaendts, a remis, lundi 21 juin, aux services d'Edouard Balladur un ensemble de « *propositions concrètes* » visant à « *renforcer la coopération bilatérale* » en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants. Selon nos informations, les autorités françaises avaient non seulement accepté, la veille, ces propositions mais les avaient aussi « *accueillies avec enthousiasme, souhaitant même aller encore plus loin* ».

Le document néerlandais préconise tout d'abord la mise en place de passerelles entre les administrations chargées dans les deux pays de la répression du trafic : en sus de « l'officier de liaison » en poste à l'ambassade de La Haye, un policier français sera détaché au sein du Service central d'informations criminelles néerlandais (CRI), et réciproquement, afin d'accélérer la circulation de l'information utile à la recherche des trafiquants. De même, des magistrats seront échangés, le français étant accueilli au sein des services centraux du ministère public néerlandais, afin de faciliter la coopération judiciaire, dans le domaine de l'extradition notamment.

Les Pays-Bas suggèrent aussi de développer les actions communes sur le terrain avec la Belgique. Le « groupe de travail d'Hazeldoenk » – du nom du plus important poste-frontière néerlando-belge, qu'empruntent les trafiquants français, lillois notamment, pour se rendre à Rotterdam – sera élargi afin d'endiguer le trafic routier lié à la drogue. Cette mesure paraît indiquer que La Haye est prêt, à participer à la surveillance accrue des frontières néerlandaises, dont la porosité avait été invoquée par Paris pour différer la mise en vigueur des accords de Schengen. Enfin, les autorités néerlandaises proposent la création d'un groupe de travail réunissant policiers et douaniers pour aboutir à une surveillance renforcée des ports de mer, au premier rang desquels Rotterdam.

Dûment apprécié, selon nos informations, par le cabinet de Charles Pasqua, cet ensemble de « *mesures concrètes* » est qualifié de « *percée* » à La Haye, où l'on souligne la rapidité inhabituelle qui a présidé à sa mise au point et à son acceptation. Il constitue la concrétisation de « *la nouvelle ligne politique* » exposée par le chef du gouvernement néerlandais, Ruud Lubbers, lors de sa rencontre avec son homologue français, le 14 juin. Le différend franco-néerlandais à propos de la drogue, longtemps latent mais réveillé ces derniers mois par les accusations de « *laxisme* » portées à l'encontre des Pays-Bas par MM. Quilès (ancien ministre de l'intérieur), Larcher (président de la commission sénatoriale sur les effets pervers de Schengen) et Lamassoure (ministre délégué aux affaires européennes), avait été l'un des sujets-clés de cet entretien.

Il s'agissait donc, selon notre interlocuteur, d'« *améliorer les relations bilatérales* ». Amorcée discrètement, cette nouvelle tendance coïncide avec l'offensive diplomatique des Pays-Bas pour obtenir l'installation à La Haye d'Europol, l'organisme européen de coopération policière.

CHRISTIAN CHARTIER

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Après la seconde confrontation avec Pierre Botton

Les comptes et les mécomptes de Michel Noir

La seconde confrontation organisée, le 17 juin, dans le cabinet du juge Philippe Courroye, entre Michel Noir et Pierre Botton, *durant huit heures et demie (le Monde* du 19 juin) semble avoir marqué un nouveau tournant dans l'instruction du dossier. Ce jour-là, le maire de Lyon paraît avoir été mis en difficulté par certaines questions du juge, qui aurait relevé des omissions et des contradictions dans ses déclarations. Par ailleurs, l'examen par les *enquêteurs des comptes bancaires* du maire de Lyon a révélé d'importants versements en espèces et des virements des comptes de plusieurs associations vers ses comptes personnels qui paraissent justifier des investigations *complémentaires*.

LYON

de notre bureau régional

La mémoire de Michel Noir a été soumise à rude épreuve face au juge d'instruction, et en présence de neuf témoins (dont ses trois avocats). En *remontant loin dans le temps*, jusqu'en 1983, pour mieux saisir la progression de la mise à contribution, principalement financière, de l'ami puis du gendre dans la trajectoire politique de M. Noir, l'audition à deux voix – discordantes le plus souvent – a d'abord sacrifié à certains rappels anecdotiques.

Ainsi a-t-on parlé d'une bibliothèque en bois ancien, aménagée au domicile de M. Noir à partir des rayonnages d'une pharmacie (rachetée 14 000 francs par Vivien SA) rénovés et installés (pour 9 500 francs). Selon M. Noir, cette superbe bibliothèque a sans doute disparu, peut-être dans une «benne». Autre évocation lointaine : le chauffeur-garde du corps de l'agence L'œil, employé par M. Noir durant la campagne des élections municipales de 1983 et dont Pierre Botton aurait payé les arriérés sur les fonds de Vivien SA (pas assez chers sans doute puisque l'homme en question tira, en représailles, quelques coups de feu contre la vitrine de Vivien SA).

Vis-à-vis de beaucoup d'autres factures réglées par la société de Pierre Botton (1), entre 1984 et 1989, et qui lui seront présentées, le maire de Lyon aura une attitude de dénégation. Ainsi pour les sacs de plastique bleu-blanc-rouge à l'effigie de Michel Noir et de Jacques Toubon, commandés à l'occasion des assises nationales du RPR de Grenoble, le 17 novembre 1984. De même pour le déplacement en hélicoptère de Jacques Chirac, de Lyon à Montrottier, en novembre 1985, qui coûta 16 000 francs. M. Botton tint à préciser que le maire de Paris, en déplacement à Lyon, ignorait qu'il était pris en charge par Vivien.

A propos du règlement, à retardement, d'un dîner-débat de 700 couverts animé par Edouard Balladur, alors ministre de l'économie et des finances, au Novotel de Bron et facturé 111 200 francs, M. Noir avait déjà indiqué qu'il ne s'occupait pas des formalités d'«intendance».

Au sujet d'autres factures, M. Noir opposera des contestations ou l'absence de souvenirs. Ainsi du déjeuner chez Bocuse offert à l'ensemble du cabinet du ministre du commerce extérieur, le 26 juillet 1986 et dont l'addition s'élevait à 12 839 francs ou encore du voyage en Israël effectué par Michel et Danièle Noir, Pierre Botton et une amie, en février 1986, au côté d'une délégation des «quadras» du RPR – Alain Juppé, Alain Carignon, Patrick Devedjian, etc. – qui avait coûté 29 830 francs à l'entreprise d'agencement en pharmacies.

Smalto, Cerruti, Dior

En revanche, les souvenirs de M. Noir paraissent s'être affinés à propos de certains voyages, depuis sa première audition comme témoin, en février. Il n'avait alors pu reconnaître que trois destinations : Venise, Istanbul et New-York. Il admet aujourd'hui que des séjours aux Antilles (en 1984, 1985 et 1986), en Floride, au Brésil, à New-York, et à *Istanbul (en jet privé et avec deux* journalistes), ne sont pas des affabulations et ont bien été financés par Pierre Botton. Il aurait accepté ces cadeaux comme ceux d'un ami, puis d'un parent, et ne se serait jamais interrogé sur la provenance de l'argent.

Passant à la garde-robe, on en vint au témoignage important du directeur général de la maison Francesco Smalto. Entre 1985 et 1989, a-t-il indiqué, l'ensemble des factures réglées par Vivien SA concernait des vêtements confectionnés pour Michel Noir : un total de 124 300 francs de commandes de costumes à 18 000 *francs pièce, de pantalons à 6 000* francs, ou de chemises à 1 600 francs. Jusqu'à fin 1992, M. Noir est resté client de la maison et a acheté pour 144 800 francs d'effets sur mesure qu'il a, à chaque fois, réglés en espèces, comme ce fut le cas le 30 janvier 1991 pour une note de 64 800 francs. M. Noir ne semble pas avoir contesté qu'il s'était fait offrir un manteau en cachemire, à 52 800 francs, ni un costume, à 28 800 francs, signés Cerruti, pas *plus que des pantalons de chez Dior.*

Les étapes gourmandes autour des plus grandes tables, les week-ends sur les circuits de formule 1, les villégiatures estivales à Saint-Tropez ou à Ramatuelle, professeur de violoncelle et hélicoptère inclus, les cadeaux de toute nature, devaient avoir un air de déjà-vu lors de la revue de détail des factures qui suivit. On retiendra malgré tout que Pierre Botton maintient avoir versé 100 000 francs, en espèces, à un journaliste d'un quotidien lyonnais pour sa participation à la rédaction de la plate-forme électorale, *et que, les 11 et 18 mars 1989*, la société Vivien avait loué des voitures chez Avis pour transporter des personnes âgées jusqu'aux bureaux de vote.

Le magistrat aurait posé des questions encore plus insistantes à propos de «l'annexe 2» au projet de convention de remboursement rédigé de la main de M. Noir. Si ce document avait été écrit, comme l'affirme M. Noir, sous la dictée afin de calmer l'exaltation de Pierre Botton, pourquoi M. Noir avait-il pris l'initiative d'y faire figurer le détail des 5,730 millions de francs *«encaissés par Pierre Botton en lieu et place de Michel Noir»*? Est-il possible d'établir une compensation entre des sommes collectées pour la campagne et des dépenses engagées par des sociétés de Pierre Botton? M. Noir *estime que cela est juridiquement* impossible et en conclut que le document qu'il a rédigé n'a pas de valeur juridique. Pourquoi n'a t-il pas déposé plainte pour détournement des 5,730 millions de francs? On ne dépose pas plainte contre son gendre, répond, en substance, le maire de Lyon. Et comme il s'agissait de dons en espèces émanant d'amis, la plainte n'aurait, selon lui, pas permis le recouvrement de l'argent.

Au cours de la confrontation, M. Botton a réaffirmé que M. Noir utilisait les comptes de ses associations – «J'habite Lyon» et «J'aime Lyon» – pour couvrir ses dépenses personnelles et a formulé des accusations concernant notamment des appartements parisiens, ainsi que l'entretien de la maison du maire, à la Croix-Rousse. Ce dernier aurait répliqué en affirmant qu'il s'agissait là d'élucubrations calomnieuses.

Deux millions de francs en six ans

Les enquêteurs ont entrepris l'examen des comptes bancaires du maire de Lyon ouverts au Crédit lyonnais. Entre janvier 1987 et avril 1993, les versements, autres que ceux correspondant à ses revenus de député ou de maire, opérés sur l'un des comptes de M. Noir s'élèvent à 688 284 francs, dont 166 000 francs en espèces. Sur un autre compte, présenté par M. Noir comme un compte «politique», de la permanence du député et du siège des associations (2), c'est plus de 1,446 million de francs, dont 561 000 *francs en espèces, qui ont été crédités*, au cours de la même période. On observe sur ce compte, entre 1987 et 1989, près de 300 000 francs de remises de chèques en provenance de la banque Vernes et du compte «J'habite Lyon» (une association naguère éditrice du journal électoral du même nom et dont Mme Noir était la rédactrice en chef). Pour les deux comptes, les mystérieuses écritures portées au crédit se limitent, dans la plupart des cas, à des montants relativement modestes, presque toujours compris entre 5 000 et *50 000 francs, et elles sont généralement* espacées d'au moins une semaine. M. Noir aurait indiqué à ce sujet que, en cas de découvert, des membres de la famille l'aidaient.

Le maire de Lyon aurait, en outre, le 24 décembre 1992, déposé 500 000 francs en espèces pour combler la moitié du déficit du compte d'une de ses associations ouvert dans une banque lyonnaise – cette dernière renonçant à une créance du même montant. Les enquêteurs s'interrogent *à ce sujet, mais ces faits* paraissant distincts de la saisine initiale du juge, celui-ci pourrait être conduit à les communiquer au parquet, ce dernier pouvant éventuellement délivrer un réquisitoire introductif donnant lieu à l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire.

Les enquêteurs sont d'autant plus troublés qu'ils auraient simultanément constaté que, ces trois dernières années, le maire de Lyon aurait déclaré des revenus si peu élevés que, pour 1990 et 1991, il n'aurait pas été «imposable».

ROBERT BELLERET

(1) Lors de son audition par le juge, lundi 14 juin, Michel Charasse, ancien ministre du budget, avait précisé qu'en *mars* 1990, lors du déclenchement du contrôle fiscal de Vivien SA, Pierre Botton l'avait appelé au ministère pour lui demander de l'aide et lui confier que cette société constituait *«la pompe à fric de son beau-père»*. Prenant, moralement, en compte la loi d'amnistie, et peut-être d'autres considérations, le ministre du budget n'envisagea jamais de faire dénoncer certains *«faits constatés»* au procureur de la République de Lyon. C'est sur la demande insistante de ce dernier, après le dépôt de bilan de Boisson SA et l'ouverture d'une enquête préliminaire, que l'administration des impôts consentit à transmettre, en juin 1992, le dossier fiscal qui se révéla explosif.

(2) Dans le cadre de la loi sur le financement des partis politiques, de janvier *1990, M. Noir indique disposer d'une* association légale de financement baptisée «Nouvelle Démocratie» dont le siège est situé dans un appartement de la rue de l'Université, à Paris.

□ **Le maire socialiste de Tomblaine (Meurthe-et-Moselle) bénéficie d'un non-lieu.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Metz a rendu, jeudi 24 juin, un arrêt de non-lieu en faveur de Job Durupt, maire socialiste de Tomblaine et ancien député de Meurthe-et-Moselle, qui avait été inculpé de délit d'ingérence le 27 février 1991 (*le Monde* du 2 mars 1991). M. Durupt était notamment suspecté d'avoir perçu 180 000 francs pour l'attribution d'un marché public à un cabinet d'architecte auquel il avait appartenu.

MÉDECINE

Prolongeant une expérience américaine

Les premiers essais de thérapie génique de la mucoviscidose vont être tentés en France

Première société européenne de biotechnologie et de manipulation génétique, la firme française Transgène va conduire *avant la fin de l'année, en collaboration* avec un service hospitalier lyonnais, les premiers essais de thérapie génique de la mucoviscidose. Ceux-ci ouvrent une nouvelle ère dans la prise en charge thérapeutique d'une affection jusqu'à présent incurable.

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

La toute première expérience sur l'homme d'un traitement génique de la mucoviscidose avait été tentée en avril dernier par le docteur Ron Chrystal (Institut national américain de la santé) sur un homme âgé de vingt-trois ans (*le Monde* du *24 avril*). *L'équipe américaine avait* eu recours à un virus (un adénovirus) dont le génome (patrimoine héréditaire) avait été modifié et dans lequel on avait intégré le gène impliqué dans cette maladie.

«Le virus recombinant ainsi utilisé, affirme-t-on aujourd'hui chez Transgène, *avait été mis au point grâce à la collaboration de nos spécialistes avec le docteurr Michel Perricaudet* [UA 1301, CNRS, Institut Gustave-Roussy, Villejuif] *et son équipe.»* Le travail réunissant aujourd'hui la firme Transgène et l'équipe du professeur Gabriel Bellon (Hospices civils de Lyon) prolonge cette «première» et *devrait fournir des données précises* quant à l'inocuité de cette approche révolutionnaire. Les détails de ce travail nous ont été précisés par les responsables de Transgène (Bernard Gelly, directeur général; Michaël Courtney, directeur scientifique), en marge du cinquième colloque national sur les maladies neuromusculaires, organisé du 21 au 25 juin à Strasbourg, par l'Association française contre les myopathies.

La mucoviscidose a été la plus fréquente des affections transmises sur un mode héréditaire. A la différence de l'hémophilie et de certaines myopathies, elle touche les enfants gar*çons et filles*, à la fréquence d'environ un cas sur 2 500 naissances dans les pays européens. Cette pathologie est due au fonctionnement anormal de certaines glandes (celles de la muqueuse bronchique, pancréas notamment) qui produisent des mucus beaucoup trop visqueux, à l'origine d'une symptomatologie très grave (respiratoire en particulier) et d'une espérance de vie très réduite.

Ces dernières années, le dépistage moléculaire de l'origine génétique de cette affection a permis de nourrir tous les espoirs, notamment celui d'un traitement génique de la maladie. L'une des voies les plus prometteuses consiste à utiliser le virus recombinant pour transporter, au sein des cellules de la muqueuse bronchique, le gène normal, afin de restituer au plus intime de ces cellules atteintes l'information génétique correcte dont sont privés les malades. Une autre approche, plus développée en Grande-Bretagne, consiste à utiliser des liposomes (microvésicules lipidiques) comme vecteurs de l'information génétique.

Sous forme d'aérosols

L'essai français a d'ores et déjà été approuvé par les commissions du génie biomédical, du génie génétique et par celle de la sûreté virale, ainsi que par la commission éthique des Hospices civils de Lyon. Six patients volontaires atteints de mucoviscidose, âgés de plus de dix-huit ans, vont prochainement être retenus. Ce travail dit de «phase 1», qui commencera avant la fin de l'année, vise à vérifier l'inocuité d'une telle approche thérapeutique. Dans un premier temps, deux malades seront «traités», puis, si tout va bien, quatre autres. Tous s'administreront, sous un strict contrôle médical, par aérosol, une suspension intranasale d'adénovirus recombinants, porteurs du gène de la mucoviscidose.

Tous devront être isolés en chambre stérile durant cinq semaines, deux avant le traitement et trois ensuite. Il s'agit de démontrer qu'un tel protocole thérapeutique hors du commun ne risque pas d'entraîner une diffusion du virus mutant dans l'entourage des malades. Par la suite, d'autres essais, dits de «phase 2», sont envisagés, afin de préciser au long terme l'efficacité (biologique et clinique) de cette thérapie génique et d'ajuster les doses nécessaires.

Les protocoles de production de masse de ces virus mutants recombinants sont déjà au point et, sans fournir de chronologie trop précise, on espère, chez Transgène, être en mesure de disposer des premières preuves de l'efficacité de ce procédé dans deux ou trois ans. Ces aérosols génigues seront, si tout se passe bien, réservés à la distribution hospitalière.

L'annonce de cette «première» en France coïncide avec le choix de Transgène d'investir, dans les quatre ou cinq ans, 300 millions de francs dans la recherche et le développement de la thérapie génique, qui, outre la mucoviscidose, porte sur certaines affections cancéreuses ou neuro-musculaires, ainsi que sur la mise au point de vaccins préventifs ou thérapeutiques du sida.

JEAN-YVES NAU

ÉDUCATION

Quatre-vingts candidats à l'examen

Les croisés du certif'

SAINT-CLAR (Gers)

de notre envoyée spéciale

Saint-Clar (Gers) et ses huit cents âmes n'en sont pas encore revenus. Plus qu'un succès, un triomphe. Devant l'afflux des candidats, on avait clos les inscriptions la veille. La petite fête villageoise qui devait simplement promouvoir le musée départemental de l'école publique, ouvert il y a un an, est devenue un événement. Au seul mot de certificat, ils ont accouru de partout. Susanne, la doyenne avec ses quatre-vingt-dix ans, est venue de Nancy *«inscrite d'autorité»* par son fils professeur. Monique, quarante-huit ans, a fait la route de Nanterre avec sa mère et sa fille. Eric, trente ans, comptable, est venu de Strasbourg et Emilie, soixante-seize ans, d'un village voisin.

A 9 h 30 *tapantes*, après l'appel, les quatre-vingts candidats sont entrés un par un dans la grande salle pour communier avec ferveur. Décor républicain, exposition retraçant l'épopée du certificat, *«ce drapeau de l'instituteur laïque»*, et citations d'actualité : *«La loi Falloux (1850) cristallise l'antagonisme entre les républicains laïques et les cléricaux ennemis de la République entretenus dans leurs positions par l'intégrisme de Pie IX»*.

Encre violette bien sûr, porte-plume obligatoire – mais beaucoup s'étaient entraînés – et dictée de Jules Renard. Ce seul nom déclencha un long soupir d'Emilie.

Fontaine et robinet

Disparu sur la pointe des pieds en 1989, le certificat d'études revivait à Saint-Clar, ce samedi 28 juin. On avait un peu raccourci les épreuves et introduit presque honteusement des matières à option. Pas de chant ni de gymnastique, ni, pour les filles, d'économie domestique. Les candidats pouvaient choisir le calcul ou l'histoire-géo. Et après un long débat, le jury s'était résigné à l'entorse suprême : les cinq fautes *à la* dictée ne seraient pas éliminatoires.

Pendant deux heures, Emilie, mention bien en 1938, a transpiré sur ses plus-que-parfait, tandis que Marcelle expédiait en un tournemain son problème de robinet. Car le jury, composé exclusivement d'institutrices en retraite, avait bien fait les choses en exhumant des annales ce sommet de l'arithmétique : *«Une fontaine alimente un réservoir et le remplit en cinq heures, un robinet peut le vider en six heures. En combien d'heures sera-t-il rempli si la fontaine et le robinet sont ouverts en même temps?»*. Les rares enfants présents ouvraient de grands yeux, guère plus inspirés par l'épreuve de géographie : croquis de la Garonne et de ses affluents.

L'inspecteur d'académie, venu prendre lui aussi un petit bain de nostalgie républicaine, sortit le *premier*. A 17 heures, en présence du sous-préfet – un ancien instituteur – on proclama les résultats. Enfermé à huis *clos pendant trois heures, le jury* était épuisé. *«Rien n'a été vraiment lamentable»*, confia en aparté une correctrice. Vibrant *d'ardeur pédagogique* et saisissant son micro, le président dressa le bilan : *«Vous avez été très bons. Dans l'ensemble.»*

Un à un, les croisés du certificat vinrent donc chercher leur diplôme, ainsi qu'un pin's de Saint-Clar.

CHRISTINE GARIN

EN BREF

□ **Incendie de Bruz : nouveau bilan à la suite du décès d'une des victimes.** – Un homme, parmi les trente-cinq blessés évacués par les services de secours après l'incendie de la clinique psychiatrique de Bruz (Ille-et-Vilaine), est décédé, samedi 26 juin, au CHU de Tours, où il avait été admis au service des grands brûlés. Ce décès porte à dix-neuf (onze femmes et huit hommes) le nombre de personnes tuées par le sinistre qui a ravagé la clinique Saint-François d'Assise, dans la nuit de jeudi 24 à vendredi 25. Une messe de requiem sera célébrée le samedi 3 juillet 1993, en l'église de Bruz, à l'intention des dix-neuf victimes de l'incendie.

□ **Hubert Curien élu à la tête du conseil du CERN.** – L'ancien ministre français de la recherche et de la technologie, Hubert Curien, a été élu, vendredi 25 juin, à la présidence du conseil du CERN (laboratoire européen pour la physique des particules). Il remplacera, à dater du 1er janvier 1994, le Britannique William Mitchel qui a occupé cette fonction pendant trois ans.

□ **Cyclone Koryn : plus de 20 000 sans-abri dans les Philippines.** – Le cyclone tropical Koryn qui s'est abattu, samedi 26 juin, sur les Philippines, a fait au moins 3 morts et plus de 20 000 sans-abri. Les vents qui soufflaient à plus de 180 km/h ont provoqué d'importants dégâts dans l'île de Luçon, la principale île de l'archipel des Philippines, et les pluies diluviennes ont contraint *ceux qui habitaient non loin du* volcan Pinatubo à fuir pour éviter de meurtrières coulées de boue.

mba INSTITUTE
Groupe IPESUP
Enseignement supérieur international libre
(1) 42 78 95 45
Terminales et Bac+1 :
un M.B.A.
à Wharton, MIT,
Northwestern, Cornell, etc.
après 4 ans
de gestion bilingue
au sein du département
international d'IPESUP

a. testoni
A partir du 28 juin 1993
SOLDES EXCEPTIONNELS
chaussures homme et femme
25, rue Marbeuf 75008 PARIS – Tél. : 47-23-77-46.

(Publicité)
C.H.U. MONTPELLIER
VENTE DE BIENS IMMOBILIERS
Environ 30 000 m² sont développables
Mise en concurrence de
Concepteurs – Promoteurs – Constructeurs
Pour tous renseignements
contacter avant le 13 juillet 1993 le :
67-33-93-05

هكذا من الأصل

SPORTS

TENNIS : championnats de Wimbledon

Todd Martin, l'Argonaute

Une Française, Nathalie Tauziat, et deux Français, Henri Leconte et Cédric Pioline, se sont qualifiés pour les huitièmes de finale des championnats de Wimbledon, qui devaient débuter lundi 28 juin. Plus de deux cent millespectateurs, un record, ont assisté à la première semaine du tournoi, qui a vu, dans le tableau féminin, la défaite de l'Américaine Mary-Jo Fernandez, finaliste des derniers Internationaux de France, face à sa compatriote Zina Garrison. Dans le tableau masculin la surprise est venue de l'élimination, par l'Américain Todd Martin, du finaliste 1992, le Croate Goran Ivanisevic, qui n'a pas su tirer profit des quatre-vingt-quatre aces servis durant les quinze sets disputés en trois tours.

LONDRES

de notre envoyé spécial

Tous les joueurs de tennis professionnels *sont répertoriés dans* un annuaire édité chaque année par le syndicat des tennismen (ATP). L'état civil, les singularités et le palmarès de chacun y sont illustrés d'une photo d'identité. Ce sont de véritables fiches anthropométriques. *Celle de Todd Martin* indique qu'on a affaire à un Américain de vingt-deux ans, né dans l'Illinois et résidant dans le Michigan, que c'est un bel athlète qui mesure près de 2 mètres et pèse plus de 80 kg, qu'enfin c'est un pur produit du système universitaire américain, devenu professionnel sur le tard et peinant pour se faire une place au soleil. La photographie révèle la physionomie glabre d'un garçon qui a dû faire des ravages sur les campus.

Si la même photo figure sur le passeport de Todd Martin, il risque d'avoir quelques difficultés avec les douaniers : le Todd Martin qui fait partie des seize derniers joueurs en lice à Wimbledon ne ressemble en rien à l'étudiant *attardé, au sourire étincelant*, que suggère l'annuaire des joueurs professionnels. Celui qui doit affronter David Wheaton en huitièmes de finale porte la barbe. Les Britanniques Irvine et Mallory devaient avoir la même avant de se perdre sur les pentes de l'Everest. Ce maquis sur les joues, c'était naguère l'attribut des aventuriers, chercheurs d'or du Klondike, trappeurs du Grand Nord ou pêcheurs d'Islande, une manière virile de s'adapter aux conditions d'un environnement extrême.

Le cinquième battu par le trentième

La nature n'est pas aussi sauvage à Wimbledon qu'elle nécessite pareille pilosité. Avec sa tête d'homme des bois, Todd Martin semblait s'être fourvoyé dans ce tournoi de tennis centenaire, délicieusement désuet et civilisé, où une foule prolétaire vient pique-niquer sans saccager les buissons de rosiers et d'hortensias.

Rien d'étonnant donc à ce que Goran Ivanisevic, videur de service, ait entrepris, samedi 26 juin, de lui indiquer le chemin de la sortie. Et quelle surprise, sur le moment, de voir l'inverse se produire, la défaite du Croate, l'éjection du finaliste 1992, l'échec du cinquième joueur mondial face au trentième, bref d'assister à la victoire de Todd Martin, l'Argonaute d'une moderne Toison d'or.

En fait, à la réflexion, il n'y avait pas tellement de quoi être étonné. Depuis le début du championnat, Goran Ivanisevic disputait ses matches comme, jadis, un officier blasé du tsar se serait distrait à la roulette russe. Cette tendance suicidaire pour le tout ou rien s'est particulièrement manifestée au deuxième tour face au Britannique Chris Bailey : le Croate a annulé une balle de match en servant un ace avec sa deuxième balle d'engagement ! Une audace qui trahissait beaucoup d'angoisse, qui révélait aussi une impuissance : hors du service n'avait-il point de salut ?

En revanche Todd Martin avait atteint le troisième tour comme s'il avait participé à une épreuve de survie, ne gaspillant rien et économisant tout, redoublant de prudence et de circonspection, avare de ses émotions et de son adrénaline. On le sentait prêt à manger des insectes et à sucer des racines pour progresser encore. *On le devinait* endurant à la douleur, indifférent à la solitude, insensible à la peur. Le contraire d'un flambeur, en somme, un explorateur parti, sac au dos, sans se retourner, dans une jungle épaisse.

Ivanisevic les joues *mangées* par quatre poils fiévreux, Martin une broussaille de vieux campeur au menton. Le match était là, comme oublié par le rasoir sur leur visage : l'impatience débraillée d'un côté, la constance soignée de l'autre. *Le Croate semblait décidé à en finir* vite, l'Américain paraissait ne pas avoir d'autres ambitions que durer.

Pendant deux sets, Todd Martin laissa ainsi au juge de ligne central le plus gros du boulot, c'est-à-dire éviter les aces qui rebondissaient *vers lui à près de 200 km/h. Et* cette feinte langueur, cette résistance passive, cet entêtement enfantin allaient finir par faire leur œuvre. Comme un compteur électrique soumis à une trop forte tension dont les plombs sautent, *Goran Ivanisevic disjoncta.*

On est au sixième jeu du troisième set. Le Croate manque une balle de break, bouillonne, explose, récolte un avertissement, explose encore. Cela lui vaut un point de pénalité. Un autre écart et il serait disqualifié. *Il* doit finir la partie avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête. On pense que la menace va stimuler le joueur impénitent. Elle sera au contraire une drogue létale. Il ne parvient pas à transformer deux balles de break, qui sont deux véritables balles de match au septième jeu du quatrième set. Il reste tétanisé par une effroyable demi-volée qui le laisse à 4-0 dans la cinquième manche. Et, peu après, il ne prend même plus la peine de s'asseoir après le *cinquième jeu, qui sera le pénultième.*

Parvenir à se décider

On imagine la tempête sous le crâne du Croate, le tumulte des sentiments et des ressentiments, la vie qui défile en un éclair comme avant le trépas. Ivanisevic Goran, vingt-deux ans en septembre, porte-drapeau de la délégation croate aux Jeux olympiques de Barcelone, presque vainqueur des championnats de Wimbledon 1992, héros d'un nation martyre, soldat sans armes d'une cause désespérée...

Entrevoit-il la futilité, la vanité de sa condition ? Pense-t-il au corps broyé de son ami Drazen Petrovic, le basketteur vedette des New-Jersey Net mort dans un accident de voiture sur l'autoroute Munich-Nuremberg ? Est-il tout simplement stressé par cette quête sans fin du succès ? Aperçoit-il dans la défaite une issue de secours ?

On ne saura pas (battu, il a quitté le stade sans demander son reste). On entendra seulement son engagement de *snipper* claquer deux fois, et on verra les balles rater leur cible, le carré de service. C'était la double faute de trop, la quinzième de la partie. L'aventure de Goran Ivanisevic s'est arrêtée là cette année, le compteur bloqué à 84 aces alors qu'il était monté à plus de 200 en 1992. On lui en promet de plus belles, de plus exaltantes quand il aura choisi entre la barbe et le poil fou, entre le rasoir et la biscotte, entre l'être et le néant. Si jamais il parvient à se décider.

C'est tout le problème de Goran Ivanisevic, devenir vraiment le champion que tout le monde soupçonne et pas seulement l'idole grunge de la dernière génération de groupies. Plus le temps passe, plus les Todd Martin seront nombreux. Ils n'auront pas tous des trognes de boucaniers, *ils ne sortiront pas tous* d'un livre de Jack London, ils n'auront pas forcément tous le goût de l'aventure, mais, tous, ils sauront qu'avec lui les parties commencées en tempêtes peuvent finir en naufrage.

ALAIN GIRAUDO

RUGBY : la tournée en Afrique du Sud

Le bon match nul du Quinze tricolore

L'équipe de France de *rugby a fait match nul* (20-20) face aux Springboks à l'issue du premier des deux test-matches de sa tournée en Afrique du Sud, samedi 26 juin au King's Park de Durban, devant 42 000 spectateurs. Les Français, qui ont mené pratiquement toute la partie, auraient même pu l'emporter, grâce à un essai de Philippe Saint-André, trois pénalités de Thierry Lacroix *et deux drops d'Alain Penaud* et Aubin Hueber, s'ils avaient commis moins de fautes, permettant à l'arrière sud-africain Theo van Rensburg d'inscrire cinq pénalités, et s'ils ne s'étaient laissé, surprendre par un essai du pilier Uli Schmidt.

Donnés largement favoris par la presse après les résultats moyens enregistrés par les Français contre les sélec*tions provinciales, les Spring*boks ont semblé succomber à un complexe de supériorité, en cherchant systématiquement l'épreuve de force et en abusant de brutalités. Le pack tricolore, handicapé par les absences de Jean-François Tordo, Abdellatif Benazzi et Laurent Seigne, a pourtant relevé ce défi en dominant souvent son vis-à-vis. Les Springboks ont surtout paru déboussolés par le jeu plus varié du Quinze de France. Les deux équipes pourront se départager, samedi 3 juillet à Johannesburg, lors du deuxième et dernier test-match de la tournée. – *(AFP.)*

LOTO — SAMEDI 26 JUIN 1993

19H55 : 1 – 21 – 22 – 24 – 40 – 47 ; numéro complémentaire : 2 ; tirage n° 25

6 [illegible]	0	—
5 [illegible]	4	338 195 F
5 [illegible]	1?3	12 770 F
4 [illegible]	20 4?4	210 F
3 [illegible]	694 [illegible]	18 F

20H35 : 2 – 4 – 13 – 16 – 28 – 31 ; numéro complémentaire : 24 ; tirage n° 25

6 [illegible]	103	589 940 F
5 [illegible]	37	36 885 F
5 [illegible]	1 142	4 145 F
4 [illegible]	54 674	109 F
3 [illegible]	891 319	13 F

Les résultats

TENNIS

Championnats de Wimbledon

Simples messieurs

troisième tour

Troisième quart du tableau

T. Martin (E-U) b. G. Ivanisevic (Cro, n° 5) 2-6, 7-6, 6-7, 7-5, 6-0 ; D. Wheaton (E-U) *b. M.* Chang (E-U, n° *12*) 6-4, 6-4, 6-7, 4-6, 6-4 ; W. Ferreira (RSA, n° 13) b. H. Holm (Suè) 6-4, 6-3, 7-6 ; J. Courier (E-U, n° 3) b. J. Stoltenberg (Aus) 6-4, 7-6, 3-6, 6-4.

Quatrième quart du tableau

W. Masur (Aus) b. A. Boetsch (Fra) 6-3, 6-4, 6-7, 6-7, 6-4 ; *C. Pioline* (Fra) *b.* K. Carlsen (Suè) 6-4, 6-4, 6-3 ; R. Matuszewski (E-U) b. J. Frana (Arg) 6-4, 3-6, 6-2, 6-2 ; S. Edberg (Suè, n° 2) b. C. Wilkinson (G-B) 6-4, 7-5, 6-3.

Simples dames

troisième tour

Troisième quart du tableau

J. Novotna (Tch, n° 8) b. M. Werdel (E-U) 6-3, 6-1 ; M. Oremans (P-B) b. G. Pizzichini (Ita) 6-1, 6-4 ; A. Huber (All, n° 9) b. F. Labat (Arg) 6-4, 6-3 ; G. Sabatini (Arg, n° 4) b. N. Medvedeva (Ukr) 6-1, 2-6, 6-4.

Quatrième quart du tableau

Z. Garrison-Jackson (E-U) b. M.J. Fernandez (E-U, n° 5) 6-0, 6-1 ; N. Zvereva (Bié) b. S. Appelmans (Bel) 6-3, 6-4 ; *N Tauziat* (Fra, n° 16) b. L.-A. Davenport (E-U) 6-3, 7-6 ; M. Navratilova (E-U, n° 2) b. P. Hy (Can) 6-1, 6-0.

(Entre parenthèses, la nationalité et, éventuellement, le numéro de tête de série des joueuses et des joueurs.)

GOLF

Open de France

L'Italien Costantino Rocca a remporté dimanche 27 juin, à Saint-Quentin-en-Yvelines, le soixante-quinzième Open de France, en s'imposant au premier trou du barrage face à l'Irlandais Paul McGinley. Les deux joueurs avaient bouclé les quatre tours à égalité en rendant une carte de 273, soit 11 sous le Par. Le Français Jean Van de Velde a pris la sixième place, à trois coups du vainqueur.

CYCLISME

Championnats de France

Jacky Durand a remporté son premier titre de champion de France de cyclisme, dimanche 27 juin, à Châtellerault. Il devance Laurent Brochard et Francisque Teyssier, Gérard Rué, arrivé troisième, ayant été rétrogradé à la quatrième place pour ne pas avoir respecté sa trajectoire dans le sprint final. Agé de vingt-six ans, Jacky Durand *avait été révélé par une victoire au Tour des* Flandres, en 1992. Il succède au palmarès des championnats de France à son équipier de l'équipe Castorama, Luc Leblanc.

□ **Greg LeMond et Luc Leblanc renoncent au Tour de France.** – *Greg LeMond, triple vainqueur du* Tour de France, a déclaré forfait pour l'édition 1993 de la Grande Boucle qui débute samedi 3 juillet. L'Américain souffre d'une asthénie, état de fatigue général, dont les causes restent inconnues. *LeMond, qui avait abandonné en* 1992 après ses victoires en 1986, 1989 et 1990, a dû renoncer dans le Tour d'Italie 1993 alors qu'il comptait plus de deux heures de retard sur le leader Miguel Indurain. L'équipe GAN sera donc *exclusivement composée de cou*reurs français avec Eric Boyer comme chef de file. Quant à l'équipe Castorama, elle s'élancera sans Luc Leblanc : le directeur de la formation, Cyrille Guimard, a estimé que le champion de France *1992* n'était pas en parfaite condition. Cinquième du Tour de France 1991. Luc Leblanc avait abandonné lors de l'édition 1992, dans l'étape de L'Alpe-d'Huez. Il a quitté le Tour d'Italie 1993 à la dix-septième étape, victime d'une douleur au genou droit.

ATHLÉTISME : la Coupe d'Europe

Le premier podium des athlètes français

L'équipe de France masculine d'athlétisme a réalisé une grande « première » en montant sur le podium de la Coupe d'Europe des nations, dimanche 27 juin à Rome. Les tricolores ont terminé à la troisième place avec 123 points, à cinq points de la Russie, victorieuse, et à un seul des Britanniques qui faisaient figure de grands favoris. Depuis la création de la Coupe, en 1965, l'équipe masculine n'avait jamais pu faire mieux que cinquième.

Les athlètes français ont réussi cette perfomance grâce notamment aux trois premières places obtenues par Thierry Pantel au 10 000 mètres, de Pierre Camara au triple saut et de Stéphane Diagana au 400 mètres haies. En 48 sec 08 ce dernier a également amélioré son record *de France de la discipline,* en réalisant la deuxième performance mondiale de l'année.

L'équipe féminine, venue pour éviter la relégation dans le groupe B, restera dans le groupe *A en s'adjugeant* la sixième place sur neuf équipes. Marie-José Perec, la championne olympique du 400 mètres qui s'essayait sur le 100 mètres et le 200 mètres, a terminé deuxième à deux reprises derrière la Russe Irina Privalova. – *(AFP.)*

BASKET-BALL : le championnat d'Europe

L'équipe de France en quarts de finale

L'équipe de France de bas*ket-ball a assuré sa qualifica*tion pour les quarts de finale du championnat d'Europe de basket-ball en battant l'Estonie (73-62), dimanche 27 juin, à Berlin. Quelle que soit l'issue de leur dernier match du deuxième tour, lundi 28 juin, face aux Belges, les Français ont la quasi-certitude de terminer à la deuxième place de leur groupe derrière les Croates.

C'est la victoire, samedi, sur les Allemands, qui a enclenché la dynamique victorieuse du capitaine Stéphane Ostrowski et de ses camarades. Contre l'Estonie, *les Français ont encore* adopté la stratégie « limougeaude » : une défense serrée et beaucoup de patience à l'attaque, qui firent surtout merveille au cours d'une première mi-temps euphorique, Jim Bilba et Félix Courtinard cueillant l'essentiel des rebonds. *« Maintenant même l'Espagne et la Grèce* [favoris de la compétition] *doivent se méfier de cette jeune équipe de France »*, a estimé son entraîneur Francis Jordane.

Six des quarts-de-finalistes du championnat d'Europe sont connus : l'Espagne, la Russie et la Grèce, la Croatie, la France et l'Estonie sont assurées de poursuivre leur aventure le 1er juillet à Munich. – *(AFP.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par jugement du 23 avril 1993, le Tribunal Correctionnel de Draguignan a condamné **MM. Vivero, Roussel, Abeille et Mme Bethen-court** à la peine de 4 000 F d'amende avec sursis pour avoir organisé la réception par des tiers, en fraude des droits de l'exploitant, de programmes télédiffusés réservés à un public déterminé qui y accède moyennant une rémunération versée à l'exploitant du service, en l'occurrence la société CANAL +.

Il a, en outre, été alloué à la société CANAL + une somme de 10 000 F à titre de dommages-intérêts, outre 4 000 F au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Pour extrait

Jacques Le Calvez,

avocat à la Cour de Paris.

JEUX MÉDITERRANÉENS : la France battue en finale du handball

Les mises en garde de Daniel Costantini

Les douzièmes Jeux méditerranéens, organisés depuis le 17 juin en Languedoc-Roussillon, se sont achevés dimanche 27 juin. Avec 195 médailles, dont 85 en or dans les 223 épreuves au programme, la France a très largement dominé les épreuves. Pour cette première édition organisée dans l'Hexagone, le Comité national olympique avait, il est vrai, demandé aux fédérations d'envoyer leurs meilleurs représentants, et le ministère de la jeunesse et des sports avait promis 25 000 francs à chaque athlète victorieux. Cette écrasante domination s'explique aussi par l'absence de nations comme la Serbie, Israël ou la Libye, les difficultés de préparation de certaines délégations dans des pays en proie à la guerre comme la Bosnie, la Croatie et la Slovénie, ou à une situation économique catastrophique, comme l'Albanie, et la concurrence d'autres compétitions internationales, notamment en sports collectifs.

NIMES

de notre envoyé spécial

Après le bronze des Jeux olympiques de Barcelone, l'argent des récents championnats du monde (*le Monde* du 23 mars), les handballeurs français ont échoué pour la médaille d'or des Jeux méditerranéens. La victoire en finale de la Croatie (26-19), dimanche 27 juin à Nîmes, ne constitue pourtant pas une surprise. Ecartée des Jeux de Barcelone et du championnat du monde, la Croatie, qui comptait dans ses rangs les joueurs de Zagreb, champion d'Europe des clubs depuis deux ans, avait fait des Jeux méditerranéens son objectif prioritaire. A l'inverse, à l'issue d'une saison très astreignante, Daniel Costantini, l'entraîneur de l'équipe de France, avait dispensé de Jeux les cinq internationaux de l'OM-Vitrolles, vainqueurs de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.

Deux victoires laborieuses contre les espoirs espagnols (23-21) et les Turcs (23-22), un match nul contre les Egyptiens (23-23) suivi d'un large succès contre la Bosnie (30-20) et d'une *qualification*, en demi-finale, contre la Slovénie (24-23), ont montré la vulnérabilité de l'équipe de France lorsqu'elle est privée de quelques atouts. *« Le tournoi des Jeux méditerranéens a confirmé que, sans un épais programme de préparation et une grande motivation, nous sommes une équipe comme bien d'autres »*, dit Daniel Costantini.

Après l'euphorie de Barcelone et de Stockholm, l'entraîneur national met en garde contre des lendemains qui pourraient déchanter. *« De 1986 à 1989, nous avions mis en place un système de préparation dont nous recueillons encore les fruits aujourd'hui, mais nous sommes déjà en phase de régression*, dit-il. *L'équipe de France actuelle ne peut plus progresser. Elle peut avoir l'ambition, comme certains artistes, de pérenniser son niveau de performance en s'entraînant moins, mais c'est très aléatoire. »*

Pour bâtir cette équipe, Daniel Costantini s'était inspiré de l'exemple du volley-ball pour sa préparation du championnat du monde 1986 en France. De mars 1985 à octobre 1986, les clubs avaient accepté de mettre douze joueurs à l'entière disposition de la Fédération pour un long stage ponctué de tournées. L'expérience, poursuivie avec d'autres rassemblements jusqu'aux Jeux olympiques de Séoul, avait entraîné l'équipe de France à disputer quelque trois cents matches en trois ans. Cette opération commando avait permis aux Français de terminer troisièmes du championnat d'Europe en 1985, quatrièmes des Goodwill Games et sixièmes du championnat *du monde en 1986*, deuxièmes du championnat d'Europe en 1987, mais seulement huitièmes aux Jeux de 1988, où les coéquipiers d'Alain Fabiani visaient une médaille.

Une jeune génération exceptionnelle

Afin de préparer le championnat du monde B, organisé en France en septembre 1989, vingt-cinq handballeurs de dix-neuf à vingt et un ans ont effectué dans leurs clubs un programme complémentaire de travail de quatre cents heures, mis au point par l'entraîneur national. Pour 6 000 francs par mois d'indemnités, ils ont été regroupés cent vingt jours pour des stages à l'INSEPS avec six heures d'entraînement quotidien ou pour les soixante-dix matches internationaux qui figuraient à leur calendrier. Si, dans un premier temps, les résultats ont été moins spectaculaires que ceux du volley-ball avec l'accession en championnat du monde A et une neuvième place en 1990, l'équipe de France de handball s'est bien rattrapée à Barcelone.

« La médaille de bronze des Jeux récompense le travail de forcenés accompli par une jeune génération exceptionnelle, mais elle s'explique aussi pour des raisons conjoncturelles : décrépitude des pays de l'Est, sanctions contre les pays de l'ex-Yougoslavie, choix des fédérations allemande, espagnole ou suédoise, de privilégier les clubs par rapport aux équipes nationales, estime Daniel Costantini. *Comme le volley-ball en 1988 après les Jeux de Séoul, nous sommes à la croisée des chemins. Si, comme eux, nous abandonnons la priorité accordée à l'équipe de France pour donner satisfaction aux clubs, nous allons la fragiliser. »*

Le rééquilibrage de la politique fédérale s'est déjà traduit depuis 1989 par l'autorisation pour les clubs d'utiliser un, puis deux étrangers. L'arrivée de nouveaux dirigeants, comme Jean-Claude Tapie à l'OM-Vitrolles, a permis de trouver d'autres ressources et d'assurer des salaires décents aux meilleurs joueurs, qui peuvent prolonger leur carrière. En revanche, les espoirs sont de plus en plus souvent réduits aux rôles de remplaçants pendant les matches.

« Aujourd'hui, les meilleurs clubs ont l'impression de travailler beaucoup, mais leur niveau d'exigence pour un match par semaine est très inférieur à celui d'une équipe nationale, estime Daniel Costantini. *Mes internationaux sont devenus des athlètes professionnels consciencieux, mais ils ne pourraient pas revivre la même expérience. J'ai eu tort de ne pas m'arrêter en mars 1993, après les championnats du monde, car la situation est bloquée. L'idéal serait peut-être que les dirigeants fédéraux me disent de laisser ces joueurs tranquilles dans leurs clubs et de repartir avec une nouvelle génération pour les Jeux d'Atlanta, mais ils me foutent une paix royale et auraient plutôt tendance à me retenir qu'à me pousser à aller de l'avant. »*

GÉRARD ALBOUY

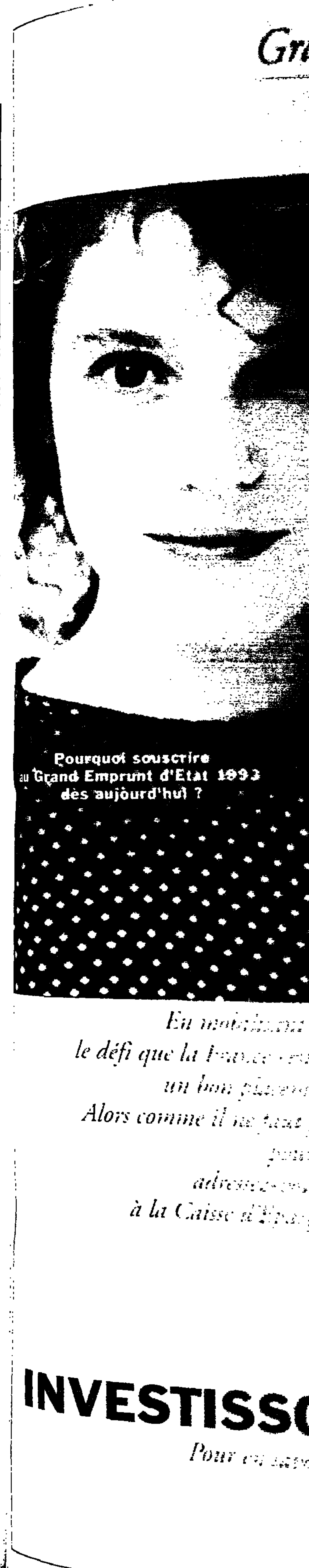

Grand Emprunt d'Etat 1993.

6% pendant 4 ans.

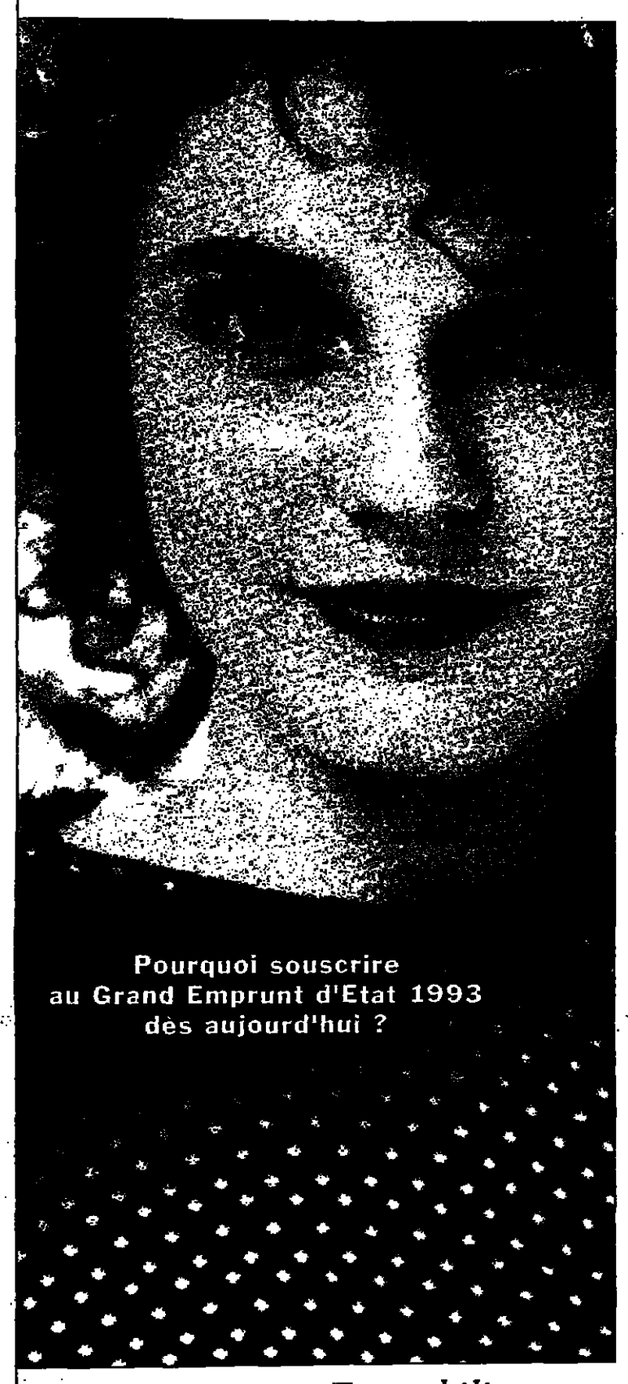

Pour favoriser la formation et l'emploi.

Pour anticiper sur les privatisations.

Pour convertir vos sicav monétaires avec exonération des plus-values, dans le cadre d'un PEA*.

** si vous conservez le PEA jusqu'à son terme.*

En mobilisant votre épargne, en souscrivant maintenant, vous relevez le défi que la France s'est fixé : créer des emplois avec un grand emprunt. Et vous réalisez un bon placement dans des conditions financières et fiscales optimales. Alors comme il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même, pour que notre pays reprenne confiance et espoir, adressez-vous dès aujourd'hui à votre banque, au Trésor Public, à la Caisse d'Epargne, à la Poste ou à votre intermédiaire financier habituel.

INVESTISSONS DANS NOTRE AVENIR.

Pour en savoir plus, appelez maintenant le 16 (1) 45 80 93 93.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

هكذا من الأصل

CULTURE

FESTIVAL DE DANSE *à Montpellier*

Le temps, la mémoire et la métamorphose

L'édition 1993 du rendez-vous imaginé par Dominique Bagouet montre que les chorégraphes contemporains ont besoin de s'inspirer du passé

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

« *La danse, c'est bien ! Si seulement on s'occupait aussi bien de notre sécurité* », dit une habitante de Montpellier, qui fait la queue pour entrer dans la Cour Jacques-Cœur, haut lieu du festival. Elle a été entendue : deux jours plus tard, le 24 juin, la ville inaugurait un commissariat dans les locaux mêmes de l'Opéra-Comédie.

Les Montpelliérains, bien que les spectacles se terminent tard, vers minuit, aiment leur festival : 75 % des spectateurs viennent de la ville. Public averti et fier d'une municipalité qui a pris le risque, il y a treize ans, d'un festival exclusivement consacré à la danse. Le soir de l'ouverture, pas un admirateur de Dominique Bagouet ne manque sur les gradins de la Cour Jacques-Cœur : les danseurs du chorégraphe disparu inaugurent la manifestation avec *le Saut de l'Ange*, ballet créé pour le festival de 1987 sur une musique de Pascal Dusapin, avec une scénographie de Christian Boltanski et une « dramaturgie » d'Alain Neddam. Dans le silence, tout le monde s'interroge : peut-on faire du Bagouet sans Bagouet ?

Chacun a en mémoire le désir qu'avait eu Bagouet de se mettre en danger avec ce *Saut de l'Ange*. Et comment Boltanski s'en était chargé, le provoquant avec une installation scénique « anti-danse » à souhait. Une estrade, rouge comme le diable, qui dévore la moitié de l'espace, reléguant pendant toute la première partie les danseurs sur le sol même de la cour. Ring écarlate qui obsède le spectateur, le détourne presque de la danse : *vont-ils, oui ou non, y monter ?* Et si oui, comment ?

Bagouet et Boltanski étaient tombés d'accord pour débuter la pièce juste avant la tombée de la nuit, dans la pénombre. On ne voyait pas grand-chose : quelques formes, quelques mouvements. Tout avait du mystère. De nombreux spectateurs peu sensibles à la dérision du propos avaient trouvé cette entrée en matière inconfortable. A revoir le spectacle, on s'aperçoit à quel point le plasticien avait bien saisi le désir du chorégraphe d'être bousculé. Et combien les trombones de Dusapin prennent des accents de musique indienne, et comment les textes dits par les danseurs, inspirés par des tableaux du Musée Fabre voisin, vibrent juste.

La compagnie a fort bien dansé. Avec, par endroits, une imperceptible application touchante, un désir éperdu d'être à la hauteur de la tâche fixée. Catherine Legrand, en tutu jaune clair, Sarah Charrier, venue exprès reprendre son rôle de rat d'hôtel, en marine et noir, Dominique Noël, Sonia Onckelinx, Michèle Rust, incarnent la quintessence du style bagouétien. Et Rita Cioffi, qui remplace Claire Chance, est à l'unisson. On a senti les garçons plus jaloux de leur rôle, plus investis du pouvoir que confère l'héritage. Le premier soir la pluie a interrompu *le Saut de l'Ange* quinze minutes avant la fin. Signe du ciel qui disait que tout, finalement, reste inachevé...

Le fantôme des morts

Les femmes, cette année, apportent à Montpellier-Danse l'essentiel des créations intéressantes. D'abord, Mathilde Monnier. La danse et la vitalité africaines. On a vu *Pour Antigone*, en avant-première, à Brest, au Quartz, où la compagnie, formée pour la circonstance de danseurs du Burkina-Faso, du Mali, et d'Europe, était en résidence de création. Une superbe simplicité. Un décor minimaliste de tôle ondulée, un siège de voiture sorti pour les palabres, et voilà l'Afrique prête à servir de décor à une œuvre conçue comme une symphonie concertante. Chaque danseur est traité en soliste, mis en valeur dans sa particularité, mais toujours, avec le souci de créer un lien avec les autres. Mathilde Monnier a su maîtriser la flamboyance des Africains inspirés et, avec les danseurs européens, elle a inventé des ressemblances, ou souligné les différences. Ainsi Joel Luecht, l'Américain qui annonce sa singularité dans un numéro de Basque à béret, grimpé sur des échasses de fantaisie. Puis devient Antigone, le fantôme des morts, l'Afrique-fantôme.

TRISTAN VALES/ENGUERAND

« Pour Antigone » de Mathilde Monnier

Visiblement, Mathilde Monnier a trouvé ce qu'elle avait été chercher : une vérité du mouvement qui relance son désir de créer. De tout son travail passé, elle ne retient que *Chinoiseries*. Puis vient une réflexion sur la danse et la vieillesse avec Stéphanie Aubin. Trente-quatre ans, une forte personnalité, elle a réfléchi sur la manière de danser quand la jeunesse s'enfuit. La jeune femme a été choquée par une phrase lue dans le rapport sur « Le statut du danseur », réalisé par le Conseil supérieur de la danse, et publié en 1990 : le danseur peut espérer une carrière d'une durée de vie de sept ans.

Elle a écrit *Dédicaces*, comme une sorte de manifeste sur le droit de danser sans limites d'âge, nous dit-elle, animée d'un légitime courroux, lors de la conférence de presse. Elle a réalisé des heures d'interviews avec Babilée, Jacqueline Robinson, Wilfride Piollet, qui parlent de leur corps, de leur résistance à l'effort, à la virtuosité. Quelques-unes de leurs phrases servent à construire la bande sonore. L'ensemble des entretiens fera l'objet d'une émission radiophonique.

Dédicaces est donc une série de solos écrits pour chacun de ses danseurs, en fonction de leurs qualités physiques. On regrette seulement... qu'ils soient tous si jeunes. La démonstration reste à faire d'une gestuelle qui se modulerait selon l'âge : elle pourrait être saisissante. Comme au théâtre ou au cinéma, où un acteur passe des rôles de jeune premier à ceux de père, puis à ceux de patriarche. La danse, souvent belle, distanciée, manque du sens annoncé. La musique de Nicolas Frize, qui oscille entre des ambiances de répétitions et des phrases trop précises d'interviews, ne trouve pas, elle non plus, la mesure du thème. Seul le décor de Goury, parce qu'il a l'air abandonné, fait penser au temps qui passe.

Toute la compagnie de Régine Chopinot, nouvellement baptisée « le Ballet Atlantique » – elle est fixée à La Rochelle –, était à Montpellier pour voir *le Saut de l'Ange* dont la chorégraphie entrera à son répertoire dès la rentrée 1994. Intéressant de savoir que Chopinot estime, elle aussi, que son œuvre commence avec *Saint Georges*, sa dernière création (1991). Elle barre ainsi douze ans de création d'un cœur apparemment léger. Elle en récuse la violence.

Dans quelques jours, à Montpellier Danse, sa compagnie créera *Façade*, un ballet écrit « pour s'amuser » par deux excentriques Anglais, la poétesse Edith Sitwell et le compositeur William Walton. Là encore, le passé recomposé. Celui des autres, des anciens, de ceux qui auraient conservé les secrets. La génération des 30/40 ans éprouve le besoin, nouveau, de s'inscrire dans une continuité pour valider ses créations. Comme si elle craignait de basculer dans le siècle futur, seule, sans l'appui de ceux qui l'ont précédée. Exigeante, elle remet en cause jusqu'à ses succès passés.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ **Festival Montpellier Danse. Tél. : 67-60-80-08. *Antigone*, de Mathilde Monnier, le 29 juin, Cour Jacques-Cœur, 22 heures. *L'Ombre* par le Ballet de Nancy et de Lorraine, les 29 et 30 juin, au Corum, 21 heures. *Façade*, de Régine Chopinot, le 3 juillet, Opéra Berlioz-Le Corum, 21 heures.**

MUSIQUES

Retour au Marais

Fondé il y a près de trente ans par un groupe d'amateurs qui voulait attirer l'attention sur le quartier alors en piteux état, le Festival du Marais a fait les beaux soirs du printemps parisien. De grands artistes s'y sont produits. Les hôtels particuliers qui accueillaient les concerts ont été rénovés. Faute de crédits, victime d'un mauvais temps persistant qui avait fini par « refroidir » les mélomanes, le festival avait disparu. Une équipe a décidé de le relancer sur des bases artistiques nouvelles.

La programmation musicale de cette vingt-cinquième édition évite les stars et les œuvres trop convenues pour s'attacher à des artistes et à des musiques consacrées par tous ces petits éditeurs qui produisent des disques pour les mélomanes curieux. C'est ainsi que le 29 juin le jeune violoncelliste Peter Wispeley jouera en un récital les *Six Suites pour violoncelle seul* de Bach (église Saint-Louis-en-l'Ile, 19*bis*, rue Saint-Louis, 75004, à 20 h 30) et celles de Beethoven, avec le piano-fortiste Paul Komen, le lendemain (église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, 68*bis*, rue de Turenne, 75003, à 21 h 15), que l'Ensemble Elyma donnera des œuvres retrouvées au Pérou de Tomas Torrejon y Velasco les 3 et 4 juillet (église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement et église Saint-Paul-Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, 75004, à 21 h 15) et qu'un concert-portrait sera consacré à Henri Sauguet, le 4 juillet. Au cours de cet hommage, sera donnée la *Sonate crépusculaire* pour violon et piano du compositeur. Peut-être le chef-d'œuvre du compositeur de *la Chatte*, ce ballet qui a fait le tour du monde (Hôtel Boutiller de Chavigny, 7, rue de Sévigné, 75004, à 17 h 30).

▶ **Renseignements et location, Festival du Marais, 44, rue François-Miron, 75 004. Tél. : 48-87-60-08. Minitel 3615 Festival Marais. 90 F et 140 F.**

La république musicale de Round-Top

Fondée au Texas dans une ancienne école pour Noirs, une académie pas ordinaire

ROUND-TOP (TEXAS)

de notre envoyé spécial

Tout a commencé en 1968, lorsque le pianiste James Dick décida de poser son sac à dos de marathonien du récital près de Round-Top, la plus petite ville du Texas. Ses prix aux concours Tchaïkovski, Busoni et Leventritt lui avaient grand ouvert les portes des salles de concert. Mais l'idéal musical de cet Américain, formé à Londres par Clifford Curzon – l'un des plus grands pianistes de ce siècle, – ne se satisfaisait pas de ces voyages incessants et de ces rencontres fortuites avec des chefs d'orchestre plus ou moins prêts au travail et au dialogue. Vivre au rythme de la nature, dans un endroit éloigné de toute agitation, fuir les faux-semblants de la société musicale pour mieux comprendre la musique qui est derrière les notes imprimées allaient mieux à ce sage.

James Dick pouvait difficilement choisir endroit plus paisible : Round-Top, soixante-douze habitants, est constitué d'un groupe de maisons de bois perdues dans la campagne qui borde la route 290 allant de Houston à Austin. Les paysages ont des airs de Vexin normand, sinon que les pommiers sont remplacés par d'imposants chênes verts, les corbeaux par des aigles et les moineaux par des cardinaux de Virginie d'un rouge éclatant. Le rêve d'un bonheur simple et tranquille s'alliant, chez Dick, à un sens de l'organisation et de l'architecture et au grain de folie qui caractérise son jeu, il acquiert en 1978 une scène mobile et 24 hectares de prés. Sur son terrain, une modeste école de planches « construite » pour des élèves noirs, tombant en ruine depuis que l'Etat américain a décidé d'abolir la ségrégation dans l'enseignement. Juste de quoi donner quelques concerts et créer l'embryon d'une académie musicale. Plus tard, une vieille maison de La Grange, la bourgade voisine, sera transportée par route et posée là, au milieu d'un champ. Le Festival et l'Institut international de Round-Top étaient nés.

Aujourd'hui la propriété a bien changé. Elle s'étend sur 50 hectares, des maisons y ont été construites, des dizaines de milliers d'arbres plantés, des jardins fleuris installés, une piscine y a été creusée, des pelouses semées et une grande salle de concerts y est en cours d'achèvement. Chaque année en juin-juillet, Round-Top voit arriver des plus grandes écoles de musique américaines des élèves qui viennent suivre un stage d'orchestre dirigé par le Français Pascal Verrot (il est actuellement directeur musical de l'Orchestre symphonique du Québec) et l'Américano-Japonais Heiichiro Ohyama, et participer à des classes de perfectionnement instrumental.

Round-Top n'est alors que musique : installé sous un érable, un trompettiste s'exerce, une fenêtre ouverte déverse des flots de clarinette et de piano, dans la salle de concerts l'orchestre répète les *Variations sur un thème de Haydn* de Brahms avec ce sérieux et cette concentration que les jeunes musiciens mettent à tout ce qu'ils entreprennent. A midi tout ce petit monde – un peu plus de quatre-vingts personnes – converge vers l'antre d'Alain G. Deciert, un Français arrivé à Round-Top il y a un peu plus de dix ans pour se remettre de ses émotions : il avait organisé sur ses deniers des tournées de concerts pour des musiciens français et, faute d'aides, avait arrêté les frais avant de tout perdre. Il est venu, il est resté. Cuisinier, responsable des relations avec la presse, avec les radios qui diffusent les concerts dans tous les Etats-Unis et bientôt en France (1), agent de James Dick, excellent pianiste amateur, il est tout cela à la fois, cheville ouvrière sur laquelle repose le quotidien.

Une entreprise comme celle-là, un brin utopique et génératrice de maigres bénéfices, ne peut vivre, aux Etats-Unis, que grâce à une fondation. James Dick en a donc créé une avec un ami, Richard R. Royal. Mais la générosité des mécènes américains est souvent proportionnelle à l'éclat médiatique des entreprises culturelles qu'ils supportent et l'institut de Round-Top fuit les grandes opérations publicitaires. Plusieurs fois par an, les sept personnes qui vivent sur le site se demandent s'ils ne vont pas mettre la clef sous la porte. James Dick prend alors son bâton de pèlerin pour chercher des sous et le navire reprend son cap. Bien que la région soit balisée par quantité de derricks, on est pauvre à Round-Top et l'on ne vit pas à crédit. Aussi les dépenses se font-elles au rythme des rentrées d'argent. La salle de concert, par exemple, est en chantier depuis des années. Dès qu'il y a un peu d'argent en caisse, un mur sort de terre, on décore, on installe une cabine d'enregistrement, l'air conditionné, une salle pour accueillir les pièces de collection reçues en héritage. Elle n'est pas encore achevée, mais les « Round-Topiens » espèrent qu'elle le sera dans deux ans, pour fêter les vingt-cinq ans de la fondation avec un festival... Fauré. Mille deux cents places sur deux niveaux, acoustique excellente, cadre enchanteur. Le public vient de loin pour assister aux concerts qui se donnent le week-end ; pour prendre l'air et déjeuner sur l'herbe.

Round-Top est plus qu'une académie ou un festival, c'est une république musicale qui souhaite devenir le passage obligé pour des artistes qui viendraient travailler leurs programmes de concerts ou enregistrer leurs disques dans des conditions d'accueil exceptionnelles. Grâce à l'aide de l'Action française artistique, des Français sont venus enseigner, jouer, travailler dans ce coin perdu du Texas. Le Quatuor Ravel, le violoncelliste Martin Lovett du Quatuor Amadeus (ce dernier si fidèle qu'il s'est fait le mécène de la fondation), le clarinettiste Jacques Lancelot, Régis Pasquier ont passé quelques semaines à Round-Top, qui n'a rien de l'usine à élèves où des professeurs-négriers prétendent enseigner à raison de dix minutes par jour à des théories de jeunes contraints d'en passer par là s'ils ne veulent pas passer l'été sans « maîtres ». Round-Top est le chaînon manquant dans le système éducatif musical français.

ALAIN LOMPECH

(1) Radio-Classique devrait diffuser dès 1994 quelques-uns des concerts donnés à Round-Top. Le pianiste James Dick jouera à Fontainebleau et à Saint-Germain-en-Laye au mois d'octobre.

▶ **Festival Instituts, P. O. Drawer 89, Round-Top, Texas 78954, Etats-Unis. Tél. : 19-33-1-409-249-3129.**

NOIR DÉSIR *à Budapest*

Dernière ligne droite

Le groupe bordelais conclut sa tournée européenne

BUDAPEST

de notre envoyé spécial

Loin de Bordeaux, le groupe Noir Désir termine sa grande tournée européenne à Budapest. Rue Vaci, magasins et piétons, un (jeune) homme sandwich annonce un concert de Jethro Tull (jendi). Au bout, dans une agence spécialisée, pas une date où Budapest fait ville-étape ne manque au tableau : Prince, Joe Cocker, Tina Turner, U2, Jean-Michel Jarre pour le même prix, c'est l'été à la maison, rock sur Danube.

Les concerts en stades permettent de respirer et d'oublier les chaleurs du jour. Comme partout, on prend des distances. On dit que Budapest sert d'escale aux tournées sur le retour. La mode de la musique libérant les mœurs autoritaires a vécu. C'est ici que Noir Désir, fraîchement débarqué du Portugal, décide de conclure.

Six mois de voyages et de qui-vive, destination Tilos Az a où le groupe joue, le 21 juin, avant de se produire le lendemain dans un stade.

Tilos Az a (« c'est défendu ») est un club à étages, mezzanines et murs reconstituant New-York, dont la cave abrite les représentations. Sauna, surchauffe, odeurs de bière et solide gaieté un peu lointaine. A établir d'urgence : la carte et l'histoire de ces flots « alternatifs », pas seulement dans l'ancien « Est », catacombes récentes d'une nouvelle ferveur, et dresser la liste des esprits (styles, registres) musicaux.

Relever les universaux et la courbe des différences. Compléter d'un état des lieux vestimentaire et capillaire (ici, un seul tee-shirt à l'emblème de l'ex-URSS : CCCP). Noir Désir a choisi cette percée profonde en Hongrie avant le stade de plein air avec d'autres groupes, les Maniacs et Egga, un groupe local comme partout pris de haut (nul n'est prophète, etc.). La légion du Médoc descend dans les soutes du Tilos Az a en formation réduite.

Trois remarques : une tournée aussi longue, aussi insistante, règle la vivacité d'ensemble, pas les automatismes. Le groupe n'est pas éprouvé. Il prend encore le temps d'entrer dans le son, de se chercher. Cela vient au cinquième morceau, après débauche d'énergie et recherche de la limite. Debout, serré, le public a compris, trinque de sueur.

Deuxième observation : si l'origine « française », rappelée sur les affiches, sème la perplexité, elle est vite récupérée. Enfin, c'est moins dans l'analogie que dans la singularité que Noir Désir marque des points : la variété de ses tons (de ses styles) huilée par certain traitement de la langue (le cri, la romance).

Comme eût dit Barthes, Aquitain lui aussi et sensible aux villes traversées d'un grand fleuve, « ça » prend. Et ce n'est plus défendu.

FRANCIS MARMANDE

▶ **Au Festival des Enfants terribles, Lille, le 29 juin. Aux Eurockéennes de Belfort, le 2 juillet.**

Un concert du ténor italien à New-York

Cinq cent mille personnes acclament Luciano Pavarotti à Central Park

Installées sur la pelouse de Central Park, à New-York, 500 000 personnes ont acclamé Luciano Pavarotti, le samedi 26 juin au soir. Installé sur des chaises pliantes ou allongé dans l'herbe, le public, parfois venu de très loin, a écouté le ténor italien dans quelques-uns des succès de son répertoire. La qualité moyenne de la sonorisation a cependant fait que tous les auditeurs n'ont pu apprécier pleinement le talent de la star. Les adeptes du *cocooning* pouvaient suivre ce tour de chant sur la chaîne publique PBS, qui le retransmettait en direct.

▶ **Luciano Pavarotti chantera à Paris, accompagné par l'Orchestre de Paris, le 2 septembre sur l'esplanade du Champ-de-Mars.**

CINÉMA

Le « mont » Paradjanov

SERGUEI PARADJANOV

BREF

Vie Foire Internationale du Livre Ancien

CULTURE

CINÉMA

L'Arménie à Beaubourg

Cent vingt films révèlent la richesse et la complexité historique d'une cinématographie méconnue

Depuis bientôt vingt-cinq ans, le Centre Georges-Pompidou organise de vastes rétrospectives consacrées à des cinématographies nationales, accompagnées chaque fois de la publication d'un ouvrage de référence (dix-neuf titres parus). L'organisation d'un cycle à propos de l'Arménie, confié au meilleur connaisseur français de la question, Jean Radvanyi, s'inscrit naturellement dans cette logique. Mais avec cette particularité qu'il n'existe pas un, mais plusieurs cinémas arméniens.

Du cinéma d'avant le génocide perpétré en 1915 par les Turcs, il n'existe que très peu d'images : des extraits de reportages tournés par les opérateurs de Lumière puis par des Russes pour Pathé. Bientôt, à partir de 1920, il y aura le cinéma de la République socialiste d'Arménie, et les cinémas de la diaspora (dans le reste de l'URSS, en France, au Moyen-Orient, aux Etats-Unis et au Canada). *« Mais il demeure beaucoup de passerelles, de thèmes communs, de sources communes*, note Jean Radvanyi. *Ce sont eux que la rétrospective, en mêlant Arméniens d'Arménie et de l'exil, souhaite mettre en lumière. »*

Aux studios d'Erevan, contrôlés et financés par Moscou, on réalise surtout des « comédies méridionales », les Républiques caucasiennes étant réputées expertes dans ce genre dont le public russe était friand. On y remplit également les quotas de témoignages sur l'enthousiasme des minorités à suivre le guide du Kremlin sur la voie du « socialisme réel ». Mais le PC n'est pas très chaud pour entretenir la mémoire du génocide, qui soude le particularisme de la communauté, et envenime les relations avec le voisin turc.

Pourtant, dans ce carcan contraignant, des cinéastes parviennent à imposer leur singularité, signant quelques grands films, que la rétrospective de Beaubourg permet de révéler et de replacer dans leur contexte.

Paradjanov était connu, on a découvert récemment Péléchian, mais le panorama rend justice à bien d'autres, du « fondateur » Amo Bek-Nazarov (1891-1965), acteur populaire en Russie, qui deviendra l'auteur du premier film de fiction arménien en 1925, à Henrik Malian, ou Frounzé Dovlatian, actuel directeur artistiques des studios Armenfilm, et jusqu'aux « jeunes », Karen Guevorkian ou Souren Babaïan. Parmi les exilés, les cinéastes les plus célèbres sont ceux qui, en apparence, ont tourné le dos à leurs origines, au moins dans leurs œuvres. Au premier chef Rouben Mamoulian aux Etats-Unis et Henri Verneuil en France. Mais Jean Radvanyi affirme qu'un connaisseur discerne, chez l'éclectique réalisateur hollywoodien des *Carrefours de la ville*, de *Zorro*, de *la Reine Christine* et de *la Belle de Moscou*, de discrètes traces de son origine. Et le Centre Pompidou présente le premier film de Verneuil, un documentaire sur les obsèques du poète Aharonian, président de la première République d'Arménie en 1918, réalisé en 1950. Quarante ans plus tard, le réalisateur de *la Vache et le Prisonnier* et du *Clan des Siciliens* tournait à nouveau sa caméra vers ses origines, avec *Mayrig*.

« Au confluent de plusieurs cultures »

Les Arméniens expatriés connaissaient la plupart des films tournés « au pays ». Ils ne les montraient pas hors de leurs propres associations, les considérant comme des témoignages communautaires plutôt que comme des œuvres d'art à faire circuler. La plupart de ceux d'entre eux qui se firent cinéastes se sont consacrés à entretenir la flamme du passé. Aujourd'hui, il s'agit plutôt de prendre en compte une situation nouvelle, plus complexe et moins nostalgique : celle de réalisateurs intégrés dans leur patrie d'adoption sans renier leurs racines, le cas le plus symptomatique étant celui du Canadien Atom Egoyan.

Ce mélange, ces va-et-vient, les meilleurs cinéastes demeurés en URSS l'avaient à leur manière déjà pratiqué. Ainsi Paradjanov, dont *« tous les films, qu'ils soient tournés en Ukraine, en Géorgie, en Arménie ou en Azerbaïdjan, sont délibérément au confluent de plusieurs cultures – hormis* les Chevaux de feu. *Ce qui ne lui a pas valu que des amis »*, souligne Jean Radvanyi. Le cas d'Artavazd Péléchian, artiste solitaire inventant un cinéma totalement original à partir d'extraits documentaires, d'images de son cru et de bandes sonores composites, est différent, mais lui se partage entre Erevan et Moscou (ses deux nouveaux films, *Fin et la Vie*, devraient être montrés durant la deuxième partie du Festival, cet automne).

En Arménie même, malgré quelques films consacrés à la guerre au Karabakh, le maintien du cinéma semble problématique. Le gouvernement indépendant a eu beau reconnaître son importance, la situation matérielle dans un pays où l'électricité et l'essence sont des denrées rares ne permet guère le fonctionnement régulier des studios. La conception pluraliste de la rétrospective recoupe donc l'impérieuse réalité actuelle de ce cinéma, qui pour s'inventer un avenir a besoin d'échanges les plus divers possibles avec l'extérieur – et pas seulement avec les Arméniens de l'extérieur.

JEAN-MICHEL FRODON

► **Centre Georges-Pompidou, salle Garance, rue Rambuteau, Paris-1er. Tél. : 42-78-37-29. Métro : Châtelet-Les Halles, Rambuteau. Jusqu'au 26 juillet, puis du 15 septembre au 18 octobre. 20 F.**

► ***Le Cinéma arménien*, ouvrage collectif sous la direction de Jean Radvanyi. Edité par le Centre Georges-Pompidou. 192 p., 220 F.**

abonnez-vous
THEATRE • DANSE • MUSIQUE
THEATRE DE LA VILLE PARIS
l'abonnement
pour être en avance sur son temps
26 SAISON 93 94
ouverture des abonnements le 1er juillet
2 PL. DU CHATELET - RENSEIGNEMENTS 42 74 22 77

Le « mont » Paradjanov

SERGUEI PARADJANOV
de Patrick Cazals.
Cahiers du cinéma, 176 p., 140 F.

A Erevan, impossible de parler *cinq minutes avec un Arménien* sans qu'il vous montre le mont Ararat, symbole national bien visible et inaccessible, au-delà de la frontière turque. A Erevan, impossible de parler avec quelqu'un du cinéma arménien sans qu'il évoque Serguei Paradjanov et propose de vous montrer sa « maison », en fait un musée ouvert en 1991, deux ans après la mort de l'auteur des *Chevaux de feu* – la vraie maison de Paradjanov, dont le musée d'Erevan est une reconstitution, se trouve à Tbilissi, sa ville natale. En Arménie, où on lui fit en 1989 des funérailles presque nationales, il est depuis sa mort l'objet d'un véritable culte, bien au-delà des cercles cinéphiles.

Arménien, Paradjanov ? On n'aurait pas songé à le demander à Paradjanov lui-même, tant cet ogre, plein de bonne humeur loufoque et de révolte créative semblait à mille lieues des questions de frontières (obsédé qu'il était de « racines », au sens noble, non nationaliste). C'est ce Paradjanov-là, infiniment généreux et drôle malgré la haine et le bagne, blessé mais vivant, qu'on retrouve dans le livre que lui a consacré Patrick Cazals, et qui complète utilement la rétrospective de Beaubourg et l'ouvrage publié sous la direction de Jean Radvanyi.

De biographie en études critiques des films, d'aperçus historiques en photos – nombreuses, formidables, – d'entretiens en dessins, Cazals reconstitue avec vigueur et humour le portrait-puzzle de ce maître du collage, de cet inventeur d'objets composites, farfelus, éblouissants. *Les Chevaux de feu, Sayat Nova, la Légende de la forteresse de Souram, Achik Kérib* sont seulement devenus de plus en plus beaux avec le temps. On attend toujours que puissent être montrés les splendides plans des *Fresques de Kiev*, inachevées. L'ouvrage de Patrick Cazals est le document qui manquait, pour mieux se souvenir de ses films, pour entendre les échos du rire extraordinaire de Paradjanov, et retrouver la lumière unique de ses visions.

J.-M. F.

EN BREF

□ **Palmarès du Festival du cinéma arabe.** – Le Grand Prix long métrage de la deuxième édition du Festival du cinéma arabe, qui s'est tenu du 4 au 12 juin dans les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, a été attribué au film égyptien *Les violettes sont bleues*, de Radwan El-Kashif. Les autres récompenses sont allées à *la Nuit*, du Syrien Mohamed Malass, et aux courts métrages *Noces en sursis* de Rachid Bouloumes (France), *la Colombe* de Djamel Azizi (Algérie) et *Zoe* de Karim Didri (France). Une soixantaine de films, accompagnés d'expositions et de débats, ont été diffusés à l'occasion de ce festival.

□ **La saison 1993 du Monte-Carlo Sporting-Club.** – Donna Summer, Michel Sardou, Ute Lemper, MC Hammer, Paul Anka et Johnny Hallyday seront les principales vedettes de l'été 1993 du Monte-Carlo Sporting-Club, qui les accueillera dans sa salle aux étoiles jusqu'au 29 août. Point culminant de la saison le 6 août avec le célèbre gala de la Croix-Rouge monégasque. Outre ces différents galas, deux spectacles mis en scène par Bernard Lion, le directeur artistique de la Société des bains de mer, seront proposés quotidiennement : *Revue sous les étoiles* et *Festa italiana*.

VIe Foire Internationale du Livre Ancien
Bibliophilie. Livres d'artistes. Autographes. Estampes.

MAISON DE LA MUTUALITE
PARIS, 24, rue Saint-Victor 75005
(angle Bld Saint-Germain)
Lundi 28 juin de 17h à 22h
Mardi 29 juin de 11h à 21h
Mercredi 30 juin de 11h à 21h
Organisée par le Syndicat National de la Librairie Ancienne et Moderne
Renseignements tel: 43 29 46 38

(Publicité)

Nous, salariés BULL,
qui croyons en notre métier et en notre entreprise

– quelle que soit notre entité d'appartenance : Etudes, Production, Réseau commercial, Logistique...
– quel que soit notre métier : Administratif, Commercial, Service Client, Études, Fabrication, Marketing, Services...
– quelle que soit notre qualification : Ouvrier, Collaborateur, Cadre...

nous voulons déclarer :

CLIENTS, BULL, PUBLIC : UNE MÊME AMBITION

Nous nous engageons à :

- Renforcer l'intégrité de Bull pour garantir et valoriser les investissements de nos clients ;
- Construire une informatique européenne et nationale pour conserver la maîtrise d'un secteur stratégique de haute technologie, indispensable à tous les domaines économiques ;
- Répondre durablement à vos besoins par une offre globale, compétitive et de qualité ;
- Bâtir, en partenariat avec vous, les solutions gagnantes de demain ;
- Mobiliser toutes les énergies de l'entreprise à votre service ;
- Enrichir nos compétences pour faire l'entreprise de demain avec tous les salariés d'aujourd'hui.

Ensemble, nous avons fait progresser les technologies de l'information : grands serveurs, informatique distribuée, intelligence artificielle, bases de données réparties, multimédia, cartes à puces, etc.

Ensemble, nous avons construit une des premières entreprises informatiques européennes.

Ensemble, relevons le défi.

Tous ensemble pour BULL AUTREMENT

Information payée par la souscription des salariés BULL, soutenus par les organisations syndicales : CFDT, CFE-CGC.
INTER SYNDICALE CFDT/CFE-CGC ■ Tour Bull, 92039 Paris La Défense Cedex 74

هكذا من الأصل

AGENDA

MUSIQUE

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (*daté jeudi*).

CONCERTS

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE (42-62-71-71). Chœur Paris-Sorbonne : 20 h 30 ven. Brigitte Desnoues (mezzo-soprano), Jean-François Lapointe (baryton), Michael Matthes (orgue), Denis Rouger (direction). Franck, Duruflé. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne.

AMPHITHÉATRE RICHELIEU. Michèle Scharapan : 18 h mer. Piano. Ravel, Chausson, Debussy. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Ensemble *Opus 20, Brigitte Bladou : 20 h 30 mer.* Piano. Debussy, Messiaen, Fauré, Roussel, Milhaud, Saint-Saëns. Dans le cadre *du festival Musique* en Sorbonne. Elizabeth Schlesinger, Laurent Grynszpan : 18 h jeu. Piano à quatre mains. Satie, Poulenc, Ravel, Severac. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Quatuor Arpeggione : 20 h 30 jeu. Ravel, Ibert, Debussy. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. *Peter Waters* : 18 h ven. Piano. Honegger, Ravel, Messiaen, Satie. Dans le cadre du festival *Musique en Sorbonne. Geneviève et Bernard* Picavet : 18 h sam. Piano à quatre mains. Chabrier, Auric, Schmitt, Milhaud, Debussy. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Guy Commentale, Anne Renault : 20 h 30 sam. Violon, piano. Debussy, Ravel, Saint-Saëns, Franck. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Trio Ozi : 17 h 30 dim. Benoît Fromanger (flûte), Laurent Martin (piano). Caplet, Magnard, Saint-Saëns. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Muza Rubackyte : 18 h lun. Piano. Debussy, Messiaen, *Ravel, Saint-Saëns.* Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Mireille Patrois, Marie-Hélène *Gatti, Masao Takéda : 20 h 30 lun.* Soprano, alto, ténor, Jean-Christophe Rousseau (baryton), Véronique Briel-Jacquemont, *Vincent Leterme* (piano). Fauré, Poulenc, Gounod, Debussy, Schmitt. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Monique Colonna, Irène Mathis : 18 h mar. Piano à quatre mains. Debussy, Ravel, Milhaud, Bizet, Fauré, Sancan. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne. Groupe vocal de France : 20 h 30 mar. John Poole (direction). Debussy, Ravel, Auric, Poulenc, Chausson, *Messiaen. Dans le cadre du* festival Musique en Sorbonne.

AUDITORIUM DU LOUVRE *(40-20-52-29). Xavier Philips, Alexandre* Gasparov : 12 h 30 jeu. Violoncelle, piano. Tortelier, Schnittke, Beethoven.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (44-78-13-15). Ensemble InterContemporain : 20 h 30 mer. Tod Machover *(hyper-violoncelle).* David Robertson (direction). Machover Ensemble InterContemporain : 20 h 30 sam. David Robertson (direction). Murail.

DÉJAZET (42-74-20-50). Kun Woo Paik : 19 h jeu. Piano. Beethoven, Bach, Mozart, Busoni David Abramovitz : 19 h sam. Piano. Mompou, Granados, Turina Georges Rabol : 19 h ven. Piano. Bach, Brahms François-Henri Houbart : 18 h 30 mar. Orgue. Vierne, Messiaen, Houbart.

EGLISE DE LA TRINITÉ. Académie symphonique de Paris : 20 h 45 mer. Asayo Otsuka (soprano), Arcady Volodos (baryton), Chœur de Varenne, Chorale du mardi, Chœur de Sucy-en-Brie, *Ensemble choral de Paris, Antoine Barth* (direction). Ein Deutsches Requiem de Brahms.

EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX. Chœur de chambre Accentus : 20 h 45 mer. Laurence Equilbey *(direction).* Brahms, Bruckner.

EGLISE SAINT-DENYS-DU-SAINT-SACREMENT. Pieter Wispelwey, Paul Komen : 21 h 15 mer. Violoncelle, pianoforte. Beethoven Ensemble Elyma : 21 h 15 sam. Coro de Ninos de Cordoba, Gabriel Garrido (direction). Torrejon y Velasco.

EGLISE SAINT-EUSTACHE (45-22-28-74). Marie-Madeleine Duruflé : 20 h 30 jeu. Orgue. Bach, Franck, Tournemire, Dupré, Buxtehude, Vierne, Duruflé. Dans le cadre du Festival d'orgue à Saint-Eustache. Michel Becquet, Francesco Finotti : 20 h 30 lun. Trombone, orgue. Bach, *Liszt, Frescobaldi, Haendel,* Corelli, Weber, Guilmand, Tibor. Dans le cadre du Festival d'orgue à Saint-Eustache.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Chœur byzantin de Grèce : 21 h mar. Lycourgos Angelopoulos (direction).

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Jean-François Ott, Salvatore-Michel Picardi : 20 h 30 mer., jeu., ven. Violoncelle, piano. Vivaldi, Bach, Beethoven, Mozart, Fauré Ensemble orchestral Stringendo : 21 h sam. 18 h 30 lun. Hervé Desarbre (orgue), Jean Thorel (direction). Mozart, Haydn Ensemble orchestral Stringendo : 21 h lun. ; 18 h 30 21 h *mar. Christophe Pierre (violon), Hervé Desarbre* (orgue), Jean Thorel (direction). Pachelbel, Albinoni, Bach, Barber.

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES. Les Sacqueboutiers : 20 h 30 mer. L'Europe musicale au XVIIe siècle.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Maîtrise de Trois-Rivières : 20 h 45 ven. ; 17 h dim. Les Petits Chanteurs de Saint-Louis, Claude Tompson, Ariel Alonso (direction). Bach, Campra, Mozart, Schubert, Mendelssohn, Purcell, Pergolèse, Haydn Voces Angelorum : 20 h 45 sam., mar. Lassus, Palestrina, Victoria.

EGLISE SAINT-MERRI (42-71-93-93). Mireille Faye-Mora, Patrice Berger : 16 h dim. Piano, chant. Liszt, Verdi, Schubert, Bizet, Gounod, Balakirev.

EGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS. Ensemble Elyma : 21 h 15 dim. Coro de Ninos de Cordoba, Gabriel Garrido (direction). *Torrejon y Velasco.*

EGLISE SAINT-PIERRE (42-62-46-22). Ensemble vocal de Paris : 21 h ven. Yves *Parmentier (direction). Beethoven, Verdi,* Purcell, Falla, Monteverdi, Rameau, Gluck, Rossini, Weber, Gounod, Berlioz, Offenbach.

HOTEL BOUTILLER-DE-CHAVIGNY (48-87-51-95). Peter Brechbuhler, trio d'anches Deols : 17 h 30 dim. David Lefèvre (violon), Billy Eidi (piano). Sauguet.

IRCAM (44-78-48-16). Ensemble InterContemporain : 20 h 30 jeu. André Trouttet (clarinette), David Robertson (direction). Durieux.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Jean-Yves Ravoux, Vincent Leterme : 22 h 30 jeu., ven. Ténor, piano. Wiener, Offenbach Christel Rayneau, Béatrice Guillermin : 22 h 30 sam. Flûte, harpe. Bach, Donizetti, Fauré, Ibert, Damase, Tefra *Norman Spivey, Alexandre Tharaud* : 22 h 30 mar. Baryton, piano. Niels, Barber, Copland, Argento.

MAISON DE L'EUROPE (42-72-94-06). Pascale Boquet, Freddy Eichelberger : 18 h 30 mer. Luth, clavecin. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais. Ensemble Concerto di Bassi : 21 h mer. Falconiero, Selma, Correa, Cabanilles. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais. Martine Chappuis : 21 h 30 jeu. Clavicorde. Buxtehude. Dans le cadre des *Rencontres de musique ancienne du* Marais. Freddy Eichelberger, Claire Michon, Pascale Boquet : 18 h 30 ven. *Orgue, flûte, luth,* Odile Edouard (violon). Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais. Blandine Verlet : 18 h 30 lun. Clavecin. Coupenn. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais. Christine Verheist : 18 h 30 mar. Clavecin. Sweelinck. Dans le cadre des Rencontres de musique *ancienne du Marais. Il Concerto del viole* : 21 h ven. Purcell. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais. *Ensemble Sweet Musike, ensemble* Dulzainas : 21 h lun. Ducauroy, Lejeune, Praetorius. Dans le cadre des Rencontres *de musique ancienne du Marais.* I Dilettanti : 21 h mar. Van Eyck, Sweelinck, Van Nordt. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Quatuor Volger : 18 h 45 jeu. Zemlinsky, Webern, Bartok.

MUSÉE NATIONAL DU MOYEN AGE-CLUNY (43-25-62-00). Ensemble Mora Vocis : 20 h 30 sam., lun., mar. ; 18 h dim. Dans le cadre du Festival de musique médiévale de Paris.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Orchestre de l'Opéra de Paris : *20 h* mer. James Morris (basse), Myung-Whun Chung (direction). Wagner.

ORANGERIE DU PARC DE BAGATELLE (36-70-00-44). Jean-Marc Luisada : 20 h 45 jeu. Piano. Chopin, Beethoven, Brahms. Dans le cadre du *Festival Chopin à Paris. Peter Donohoe* : 16 h 30 sam. Piano. Chopin. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris. Marie-Catherine Girod : 16 h 30 dim. Piano, Chopin, Busoni, Bax. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Gabriel Fumet, Richard Siegel : 21 h mer. Ensemble d'archets européen : jusqu'au 20 juillet 1993. 21 h jeu., sam., mar. Béatrice Burley (mezzo-soprano), Hubert Pralicz (violon), Carl Brainich (direction). Vivaldi, Rossini Ensemble Ars Antiqua de Paris : 19 h 21 h ven. Musique des troubadours et des trouvères, musique espagnole du XVIe siècle Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 25 juillet *1993. 21 h* dim. Ensemble Ars Antiqua de Paris : jusqu'au 12 juillet 1993. 19 h 21 h lun. *Musique de temps de Saint-Louis, musique* à la cour de Bourgogne.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre *des conservatoires de Paris : 20 h 30* mer. Christine Scheitzer (soprano), Anne Pareuil (alto), François Nosny (ténor), Jérôme Varnier (basse), Chœurs Pierre-Molina, Pierre Molina (direction). Mozart, Puccini.

LA SEDIRA (43-79-69-57). Sylvie de May, Chantal Lœw, Christophe Ramon : 20 h 30 jeu. Sopranos, ténor, Philippe Tonnerre (piano). Capdevielle, Auric, Cameloube, Damase, Breville, Falla, Lazzari, Rosenthal, Roussel, Saint-Saëns, Sauguet.

Périphérie

ETAMPES. EGLISE SAINT-BASILE (64-94-32-11). *Ensemble* Voxnova : 21 h sam. Scelsi.

MÉRY-SUR-OISE. CHATEAU DE LA CGE (30-36-77-77). *La Flûte enchantée* : 20 h 45 jeu., sam. Opéra de Mozart. Frank Van Aken, Daniel Meyer (ténors), Annelie Brinkhof, Lieve Geuens, Sylvia Leentvaart (sopranos), Jan Willem Baljet (baryton), Nanco de Vries, Peter Arink (basses). Ensemble vocal et instrumental Hogeschool Voor de Kunsten Utrecht, Udo Reinemann (direction), Hans Nieuwenhuis (mise en scène). Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-24-41-41). Lorenzo Cipriani : 21 h sam. Clavecin. Bach, Pichi, Haendel, Scarlatti, Telemann.

SAINT-DENIS. BASILIQUE (42-43-77-72). Orchestre de chambre de Stockholm : 20 h 30 mer. ; 20 h jeu. Barbara Hendricks (soprano), Ensemble vocal Audite Nova. Esa-Pekka Salonen (direction). Sandström, Mozart, Beethoven. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.

SAINT-DENIS. MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR (42-43-77-72). Ruggero Raimondi : 20 h 30 lun. Basse, Thomas Grabowski (piano). Bellini, Ibert, Liszt, Duparc, Fauré, Tosti.

OPÉRAS

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Carmen : jusqu'au 17 juillet 1993. 19 h 30 jeu., sam., mar. *Opéra de Bizet. Béatrice* Uria-Monzon, Denyce Graves (Carmen), Barry McCaulay, Michael Sylvester (Don *José), Hei-Kyung Hong, Leontina Vaduva* (Micaela), Barseg Tumanyan, Samuel Ramey (Escamillo), Chœur et orchestre *de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung* (direction), José Luis Gomez (mise en scène), Kate Flatt (chorégraphie). Faust : jusqu'au 16 juillet 1993. 19 h 30 ven., lun. Opéra de Gounod. Giuseppe Sabbatini (Faust), James Morris (Méphistophélès), Nancy Gustafson (Marguerite), Philippe Duminy (Valentin), Colette Alliot-Lugaz (Siebel), Jocelyne Taillon (Marthe), Chœur et orchestre de l'Opéra *de Paris, Julius Rudel (direction), Jorge* Lavelli (mise en scène).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). *Médée : 19 h 30 mer.* Opéra de Charpentier. Lorraine Hunt, Françoise Semellaz (Médée), Jacques Bona, Bernard Deletre (Créon), Agnès Mellon, Monique Zanetti (Créuse), Guy de Mey, Pierre Catala (Jason), Jean-Marc Salzmann (Oronte), Compagnie Ris et Danceries, les Arts florissants, William Christie (direction), Jean-Marie Villégier (mise en scène). Béatrice Massin (chorégraphie).

Tél 44 41 36 36 EUROPE Minitel 3615 THEA
ODÉON
IL CAMPIELLO
CARLO GOLDONI . GIORGIO STREHLER
10 REPRESENTATIONS EXCEPTIONNELLES
9 JUILLET 18 JUILLET

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Bobby Rangel Trio : 22 h 30 mer.

AU GRAND REX (45-08-93-89). Chris Isaak : 20 h mar.

AU PIED DE CHAMEAU (42-78-35-00). Graham Haynes, Misja Michel, Vincent Artaud : 22 h 30 jeu. Trompette, guitare, contrebasse. Christophe Lavergne (batterie) ; Henri Texier, Aldo Romano, Julien Lourau : 22 h 30 ven., sam. Contrebasse, batterie, saxophones, Noël Akchote (guitare).

BAISER SALÉ (42-33-37-71). F. Constantin, F. Sitbon, G. Carocci, P. Chayeb : 22 h 30 mer. ; Luiz Antonio *Quartet : 22 h 30 jeu., ven. ; Laccarrière-*Lorenzini Septet : 22 h 30 sam.

BATACLAN (47-00-30-12). Maria *McKee : 20 h 30 mer. ; Jamiroquai* : 20 h jeu.

BAZAR CAFÉ (45-26-34-81). Marc *Bozonet : 19 h 30 mer., jeu. ; Look de* Paris : 19 h 30 ven., sam.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Hervé *Meschinet Quartet : 22 h 45 mer., jeu.,* ven., sam. ; Turk Mauro Quartet : 22 h 45 dim. ; Philippe Duchemin Trio : 22 h 45 lun., mar.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Hot Bananas : 16 h sam.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Paolo Prata : 22 h 30 mer., jeu.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Betty and the Bop's : 21 h 30 mer. ; Stéphane Guérault Quintet : 21 h 30 jeu., ven., sam., dim., lun., mar.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Screamin'Jay Hawkins : 19 h 30 jeu., ven. : A Tribute to Muddy Waters : 19 h 30 sam. *Jimmy Rogers,* Pinetop Perkins, Calvin Jones, Carey Bell, Luther Johnson, Big Daddy Kinsey, Willie Smith.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Acoustic Night : 22 h 30 mer. ; Brooklyn : *22 h 30 jeu. ; Shakin Blues* : 22 h 30 ven. ; Bluesmaniacs : 22 h 30 sam. ; House Band : 22 h 30 dim. ; Train fantôme : 22 h 30 lun. ; Mauro Serri & Friends : 22 h 30 mar.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-75-75). Bireli Lagrène Trio : 20 h ven. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. George Benson Septet : 22 h 30 ven. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. *Quatuor* à cordes Pierre Blanchard : 21 h 15 ven. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. *Lionel Benhamou Quartet : 21 h 15 et* 0 h ven. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Orchestre national de jazz : 20 h sam. Denis Badault *(direction).* Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Stéphane Grapelli, Didier Lockwood : 22 h 30 sam. Michael Urbaniak, Pierre Blanchard. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Belmondo Big Band : 21 h 15 sam. Dans le cadre du *Festival JVC Halle that Jazz. Eric* Barret Quartet : 21 h 15 0 h sam. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Gonzalo *Rubalcaba Quartet : 20 h dim.* Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Tito Puente & Golden Men of Latin *Jazz : 22 h 30 dim. Dans le cadre du* Festival JVC Halle that Jazz. Piano Compost de Bernard Lubat : 21 h 15 dim. *Dans le cadre du Festival* JVC Halle that Jazz. Simon Goubert Trio : 21 h 15 et 0 h dim. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Fourmost : 20 h mer. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Michel Camilo the Original Trio : 22 h 30 mer. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Quartette de percussions de François Verly : 21 h 15 mer. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz. Zool Fleischer Trio : 21 h 15 0 h mar. Dans le cadre du Festival JVC Halle that Jazz.

HIPPOCAMPUS *(45-48-10-03). Trio* Jazz Middle : 21 h ven. : Trio New Orleans : jusqu'au 31 juillet 1993. 21 h sam.

JARDIN D'ACCLIMATATION. Philippe Maté Quartet : jusqu'au 4 juillet 1993. 16 h dim.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Maxim Saury Top Clarinet : 22 h 30 mer., jeu., sam. ; The Five Blind Boys of Alabama, Clarence Foutain : 22 h 30 ven. ; Boto et Novos Tempos : 22 h 30 dim. ; Illinois Jacquet Big Band : 22 h 30 lun., mar.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Claude Neau Quartet : 22 h 30 mer. ; Jean-Claude Naude Trio : 22 h 30 jeu. ; Nivo & Serge Rahoerson Trio : 22 h 30 ven., sam.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Flash Box : 0 h ven. ; Gentleman Jake : 0 h mar.

LA LOUISIANE *(42-36-58-98). Boo*zoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jean-Pierre Gélineau Trio : 21 h jeu. ; Michel *Mardignan Clarinette Connection : 21 h* ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mer. ; Fabrice Eulry : 21 h lun.

LE MONTANA *(45-48-93-08). Cool* Jazz Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Chris Henderson Band : 22 h 30 *dim. ; René Urtreger Trio : jusqu'au 20* juillet 1993. 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Pierre Calligaris : 22 h jeu., ven., sam. ; Marc Richard : 22 h lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). Face & Cie : 20 h 30 mer. ; Cartel del Bario : 20 h 30 jeu. ; 23 h ven. ; Bix : 23 h sam. ; Les Zipos : 20 h 30 lun. ; La Storia : 20 h 30 mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Pat Metheny, Joshue Redman, Christian McBride : 21 h mer. Guitare, saxophone, contrebasse, Billy Higgins (batterie) ; Steps Ahead : 21 h lun., mar. ; Defunkt : 21 h jeu.

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-85-29). Marianne Mille : 21 h mer.

OLYMPIA(47-42-25-49). Gilberto Gil : 20 h 30 mer. ; Caetano Veloso, Tupi Nago : 20 h 30 jeu. ; Pablo Milanes : 20 h 30 sam. ; Chico Buarque, Trio Esperança : 20 h 30 dim. ; Maceo Parker : 20 h lun.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). After Eight : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Sensation : 22 h 30 lun., mar.

PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY *(40-02-60-02). Depeche Mode* : 20 h mer.

PASSAGE DU NORD-OUEST *(47-70-81-47). Farafina : 22 h ven.* ; Mississippi Blues : 22 h lun. ; Ali Hassan Kuban : 22 h mar. ; Dada : 22 h jeu.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Arturo Sandoval y su Grupo : 21 h 30 mer.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Philippe Milanta Nonet : 21 h 30 mer. ; Irène Amar : 21 h 30 jeu. ; Orphéon Celesta : 21 h 30 sam. ; Alligators Jazz Band : 21 h 30 mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Balthasar Thomass, Jean-François Jenny-Clark : 22 h 45 mer. Piano, contrebasse, Tony Rabeson (batterie) ; Ted Curson, Emmanuel Sourdeix, Olivier Rivaux : 22 h 45 *jeu., ven.,* sam. Trompette, piano, contrebasse, Christophe Marguet (batterie) ; Patrice Galas, Christophe Wal*lemme : 22 h 45 mar.* Piano, contrebasse, Christophe Marguet (batterie).

REX CLUB (45-08-93-89). Sun : *23 h 30 mer. Soirée Metallic Jungle* ; Quicksand : 23 h ven. Soirée Planète rock ; Welcome to Julian, Black Maria, *Helios Gabale : 23 h dim.*

SLOW CLUB (42-33-84-30). Jive Aces : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam.

SQUARE LÉON. *Seven Big Hop : 17 h* sam.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Cokatale : 22 h mer. ; Desperados : 22 h jeu. ; Indigo : 22 h ven. ; Luc Bertin : 22 h sam. ; 4 à Strophe : 22 h lun. ; *Jean-Jacques Milteau & Friends* : 22 h mar.

LA VILLA (43-26-60-00). Don Braden *Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.,* lun., mar. Saxophone, Laurent de Wilde (piano), Wayne Dockery (basse), George *Brown* (batterie).

ZÉNITH (42-08-60-00). Ziggy Marley & the Melody Makers : 20 h jeu.

Périphérie

CHESSY. MANHATTAN JAZZ CLUB (60-45-75-16). Judy Niemack Quartet : 21 h mer., jeu., ven., sam. ; Jacques Bouniard : jusqu'au 25 juillet 1993. 21 h dim. ; Fabrice Zammarchi Trio : 21 h lun., mar.

CLICHY. SALLE HEDENHEIM. Legrimas, La Couleur du fou, Brooklin : 20 h 30 sam.

COLOMBES. LE CADRAN (46-13-75-83). Bass Culture : 22 h ven.

THOIRY. CHATEAU (39-73-72-33). Rodeo Joe : 20 h dim.

CHANSON

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). Les Sardines : 22 h 15 mar.

TOURTOUR (48-87-82-48). Clara Finster : jusqu'au 3 juillet 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam.

PARIS

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER *(47-42-53-71).* Ballet de l'Opéra de Paris : jusqu'au 10 juillet 1993. 19 h 30 mer., jeu., mar. ; 14 h 30, 20 h sam. *Orchestre de l'Opéra de Paris, Jonathan* Darlington (direction). Thème et variations, George Balanchine (chor.). Moves, *the Concert, de Jerome Robbins (chor.).* Ballet de l'Opéra de Paris : 19 h 30 ven., lun. Carnaval des animaux, Pierre Darde (chor.) ; les Demoiselles d'Avignon, Florence Lambert (chor.) ; Eté, Christian Mesnier (chor.) ; Château de cartes en Espagne, Olivier Patey (chor.) ; Justea, Jean-Hugues Tanto (chor.).

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Carlotta Ikeda, Ko Murobushi : 21 h mer. At Amour, Carlotta Ikeda, Ko Murobushi (chor.).

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (42-00-30-62). Compagnie Catherine Escarret : 20 h 30 sam. Seul l'arbre vit, Catherine Escarret (chor.).

THÉATRE DES ARÈNES DE MONTMARTRE (42-62-35-00). Compagnie François Laroche-Valière : 21 h mer., jeu., ven., sam. De ton seul visage, François Laroche-Valière (chor.).

Périphérie

ARGENTEUIL. SALLE JEAN-VILAR (39-61-25-29). Compagnie Mic Guillaumes : 22 h sam. *Intérieur Light, Mic* Guillaumes (chor.).

MUSIQUES DU MONDE

INSTITUT DU MONDE ARABE (40-51-38-50). Les Gnawas de Marrakech : 21 h 15 jeu. ; 22 h ven. Ensemble El-Gharnatia de Koléa : 21 h dim. Musique arabo-andalouse.

Cet été
retrouvez Le Monde
en vente le soir même
de sa parution
dans 130 villes
de France

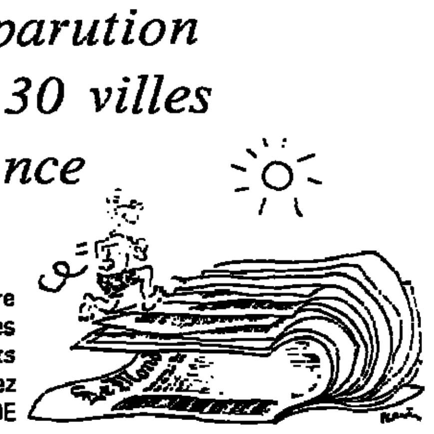

Pour connaître
les adresses
des points
de vente, tapez
3615 LEMONDE

PARIS EN VISITES

MARDI 29 JUIN

« Les passages couverts et galeries *marchandes du dix-neuvième siècle.* Une promenade hors du temps (Premier parcours) », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Le *Père-Lachaise méconnu* », 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Toute l'île Saint-Louis », 10 h 45 et 14 h 45, métro Pont-Marie (M. Banassat).

« Montmartre, de Toulouse-Lautrec à *Picasso, à travers ses cités d'artistes, ses ruelles et jardins secrets. L'ancien village : ses moulins, sa vigne, etc.* », 11 heures et 14 h 30, *métro Abbesses (M.-C. Lasnier).*

« Les salons de la bibliothèque de l'Arsenal » (limité à vingt personnes), 14 h 30, façade de la bibliothèque *(Monuments historiques).*

« Fastes et mystères de l'Opéra Garnier », 14 h 30, en haut des marches à l'extérieur (Connaissance de Paris).

« Très riches hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 15 heures, métro Solférino (P.-Y. Jaslet).

« Les passages couverts du Sentier *où se réalise la mode féminine.* Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 15 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« *Les* plus belles peintures romaines de la narbonnaise », 15 heures, Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (M. Hager).

« Exposition : Yves Brayer, au Musée Marmottan », 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

« *Exposition : Splendeurs de Russie.* Trésors d'orfèvreries, 15 h 30, hall du Petit Palais (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « L'Europe dans le monde au début de l'été 1993 », par J.-P. Gouzy (Maison de l'Europe).

88 bis, avenue Mozart, 19 heures : « Comment les retraités peuvent-ils être une force pour la société ? » (Association des citoyens).

BILLET

Le SMIC a m

M. Jappe propose « trois directions prioritaires » pour lutter contre le chômage

FRANÇOISE VAYSSE

alimentaire frappé à son to

ÉCONOMIE

BILLET

Commerce : rien ne va plus

La cigale ayant chanté tout l'été... Les temps sont durs pour les petits commerçants : après dix années « fric », voilà que les consommateurs – impécunieux ou (et ?) déprimés – désertent leurs boutiques. Ils rognent sur tout : leur nourriture, leurs *vêtements, leurs chaussures*, leurs meubles, leurs fleurs... il n'y a que leur armoire à pharmacie à rester bien garnie ! Avares de leurs sous, les Français raffolent des soldes et autres promotions, des produits sans marques, des « hard discounts » aux rayons aussi sinistres que leur nom... Ils vont au moins cher et font leurs courses – et non plus leurs « emplettes » – dans des hypermarchés, toujours plus grands, toujours plus nombreux, toujours mieux approvisionnés... Résultat : des grands magasins, *superbes vitrines du « chic français »*, vides. Des magasins « populaires » (genre Monoprix, Prisunic...) dont on se détourne. Des bouchers et des libraires à l'œil triste. Des marchands de chaussures qui ferment... Les centres-villes – que l'on veut tant réanimer – n'y gagnent pas. Les industriels non plus, qui se plaignent d'être étranglés par une grande distribution trop puissante (*voir l'article de Pierre-Angel Gay dans « le Monde-l'Economie », page 29*). Le nouveau gouvernement ne pouvait, sans réagir, laisser mourir à petit feu une catégorie sociale dans laquelle il puise une bonne partie de son électorat. Sa riposte a été soudaine et imprévue : dès sa déclaration de politique générale au Sénat, le premier ministre annonçait son souhait de geler les nouvelles *implantations de grandes* surfaces. Et il laissait au très libéral Alain Madelin, ministre chargé du portefeuille du commerce, le soin d'engager une négociation avec la profession, au demeurant fort désunie sur la question. Sourd aux protestations de la grande distribution, qui estime servir de *« bouc émissaire »*, Edouard Balladur vient d'aller plus loin dans sa logique. Devant un parterre de petits chefs d'entreprise, il a annoncé une prochaine *« loi sur la concurrence »*, le but avoué étant de *« revoir les règles de concurrence entre les grandes surfaces et leurs fournisseurs et le petit commerce, en particulier le commerce rural »*. La grande distribution est prévenue : au moins jusqu'à la présidentielle, elle va être placée sous surveillance. Heureusement pour elle, elle a pris de l'avance en ouvrant 43 hypermarchés de plus en 1992 et en augmentant encore ses surfaces de vente et ses parts de marché. Elle peut donc voir venir sans trop de crainte la pause qui va lui être imposée.

FRANÇOISE VAYSSE

La rigueur salariale et les accords patronat-syndicats dans les entreprises

Le SMIC a minima

Suite de la première page

Cette fois, la droite revenue aux affaires s'en tient, comme elle l'avait fait en 1986 et 1987, à une lecture plus restrictive de la loi de 1970. Le SMIC horaire devrait donc passer de 34,06 francs à 34,85 francs, soit un montant brut mensuel de quelque 5 889,65 francs sur la base d'un horaire de 169 heures.

Limitée, cette augmentation apparaît comme la conséquence logique de la politique de rigueur suivie par le gouvernement dans le domaine des rémunérations (pas d'augmentation supplémentaire du traitement des fonctionnaires en 1993, stricte évolution des salaires dans le secteur public) comme des prestations sociales (pas de revalorisation en juillet des retraites ou des allocations familiales). Il s'agit aussi d'un signal clair adressé aux entreprises pour qu'elles gardent le cap de la modération salariale : la valeur médiane des augmentations intervenues en 1992 dans les branches professionnelles est de 3,2 %, contre 4,6 % en 1991, et, par ailleurs, le nombre d'accords d'intéressement en vigueur a baissé de 19 %.

Modération de l'inflation

Les pouvoirs publics entendent aussi encourager la création ou, tout au moins, le maintien du plus grand nombre d'emplois. Au ministère du travail, on souligne qu'une hausse du SMIC supérieure au plancher légal *aurait annulé* l'essentiel des effets attendus de la prise en charge totale ou partielle des cotisations d'allocations familiales accordée aux employeurs pour leurs salariés rémunérés *jusqu'à 1,2 fois le SMIC.*

Les conséquences de cette rigueur appliquée au SMIC, plaident les experts gouvernementaux, ne doivent pas être surestimées. En effet, les résultats de l'opération « bas salaires » lancée en 1990 par le gouvernement de Michel Rocard ont donné des résultats sensibles. Entre juillet 1990 et juillet 1991, la proportion de smicards a décru de 10,9 % à 8,6 %, constate le rapport remis lundi à la Commission nationale de la négociation collective. Désormais, 78 % des cent quarante-neuf branches étudiées présentent une situation conforme aux objectifs – aucun niveau de salaire inférieur au SMIC, – alors que leur proportion ne dépassait pas 31 % *début 1990. Cinq professions* (maroquinerie, chaussure, fabrication mécanique du verre, céramique, transports publics urbains) ne sont pas parvenues au moindre accord.

D'autre part, la modération de l'inflation au cours du second semestre de l'année passée a avantagé les salariés, puisque les accords négociés en début d'année se fondaient sur une hausse des prix sensiblement plus soutenue. Les prévisions affichées par le gouvernement devant la Commission des comptes de la nation (*le Monde* du 17 juin) évaluent à 3,8 % la croissance du pouvoir d'achat des ménages pour les années 1991-1992. Or ces prévisions tablent également sur un recul de 0,8 % de la production en 1993, et M. Giraud ne cache pas qu'il craint 150 000 à 200 000 chômeurs supplémentaires en fin d'année.

La décision qui doit être confirmée mercredi devrait, à coup sûr, susciter des critiques chez ceux qui reprocheront au gouvernement d'étouffer la demande. En relevant que la consommation des ménages n'a, en 1992, pas suivi la progression de leur pouvoir d'achat, en hausse de 1,4 %, le dernier rapport de l'INSEE invalide partiellement cette analyse. Reste que, sur un autre plan, on peut se demander si le desserrement de la contrainte salariale permettra effectivement de maintenir ou de créer des emplois.

Enfin, la situation de blocage des discussions dans plusieurs professions et l'éventualité d'une inflation un peu plus forte en 1993 risquent, souligne le rapport du ministère du travail, d'anihiler une partie des résultats obtenus depuis trois ans. Malgré sa revalorisation modérée, le SMIC risque fort, dans les prochains mois, d'évoluer plus rapidement que les rémunérations minimales offertes par certaines professions, le salaire minimum n'étant atteint que grâce à des primes.

Le SMIC doit-il être une simple « voiture balai » ou, au contraire, faut-il se résoudre à le voir assurer le rôle de locomotive, réduisant d'autant les perspectives du personnel du bas de la hiérarchie ? Ce débat, lancé en 1990, est en fait de moins en moins pertinent, car les différentes formules de traitement économique ou social du chômage constituent autant de moyens de contournement du SMIC.

JEAN-MICHEL NORMAND

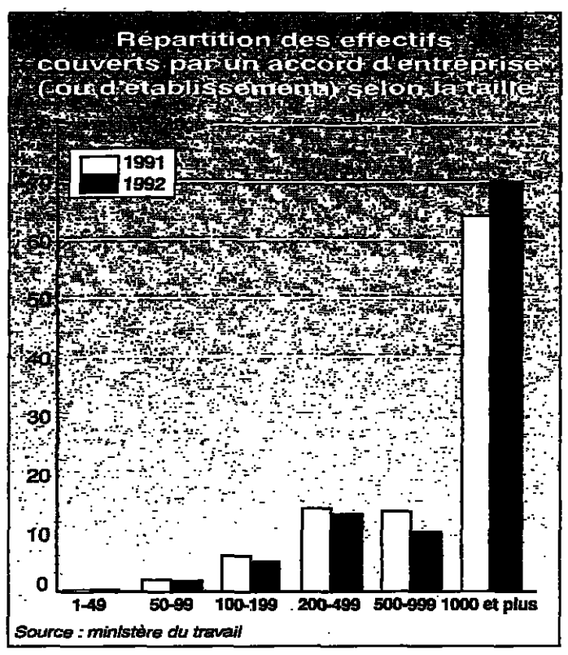

L'an passé, 70 % des salariés concernés par un accord d'entreprise ou d'établissement appartenaient à une société employant plus de 1 000 personnes. Moins de 8 % travaillaient dans une PME de moins de 200 salariés. Ces chiffres suggèrent que les avantages sociaux ou salariaux ont sans doute tendance à être réservés au personnel des plus grands établissements.

Au « Grand-Jury RTL-le Monde »

M. Juppé propose « trois directions prioritaires » pour lutter contre le chômage

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, a souhaité, dimanche 7 juin au « Grand-Jury RTL-*le Monde* », que le gouvernement agisse dans *« trois directions prioritaires »* pour lutter contre *« les causes structurelles du chômage » : « la formation, les emplois de proximité et l'allocation de libre choix pour les chefs de famille ». « Il faut que nous disions aux entreprises françaises de se montrer plus allantes »* pour qu'il y ait *« dans un délai bref 100 000 ou 150 000 postes d'apprenti ou de formation en alternance dans nos entreprises »*, a dit M. Juppé, en souhaitant un développement des emplois de proximité, qui offrent à l'individu *« une situation autrement respectable et respectée, respectueuse de la dignité de la personne, que le RMI »*.

Répondant aux déclarations critiques de Philippe Séguin sur les choix économiques du gouvernement, M. Juppé a affirmé que *« le débat d'idées est positif à condition qu'il soit fait pour aider et pas pour desservir »*. Se prononçant *« avec vigueur »* sur la question du protectionnisme, il a affirmé que pour la France ce serait *« débile »*. A propos de la démission de Jacques Attali de la présidence de la BERD, M. Juppé a déclaré : *« Je m'emploierai à rappeler que la France a une sorte de crédit moral sur cette présidence. Nous proposerons des candidats. »*

Le bilan annuel du ministère du travail

Les négociations collectives s'essoufflent

Le bilan 1992 de la négociation collective, dressé lundi 28 juin par le ministère du travail, reflète les difficultés économiques : baisse du nombre d'accords conclus, recul des préoccupations *salariales* et montée en régime des préoccupations liées à l'emploi.

Si cinq accords interprofessionnels ont été signés l'an passé (ils concernent l'UNEDIC, l'apprentissage et la formation professionnelle), on observe en revanche que les négociations de branche ayant abouti sont en recul de 5 % (920 contre 970 en 1991) de même que les accords d'entreprise, en retrait de 6 % (6 370) après une décennie de progression.

L'essoufflement de l'activité conventionnelle dans les secteurs professionnels – qui concerne surtout l'industrie et épargne les grandes entreprises – tient pour l'essentiel à la chute spectaculaire (16,8 %) des avenants salariaux, alors que, parallèlement, l'effort de revalorisation des bas salaires a connu des résultats *plutôt positifs. Ce recul, très sensible* dans les professions dont les effectifs sont inférieurs à 10 000 salariés, s'explique d'abord par l'environnement économique mais aussi par la faible *hausse des prix. Les employeurs ont* tendance à ne conclure qu'un seul avenant salarial pour l'année, une « clause de fin de parcours » étant de moins en moins fréquemment prévue. *Le même phénomène se répète* dans les entreprises, où les accords touchant les salaires reculent de 8 %.

Indemnités et plans sociaux

A contrario, on assiste à un développement des discussions liées au thème de l'emploi. Dans les branches, il s'agit en général non pas de lutter contre le chômage mais d'améliorer les indemnités de licenciement ou d'aménager la procédure des plans sociaux. Huit accords – ce qui est, somme toute, assez modeste, puisque l'on dénombre 981 textes *conventionnels en vigueur* – portent sur la gestion prévisionnelle de l'emploi (commerce et réparation automobile, immobilier, cabinets dentaires, industrie hôtelière, transports routiers, vente par correspondance, notamment). Dans les entreprises, 294 accords sont intervenus, qu'il s'agisse de la prévention des licenciements (incitations à la mobilité, congés de fin de carrière et recours à la préretraite progressive), de leur accompagnement (incitations aux départs volontaires, conventions de conversion, plans sociaux) ou de l'encadrement du travail précaire (limitation de la proportion d'intérimaires ou de contrats à durée déterminée, voire priorité d'embauche accordée à ceux-ci). Enfin, certaines régions ont vu émerger des dispositions destinées à limiter le recours au chômage partiel par la modulation du temps de travail.

La recrudescence d'accords de branche (49 contre 25 en 1991) sur la formation professionnelle, dans la *foulée des négociations nationales*, reflète également une plus grande sensibilité au thème de l'emploi. Par contre, pas plus de 2 % des accords d'entreprises concernent la formation professionnelle. Quant à la protection sociale complémentaire (18 accords de branche), il s'agit d'un thème de négociation en plein essor. Enfin, au plan syndical, FO demeure l'organisation qui signe le plus volontiers des accords (73 %), devant la CFDT (66,5 %), la CFE-CGC (59 %), la CFTC (58 %) et la CGT (26 %).

Bien qu'il demeure relativement limité, ce ralentissement de la politique conventionnelle en 1992 souligne tout de même l'insuffisance chronique du dialogue contractuel dans la majeure partie du secteur privé. Ainsi, les établissements de plus de 200 salariés représentent à eux seuls 60 % des accords d'entreprise *conclus en 1992*...

J.- M. N.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• Commandes de machines-outils : – 8,9 % en mai. – Aux Etats-Unis, les commandes de machines-outils ont diminué de 8,9 % en mai par rapport à avril.

Il s'agit de la première baisse depuis le mois de janvier, où elle avait atteint 15 %.

Les économies budgétaires du gouvernement

Les syndicats dénoncent par avance les réductions des allocations-chômage en Allemagne

FRANCFORT

de notre correspondant

« Nous combattrons avec tous les moyens disponibles ». Heinz-Werner Meyer, président du DGB, la confédération syndicale allemande, a prévenu ce week-end que les réductions envisagées par le gouvernement dans les aides sociales, sont *« antisociales, donc inacceptables »*. La grève n'est pas exclue. Rudolf Scharping, nouveau président du Parti social-démocrate (SPD) et futur candidat à la chancellerie, est venu à son secours en écartant à l'avance les coupes sociales envisagées. Il estime que les allocations-chômage ou la formation permanente doivent recevoir des compléments financés par l'impôt.

Cette opposition résolue est conforme à la position toujours exprimée par les syndicats et l'opposition de gauche. En mars dernier, le chancelier Kohl avait dû, pour obtenir leur signature au bas du « pacte de solidarité », en exclure toute coupe dans les dépenses sociales.

Mais la récession est intervenue depuis et le manque à gagner budgétaire est tel qu'il faut y revenir. Il y a urgence tant les déficits se creusent. La Bundesbank, qui voit le mark menacé, le réclame (*le Monde* du 26 juin). *A deux semaines de la présentation du budget*, le ministre des finances, Theo Waigel, mènera donc cette semaine des négociations avec les partis de la majorité pour aboutir à une liste d'économies d'un total de 20 milliards de marks en 1994 (67 milliards de francs) avec, comme objectif de limiter le déficit budgétaire fédéral à 70 milliards de marks en 1994. Des restrictions supplémentaires sont attendues des länder et des villes.

Parmi les mesures envisagées on relève une réduction des allocations-chômage de 3 %, la limitation à trente-deux mois de la durée de ces allocations, la diminution des aides scolaires, un blocage des salaires de la fonction publique et la suppression d'aides diverses comme le paiement du « jour de pluie » pour les ouvriers du bâtiment.

Pour le patronat, ces économies sont insuffisantes. Le niveau des prélèvements doit être réduit, a indiqué Tyll Necker, président du patronat industriel. Sinon, a-t-il prévenu, le risque existe d'*« un exode des firmes hors d'Allemagne »*.

E. L. B.

L'alimentaire frappé à son tour par la crise

L'activité du commerce de détail n'a progressé que de + 0,7 % en volume l'an passé, confirmant le ralentissement déjà observé en 1991, où la croissance n'était que de + 1,1 %, selon le rapport définitif de la commision des comptes commerciaux de la nation établi par l'INSEE. Hors pharmacie, la hausse n'atteint plus que + 0,4 % en volume.

C'est le secteur non alimentaire qui est le plus frappé par le ralentissement : pour la seconde année, il affiche un taux de croissance négatif (de – 1,7 % après – 0,2 % en 1991) qui tranche avec la moyenne des années 1986-1990 (une croissance moyenne annuelle de + 3 %). Hors pharmacies, les performances sont encore plus mauvaises puisque le chiffre d'affaires du commerce de détail non alimentaire régresse en volume de – 2,7 % (– 1,2 % en 1991). Dans des branches comme l'équipement de la personne, la chute atteint – 3,7 % après – 0,9 % en 1991. Les marchands de chaussures voient même leur chiffre d'affaires régresser de 10,4 % en volume. L'équipement du foyer baisse dans des proportions moins grandes (– 2,7 % après – 3,7 % en 1991). Les fleuristes voient aussi leur activité reculer fortement (– 5,6 %). Dans le non-alimentaire non spécialisé, la morosité aussi est de rigueur : pour la seconde année consécutive, l'activité *baisse (– 1,3 % après – 2 % en* 1991). Seule la vente par correspondance tire son épingle du jeu (+ 2,6 %). Les grands magasins reculent au même rythme qu'en 1991 (– 3,1 % *en volume*).

En revanche, l'alimentaire continue d'afficher une croissance positive (+ 2,9 % après + 2,2 % en 1991). Selon *l'INSEE, il a été soutenu par* l'extrême modération des prix (+ 0,4 % seulement). A nouveau, ce sont les grandes surfaces qui s'en tirent, au détriment des commerçants alimentaires spécialisés : en volume, leur chiffre d'affaires baisse de 1,8 %. Pour les boucheries-charcuteries, la chute atteint même – 4 %. A l'inverse, les hypermarchés affichent un taux de croissance de + 5,4 % en volume et les supermarchés de + 4,8 %.

Il n'est guère étonnant, à la lecture *de ces chiffres, de voir le nombre de* commerces de détail se réduire de 3 %. Le type de magasins reflète les rapports de forces : on dénombre 43 hypermarchés de plus qu'en 1991 *(950 au total)*. De même, le nombre des supermarchés s'est accru de 398 unités, croissance due à la poussée du « hard discount » : en 1992, il y a eu 231 nouveaux magasins de ce type (à comparer avec *121* créations en 1991, 78 en 1990 et 25 en 1989).

F. V.

EN BREF

□ **Sommet du G7 : l'aide à la Russie et aux pays en développement figure au programme.** – Le sommet du Groupe des sept grands pays industrialisés, le G7, prévu du 7 au 9 juillet à Tokyo, discutera de l'aide à la Russie et aux pays en voie de développement, ont décidé les participants à une réunion préparatoire *qui* s'est achevée dimanche 27 juin dans la capitale japonaise. Les chefs d'Etat ou de gouvernement du G7 évoqueront également lors de leur rencontre la *situation de l'économie mondiale* et du commerce international, ont ajouté ces sources japonaises. En revanche, il n'y a pas eu d'accord sur la constitution d'un fonds d'aide à la privatisation en Russie.

□ **Allemagne : le taux de change actuel du mark est « tout à fait approprié », selon le président de la Bundesbank.** – La faiblesse actuelle du mark fait partie d'un processus de *« normalisation »* et n'est pas le début d'une désaffection à l'égard de la monnaie allemande, a estimé dimanche 27 juin le numéro deux de la Bundesbank, Hans Tietmeyer. Interrogé par une radio, le *vice-président de la Buba* – il en assumera la présidence à compter du 1er octobre prochain – a précisé que, selon lui, *« le taux de change actuel* [du mark] *est tout à fait approprié à l'économie allemande »*. M. Tietmeyer s'est par ailleurs déclaré favorable à une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Celle-ci pourrait intervenir jeudi prochain à l'occasion de la réunion à Leipzig du conseil de la Bundesbank.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
46-62-72-67

هكذا من الإصل

ÉCONOMIE

Un week-end noir devant les distributeurs de billets

La grande panne du réseau des cartes bancaires

Week-end difficile pour une *bonne partie des 21 millions de* Français possesseurs d'une carte de paiement bancaire. Ils ont eu la désagréable surprise de ne quasiment pas pouvoir en user samedi 26 et dimanche 27 juin, que ce soit pour retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques ou pour payer les commerçants. Tout cela à cause d'une panne de près de trente heures d'ordinateurs accordant les autorisations d'utilisation à 40 % des cartes en circulation. Le manque à gagner pour le commerce, déjà mis à mal par la récession, est difficile à évaluer mais le système de cartes de paiement français, présenté comme une petite merveille de technologie et de sécurité, vient de montrer ses limites.

La plus grande panne de l'histoire du système de paiement par carte bancaire a duré près de trente heures entre les premières heures de la matinée de samedi et dimanche après-midi. Elle a pour origine la défaillance des ordinateurs de la société Sligos, qui gèrent les autorisations de prélèvement et de paiement de près de la moitié des cartes.

Les banques qui possèdent leur propre serveur informatique Carte bleue – comme la BNP et la Société générale – n'ont pas été affectées par la panne.

Le réseau français de cartes bancaires, présenté à grand renfort de «cocoricos» comme le plus performant de la planète parce que les cartes sont utilisables partout, est conçu de telle façon qu'il faut demander pour la plupart des opérations – retraits et achats de plus de 800 francs – une autorisation à la banque. Le demandeur, le distributeur de billets ou le commerçant, interroge la banque, en utilisant une «autoroute» informatique, le réseau cartes bancaires. Ce réseau le met en contact soit avec le propre serveur de la banque émettrice, soit avec le centre d'autorisation Sligos, qui a été mandaté par la banque pour répondre à sa place. Il en a été tout simplement incapable pendant près de trente heures.

Dans l'intervalle, et comme les banques étaient fermées, les centres d'appel de la Carte bleue ont été noyés sous les réclamations de particuliers et de commerçants leur signalant dans toute la France des anomalies de fonctionnement. *«En douze ans de travail ici je n'avais jamais vu cela»*, avoue le responsable d'un des centres. Le système D a eu tendance à réapparaître et certains commerçants ont ressorti de derrière leur comptoir les fameux «fers à repasser» pour utiliser les cartes de crédit comme au bon vieux temps, au risque de faire sauter les «puces». Plutôt que de rater une vente au début des soldes d'été, d'autres commerçants ont fait preuve de patience en demandant les autorisations par téléphone à des centres d'appel submergés.

Au guichet d'Air France à l'aéroport d'Orly, on assurait *«se débrouiller»* pour permettre au voyageur de dernière minute d'acquérir tout de même un billet. La SNCF n'a semble-t-il pas eu trop de problèmes avec l'interrogation à distance des cartes bancaires. A Euro Disney, c'était un peu plus compliqué et la Carte Bleue était refusée mais *«argent liquide et chèques»* étaient fort heureusement acceptés ! A Lyon, le responsable d'une des principales brasseries a constaté que ses recettes avaient baissé de manière significative. Le manque à gagner pour les commerçants reste toutefois difficilement chiffrable. Une journée moyenne de transactions représente tout de même plus de cinq millions d'opérations et près de 2 milliards de francs.

Fragilité inquiétante

Présenté comme un symbole de l'avance des banques françaises, exemplaire par sa sécurité avec la puce et sa souplesse qui permet à chaque titulaire d'une carte d'effectuer des retraits dans un des 17 400 distributeurs et des paiements auprès de 520 000 commerçants, le réseau Cartes bancaires a fait preuve d'une fragilité inquiétante. Déjà à l'automne dernier, le système informatique gérant les cartes avait en des ratés et certaines opérations avaient été comptabilisées deux fois.

L'histoire des cartes en France remonte au début des années 70 avec la création du groupement d'intérêt économique (GIE) Carte bleue, suivie en 1984 par la naissance d'un autre GIE baptisé Carte bancaire. Les banques ont joué à fond sur un moyen de paiement dont le traitement se prête bien plus facilement à l'automatisation, que le chèque et s'avère bien moins coûteux. En dix ans d'investissements ininterrompus de plusieurs milliards de francs, la petite carte plastique s'est enrichie d'un hologramme et d'une puce et n'a cessé de se développer au point de devenir indispensable.

Il semble du coup tout à fait incroyable que des sécurités et des machines de relais comme il en existe dans tous les systèmes informatiques sensibles n'aient pu empêcher la gigantesque panne du week-end. Au-delà de quelques cas isolés, l'interruption du service pendant trente heures n'a pas eu de conséquence réellement dramatique ; elle aurait pu en avoir si le fonctionnement du système avait été interrompu plus longtemps. On peut d'ailleurs se demander si le développement à marche forcée de la monétique, l'argent électronique, ne met pas l'économie d'un pays à la merci d'une panne. L'an dernier plus de deux milliards d'opérations ont été effectuées en France avec une carte bancaire pour un montant total de 718 milliards de francs, à raison de 475 milliards de paiements et de 243 milliards de retraits.

Le GIE Carte bancaire, qui se félicitait il y a à peine deux mois de la baisse de 22 % en 1992 de la fraude, a déjà fait l'objet de nombreuses critiques. On lui reproche à la fois le coût jugé colossal de développement du système et plus encore des choix technologiques un peu trop rapides. La fameuse «puce» que l'on trouve depuis le début de l'année et seulement en France sur la totalité des cartes en circulation a souffert de nombreux défauts de jeunesse. Et depuis plusieurs mois la presse anglo-saxonne s'en prend aux commerçants français qui refusent parfois les cartes bancaires étrangères sous prétexte qu'elles n'ont pas de «puce».

ÉRIC LESER

□ **OCDE : nouvelle baisse des investissements à l'étranger en 1992.** – Les investissements directs à l'étranger des pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiqueS) ont continué à reculer en 1992 dans un contexte de morosité qui affecte le monde industrialisé, indique un rapport publié dimanche 27 juin. Ils sont revenus de 172 milliards de dollars (982 milliards de francs) en 1991 à 138,7 milliards de dollars en 1992 (chiffres provisoires). Première surprise de l'étude, les Etats-Unis et la France ont dépassé le Japon comme principal pourvoyeur d'investissements directs à l'étranger. Une autre observation inattendue concerne les Etats-Unis, qui ont enregistré en 1992 *«un désinvestissement d'environ 4 milliards de dollars»*, alors que, à l'inverse, les investissements étrangers en France ont fait un bond spectaculaire de presque 50 %, à 16,3 milliards de dollars.

Pour favoriser la consommation privée

Le gouvernement danois a fait adopter une profonde réforme fiscale

Le gouvernement danois a fait adopter en fin de semaine dernière par le Parlement une réforme fiscale d'envergure. Elle vise à sortir le pays de la récession par une relance de la consommation privée.

COPENHAGUE

de notre correspondant

Les Danois commencent à récolter les fruits de leur ralliement au traité de Maastricht le 18 mai dernier. La réforme fiscale qui attendait dans les tiroirs du gouvernement de centre gauche de Poul-Nyrup Rasmussen a été intensément débattue pendant un mois, puis adoptée jeudi 24 juin dans l'après-midi, avec une seule voix de majorité. *«Neuf familles sur dix vont en profiter»*, ont lancé en chœur le ministre des contributions, Ole Stavaad, et son collègue des finances, Mogens Lykketoft.

Le Folketing, le Parlement danois, est parti vendredi en vacances après avoir adopté le même jour, par une seule voix de majorité, une réforme du marché du travail (*le Monde* du 4 mars), qui sera financée par un impôt de 5 % sur les salaires bruts pudiquement appelé «contribution au marché du travail». L'objectif de cette réforme, selon le gouvernement, est de remettre au travail notamment les chômeurs de longue durée, assurés cependant en cas d'échec de percevoir des allocations pendant neuf ans. Elle améliore également le statut des familles en accordant aux parents le droit à un congé sabbatique rémunéré pour la formation ou la garde des enfants jusqu'à l'âge de huit ans.

Mais la réforme la plus spectaculaire reste la réforme fiscale. En effet les contribuables les plus lourdement taxés d'Europe peuvent se réjouir puisqu'en cinq ans (1994-1998) le taux d'imposition des revenus baissera de 68 % à 58 % pour le haut de l'échelle et de 52 % à 38 % pour les bas revenus. Cette réforme fait partie du plan de croissance du premier ministre Rasmussen *«pour remettre sur les rails une économie pourtant solide, sortir de la récession actuelle et relancer surtout la consommation privée qui stagnait depuis plus de cinq ans»*.

Le gouvernement espère notamment que la baisse des impôts permettra un boom de la consommation et brisera la progression ininterrompue du chômage qui atteint des sommets comparables à ceux des années 30, touchant plus de 12 % de la population active. *«Le gouvernement se devait d'agir, et vite, pour renverser ce courant»*, affirmait le chef du gouvernement pour expliquer la rapidité avec laquelle cette réforme de grande ampleur a été débattue. Le gouvernement voulait qu'elle soit mise en application dès le 1er janvier prochain afin que les citoyens *«sentent»* dans leur déclaration de revenus l'heureuse différence et soient donc tentés de renouveler leur confiance au pouvoir en place lors des élections législatives prévues au plus tard pour décembre 1994.

«C'est une réforme en trompe-l'œil, juste faite pour amadouer les électeurs», clame l'opposition de droite écartée des affaires du royaume en janvier dernier à la suite d'un scandale politique lié au gel du regroupement familial des réfugiés tamouls du Sri-Lanka. Les conservateurs et les libéraux qui formaient l'ancienne coalition gouvernementale reprochent surtout à cette réforme *«de mettre en lambeaux l'économie en faisant exploser les dépenses publiques, et d'aggraver le lourd déficit budgétaire»* estimé à 55 milliards de couronnes (1) cette année. Une partie de cette réforme avait cependant été proposée dans le passé par ces mêmes partis qui la rejettent sèchement aujourd'hui.

Cette politique d'opposition systématique de la droite a été dénoncée, y compris dans les médias conservateurs et dans certaines sphères du patronat ainsi que parmi les industriels. Il est vrai que la réforme va alourdir l'impasse budgétaire de près de 5 milliards de couronnes en 1994. *«Mais nous parviendrons à l'équilibre en 1998»*, assure M. Lykketoft. Pour compenser les pertes de recettes estimées à 20 milliards de couronnes l'an prochain et à 50 milliards en 1998, le gouvernement a déjà trouvé une série de mesures : augmentation des taxes dites «vertes» (antipollution) sur l'électricité, le charbon, l'essence, l'eau, les ordures ménagères et même les sacs en plastique des supermarchés, taxation des plus-values sur les actions (qui étaient exemptées d'impôt au bout de trois ans), diminution des déductions fiscales et création d'un impôt de 5 % sur les salaires bruts, appelé de manière neutre «contribution salariale», qui atteindra 8 % en 1998.

Le gouverneur de la banque centrale, Erik Hoffmeyer, sans doute la personnalité la plus respectée du monde économique et financier, a donné son feu vert à cette réforme *«nécessaire»*. Selon lui, le Danemark possède une marge de manœuvre suffisante pour se permettre de *«lâcher du lest»*. Il disposera d'un excédent de sa balance des paiements de près de 25 milliards de couronnes l'année prochaine et sa balance commerciale et de services dégagera un excédent de plus de 60 milliards en 1994, en dépit de la récession économique européenne.

ALEXANDRE SARIN

(1) Une couronne danoise vaut 0.83 F.

PUBLICATION JUDICIAIRE

« La 1re Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 février 1993, a condamné la SA « L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI » à verser à Michel GARRETTA et à François-Xavier CHARVET, à chacun, la somme de 50 000 F à titre de dommages-intérêts, pour avoir dans le numéro de « L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI » daté du 5 au 11 novembre 1992, fautivement divulgué, à l'insu de ceux-ci, le contenu d'une conversation téléphonique intervenue entre Me CHARVET, avocat de MICHEL GARRETTA, et un journaliste, et qui avait été enregistrée dans des conditions illégitimes. »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TAT

GROUPE T.A.T

DES RÉSULTATS POSITIFS DANS UNE CONJONCTURE DIFFICILE

Avec un chiffre d'affaires consolidé en progression à F. 2 527 millions, le Groupe T.A.T. présente une situation positive à F 20 millions de résultat net pour l'exercice 1992. La marge brute d'autofinancement s'établit à 184 MF.

Ces résultats sont tout à fait exceptionnels dans un secteur du transport aérien très marqué par une conjoncture économique particulièrement difficile.

(En millions de F.)	1992	1991
Chiffre d'affaires	2 527	2 421
Bénéfice net	20	42
Situation nette consolidée	310	285
Investissements corporels	621	1 262
M.B.A.	184	189

UNE RESTRUCTURATION QUI ANTICIPE LES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR

L'évolution de la réglementation européenne en matière de transport aérien et les modifications qu'elle implique dans notre législation ont conduit le Groupe T.A.T à regrouper l'ensemble de l'activité transport aérien domestique et international en une seule compagnie.

T.A.T a apporté à T.A.T Export l'ensemble de son activité transport de passagers et, dans le même temps, T.A.T Export est devenu T.A.T European Airlines.

Par ailleurs, toutes les activités techniques du Groupe ont été réunies au sein de la société LAB.

L'activité de transport express poursuit quant à elle son développement, particulièrement sur l'Europe, avec T.A.T. EXPRESS, ses filiales et ses partenaires.

L'ACCORD T.A.T / BRITISH AIRWAYS

Signé le 24 Septembre 1992, il marque l'entrée de BRITISH AIRWAYS dans le capital de la compagnie T.A.T European Airlines à hauteur de 49,9 %.

Cet accord, qui a pris effet au 4 Janvier 93, permet à T.A.T European Airlines de développer son réseau européen et de bénéficier de l'expérience commerciale de BRITISH AIRWAYS comme de sa représentation dans le monde entier.

UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT DE T.A.T S.A

PARTICIPATIONS T.A.T		PARTENAIRES
CHRONOPOST	34 %	SORIPOST
A.J.R.	35 %	INDOSUEZ, SASMAT, AEROSPATIALE
SODEXI (MACH +)	20 %	AIR FRANCE, SORIPOST
SEA (L'AEROPOSTALE)	20 %	AIR FRANCE, SORIPOST
J.V. HUSHKIT	50 %	FOKKER
HYDREP	50 %	MESSIER-BUGATTI

Ainsi, dans le cadre d'une politique d'alliance renforcée, doté d'une situation financière saine et d'une gestion rigoureuse, fort des compétences et du dynamisme des 3000 hommes et femmes qui le composent, le Groupe T.A.T traversera les turbulences de la conjoncture pour prendre toute sa place dans la compétition internationale.

TAT

La baisse des taux n'est pas terminée. Comment en profiter. Quoi, comment et où négocier? Un dossier spécial qui paye.

CREDIT : PROFITEZ DE LA BAISSE DES TAUX

En vente partout 18 F

CHALLENGES

ÉCONOMIE

Réclamant des mesures d'urgence

Les papetiers s'estiment «en danger de mort»

Moderne et puissante. L'industrie papetière française, qui a investi 16 milliards de francs ces dix dernières années et a produit 7,8 millions de tonnes de papiers et cartons l'an dernier – ce qui lui donne une taille comparable à celle de ses concurrentes finlandaise (8,7 millions de tonnes) et suédoise (8,4 millions), – s'estime, pourtant, gravement menacée. *«En danger de mort!»*, assure même une vaste campagne publicitaire. La profession, qui a perdu près de 3 milliards de francs l'an dernier, s'attend, en effet, si rien n'est fait, à des pertes *«sensiblement supérieures»* cette année.

Il y a, bien sûr, la récession économique, devenue sensible depuis le début de l'année. De janvier à fin avril, la consommation française de papier journal a baissé de 5 % par rapport aux mêmes mois de 1992, celle de papiers d'impression et d'écriture et de papiers pour ondulés de 2 %, celle de papiers sanitaires et domestiques de 1,5 %. Il y a, aussi, les surcapacités industrielles, générales en Europe. Mais de l'une comme de l'autre, l'industrie papetière, éminemment cyclique, saurait s'accommoder. Ce sont les effets dévastateurs de *«la guerre des monnales»* qui sont aujourd'hui, aux yeux de la Copacel (Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses), la cause directe de ses difficultés.

Ainsi, les coûts de production de la pâte, qui étaient en France équivalents à ceux des autres pays européens en 1991, se retrouvent cette année parmi les plus élevés d'Europe. Entre-temps, les dévaluations scandinaves ont permis aux papetiers finlandais et suédois, selon la Copacel, de baisser respectivement leurs coûts, en devises fortes, de 31 % et 26 %, quand les Français réalisaient 6 % de gains de productivité. Les exportations françaises ont donc chuté quand s'accroissaient les importations.

«Nous demandons aux pouvoirs publics de bien comprendre le sens politique d'une monnaie forte», indique François Blondot, président de la Copacel, qui vient de transmettre un Livre blanc à ce sujet. Un Livre blanc récapitulant ses demandes d'aide, portant notamment sur des prêts bonifiés, le gel de la progression des taxes environnementales, la compensation à 100 % des mesures de chômage partiel pendant dix-huit mois, ou, encore, le maintien des quotas d'importation sur le papier journal...

P.-A. G.

En y affectant 10 % des crédits disponibles

Le Parlement européen veut favoriser la recherche fondamentale

STRASBOURG (Communautés européennes)

de notre correspondant

L'élaboration du quatrième plan de recherche de la CEE doit être l'occasion pour les Douze de rééquilibrer le programme communautaire au profit de la recherche fondamentale, estime-t-on au Parlement européen. Pour la période 1994-1998, l'Assemblée de Strasbourg propose d'y affecter 10 % des crédits disponibles à partir de l'année prochaine, alors que le programme actuellement en cours l'ignore quasiment.

La Commission propose, pour le futur plan, une enveloppe quinquennale de 13,1 milliards d'écus (1 écu = 6,6 francs) contre 7,4 milliards d'écus ces dernières années. L'hémicycle européen juge ce montant insuffisant et souhaite le porter à *14 milliards d'écus pour engager* résolument la CEE dans les sciences de l'environnement et de la santé. La lutte contre le sida pourrait ainsi bénéficier d'un crédit communautaire de un milliard d'écus.

Les eurodéputés veulent en outre développer *«la recherche orientée»* pouvant déboucher sur des *«technologies génériques»* susceptibles d'aider le développement dans plusieurs secteurs. Contrairement aux Etats membres, soucieux surtout d'aider leurs entreprises par le financement de recherches pré-concurrentielles, l'Assemblée des Douze est très favorable à cette nouvelle orientation. Pour Claude Desama (socialiste belge), président de la commission de l'énergie et de la recherche, il est impératif de *«lancer moins de programmes spécifiques, donc dispersés, pour rendre la recherche européenne plus efficace»*.

M. S.

COMMUNICATION

Le quarantième Festival du film publicitaire à Cannes

Les spots au régime

Le quarantième Festival du film publicitaire de Cannes a tourné le dos au luxe et aux *grands effets. Le Grand Prix* a été décerné à deux spots de l'agence japonaise Tohokushinsha Film Corporation, *Moa* et *Synthetoceras*. Deux films courts (trente secondes) fondés sur l'humour et proches de l'image des jeux vidéo, qui vantent les pâtes précuites Nissin en montrant des animaux poursuivis par une tribu néanderthalienne.

CANNES

de notre envoyé spécial

La publicité changerait-elle de peau? Le quarantième Festival international du film publicitaire, qui a eu lieu à Cannes du 21 au 26 juin, a reflété le manque de punch de la publicité internationale et notamment de son chef de file anglo-saxon, les Etats-Unis. Mais il a aussi montré qu'il faut dorénavant compter avec des pays comme l'Espagne, les pays scandinaves, ou le Japon, couronné par le Grand Prix.

Petit frère du Festival du film long métrage auquel il succède sur la Croisette, le Festival du film publicitaire demeure le rendez-vous obligé de la publicité mondiale. Il en donne le pouls et les grandes tendances. Cette année est à la compression des coûts et aux réductions de budget, au format court et à la fin des films somptueux avec *effets spéciaux à la clef. En ouverture*, le Festival avait d'ailleurs élu son «annonceur de l'année», en la personne de Robert D. Haas, PDG de la société Levi Strauss et de ses jeans, dont la solidité défie le temps.

En plus de la présentation de milliers de spots représentatifs des grandes tendances de cette industrie, cette quarantième édition abritait le deuxième festival international de la publicité presse et affiche. Peu courtisé l'an dernier, voire légèrement méprisé, ce dernier semble désormais accepté, et nombreux étaient les «créatifs» à fréquenter *l'étage du Palais des festivals* présentant les affiches et les pages de publicité primées. Le Grand Prix est allé à une campagne pour la presse conçue par l'agence brésilienne DM9 Publicidade, qui montre un bouchon de la boisson diététique Guarana Diet en vis-à-vis d'un nombril bronzé orgueilleusement étalé sur un ventre musclé...

Des jeans et une boisson diététique : après avoir primé ces produits, le Festival ne pouvait que poursuivre dans la même veine. La récession économique, que la publicité subit de plein fouet après des années de vaches grasses, laisse des séquelles. Le nombre de participants à ce quarantième Festival du film publicitaire (quelque quatre mille patrons d'agence ou de société de production, des directeurs artistiques, des réalisateurs, etc.) a chuté de 10 % cette année, ce qui correspondait à une perte de 2 millions de francs environ alors qu'il était encore bénéficiaire l'an dernier.

Quarante-cinq pays

Le nombre de spots inscrits à Cannes a pourtant encore augmenté – 3 822 contre 3 809 en 1992, – et les Etats-Unis étaient, une fois de plus, les plus gros fournisseurs (809 films) parmi les quarante-cinq pays représentés, dont la Slovénie qui présentait cinq films. Mais la première sélection, opérée par un jury de vingt-deux professionnels présidé par l'Américain Ed Wax, PDG de Saatchi and Saatchi Advertising Worldwide, prouvait que la quantité n'avait pas rendu service aux Américains et qu'il convenait de leur appliquer un régime sévère.

Sur les 524 spots retenus par ce jury – soit une centaine de moins qu'en 1992 – et donc destinés à concourir pour les Grands Prix du Festival (les fameux «Lions» d'or, d'argent ou de bronze), les films d'outre-Atlantique n'étaient que *119, soit 14,8 % de leurs films* inscrits. *In fine*, il n'y avait plus que dix-neuf spots américains récompensés, contre vingt-quatre pour la Grande-Bretagne, qui demeure le pays phare en matière de création de films publicitaires, vingt pour l'Espagne, neuf pour le Japon, huit pour l'Italie et la Norvège et sept pour la France (dont le spot *Miss Dior* et celui des parfums Jean-Paul Gaultier).

Mais s'ils privilégient tous le retour à une certaine rigueur, les spots du quarantième Festival du film publicitaire déclinent des sujets mondialement exploités : le basket-ball, la famille et le couple (y compris dans des scènes de ménage où la femme n'est pas forcément la représentante du sexe faible), le préservatif, et les «sans domicile fixe» du film *New York, New York* réalisé gratuitement par l'agence américaine Streetsmart. Celui-ci a enthousiasmé le public et le jury mais n'a pu décrocher le Grand Prix, le règlement s'opposant à ce qu'une telle distinction aille à une «grande cause», c'est-à-dire à un spot non consacré à un produit.

YVES-MARIE LABÉ

□ **Télé-Lyon Métropole dépose son bilan.** – La chaîne locale *Télé Lyon* Métropole a déposé son bilan auprès du tribunal de commerce de Lyon et demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Cette mesure intervient après le placement, à la mi-juin, sous administration provisoire, par le tribunal de commerce de Paris, de Lucie SA, opérateur de TLM (ainsi que de TV 8 Mont-Blanc, qui a déposé son bilan mardi) et détenteur de 34 % du capital de la chaîne lyonnaise. Selon André Campana, responsable de Lucie SA, TLM perd environ 500 000 F par mois cette année contre 1,5 million de francs par mois en 1992 (*le Monde* du 18 juin).

En mettant fin au système de la «lottizzazione» à la tête de la RAI

Le Parlement italien affirme vouloir assurer l'indépendance de la télévision publique

ROME

de notre correspondante

«Nous ne sommes certes pas au bout, mais c'est un pas très important pour mettre fin à une situation qui était devenue insupportable» : le commentaire du président du Sénat, Giovanni Spadolini, quelques minutes après le vote à main levée de la loi qui venait de mettre un terme, jeudi matin 24 juin, au vieux système de nominations à la tête de la télévision publique, la RAI, résume à lui seul la situation.

Sur le papier, un progrès énorme, sanctionné par les deux Chambres du Parlement, vient d'être accompli pour faire de la RAI un service «public» et non plus l'appendice précieux et rigoureusement partagé des partis politiques *qui s'en étaient emparés* : à chacun sa chaîne et son «Tele Giornale», le TG-1 à la démocratie-chrétienne; le TG-2 aux socialistes, le TG-3 aux ex-communistes (c'est-à-dire le PDS, différent du Parti social-démocrate, contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 26 juin).

Pour l'instant, à travers cette première loi de réforme, il s'agit de redimensionner le conseil d'administration de la RAI qui passera de seize conseillers à cinq, tous devant être choisis, dit le texte, *«parmi des hommes et des femmes reconnus pour leur indépendance et leur haute professionnalité»*. Il reviendra au président de la Chambre et à celui du Sénat de les nommer.

Ces conseillers ne pourront pas effectuer plus de deux mandats successifs et ne devront surtout être ni parlementaires, ni maires, ni exercer aucune charge pouvant avoir un rapport de travail ou d'intérêt avec les sociétés de télévision. De même, le conseil d'administration de la RAI désignera à son tour le directeur général en accord avec l'assemblée des actionnaires de la société – l'IRI principalement – et il fonctionnera comme un véritable garant pour la gestion, les contrats, les promotions etc. De son côté, le directeur veillera à assurer la cohérence des programmes avec les directives et la ligne éditoriale définie par le conseil d'administration. En clair : l'indépendance et un vrai pluralisme doivent se substituer au précédent système de *«lottizzazione»*, et cinq «sages» aux seize émissaires du grand partage entre forces politiques.

Qu'en sera-t-il dans les faits? Depuis 1975, lorsque le Parlement mit la haute main sur la RAI par l'intermédiaire d'une «commission de vigilance», les projets de réforme n'ont pas manqué mais les moyens de les empêcher d'aboutir non plus. Aussi, plus encore que le texte de la loi qui vient d'être adoptée, c'est la personnalité même des cinq futurs membres du conseil d'administration qui sera déterminante. Pour l'instant les noms les plus divers circulent. On a parlé du retour de Sergio Zavoli à la présidence de la RAI, de l'arrivée de *l'économiste milanais Claudio* Demattè, et même, pour la bonne bouche, de l'écrivain Umberto Eco et du metteur en scène Federico Fellini. Fin du suspense, selon le président du Sénat, en ce début de semaine.

M.-C. D.

Fermeture d'une imprimerie et lancement de titres

Bayard Presse multiplie les partenariats

Peu dépendant de la publicité, *appuyé sur cinq millions d'abonnés*, le groupe Bayard Presse a réussi malgré une conjoncture morose à conserver l'équilibre de ses comptes en 1992 (7,9 millions de francs de bénéfices, soit une baisse de 14 %) avec un chiffre d'affaires en progression (+ 10,9 %) qui atteint 1,954 milliard de francs.

Le groupe de presse catholique cherche néanmoins à augmenter sa marge bénéficiaire, gage de son *indépendance, en se réorganisant*, en lançant de nouveaux titres et en continuant son expansion à l'étranger (le groupe négocie un accord aux Etats-Unis dans le secteur jeunesse).

Après *Talents* fin 1992, bimestriel qui affiche 70 000 exemplaires en moyenne, Bayard a lancé en 1993 *Pêche pratique*, avec le groupe britannique EMAP, qui est déjà son partenaire dans le *Chasseur français. Notre temps*, magazine de la retraite, se décline tant en région – avec une édition Rhône Alpes-qu'à l'étranger – avec *Todos a vivir*, qui porte le concept au delà des Pyrénées. Ce magazine espagnol est lancé avec Hachette; tout comme la régie publicitaire de Bayard, BPP, a été créée avec Interdeco, filiale de hachette. Et les deux groupes éditeurs-imprimeurs viennent de créer un GIE pour la fabrication qui devrait conduire rapidement à des rationalisations dans l'imprimerie et le routage, comme la fermeture de l'imprimerie BMI de Montrouge (*le Monde* du 23 juin).

Mais ce partenariat multiple n'implique pas d'autre rapprochements, estime Bernard Porte, président du groupe. Il compte maintenir l'équilibre de Bayard en 1993, et sa créativité pour être bien placé *«à la sortie de la tempête»* actuelle de la presse. Le quotidien *la Croix* a perdu 8 millions de francs en 1992 et s'apprête à 10 millions de pertes cette année, sur un chiffre d'affaires de 133 millions. *«Déçu»* par les mesures de soutien à la presse du gouvernement, qu'il qualifie de «saupoudrage», Bernard Porte réaffirme l'importance du quotidien pour son groupe. Il veut rajeunir le lectorat et renforcer les fonctions de service de *la Croix*. Changements en vue aussi dans l'équipe, avec notamment la succession de Noël Copin, actuel directeur de la rédaction.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SAINT-GOBAIN

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain s'est réunie le jeudi 17 juin 1993. Elle a notamment renouvelé le mandat d'Administrateur de MM. Pierre FAURRE, Président de la SAGEM, Olivier LECERF, Président d'Honneur de Lafarge-Coppée et Bruno ROGER, Associé Gérant de Lazard Frères, et nommé à cette même fonction le Dr Rolf E. BREUER, membre du Directoire de la Deutsche Bank, et M. Michel PEBEREAU, Président de la Banque Nationale de Paris.

L'Assemblée a également approuvé la distribution d'un dividende net de 14,50 F (plus 7,25 F d'avoir fiscal). Comme l'an dernier, Saint-Gobain offre la possibilité à ses actionnaires d'opter pour le paiement du dividende, soit en espèces, soit en actions. Pour le paiement en actions, le prix d'émission est de 418 F. Cette option peut-être exercée – par le canal des intermédiaires financiers – entre le 25 juin et le 26 juillet 1993. Le paiement du dividende en espèces interviendra à partir du 30 juillet 1993.

Extraits du discours de M. Jean-Louis BEFFA
Président-Directeur Général,
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 JUIN 1993

« La stratégie définie devant vous il y a maintenant 7 ans, conçue pour le long terme, et qui s'inscrit dans une nécessaire et évidente continuité, reste inchangée, et les axes de développement du Groupe sont maintenus. L'analyse de l'évolution de Saint-Gobain dans cette période, et de celle de ses principaux concurrents, nous amène à confirmer nos choix et à plus que jamais maintenir le cap.

Notre stratégie reste fondée sur deux piliers : la cohérence industrielle du Groupe autour des matériaux technologiques, qui sont à la base de toutes nos activités ; la répartition des risques tant sur le plan géographique qu'en termes de marchés finals et de métiers.

C'est ce double équilibre qui donne au Groupe sa solidité grâce au décalage dans le temps des fluctuations économiques des différents métiers ou des grandes zones géographiques. C'est aussi cet équilibre qui lui permet de bénéficier d'une gamme très vaste vaste d'opportunités diverses de développement.

La compétence du Groupe est en effet la fabrication d'un certain nombre de matériaux (verre, fonte, céramiques, papiers...) à laquelle il apporte son savoir-faire et sa technologie, afin de répondre aux besoins de plus en plus diversifiés de ses clients.

Et sa vocation est d'enrichir et de développer constamment ces métiers en visant, ou en conservant, un des premiers rangs au niveau mondial, non seulement en termes de chiffre d'affaires mais aussi en termes de coûts et de performances de rentabilité ; en technologie et en innovation ; par la qualité, à tous les niveaux, à l'écoute et au service du client ; dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement ; par le développement d'une communauté humaine confiante et performante que je tiens aujourd'hui à remercier, en votre nom, pour sa compétence, son professionnalisme et son engagement dans une période difficile.

La stratégie de Saint-Gobain s'organise et se décline autour de cinq objectifs de base : la recherche d'une meilleure rentabilité, pour se donner et accroître les moyens du développement ; le développement technologique et de produits de spécialités ; le développement géographique ; la recherche de nouveaux domaines d'activités cohérents avec le Groupe, c'est-à-dire liés à la fabrication et à la transformation des matériaux ; une politique de ressources humaines à dimension internationale.

L'ensemble de ces axes de travail continuera à guider notre action au cours d'une année 1993 qui marque une nouvelle aggravation incontestable de la crise. En Europe, les pays du Sud (Espagne, Portugal, Italie) sont en forte baisse, l'Allemagne est entrée en récession, à l'exception peut-être de certaines activités liées au bâtiment, la France est sévèrement touchée, particulièrement l'automobile, le bâtiment et l'investissement industriel, les pays scandinaves restent au plus bas. A cette situation s'joutent, depuis l'automne 1992, des fluctuations monétaires parfois très importantes qui ont contribué à accélérer des baisses de prix et à déstabiliser profondément certains marchés.

Et, s'il faut se réjouir de quelques signes positifs enregistrés en Grande-Bretagne, d'une reprise très modérée et qui ne touche pas tous les secteurs aux Etats-Unis et d'une situation qui reste convenable en Amérique du Sud, au total les baisses de volumes significatives enregistrées en Europe depuis le début de cette année auront inévitablement un impact défavorable important sur le résultat net du Groupe en 1993.

Et, s'il faut se réjouir de quelques signes positifs enregistrés en Grande-Bretagne, d'une reprise très modérée et qui ne touche pas tous les secteurs aux Etats-Unis et d'une situation qui reste convenable en Amérique du Sud, au total les baisses de volumes significatives enregistrées en Europe depuis le début de cette année auront inévitablement un impact défavorable important sur le résultat net du Groupe en 1993.

On peut s'attendre à un bénéfice au premier semestre mais d'un montant faible, compte tenu, en particulier, des frais de restructuration. Pour faire face à cette situation, dont il est difficile de prévoir auourd'hui l'évolution – car si des mesures positives ont été prises en France et en Europe, avec notamment le début de la baisse des taux d'intérêt, il est clair que leur impact ne se manifestera qu'avec un décalage –, nous avons défini, pour 1993, un certain nombre de priorités d'action, qui s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie confirmée et maintenue. Ce sont :

– La réduction des coûts, à nouveau, à laquelle nous apportons une attention toute particulière comme nous l'avons déjà fait au cours des années précédentes et notamment en 1992 et qui suppose, malheureusement mais inévitablement, de nouvelles baisses d'effectifs en même temps que l'amélioration de notre productivité et de notre efficacité.

– Une gestion rigoureuse des ressources et des emplois, qui se traduira par une nouvelle diminution du volume d'investissements industriels, mais qui ne remettra pas en cause notre compétitivité à terme. Les acquisitions seront réduites à quelques opérations particulièrement fondamentales sur le plan stratégique et il y aura éventuellement quelques désinvestissements sélectifs et d'ampleur limitée. On peut globalement s'attendre à un net excédent de notre autofinancement par rapport à notre investissement.(...)

– Nous poursuivrons aussi nos efforts pour accélérer le développement interne et enrichir l'offre de produits et de services que nous apportons à nos clients. Nous maintiendrons pour cela un budget important de Recherche et Développement.

– Enfin nous continuerons à rester vigilant face aux opportunités d'expansion géographique, particulièrement en Europe de l'Est ou en Asie du Sud-Est, zones dans lesquelles le Groupe devra consolider et développer sa présence au cours de la prochaine décennie. Les sommes à consentir pour cette politique ne seront pas très élevées cette année, mais un important engagement humain sera nécessaire pour mieux connaître ces pays et pour se préparer à réussir ces nouvelles implantations.

Malgré la situation de crise que nous traversons en ce moment, je tiens à vous redire que le Groupe Saint-Gobain possède des atouts fondamentaux et essentiels : une position concurrentielle forte qui le place, sur la plupart de ses marchés, au meilleur niveau de compétitivité et de rentabilité par rapport à ses grands concurrents ; une situation financière déjà saine et solide, et qui s'améliore régulièrement, malgré les difficultés conjoncturelles ; des efforts très importants de gestion, qui contribuent à abaisser sensiblement les seuils de rentabilité ; et donc un potentiel d'amélioration rapide et forte des résultats du Groupe dès qu'apparaîtront et se consolideront les éléments d'une reprise conjoncturelle de l'activité. (...)

Comme toutes les entreprises situées dans ses secteurs d'activité, le Groupe Saint-Gobain traverse aujourd'hui une période particulièrement difficile. J'ai toutefois la conviction qu'il sortira plus fort de cette épreuve, et mieux armé encore pour de nouvelles phases de développement. »

SERVICE RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
Tél. : (1) 47-62-33-33 - Minitel : 3615 code GOBAIN - 3616 code CLIFF.

RESSOURCES HUMAINES

هكذا من الأصل

VIE DES ENTREPRISES

Dans un souci de simplification

La SPEP va absorber Schneider à la rentrée

Schneider va être absorbé par son holding de contrôle, la SPEP (Société parisienne d'entreprises et de participations), à l'automne prochain. L'opération, attendue par les milieux boursiers, a été très officiellement annoncée par Didier Pineau-Valencienne, patron du groupe industriel, lors de l'assemblée générale d'actionnaires, vendredi 25 juin.

La parité retenue est de 10 actions SPEP pour 7 actions Schneider. Au terme de la séance de vendredi, les titres SPEP et Schneider cotaient respectivement 458 francs et 676 francs au règlement mensuel. Cette fusion *« constitue la dernière étape d'une évolution qui a commencé en 1981 »*, a affirmé M. Pineau-Valencienne.

Longtemps caractérisé par ses holdings en cascade, le groupe Schneider entend ainsi achever la clarification de ses structures... engagée il y a deux ans. Cette simplification, entamée à la suite du rachat par le groupe français de l'américain Square D, a pour objectif de doter le groupe d'une nouvelle organisation industrielle. Et surtout de faire disparaître la décote qu'inflige la Bourse aux holdings.

« Nous souhaitons voir le titre Schneider coté sur les grands marchés internationaux. Pour cela, il faut offrir aux actionnaires la structure la plus claire possible et augmenter la liquidité du titre », a expliqué le PDG de Schneider.

L'opération présente un autre avantage. Elle devrait permettre de réduire d'environ 1 milliard de francs l'endettement du groupe qui s'élève actuellement à 18 milliards de francs pour 11 milliards de fonds propres.

M. Pineau-Valencienne n'a pas exclu de procéder par la suite à une augmentation de capital de la nouvelle société, à hauteur de 1 milliard de francs. Soudés, les grands actionnaires de la SPEP auraient déjà donné leur accord de principe.

Ces gros actionnaires – le groupe AXA, les AGF, Elf-Comipar, Euris, Paribas et la Société générale – ont signé entre eux un pacte comportant un droit de préemption réciproque. Pour affermir un peu plus le contrôle du groupe et assurer la stabilité de l'actionnariat, la SPEP-Schneider pourrait proposer de limiter à 10 % les droits de vote pouvant être exercés par un seul actionnaire (limite portée à 15 % en cas de droits de vote doubles).

M. Pineau-Valencienne s'est refusé à donner toute prévision de résultat et de chiffre d'affaires pour l'année 1993. Il a toutefois indiqué que le carnet de commandes du premier semestre 1993 était comparable à celui du second semestre 1992, qui avait lui-même baissé de 10 % par rapport au premier semestre 1992.

Pour « entente illicite en vue d'escroquerie »

Des actionnaires de la First American Bank portent plainte contre l'émir d'Abou-Dhabi

La société des actionnaires de la First American Bank a porté plainte pour *« entente illicite en vue d'escroquerie »* contre une trentaine de personnes dont l'émir d'Abou-Dhabi, dans l'affaire de la BCCI (Banque of credit and commerce international).

La plainte, déposée jeudi 24 juin à New York et réclamant 1,5 milliard de dollars de dommages et intérêts (8,6 milliards de francs), dénonce une entente délictueuse dirigée par le cheikh Zayed Ibn Sultan Al Nahyane, émir d'Abou Dhabi, et les dirigeants de la BCCI – Clark Clifford et Robert Altman – en vue d'acquérir la First American Bank en 1982.

Le cheikh Zayed ainsi que des membres de sa famille avaient réclamé, mercredi 23 juin, le remboursement par la First American de 220 millions de dollars (1,2 milliard de francs). Une somme qu'ils ont indiqué avoir investie dans cette banque entre 1990 et 1992.

Un porte-parole du gouvernement d'Abou Dhabi, Cynthia Rapp, a estimé de son côté que la plainte de la société des actionnaires de la First American était *« totalement sans fondement »* et que celle-ci allait être *« contestée de manière vigoureuse »*. La BCCI, qui menait ses activités dans 13 pays, a été fermée en juillet 1991 par la justice.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Citizen Watch (horlogerie) : bénéfice en baisse de 10,4 % à 26 milliards de yens en 1992.** – Le fabricant japonais de montres Citizen Watch a annoncé, mardi 8 juin, une baisse de son bénéfice consolidé avant impôt de 10,4 % à 26 milliards de yens (1,32 milliard de francs) pour son exercice clos au 31 mars. Le chiffre d'affaires a reculé de 1,1 % à 408 milliards de yens (20,8 milliards de francs), et le bénéfice net a diminué de 13,3 % à 12 milliards de yens. Pour l'exercice en cours, la compagnie prévoit un recul de son bénéfice consolidé avant impôt à 25 milliards de yens, pour un chiffre d'affaires de 400 milliards de yens environ.

□ **SGS-Thomson : bénéfice net prévu de plus de 540 millions de francs en 1993.** – Le fabricant de composants franco-italien SGS-Thomson prévoit un bénéfice net de plus de 100 millions de dollars (540 millions de francs) en 1993, a indiqué lundi 21 juin Jean-François Saglio, directeur général adjoint de CEA-Industrie, principal actionnaire français de SGS-Thomson. Après un très léger bénéfice en 1992 (3 millions de dollars) et une perte en 1991, le fabricant de « puces » a déjà annoncé un bénéfice net de 24,4 millions de dollars au premier trimestre 1993, ainsi qu'une augmentation de ses commandes de 91,2 % sur la même période de 1992. Quelques semaines après la signature de partenariats avec Mitsubishi (mémoires flash) et Sanyo (circuits intégrés pour équipements interactifs), *« d'autres accords sont en négociation »*, a indiqué M. Saglio.

JUSTICE

□ **Dassault fait appel après sa condamnation dans l'affaire de la Sogitec.** – Condamnée par le tribunal de commerce de Versailles à payer 31 millions de francs aux actionnaires minoritaires de la société Sogitec, Dassault Aviation, qui avait racheté en 1984 ce spécialiste des simulateurs, a fait appel de cette décision, tout comme ses adversaires insatisfaits de la somme allouée (*le Monde* du 25 juin).

CONTRAT

□ **Deux avions d'affaires et de liaison Falcon-900 vendus à la Russie.** – Le groupe Dassault-Aviation a annoncé, mercredi 23 juin, la commande ferme, par une société russe dont l'identité sera révélée ultérieurement, de deux triréacteurs d'affaires et de liaison Falcon-900 B. Le premier exemplaire sera livré dès cet été. Les appareils seront exploités par la « section spéciale Aeroflot » chargée des vols VIP, dont les pilotes et les mécaniciens seront instruits, au Bourget, dès juillet. Les Falcon-900 B peuvent couvrir des distances intercontinentales, à 900 kilomètres/heure, avec, à leur bord, huit passagers.

FILIALISATIONS

□ **Euralair s'associe avec Israël Aircraft Industries.** – La compagnie aérienne privée Euralair filialise son activité maintenance en créant une *joint venture* avec Israël Aircraft Industries (IAI). Baptisée Euralair Industries, cette nouvelle entité restera sous le contrôle d'Alexandre Couvelaire, président d'Euralair. Elle associera Bedek Aviation, la division maintenance d'IAI, avec la centaine de personnes qu'Euralair emploie dans ce secteur, pour un chiffre d'affaires de 80 millions de francs. Alexandre Couvelaire a par ailleurs annoncé la réduction de 10 % de son personnel à l'automne prochain, soit une quarantaine de personnes, due en partie au non-renouvellement par le transporteur australien TNT de son contrat d'affrètement.

□ **Messier-Bugatti et Dowty vont fusionner leur activité trains d'atterrissage.** – Le motoriste français Snecma et le groupe de construction mécanique et de tubes industriels britannique TI Group se sont mis d'accord pour fusionner avant la fin de l'année les activités trains d'atterrissage de leurs filiales respectives Messier-Bugatti et Dowty. La société Messier-Dowty qui résulterait de la fusion serait détenue à parité par les deux groupes et aurait un chiffre d'affaires proche de 2,5 milliards de francs. Détenu à 91,6 % par la Snecma, Messier-Bugatti a affiché en 1992 une perte de 190 millions de francs.

□ **Le finlandais Neste et le norvégien Statoil créent une filiale commune dans la pétrochimie.** – Neste, le groupe pétrolier nationalisé finlandais, et Statoil, son homologue norvégien, ont signé jeudi 24 juin des accords pour créer une filiale commune qui deviendra le premier producteur européen de plastiques à base de pétrole. Selon un communiqué, cette nouvelle société, dont l'activité débutera en janvier 1994, emploiera 6 000 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 13 milliards de marks finlandais (13,5 milliards de francs). La nouvelle compagnie aura une production annuelle de 1,5 million de tonnes de polyéthylène et de 650 000 tonnes de polypropylène. La nouvelle société sera la première productrice de matières plastiques à base de pétrole en Europe, et la cinquième mondiale. Elle aura des unités de production en Finlande, Suède, Norvège, Allemagne, Belgique, France, Portugal et aux Etats-Unis, ainsi que des intérêts dans des sites de production en Arabie Saoudite et en Malaisie.

RESTRUCTURATION

□ *Ferruzzi : la Société générale et* **l'UBS seront conseils de la restructuration.** – La Société générale et l'Union des Banques Suisses (UBS) ont accepté jeudi 24 juin la proposition du groupe Ferruzzi et des banques italiennes chargées du dossier de les rejoindre en tant que banques conseils pour la définition et la mise en œuvre des caractéristiques financières du plan de restructuration du groupe. Lors de deux réunions à Rome et Milan avec la Banque d'Italie, un ensemble de banques italiennes, qui portent environ trois quarts des financements accordés au groupe Ferruzzi, ont confirmé leur soutien au groupe dans le but de permettre la réalisation du programme de restructuration en cours de préparation.

□ **British Petroleum a atteint son objectif de cessions d'actifs pour 1993.** – La compagnie pétrolière britannique British Petroleum Co. a rempli son objectif de cessions d'actifs pour 1993 en annonçant la vente de sa division alimentaire Purina Mills pour 425 millions de dollars (2,42 milliards de francs) et la cession d'intérêts pétroliers en Suède pour une somme estimée à 160 millions de dollars. Ces ventes portent à plus de deux milliards de dollars le total des ventes d'actifs effectuées depuis le début de l'année, l'objectif que s'était fixé BP pour l'exercice complet. Purina Mills, le leader de l'alimentation animale aux Etats-Unis, va passer dans les mains de Sterling Group, une société financière de Houston spécialisée dans les rachats à crédit d'entreprises.

□ **Alcatel Canada Wire va céder son activité Fibre Channel à Hewlett Packard.** – Alcatel Câble a annoncé la conclusion d'un accord de principe pour la cession de sa filiale canadienne Fibre Channel à Hewlett Packard Canada, pour un montant qui n'a pas été révélé. Alcatel Câble explique dans un communiqué que la transaction reste sujette à un accord définitif et au feu vert du gouvernement canadien. Fibre Channel, dont le chiffre d'affaires n'a pas été précisé, développe des systèmes de commutation permettant la transmission de données informatiques à des vitesses atteignant 1 gigabit/seconde, soit 60 000 pages par seconde sur une distance de 10 kilomètres. Alcatel Canada Wire était conscient de la nécessité de s'allier à un grand de l'informatique pour mettre ces produits sur le marché, souligne le groupe.

FINANCEMENT

□ **Biocarburants : les betteraviers prêts à cofinancer des unités de Total.** – Les producteurs de betteraves sont prêts à participer *« à hauteur de 5 % à 10 %, à parité avec les céréaliers »* au financement des trois futures unités de biocarburant projetées par le groupe pétrolier Total, a déclaré jeudi 24 juin le président de la Confédération générale des betteraviers, Dominique Ducroquet. A la demande de la France, les Douze ont accepté début juin la possibilité de cultiver sur les terres théoriquement en jachère des betteraves destinées à des usages industriels, comme c'était déjà le cas pour les céréales et les oléagineux. Encouragés par ce nouveau débouché, les betteraviers souhaitent désormais voir démarrer à plus grande échelle la production d'ETBE – mélange d'un dérivé pétrolier et d'alcool agricole – qui peut s'incorporer dans l'essence.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL

Les actionnaires de la Société de la Tour Eiffel, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 24 juin 1993, ont approuvé les comptes de l'exercice 1992, dont le bénéfice net s'élève à 2 376 480 F.

L'Assemblée a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer un dividende porté à 11 F contre 10 F au titre de l'exercice précédent. Ce dividende, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 5,50 F correspondant à une rémunération globale de 16,50 F par action, sera mis en paiement à partir du 1er juillet 1993.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'Administrateur de M. Patrick Alexis et a nommé Administrateur M. Daniel Deguen. Le conseil d'Administration qui a suivi a renouvelé M. Patrick Alexis dans ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société de la Tour Eiffel.

COMPAGNIE OPTORG

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 24 juin 1993, a approuvé les comptes de l'exercice 1992, qui se soldent par un bénéfice net de 16 752 419 F contre 29 134 288 F.

Elle a décidé la mise en paiement le 15 juillet 1993 d'un dividende global, inchangé par rapport à l'exercice précédent, de 15,75 F, représenté par un dividende net de 10,50 F auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 5,25 F.

BANQUE FINANCIERE GROUPAMA

Les Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de la Banque Financière Groupama, réunies le 13 mai 1993, ont approuvé les comptes de l'exercice 1992 ainsi que les résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Le produit net bancaire s'élève à 48 millions de francs, représentant une progression de 32 % du fait de l'accroissement sensible des produits et de la maîtrise globale des charges.

Le bénéfice avant impôt s'élève à 15,1 millions de francs, en augmentation de 75 %. Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 8 millions de francs contre 5,4 millions de francs en 1991.

L'Assemblée Générale extraordinaire a en outre autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de 200 000 000 F pour permettre à la Banque de poursuivre son développement au service des Sociétés du Groupe, des autres institutions formant la Mutualité Agricole et de leurs partenaires.

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	17 juin 1993
Total actif	565 611
dont	
Or	144 992
Disponibilités à vue à l'étranger	117 102
Ecus	50 588
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 967
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	50 006
Concours au Trésor public	38 030
Titres d'Etat (bons et obligations)	37 211
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	132
Effets privés	33 649
Effets en cours de recouvrement	31 618
Total passif	565 611
dont	
Billets en circulation	254 726
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	4 399
Compte courant du Trésor public	39 901
Reprises de liquidités	3 411
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8 176
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	50 701
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	161 348

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres depuis le 22/6	7 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours depuis le 21/6	8 %
– Taux des avances sur titres depuis le 22/6	10 %

PARIS, 28 juin ↑ Progression dans un marché actif

Le semaine a débuté sur une note ferme lundi 28 juin à la Bourse de Paris dans un marché plus qu'actif, le montant des transactions dépassant les 3,7 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel (RM). En hausse de 0,34 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 0,75 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises affichaient en moyenne une progression de 0,9 % à 1 978,50 points.

L'événement de la séance est donc la forte activité qui régnait sur le marché à règlement mensuel et notamment sur les valeurs du CAC 40. De nombreuses applications résultant d'arbitrages entre *« marchés dérivés et cash »* en raison de la fin du premier semestre, constatent les opérateurs.

Le succès rencontré par la privatisation partielle du Crédit local de France et l'engouement que suscite auprès de l'épargnant français l'emprunt Balladur apportent un soutien au marché des actions, estiment les analystes.

Les marchés obligataires, notamment le MATIF, continuent à anticiper une baisse des taux d'intérêt en Europe. Lors de l'appel d'offres de lundi, la Banque de France pourrait à nouveau faire cavalier seul, espèrent les analystes.

Jeudi 1er juillet devrait se réunir le conseil de la Bundesbank. Les opérateurs craignent toutefois que l'institut d'émission allemand ne fasse rien car l'inflation ne semble pas désarmer outre-Rhin. L'inflation en Bavière reste supérieure à 4 % (4,1 %) en rythme annuel. Dans le Bade-Wurtemberg, le rythme de hausse des prix est similaire.

Parmi les fortes hausses, on relevait à la mi-séance celles de Métrologie (+ 8,5 %), Intertechnique (+ 3,4 %) et DMC (+ 3,6 %). En revanche Fromageries Bel reculait de 2,8 % et Groupe de la Cité de 3,9 %. Baisse de 3,1 % du CP Total et de 1,5 % de Schneider.

Les principales banques françaises abaissent leur taux de base

Les principales banques françaises ramèneront leur taux de base (TBB) de 8,60 % à 8,40 % à partir du 1er juillet pour tenir compte de la nouvelle détente des taux pratiqués par la Banque de France et les marché financiers. La dernière baisse du TBB remonte au 14 juin. Entre-temps, profitant de la bonne tenue persistante du franc, la Banque de France a réduit à nouveau d'un quart de point lundi 21 juin le niveau de ses taux directeurs de 7,25 % à 7 % pour les appels d'offres et de 8,25 % à 8 % pour les prises en pension. Les banques commerciales ont attendu plus longtemps qu'à l'accoutumée pour répercuter cette baisse. Elles ne la répercuteront pas en totalité au nom de la reconstitution de leurs marges, mises à mal lors de la crise monétaire.

Le quart du total des crédits accordés aux PME est indexé sur le TBB. Les découverts et les crédits permanents des particuliers sont également liés au taux de base. Au total, les crédits concernés représentent environ 300 milliards de francs.

TOKYO, 28 juin ↑ Vive hausse

La Bourse de Tokyo a fini en nette hausse, lundi 28 juin, sous des prises de bénéfices ont empêché l'indice Nikkei de repasser le cap psychologique des 20 000 points. Au terme des échanges, le principal indicateur de la place a gagné 227,19 points, soit 1,16 %, à 19 886,76 points. Le volume des transactions était estimé à 240 millions de titres contre 260 millions vendredi 25 juin.

La victoire, certes étriquée, du Parti libéral démocrate (au pouvoir) aux élections municipales de Tokyo a soulagé les investisseurs, qui ont voulu y voir un avant-goût des élections législatives du 18 juillet. L'attaque américaine sur Bagdad a eu revanche stoppe-d'effet, car le marché ne croit pas au risque d'un nouvel embrasement au Proche-Orient.

VALEURS	Cours du 25 juin	Cours du 28 juin
Ajinomoto	1 340	1 360
Bridgestone	1 300	1 290
Canon	1 360	1 340
Fuji Bank	2 330	2 340
Honda Motors	1 280	1 270
Mitsubishi Electric	1 270	1 290
Mitsubishi Heavy	660	667
Sony Corp.	4 300	4 300
Toyota Motors	1 630	1 660

CHANGES

Dollar : 5,7572 F ↑

Le deutschemark cède du terrain à 3,3667 francs, lundi 28 juin, au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,3710 francs dans les échanges interbancaires de vendredi soir (il s'inscrivait à 3,3674 francs selon le cours indicatif de la Banque de France). Le dollar poursuit sa progression à 5,7572 francs contre 5,7275 francs dans les échanges interbancaires de vendredi soir (5,7515 francs cours Banque de France).

FRANCFORT	25 juin	28 juin
Dollar (en DM)	1,7210	1,7108
TOKYO	25 juin	28 juin
Dollar (en yens)	106,35	106

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (28 juin)	7 7/16-7 9/16 %
New-York (25 juin)	2 15/16 %

BOURSES

	24 juin	25 juin
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	534,31	533,50
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 963,30	1 960,84

NEW-YORK (indice Dow Jones)	24 juin	25 juin
Industrielles	3 490,61	3 490,89

LONDRES (indice « Financial Times »)	24 juin	25 juin
100 valeurs	2 894,70	2 887,50
30 valeurs	2 269,30	2 264,90
Mines d'or	193,30	195,50
Fonds d'Etat	96,87	96,88

FRANCFORT	24 juin	25 juin
Dax	1 686,29	1 695,24

TOKYO	25 juin	28 juin
Nikkei Dow Jones	19 659,57	19 886,76
Indice général	1 584,05	1 600,47

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7680	5,7690	5,8215	5,8245
Yen (100)	5,4435	5,4471	5,4948	5,5015
Ecu	6,5911	6,5952	6,5847	6,5923
Deutschemark	3,3645	3,3650	3,3588	3,3689
Franc suisse	3,7945	3,7977	3,8118	3,8172
Lire italienne (1000)	3,7113	3,7144	3,6844	3,6894
Livre sterling	8,5211	8,5267	8,5421	8,5524
Peseta (100)	4,3968	4,4033	4,3455	4,3628

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/4	3 3/8	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	7 5/8	7 3/4	7 1/4	7 3/8	6 7/8	7
Deutschemark	7 3/4	7 7/8	7 9/16	7 11/16	7 3/16	7 5/16
Franc suisse	5 1/16	5 3/16	4 15/16	6 1/16	4 3/4	4 7/8
Lire italienne (1000)	9 7/8	10 1/8	9 11/16	9 15/16	9 7/16	9 11/16
Livre sterling	5 7/8	6	5 7/8	6	5 7/8	6
Peseta (100)	11 3/8	12	10 3/4	11 1/4	10 1/4	10 3/4
FRANC FRANÇAIS	7 5/16	7 7/16	6 15/16	7 1/16	6 5/8	6 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements : 46-62-72-67

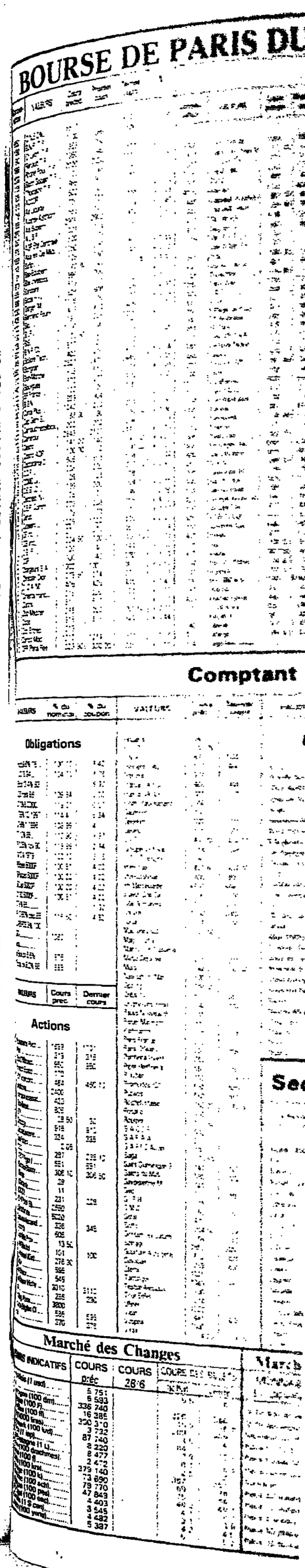

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5550	C.N.E 3%	5510	5510	5530	+0 36
1090	B.N.P. T.P.	1100	1086	1100	....
940	Cr.Lyon. T.P.	956	950	970	+1 67
1900	Renault T.P.	1960	1940	1970	+0 51
2030	Rhone Poul. T.P.	2020	2030	2030	+0 50
1136	Saint Gobain T.P.	1165	1145	1145	-1 72
925	Thomson T.P.	965	965	965	....
610	ACCOR	603	603	616	+2 16
715	Air Liquide	728	727	728	+0 28
655	Alcatel-Alsthom	656	657	659	+0 46
2860	Als.Superm.	2905	2902	2903	-0 07
350	A L S P I	329	334	336 20	+2 19
575	AGF Sté Centrale	580	578	580	....
1360	Axa (ex Cie Midi)	1350	1350	1363	+0 96
143	Bafip	139	140	140	+0 72
51	Bail-Equipem.	49 90	49	51 80	+3 61
970	Bail Investiss.	996	1000	1013	+1 71
505	Bancaire	519	516	533	+2 70
600	Bazar H.-V.	626	608	608	-2 88
1230	Berger (M)	1199	1199	1200	+0 08
425	Bertrand Faure	419	410	406	-3 10
1120	Bic	1193	1206	1205	+1 01
1100	B.I.P.	1100	1100	1100	....
138	BIS	123 50	125	122 20	-1 05
530	B N P (CI)	517	520	520	+0 58
415	Bollore Tech.	402	410	411	+2 24
2550	Bongrain	2537	2470	2485	-2 05
510	Bon-Marché	515	518	525	+1 94
640	Bouygues	672	670	670	-0 30
120	BP France	120	120	120	....
875	B S N	899	904	912	+1 45
1300	Canal Plus	1243	1253	1253	+0 80
190	Cap Gem.S.	188 80	190	190 50	+0 90
200	Carnaudmetalbox	202	202	204	+0 99
2830	Carrefour	2849	2823	2880	+1 09
138	Casino	141 20	140	141 50	+0 21
99	Casino ADP	100 30	102	100 50	+0 20
605	Castorama D.I.	605	598	594	-1 82
235	C.C.F.	236	235	237 10	+0 47
28	CCMC Ly.	28	28	28	....
189	C.E.G.I.D.	199	200	204 70	+2 86
34	Centrest (Ny)	35	37	36	+2 86
330	C.E.P. Comm.	339	338	355	+4 72
78	Cerus	79	78	79 10	+0 13
1320	Cetelem	1335	1332	1336	+0 07
375	CF Int.	371	376	369	-0 54
315	CGI Info.	334 50	330 10	330 10	-1 32
1150	C G I P	1130	1140	1149	+1 68
600	CGP	600	543	580	-3 33
1020	Chargeurs S A	1002	1007	1007	+0 50
275	Christian Dior	275 50	274	275	-0 18
420	C I C A (M)	405	435	435	+7 41
320	Ciments franc.	315	320	320	+1 59
510	Clarins	511	517	518	+1 37
375	Club Mediter.	385	383	385 80	+0 16
925	Coles	918	916	920	+0 44
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1330	Compt Mod.	1310	1314	1300	-0 76
320	CPR (Paris Réa.)	329 90	330 20	335	+1 65
1000	Créd. Foncier	1056	1068	1067	+0 85
415	Crédit Loc France	412 50	416	421	+2 06
675	Cr Lyon.(CI)	678	672	677	-0 15
1230	Credit Nat.	1242	1239	1235	-0 56
505	CSEE	495	502	495	....
4010	Damart	4130	4086	4130	....
465	Dassault Aviation	462 10	465	474 90	+2 77
285	Dassault Electr.	291 90	287 10	290	-0 65
1470	De Dietrich	1538	1545	1545	+0 46
475	Degremont	490	490 10	500	+2 04
34	Dév.P.d.C.(LI)	37	37 20	37 50	+1 35
80	Dév.R.Sud-Est	81	....	....	....
255	D M C	245 20	251	254	+3 58
490	Docks France	492	492	490 50	-0 30
98	Dynaction	116 60	116 60	116	-0 51
2280	Eaux (Gle)	2255	2253	2277	+0 98
620	E.B.F.	595	600	591	-0 67
430	Ecco	431	430 10	430	-0 23
980	Effiage (ex Foug.)	959	959	953	-0 63
390	Elf Aquitaine	390	390	394 80	+1 23
965	Elf Sanofi	938	945	938	....
310	Eray-Elf (Certif)	315	316	319 50	+1 43
695	Eridania-Beghin	713	710	705	-1 12
445	Essilor	478	470	473	-1 05
255	Essil.Int.(DP)	267 50	267	267	-0 19
700	Esso	700	700	707	+1 00
1610	Eurafrance	1625	1645	1620	-0 31
520	Euro RSCG	510	510	510	....
68	Eurodisneyland	68	68 80	69 05	+1 54
1000	Europe 1	991	1004	1009	+1 82
35	Eurotunnel	34 80	34 50	35	+0 57
133	Finextel	125	125	126 50	+1 20
306	Fives Lille	300 10	310	310	+3 30
3900	Fromager. Bel	4090	4100	3984	-2 59
1600	Gal.Lafayette	1655	1654	1655	....
460	G.A.N.	448 50	460	463	+3 23
295	Gascogne (B)	298	298	298	....
1680	Gaz et Eaux	1618	1625	1591	-1 67
595	Géophysique	589	589	581	-1 36
620	Groupe André SA	640	641	634	-0 94
590	Groupe Cité	619	600	600	-3 07
405	GTM-Entrep.	410	414	414 10	+1 00
1450	Guyenne-Gas.	1490	1490	1495	+0 34
405	Havas	420	421	423	+0 71
205	Ida	205 20	208	206 50	+0 63
435	Imétal	457 90	455	456	-0 41
136	Immob. Phénix	139 40	139	139	-0 29
165	Ingénico	150 10	152 90	150 10	....
10700	Inst. Mérieux	10750	10600	10600	-1 40
545	Interbail	553	563	558	+0 90
420	Intertechnique	440	460	455	+3 41
1070	J. Lefebvre	1070	1065	1055	-1 40
575	Klepierre	581	585	585	+0 69
540	Labinal	592	600	620	+4 73
370	Lafarge	390 50	391	392 40	+0 49
104	Lagardère Group	115	117	116 90	+1 65
195	Lapeyre	194	194	194	....
280	Lebon	265	275	261	-1 51
4150	Legrand	4175	4210	4308	+3 19
2470	Legrand (DP)	2600	2620	2600	....
147	Legris Industries	153	150	150	-1 96
915	Locindus	935	955	950	+1 60
3750	L.V.M.H.	3837	3857	3857	+0 52
455	Lyon.Eaux/Dumez	453	455	456	+0 66
325	Mar. Wendel	339 40	335 50	339 50	+0 03
131	Matra-Hachette	140 10	139 90	141 30	+0 86
65	Metaleurop	65	65	65	....
13	Métrologie In.	12 90	13 55	14	+8 53
146	Michelin	158 10	159	160 70	+1 64
85	Moulinex	90	89	89 10	-1 00
940	Navig. Mixte	948	948	954	+0 85
142	Nord-Est	144	144	143 90	-0 07
500	Nordon (Ny)	455	450	448	-1 54
50	Olipar	48 20	48 20	48	-0 41
1040	Oréal	1100	1112	1116	+1 45
405	Paribas	415 80	416	420 10	+1 08
196	Pechiney Int.	192	194	196	+2 08
285	Pechiney (CIP)	299	300	295	-1 34
380	Pernod Ricard	393	393	395 50	+0 64
540	Peugeot	582	599	590	+1 37
725	Pinault-Printemps	740	738	739	-0 14
760	Plastic-Omn.	700	706	706	+0 86
280	Poliet	286	289	289	+1 05
680	Publ. Filipacchi	697	693	695	-0 29
775	Primagaz	774	770	775	+0 13
795	Promodes	808	814	806	-0 25
280	Radiotechn.	280	282	282	+0 71
7690	Redoute (La)	7400	7490	7430	+0 41
164	Remy Cointreau	163 20	163 50	163 50	+0 18
455	Rexel (ex CDME)	455	455 50	458 20	+0 70
540	R. Poulenc A	567	567	575	+1 41
23	Rochette(La)	22	22	22 30	+1 36
575	Roussel Uclaf	575	....	....	....
3110	R. Impé.Ly.	3136	3135	3195	+1 91
139	Sade (Ny)	150	150	147	-2 00
1670	Sagem	1685	1685	1700	+0 89
490	Saint Gobain	500	502	510	+2 00
1230	Saint Louis	1211	1220	1225	+1 16
1520	Salomon Ly.	1540	1560	1550	+0 65
390	Salvepar (Ny)	395	398	392	-0 76
1580	S A T	1665	....	....	....
745	Saupiquet (Ns)	746	751	765	+2 55
585	Schneider	678	670	667	-1 33
14 50	SCOA	13 50	13 85	13 55	+0 37
610	Scor s.a.	613	605	605	-1 31
435	S.E.B.	433 70	430 10	430 50	-0 74
470	Sefimeg	475	475	474	-0 21
173	Selectibanque	173	173	173	....
157	Sextant A.	160	158 50	175	+9 38
740	S F I M	735	736	736	+0 14
225	S.G.E.	227	229	230	+1 32
520	Simco	489 90	495	499	+1 86
600	S.I.T.A.	618	620	610	-1 29
1170	Sk. Rossignol	1180	1189	1180	....
460	Sligos	450	461	460	+2 22
590	Société Géné.	584	587	590	+1 03
43	Sodexco(B)	43 30	43 30	43 30	....
66	Sodero(Ns)	68	67	68 50	+0 74
1000	Sodexho	970	970	968	-0 21
110	Sogenal(Ny)	111	110	110	-0 90
1480	Sommer-Allib.	1479	1500	1505	+1 76
530	SOPHIA	544	542	542	-0 37
1300	Sovac	1290	1288	1291	+0 08
435	SPEP	458	450 10	451 50	-1 42
350	Spie-Batignol.	350	355	348	-0 57
450	Strafor Facom	464	459 90	460 10	-0 84
310	Suez	312	315	314 80	+0 90
1210	Synthelabo	1205	1198	1195	-0 83
173	Thomson CSF	177	178 80	177 90	+0 51
285	Total	271 80	272 50	274	+0 81
200	Total (Certif)	206 50	200	200 10	-3 10
605	U.A.P.	595	598	607	+2 02
340	U F B Locab	340 10	348	350	+2 91
200	U.G.C. DA (Robor)	206	207	206	....
580	U I C	545	548	550	+0 92
560	U I F	570	585	570	....
860	U I S	880	880	885	+0 57
415	Unibail	422	417	422 50	+0 12
790	Valéo	820	820	828	+0 98
160	Vallourec	169 80	169 80	172	+1 30
310	Via Banque	321	321	321	....
260	Worms et Cie	270	271 50	268 10	-0 70
1710	Zodiac	1730	1735	1780	+2 89
1020	Elf Gabon	964	978	984	+2 07
128	Amax	129	129 10	129	....
129	Amer. Barrick	138 70	141 10	141	+1 66
172	Amer. Express	175	179 20	178 40	+1 94
355	A.T.T.	355 50	361 50	361	+1 55
186	Anglo Amer.C.	168 10	171 30	172	+2 32
380	Amgold	390	408 90	409	+4 87
250	Banco Santander	252	250	250	-0 79
796	B.A.S.F.	801	806	803	+0 25
910	Bayer	918	922	920	+0 22
39	Blenheim Plc	37 75	38	39 70	+5 17
50	Buffelsfont.	56 60	57 80	58 50	+3 36
176	Chase Manh.	182	180 40	178 30	-2 03
2060	Daimler Benz	2060	....	....	....
93	De Beers	93 80	94 80	95 50	+1 81
2310	Deutsche Bank	2305	2308	2307	+0 09
1250	Dresdner Bank	1252	1261	1262	+0 80
67	Driefontein	73 40	74 05	74 80	+1 91
285	Du Pont-Nem.	274 20	278	278 10	+0 89
305	Eastman Kodak	292 60	297 10	296 70	+1 40
19	East Rand	21	21 15	21 95	+4 52
60	Echo Bay	68	68 45	69 35	+0 51
151	Electrolux	153	150 10	139	-9 15
250	Ericsson	244 10	246	243 40	-0 29
380	Exxon Corp.	375 70	377 80	377 80	+0 58
295	Ford Motor	292 60	296	295	+0 82
51	Freegold	59	60 80	62 10	+5 25
13	Gencor	14 20	14 15	14 15	-0 35
545	Gén. Elect.	548	553	549	+0 18
250	Gén. Motors	249	249	248 30	-0 28
375	Gén. Belgique	371	....	....	....
36	Gd. Métropol.	36 20	36 80	36 80	+1 66
41	Guinness	40 05	40 80	40 10	+0 12
19 50	Hanson PLC	19 60	19 45	19 55	-0 26
24	Harmony Gold	27 45	28	28 30	+3 10
465	Hewlett Packard	462 10	479 50	479 50	+3 77
41	Hitachi	42 70	43 45	43 30	+1 41
855	Hoechst	879	872	872	-0 80
57	I.C.I.	55 15	55 85	56	+1 54
280	I.B.M.	281 10	287 50	287 90	+2 42
485	I.T.T.	483 20	486 50	486 10	+0 60
220	Ito Yokado	232	235 50	234 70	+1 16
67	Matsushita	67 40	68 15	67 90	+0 74
280	Mc Donald's	283	285 20	285 20	+0 78
205	Merck	210 30	211 10	210 50	+0 10
620	Minnesota M.	618	619	619	+0 49
54	Mitsubishi	56 65	57 70	58	+2 38
425	Mobil corp.	425 20	428	428	+0 66
385	Morgan J.P.	374 80	381 20	381 20	+1 71
4280	Nestlé	4286	4295	4372	+2 01
140	Norsk Hydro	143	142 50	142 60	-0 28
136	OFSI	153 50	157 30	160	+4 23
1380	Pétrofina	1389	1392	1431	+3 02
275	Philip Morris	288	286 60	285 10	-1 01
83	Philips	86 85	88	87 50	+0 75
110	Placer Dome	116 20	117 60	118 20	+1 72
280	Procter Gamble	288	289	286 70	-0 45
193	Quilmès	190	190	189	-0 53
39	Randfontein	44 15	44 90	45 70	+3 51
275	Rhone Poul. Rorer	275	279 10	277	+0 73
530	Royal Dutch	528	532	531	+0 57
56	R T Z	55 80	57 05	57 25	+2 60
14 60	Saat.& Saatchi	14 40	14 55	14 55	+1 04
36	St Helena	44 20	44 10	45	+1 81
385	Schlumberger	377	374 80	373 50	-0 93
53	Shell transp.	53 05	53 80	53 85	+1 51
2080	Siemens	2100	2085	2075	-1 19
220	Sony	228	232 80	232 80	+1 66
112	Sumitomo Bank	121	123 50	125	+3 31
200	T.D.K.	202 20	208	208	+2 87
63	Telefonica	62	62 10	62 15	+0 24
35	Toshiba	36 20	37 05	37 05	+2 35
615	Unilever	607	607	607	....
310	Unit. Techn.	330	317 20	316	-4 24
355	Vaal Reefs	410	417	428 50	+4 51
1180	Volkswagen	1195	1233	1233	+3 18
300	Volvo	300	291	291	-3 00
137	West. Deep	160 80	161 80	166 50	+3 54
450	Xerox Corp.	458	....	....	....
115	Yamanouchi	122	121 90	122 80	+0 66
4 86	Zambia Cop.	5 60	5 60	5 30	-5 36

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 10	9 42
10,80% 79/94	104 70	8 78
Emp.Etat 13,4% 83	....	6 93
10,26% mars 86	109 84	3 03
OAT 10% 5/2000	119 01	0 87
OAT 9,9% 12/1997	114 41	5 34
OAT 9,8% 1/1996	106 99	4
PTT 11,2% 85	110 90	5 93
CFF 10,25% nov 90	118 89	2 94
CNA 10 % 1979	102 10	3 18
CNB Bques 5000F	100 51	4 23
CNB Paribas 5000F	100 20	4 23
CNB Suez 5000F	100 20	4 23
CNI 1/82 5000F	100 51	4 23
CNT 9 % 86	....	1 82
CRH 10,90% déc.85	116 60	4 83
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	1080	....
Cons	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	875	....
Thoms. cv 9,2% 88	885	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1699	1701
Arbel	319	315
Bains C.Monaco	950	950
B.Hypoth.Europ.	170	....
B.N.P. Intercont.	464	460 10
Bénédictine	2400	....
Bidermann Internat.	420	....
Blanzy Ouest	805	....
B T P	28 50	30
Cambodge	915	910
Carbone Lorraine	334	335
Case Poclain	2 05	....
C.B.C.	287	285 10
C.E.G.F (Frigor.)	551	551
Centenaire Blanzy	306 10	306 50
Caragab.	29	...
Champex Ny	11	....
CIC (CIP)	231	228
C.I.T.R.A.M. (B)	2550	...
Cie Industrielle	5020	....
Cpt Lyon Alemand	336	345
Concorde	605	....
Constr.Mét.Prov.	13 50	....
Crédit Gén.Ind.	101	100
Cr Universel (Cie)	276 30	...
Darblay	595	....
Didot Bottin	549	....
Eaux Bassin Vichy	3010	3110
Ecia	286	290
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	586	595
Fidei	370	378
Finalens	342	....
F.I.P.P.	137 30	....
F.N.A.C.	2470	2500
Foncière (Cie)	610	600
Foncina	375	....
France I.A.R.D.	402	405
France SA (La)	1686	1725
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	550	....
Gerefim	320	325
Gévelot	505	505
G.F.C.	431 60	430 70
Groupe Victoire	1364	1354
G.T.I (Transport)	243	....
Immobail	425 60	426 60
Immobanque	800	800
Im.Marseillaise	4640	4640
Invest.(Ste Cie.)	3100	3100
Lille Bonnières	1011	1010
Loews	2100	2060
Lucia	195	195
Machines Bull	21 60	....
Mag.Uniprix	176	....
Maroc Sté Brasserie	250	....
Métal Déployé	255	255
Mors	44 95	43 90
Navigation (Nle)	100 10	....
Optorg	289 90	....
Oréal (CI)	872	881
Origny-Desvroise	790	790
Palais Nouveauté	1148	....
Paluel Marmont	391	....
Parfinance	176	178
Paris France	210	....
Paris Orléans	205	205
Parthena Invest.	263	....
Piper Heidsieck	680	760
Porcher	192	175 50
Promodès (CI)	588	600
Publicis	660	660
Rochefortaise	162 30	162 30
Rosario	150	....
Rougier	172 50	....
S.A.C.E.R.	632	....
S.A.F.A.A.	211	....
S.A.F.I.C Alcan	190	....
Saga	373 50	....
Saint Dominique (F.)	147	147
Salins du Midi	580	580
Savoisienne M.	149	....
Silic	770	768
S.I.P.H.	75	71
S.M.C.I.	50	50
Sofal	470	....
Soffo	204 50	204
Sofisam (ex Satam)	64	62
Sofragi	2962	2850
Soudure Autogène	632	639
Sovabail	388	400
Sterni	1025	....
Taittinger	1949	1950
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	218	....
Ufiner	1520	...
Vicat	445	435
Viniprix	1500	....
Virax	114 20	114 10

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	496	485
Akzo Nv Sico	452	452
Alcan Aluminium	100	....
American Brands	190	....
Arbed	495	....
Asturienne Mines	100 50	....
Banco Popular Espa.	604	603
B.Reglements Int.	38950	39000
Can.Pacifique	93 60	....
Chrysler Corp.	260	....
C I R	3 10	....
Commerzbank	1000	....
Dow Chemical	314	315 10
Fiat	21	21
GBL (Brux Lamb.)	578	573
Gevaert	1042	....
Glaxo Holdings Ltd	50	49 95
Goodyear Tire	229 30	....
Grace and Co (WR)	226	220
Honeywell Inc. Inc.	203	204
Johannesburg	80	....
Koninklijke Pakhoed	75 10	....
Kubota	29	....
Noranda Mines	94 20	96
Olivetti priv.	3 40	....
Pfizer Inc.	396 60	400
Ricoh	40 10	....
Robeco	329 30	331 80
Rodamco NV	182	173 10
Rolinco	326	329 60
*Saipem	5 05	....
Sasea Group	25 20	....
SKF Aktiebolaget	59	....
Tenneco Inc.	277	....
Toray Ind.	33 70	34 20
West Rand Cons.	5 15	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	312	....
Calciphos	68	....
C G H Cogenfor	7	....
Coparex	551	....
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soufres Ind.	6 65	....
G.F.F. (group.fon.f.)	2 54	...
Guy Degrenne	360	....
Lecteurs du Monde	238	....
Nicolas	661	....
Office Cent. Pharma.	975	...
Particip. Percier	190 10	....
Rorento N.V.	273 30	....
St-Gobain-Emballage	1850	...
Schlumberger Ind.	430	....
S.E.P.R.	1575	....
S.P.R. act. B	308	....
Waterman	1100	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	542	550
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	490	495
Boisset (Lyon)	202	203
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	876	870
Calberson	256 10	260
Cardif	998	990
C.E.G.E.P.	144	151
C.F.P.I.	147 80	147 50
C.N.I.M.	1130	1140
Codetour	340	....
Creeks	95	96
Dauphin	240	240
Devanlay	1120	1120
Dolisos	100	....
Editions Belfond	191	....
Europ. Propulsion	256 90	250
Finacor	153	153
G.I.M.	610	612
Gravograph	150	150
Guintoli	656	....
I.C.C.	245	246
Idianova	67	66
Immob. Hôtelière	1199	1226
Interst. Computer	125	128
I.P.B.M.	36	38
Molex	166	169
N.S.C. Schlumberger	607	607
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	333	...
Select Invest (Ly)	95 10	....
Serbo	135 50	138 20
Sopra	306	300
TF1	434	429
Thermador H. (Ly)	300	305
Unilog	210	220
Viel et Cie	162	161 50
Y. St-Laurent Groupe	752	730

SICAV (sélection) 25/6

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actilion	235 30	229 ♦
Asimonetaire C.& D.	31537 53	31537 53
Améri-gan	7916 44	7611 96
Amplitude	699 12	678 76
Antigone trésor	721511 00	721511
Arbitr. Court Terme	8007 77	8007 77
Associa Première	32833 22	32833 22
Associc	1160 79	1160 79
Atout Futur	476 69	465 06
Aurecic	1616 05	1568 98
Avenir Alizes	1913 43	1875 91
Axa Capital	200 65	194 81
Axa Court Terme	8843 68	8843 68
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1072 08	1040 85
Axa.Ep.Fr.Ex.Agepar	843 85	819 27
Axa Europe	142 49	138 34
Axa Investments	126 13	122 46
Axa NPI	129 31	125 54
Axa Ob.Fr.Extrem	158 18	153 57
Axa.Ob.In.Ex Ma.U.Se.	155 54	151 01
Axa Prem.Ex.Agepra	124 85	121 21
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	164 09	159 31
Axa Valeurs PER	134 20	130 29
Cadence 1	1122 23	1100 23
Cadence 2	1107 51	1085 79
Cadence 3	1099 96	1078 39
Capimonétaire	6934 56	6927 63
Capiobligs	7493 95	7347 01
Capitacic	1540 40	1517 64
Coesis	1507 49	1479 38
Comptavalor	3890 98	3885 15
Credinter	479	465 05
Crédit Mutuel Capital	1461 62	1423 16♦
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	739 11	739 11♦
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap.	102 12	99 39
Cred.Mut.Ep.Ind Div.	100 40	97 71
Cred.Mut.Ep.J.	76905 22	76905 22
Créd.Mut.Ep long.T.	221 12	215 20
Créd.Mut.Ep.Monde	1291 93	1257 35
Cred.Mut.Ep Quatre	1148 05	1117 32♦
Dieze	1520 42	1492 07
Drouot France	927 12	900 12
Drouot Sécurité	259 78	252 21
Ecocic	1163 13	1129 25
Ecupar	131 31	127 49
Ecur. Capitalisation	2974 71	2945 26
Ecur. Expansion	535245 40	534443 73
Ecur. Géovaleurs	2500 76	2427 91
Ecur. Investissement	159 01	154 38
Ecur. Monepremière	74440 28	74440 28
Ecur. Monétaire	21813 34	21813 34
Ecur. Trésorerie	2686 41	2686 41
Ecur Trimestriel	2135 28	2114 14
Elecciel	120 85	117 33
Energie	350 19	334 31
Eparcic	3999 17	3999 17
Eparcourt-Sicav	4320 40	4309 63
Epargne Associat.	26130 96	25833 43
Epargne-Unie	1424 23	1389 49
Esfi Cash capi.	8749 60	8749 60♦
Euroco Solidarité	1178 18	1164 53♦
Eurocic Leaders	1101 42	1069 34
Eurodyn	1235 25	1205 12
Euro Gan	6689 82	6432 52
Fonsicav	18024 73	18024 73
France-gan	11265 23	10831 95
France Garantie	276 77	278 22
France Obligations	484 82	480 02
Francic	493 49	479 12
Francic Pierre	118 30	114 86
Francic-Régions	1171 84	1137 71
Fruct-Associations	38 80	38 80
Fructi-Capi	48 11	47 40
Fructidor	250 91	247 20
Fructifrance action C.	202 14	197 21
Fructifrance action D.	193 44	188 72
GAN Rendement	5628 53	5545 35
Gestilion	18952 76	18868 42
Gest.Associations	192 99	188 74
Horizon	1439 68	1397 75
HLM Monétaire	15472 43	15472 43
Indicia	1105 75	1083 91♦
Indust.Fse.Court.T.	1635 61	1635 61♦
Insersys	104 38	104 12
Interepar	111914 83	108655 17
Interobig	16717 37	16389 58
Intersélection Fce	535 68	525 18
Japacic	179 02	173 81♦
Jeunepargne	322 57	317 80
Latitude	2488 97	2485 24
Lion Association	11812 98	11812 98
Lion Institution	34833 47	34746 60
Lionplus	1157 89	1134 99
Lion Trésor	2315 80	2292 87
Livret Bourse Inv.	594 63	577 21
Livret Portefeuil	768 22	745 84
Méditerranée	185 48	180 08
Mensuel CIC	10440 97	10337 59
Monecic	75603 62	75603 62
Mone.J.	39991 88	39991 88
Monévalor	45457 26	45457 26
Mutualité dépôts	15310 09	15279 53
Natio Court Terme	105258 00	104943
Natio Court Terme2	316127 00	316127
Natio Epargne	20107 75	19908 66
Natio Ep. Capital	12540 39	12416 23
Natio Ep. Croissance	1936 50	1884 67
Natio Ep. Obligations	214 46	208 72
Natio Ep. Retraite	137 38	133 70
Natio Ep. Trésor	8908 89	8891 11
Natio Ep. Valeur	482 02	469 12
Natio Fran. index	1070 14	1041 50
Natio Imm.	1269 64	1235 66
Natio Inter	1730 95	1684 62
Natio Monétaire	27840 57	27840 57
Natio Opportunités	1161 87	1130 87
Natio Patrimoine	1497 31	1457 24
Natio Perspectives	1168 81	1137 53
Natio Placements	65427 44	65427 44
Natio Revenus	1103	1082 08
Natio Sécurité	12222 19	12222 19
Natio Valeurs	913 04	888 60
Nippon-Gan	6748 47	6488 91
Nord Sud Dévelop.	1841 11	1837 44
Obli-Associations	179 67	177
Oblicic-Mondial	2989 82	2945 64
Oblicic-Régions	1074 47	1058 59
Oblifutur	3308 99	3247 29
Oblig. très cart.	205 09	202 08
Oblilion	1643 75	1627 48
Oblisécurité Sicav	14331 91	14331 91
Oracion	1533 17	1495 78
Paribas Capitalisation	1788 78	1753 53
Paribas Opportunités	137 09	133 10
Paribas Patrimoine	633 12	614 68
Patrimoine Retraite	251 11	248 19
Parvalor	628 67	614 38
Planinter	1328 72	1296 31♦
Plenitude	147 62	143 32
Poste Croissance	6072 30	6066 23
Poste Gestion	73038 86	73038 86
Première Oblig.	11001 81	10990 82
Prévoy. Ecureuil	110 76	109 66
Prof'Associations	32534 50	32534 50
Proficius	1084 65	1084 43
Quartz	146 05	142 49
Ramacic	170 44	167 92
Revenus Trimestr.	5624 33	5568 64
Revenu-Vert	1222 58	1199 78
St Honoré Vie & Santé	1017 53	971 39♦
St Honoré Bons du Tr.	12407 44	12345 71♦
St Honoré Invest.	822 56	785 26♦
St Honoré Pacifique	734 16	700 87♦
St Honoré Réal	18576 84	18510 60♦
Sécuricic	1918 46	1918 46
Sécuri-Gan	13327 97	13066 64
Sécuritaux	1537 56	1537 56
Scasden	749 87	738 79
Sicav Associations	2036 14	2036 14
SFI-CNP Assur.	727 25	706 07
S.G. Fr. opport. C et D.	1314 30	1288 53
Sicav 5 000	462 25	449 88♦
S.I. Est	1505 26	1461 42
Sivafrance	737 95	718 20♦
Sivam	437 48	425 77♦
Sivarente	245 74	240 92
Sivinter	507 39	493 81♦
S.N.I.	1198 10	1163 20
Sogenfrance C.	1248 98	1224 49
Sogenfrance D.	1206 56	1182 90
Sogépargne	345 28	338 51
Sogeinter	1491 04	1461 80
Soleil Investissements	644 89	620 09
Solstice	2271 99	2268 32
State Street Act. Eur.	10245 89	9899 41♦
State Street Act. Frce.	11141 80	10817 28
St. Str. Act.Japon	15685 91	15155 47
State Street Emer. Mkt	14279 45	13592 94
St.Street OAT Plus	12254 34	12014 06♦
Stratégie Actions	894 19	859 80
Stratégie Rendement	1600 79	1550 40
Techno-Gan	6019 90	5788 37
Thesora	759 69	752 17
Trésor Plus	1486 76	1471 05
Trésor Trimestriel	1087 07	1076 31
Trésoricic	144487 66	144487 66
Trilion	6453 33	5383 35♦
Uni-Associations	123 90	123 90
Uni-Foncier	1331 90	1299 41
Unifrance	608 91	594 06
Uni Régions	1243 11	1212 79
Univar	258 29	258 29
Univers Actions	1426 86	1392 06
Univers Obligations	2050 51	2012 28
Valorg	2269 29	2267 02
Valrea	59009 88	58980 39
Winterthur St-Honoré	236 99	226 24♦

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 28/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 751	....	5 5	6
Ecu	6 593	....	....	....
Allemagne (100 dm)	336 740	....	326	346
Belgique (100 F)	16 385	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 310	....	289	309
Italie (1000 lires)	3 732	....	3 5	4
Danemark (100 krd)	87 740	....	84	92
Irlande (1 iep)	8 220	....	7 9	8 7
Gde-Bretagne (1 L)	8 477	....	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 472	....	2 5	3 1
Suisse (100 f)	379 140	....	367	387
Suède (100 krs)	73 690	....	69	78
Norvège (100 k)	79 770	....	75	84
Autriche (100 sch)	47 849	....	46 3	49 3
Espagne (100 pes)	4 403	....	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 545	....	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 482	....	4 2	4 8
Japon (100 yens)	5 387	....	5	5 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/6
Or fin (kilo en barre)	69000	69400
Or fin (en lingot)	68800	69750
Napoléon (20 f)	389	391
Pièce Fr (10 f)	332	.....
Pièce Suisse (20 f)	386	391
Pièce Latine (20 f)	385	386
Souverain	496	499
Pièce 20 dollars	2240	2400
Pièce 10 dollars	1180	1135
Pièce 5 dollars	590	.....
Pièce 50 pesos	2550	2590
Pièce 10 florins	396	400

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15

TAPEZ **LE MONDE**

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

46-62-72-67

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 25 juin 1993

NOTIONNEL 10 %			
Nombre de contrats estimés : 188 212			
COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	119,44	119,34	118,72
Précédent	120,12	119,72	119,18

CAC 40 A TERME			
Volume : 20 610			
COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	1 958	1 956	1 954
Précédent	1 951	1 951	1 952

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6071

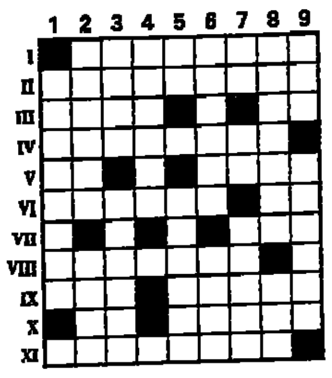

HORIZONTALEMENT

I. Pour les fumeurs qui veulent avoir des tuyaux. – II. Sont vraiment de bonnes poires. – III. Coule en Espagne. Terme musical. – IV. Mit un roi dans ses meubles. – V. Symbole. Veut foncer quand il est jeune. – VI. Qui ont été labourés plus d'une fois. Dieu. – VII. Pas suspecté. – VIII. Peut faire qu'on n'a rien dans sa bourse. – IX. N'est plus que poussière. C'est parfois un produit d'entretien. – X. Vieille ville. Ont laissé des vestiges en Amérique. – XI. Une série de sacrifices.

VERTICALEMENT

1. Des femmes qui peuvent courir. – 2. Qui peut prendre la moitié. Basse, à la ferme. – 3. Qui peut irriter. C'est le coup de barre. – 4. Un facteur qui n'assure pas toujours la correspondance. – 5. Divinité. Quand il est vif, il peut y avoir beaucoup de traits. – 6. Très fatigants. En Allemagne. – 7. Terme de tennis. D'un auxiliaire. Une famille bien malheureuse. – 8. Bercer pour endormir. Pour faire la peau. – 9. Un point. Appréciées par ceux qui aiment les belles gorges.

Solution du problème n° 6070

Horizontalement

I. Bateleur. Amour. – II. Savon. Rb. Inapte. – III. Promoteurs. Pan ! – IV. Obi. Cri. USA. Ohé ! – V. Ronchonneuses. – VI. Tuer. Ptose. Sire. – VII. Si. Appel. Sitter. – VIII. Soleil. Déité. – IX. Plisse. Soue. OS. – X. Il. Etireuse. Nui.– XI. Est. Entrées. R.P.. – XII. Ans. Ase. Assé. – XIII. Uni. La. Saga. – XIV. Asséneras. Rince. – XV. Sa. Revancharde.

Verticalement

1. Sports. Pies. As. – 2. Barbouillis. Usa. – 3. Avoine. Tans. – 4. Tom. Crasse. Nier. – 5. Enoch. Postes. NE. – 6. Trop-plein. Lev. – 7. Ereintée. Rt. Ara. – 8. Ubu. Nolisera. An. – 9. Rues. Loués. SC. – 10. Issues. Usées. – 11. An. As. Idées. Ara. – 12. Ma. Este. Agir. – 13. Opposition. Sand. – 14. Utah. Retours. Ce. – 15. Rêne. Erésipèle.

GUY BROUTY

Centre formation profession. avocat.
C.F.P.A.
Préparation intensive
4 semaines, du 23 août au 17 septembre
Inscriptions avant le 14 juillet
CEPES
42, avenue Bosquet, 75007 PARIS
(1) 45-51-23-23

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Suzanne Arnaud,
Les familles Granier, Bouteloup, Hazard, Grivois, Blanchy, La Clavière, Charlot, Mihura,
ont la tristesse de faire part de la mort du

docteur Robert ARNAUD,
croix de guerre 1939-1945,
American Medal of Freedom,

leur frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, arrière-grand-oncle et parrain,

survenue dans sa quatre-vingt-onzième année, le 16 juin 1993.

Les obsèques ont eu lieu à Lacoste, le 18 juin.

Il est rappelé à vos prières le souvenir de son épouse

Bernadette ARNAUD,
née Mihura,

morte à Lacoste, le 4 juin 1993.

2, rue Potin,
92170 Vanves.
La Pomarède,
34800 Lacoste.

– Beauvais.

Vous êtes priés d'assister aux obsèques de

M. Robert DUFORESTEL,
professeur honoraire
d'éducation musicale,

décédé le 26 juin 1993, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La célébration aura lieu le jeudi 1er juillet, à 15 h 30, au funérarium de Beauvais, 2, rue de Villiers-de-L'Isle-Adam.

Sœur Elizabeth HUERRE,

rappelée auprès du Seigneur, le 23 juin 1993, à la maison de retraite des Ursulines-de-Jésus.

– On nous prie de faire part du décès de

Mme Rosette BIR,
née Pacanowski,

survenu le 19 juin 1993, à l'âge de soixante-sept ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 30 juin.

On se réunira au cimetière de Rhuis (Oise), à 15 heures précises.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

De la part de
Ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,
Ses amis.

68, cours de Vincennes,
75012 Paris.
43, avenue de Suffren,
75007 Paris.

– M. et Mme Georges Coléno,
Son frère et sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Alice COLÉNO,
agrégée de l'Université,
commandeur des Palmes académiques,
professeur honoraire
du lycée Victor-Duruy,

survenu à la résidence Kerval de Quimerc'h (Finistère), le 23 juin 1993.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Port-Launay.

M. Georges Coléno,
33, rue du Docteur-Cozanet,
29150 Port-Launay.

Hariati SCHÜTZENBERGER-SOEROSOEGONDO

a quitté les siens, samedi 19 juin 1993, entourée de sa famille et de l'affection de ses amis.

Hariati a rejoint son fils,

Mahar,

pour l'éternité.

Que la paix de Dieu soit avec vous, et avec Hariati.

L'enterrement a eu lieu dans la stricte intimité.

97, rue du Ranelagh,
75016 Paris.
Famille Soerosoegondo, Indonésie.

Remerciements

– M. Pierre Calvet,
Ses enfants,
Et sa famille,
très touchés par les nombreux témoignages reçus à l'occasion du décès de

Mme Pierre CALVET,
née Françoise MARIE,

prient tous ceux et toutes celles qui ont partagé leur deuil d'accepter l'expression de leur profonde gratitude.

– Odette et Pierre Bergé,
sa sœur et son beau-frère,
Jean-Louis Bergé,
son neveu,
Louisa Colpen,
La direction et la rédaction de *Paris-Match*,
très sensibles aux marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Jean CAU,
écrivain, journaliste,
chevalier de la Légion d'honneur,

vous expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Le 28 juin 1979,

Thierry CHICHE

a quitté les siens.

Il avait vingt et un ans.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui, qu'ils associent à son souvenir celui de sa tante,

Jacqueline COHEN-SELMOUN,

décédée le 16 juillet 1986,

et de sa grand-mère,

Sennha COHEN,

décédée le 10 juillet 1977.

– Le 29 juin 1986 décédait

le professeur Pierre DUBOIS,
docteur ès sciences.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a deux ans, le 29 juin 1991,

Victor FAY

nous quittait.

Pour garder vivante sa mémoire et transmettre sa pensée, sa famille et l'Association des amis de Victor Fay publient le premier volume de ses œuvres choisies.

129, rue de la Tour,
75116 Paris.

– Il y a un an,

Jean-Michel MANDOPOULOS

disparaissait.

Ses amis, ses proches se souviennent.

– Le 29 juin 1991, disparaissait

Anthony NETELENBOS.

Il avait éclairé notre chemin d'une grande lumière. Ne l'oublions pas.

– Il y a dix ans, le 29 juin 1983,

Georgette WICHENÉ

nous quittait.

Elle vit toujours dans nos cœurs.

– Il y a cinquante ans, le 29 juin 1943,

Daniel TROCMÉ,

directeur, au Chambon-sur-Lignon, d'un foyer pour étudiants proscrits (juifs, espagnols), est arrêté par la Gestapo. Transféré finalement au camp d'extermination de Maidenek, il meurt le 2 avril 1944.

Ses frères, sœurs, neveux et nièces, se retrouvent dans le respect et la tendresse.

« Dieu est amour ».

Rouen, Saint-Etienne, Montpellier, Cabris, Die, Etang-la-Ville.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MEME
s'ils nous parviennent avant 9 h
au siège du journal,
15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex : 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 100 F
Abonnés et actionnaires ...... 90 F
Communications diverses ... 106 F
Thèses étudiants .... 60 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

REPRODUCTION INTERDITE

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Sont élevés à la dignité de grand-croix :

Yvan Comolli, président d'honneur du groupement des industries du bâtiment et des travaux publics et du groupement pour le financement des ouvrages de bâtiment et travaux publics; Jean Paolini, préfet honoraire, ancien préfet de police de Paris; Madeleine Renaud, artiste dramatique.

Sont élevés à la dignité de grand officier :

Pierre Grimal, archéologue, égyptologue; Pierre Soulages, artiste peintre; Jean Velitchkovitch, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées.

Le *Journal officiel* du vendredi 25 juin publie aussi la liste des promotions et nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier dans l'Ordre national du mérite

AGRÉGATIONS

(Admissions par ordre alphabétique)

● **GÉNIE ÉLECTRIQUE**
Bastien Aublin (25e), Bernard Barbot (42e), Abdellah Belarbi (28e), Fabienne Bernard (17e), Matthieu Berthet (19e), José Bolo (47e), François Bonnet (62e), Stéphane Boularand (3e), Serge Bouter (58e), Gonzalo Cabodevila (46e), Frédéric Carlier (43e), Louis Carnapète (8e), David Carton (7e), Claude Chaigne (57e), Pascal Clerc (10e), Serge Delbosc (14e), Jean-Pierre Desmoulins (33e), Michel Doussot (64e), Olivier Druhet (12e), Jean-Philippe Fayollas (23e), Laurent Ferrier (20e), François Fettig (26e), Olivier Francis (13e), Frédéric Geraldo (21e), Joël Grouffaud (2e), Olivier Guichet (34e), Didier Handtschoewercker (31e), Eric Houzet (63e), Joël Imbert (36e), Gilles Izard (48e), Pierre-Alain Jacquot (51e), Philippe Kalinowski (60e), William Kutyla (55e), Jacques Laffont (6e), Laurent Laplanche (32e), Eric Laplanche (61e), Philippe Larramendy (11e), Anne Le Du (18e), Franck Lecat (35e), Rémy Loupias (39e), Denis Lubineau (29e), Philippe Lucas (30e), Régis Lucas (15e), Philippe Marrast (4e), Emile Martincic (22e), Matel Loïc (50e), Didier Mermillon (45e), Eric Peronnin (5e), Sylvain Pezeril (49e), Sylvain Marcel Reynal (9e), Didier Riou (38e), Rémy Roubin (27e), Alain Roux (56e), Emmanuel Schaeffer (40e), Schworer Bernard (52e), Pascal Scotto (44e), Christophe Sikula (16e), Marc Silve (41e), Jean Skarka (24e), Guy Sturtzer (54e), Cyril Tarrit (1er), Alain Trinquet (37e), François Vercraene (53e), Pierre Vilquin (59e).

● **RUSSE**
Svetlana Levkovitch, ép. Lenglet (2e), Lydia Obolensky (1re).

● **PORTUGAIS**
Maria João Barroso Nunes Da Gama, ép. Gravelle (2e), Jean-Pierre Chavagne (4e), Maria de Fatima Gomes, ép. Rambaud (3e), Florent Kohler (1er).

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Avec **Le Monde**
sur Minitel - par téléphone
Admissibilité :
ESSEC - ESSCA
INT GESTION - ESC TOULON
36.15 LEMONDE - 36.70.30.70

Le Monde
L'IMMOBILIER

8e arrdt
Proche Champs-Elysées Chambre, avec coin cuisine, wc, douche, 320 000 F. Immo Marcadet 42-51-51-51

11e arrdt
R. Saint-Maur. Standing 2 P. 48 m² + terrasse 26 m² Refait neuf. 960 000 F République. Cité 3-Bornes
ATELIER D'ARTISTE
Belle hauteur sous verrière 34 m², tt confort. 550 000 F Immo Marcadet 42-51-51-51

17e arrdt
Guy-Môquet. Studio Standing Balc. 450 000 F
Rue de la Condamine 2 P., tt cft. 550 000 F
Immo Marcadet 42-51-51-51

16e arrdt
ST-CLOUD/EXELMANS
Imm p de t. rénové Standing. Asc Interph. Cuis éq
2, 3 P. RÉNOVATIONS
De qualité de 850 000 à 1 M 850. 47-46-12-12

Province
Seignosse-le-Pénon (Landes) 5' Hossegor Ds résid qualité, zone piéton., F2 50 m², 3e ét asc Entrée, séj., chb., cuis équip., s.d.b. wc Terrasse « est » carrelée Vue sur dune, forêt, espace vert Vendu meublé Chff élect Tél Plage à 100 m Piscines eau de mer 50 m Tous commerces
Prix 370 000 F
Tél (16) 58-91-67-13

appartements achats
Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e. Paie compt. chez notaire. 48-73-48-07

maisons individuelles
PARTICULIER VEND
MEAUX centre (écoles, lycée, loisirs, commerces), 25 mn gare de l'Est. A prox. aut. A4 et d'Euro Disney, maison individuelle : 230 m² hab., salle de séj. en L. cuisine (cheminée), 2 salles de bns, 5 chbres. Garage 2 voit.
Belles prestations.
Pourrait convenir à prof. libérale
Tél · 60-09-08-92

locations meublées demandes
Paris
PARIS-PROMO
25, av. Hoche, 750008 Paris
Pr clients de ht niveau
APPARTS GDE QUALITÉ
en meublés et en vides
45-63-25-60 Fax 45-61-10-20

bureaux
Locations
VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services. 43-55-17-50

Packard Bell 486 CDF.
Cette station multimédia aurait dû s'appeler Infinimédia.

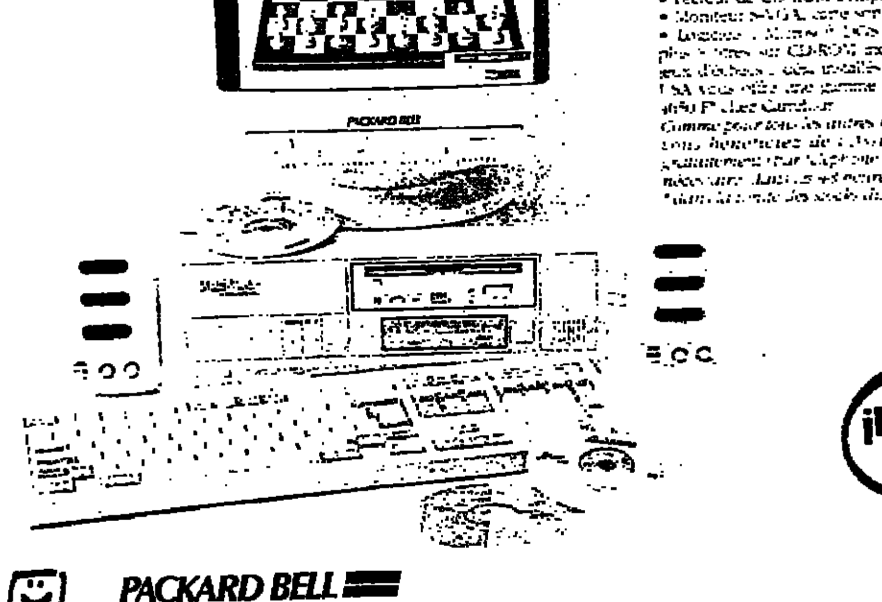

12990F
Carrefour
Vous pourrez payer tout de suite, en 4 mois ou en 10 mois

Ce prix comprend un puissant micro-ordinateur PC Multimedia qui vous ouvre un nouvel univers de culture et de divertissement.
• Processeur Intel 486 SX 25 MHz evolutif, mémoire vive 4 Mo
• Lecteur de CD-ROM compatible MPC disque dur 105 Mo
• Moniteur SVGA, carte son, souris, haut parleurs inclus.
• Logiciels : MS-DOS 6, Windows 3.1, Works et Money sur disque dur, plus titres sur CD-ROM incluant encyclopédie, atlas, découverte de la nature, jeux d'échecs... tous installés, prêts à l'emploi. Packard Bell, le N° 2 du PC aux USA vous offre une gamme complète d'ordinateurs compatibles PC, à partir de 4690 F chez Carrefour.
Comme pour tous les autres micro-ordinateurs de bureau vendus par Carrefour vous bénéficiez de l'Assistance d'Urgence Carrefour pendant un an gratuitement (par téléphone de 9 h à 22 h du lundi au samedi et à domicile si nécessaire dans les 48 heures).
*dans la limite des stocks disponibles.

Trouvez le Packard Bell 486 CDF dans 15 magasins Carrefour

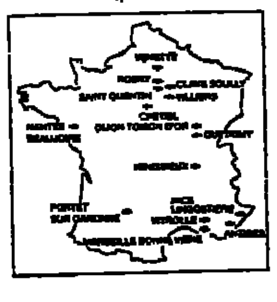

PACKARD BELL
The human touch in computers

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29 JUIN A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 29 JUIN 1993

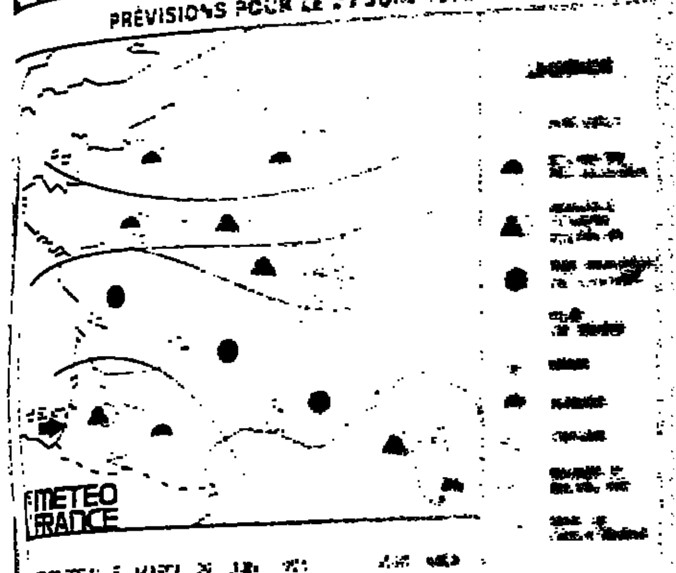

PRÉVISIONS POUR LE 30 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 28-6-1993 à 6 heures TUC et le 29-6-1993 à 6 heures TUC

FRANCE											
[illegible]	26	16	D	TOULOUSE	[illegible]	15	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	28	15	D	TOURS	[illegible]	13	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	29	13	D	POINTE-A-PITRE	32	26	N	MARRAKECH	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	26	15	D	**ÉTRANGER**				MEXICO	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	22	13	D	ALGER	[illegible]	[illegible]	[illegible]	MILAN	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	21	14	D	AMSTERDAM	14	[illegible]	[illegible]	MONTRÉAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	23	10	D	ATHÈNES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	MOSCOU	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	26	12	N	BANGKOK	[illegible]	[illegible]	[illegible]	NAIROBI	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	25	14	D	BARCELONE	27	[illegible]	[illegible]	NEW-YORK	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	30	15	D	BELGRADE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	OSLO	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	21	10	N	BERLIN	[illegible]	[illegible]	[illegible]	PALMA-DE-MAJ.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	25	16	N	BRUXELLES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	PÉKIN	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	27	15	D	LE CAIRE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	RIO-DE-JANEIRO	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	33	21	D	COPENHAGUE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	ROME	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	24	11	D	DAKAR	[illegible]	[illegible]	[illegible]	SÉVILLE	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	25	18	N	DELHI	[illegible]	[illegible]	[illegible]	SINGAPOUR	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	26	20	C	GENÈVE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	25	14	D	HONGKONG	30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	28	17	D	ISTANBUL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	34	15	D	JÉRUSALEM	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	22	14	D	LISBONNE	[illegible]	15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	26	12	D	LONDRES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	25	12	N	LOS ANGELES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

A | B brume | C ciel couvert | D ciel dégagé | N ciel nuageux | O orage | P pluie | T tempête | * neige

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 JUIN A 0 HEURE TUC

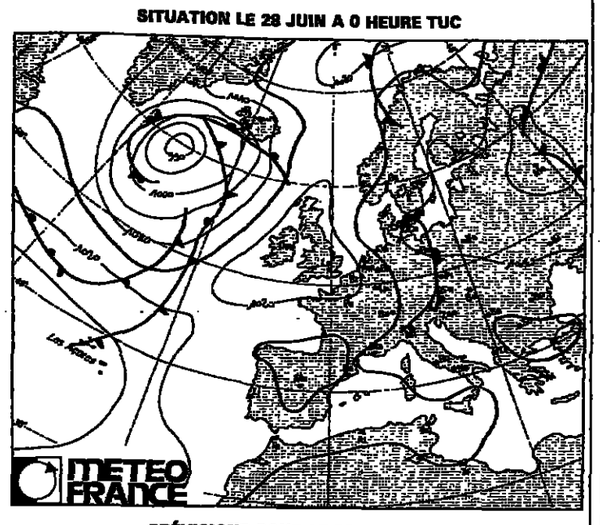

PRÉVISIONS POUR LE 29 JUIN 1993

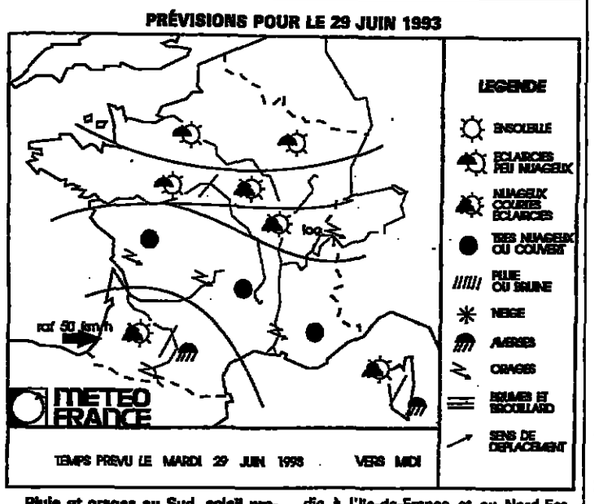

Pluie et orages au Sud, soleil progressivement amémié au Nord. – Au sud de la Loire, le ciel sera déjà bien chargé au lever du jour. Sur un quart sud-ouest du pays, du Poitou-Charentes au Limousin, Massif Central et Languedoc-Roussillon, des pluies et des orages sporatiques se produiront dès le matin, ils pourront parfois être violents. Le vent d'ouest forcira plus sur les côtes du Pays basque, avec des pointes atteignant 50 km/h. Plus à l'est, le début de matinée sera encore assez agréable, mais la couleur du ciel deviendra progressivement plus sombre, et les pluies orageuses gagneront l'est du Pays, jusqu'en Provence et Corse dans l'après-midi. Des orages éclateront également sur le relief des *Alpes en soirée.*

Les régions situées au nord de la Loire seront encore relativement protégées par cette évolution orageuse. Beau ciel bleu, le matin, de la Normandie à l'Ile-de-France et au Nord-Est. Plus au sud, de la Bretagne au Centre et à la Franche-Comté, les nuages seront plus nombreux, ils s'étireront dans la journée progressivement vers le Nord, mais épargneront les côtes de la Manche et les frontières du Nord-Est. Par contre, des orages éclateront dans l'après-midi de la Franche-Comté aux Pays de Loire et déborderont plus ponctuellement plus au nord de ces régions.

Les températures matinales évolueront peu. Elles avoisineront 13 à 17 degrés du Nord au Sud, localement 19 degrés sur l'extrême sud du pays. Dans la journée, le thermomètres sera à la hausse au Nord, avec 24 à 26 degrés en général, 20 degrés sur les côtes de la Manche et atlantiques. Au Sud, il fera plus frais que la veille, avec 23 degrés dans le Sud-Ouest,mais 26 à 28 degrés à l'est du Rhône.

PRÉVISIONS POUR LE 30 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC

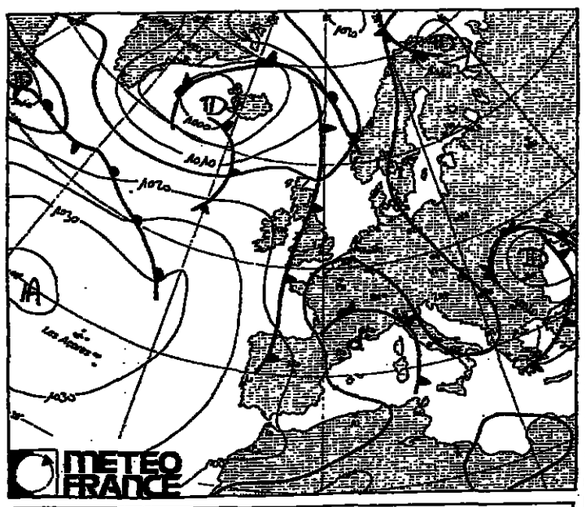

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 28-6-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 27-6-1993 à 6 heures TUC et le 28-6-1993 à 6 heures TUC

FRANCE				ÉTRANGER						
AJACCIO	26	16	D	TOULOUSE	29	15	D	LUXEMBOURG	23	7	D
BIARRITZ	23	15	D	TOURS	25	14	D	MADRID	35	20	D
BORDEAUX	29	19	D	POINTE-A-PITRE	32	25	N	MARRAKECH	33	17	D
BOURGES	26	15	D					MEXICO	–	–	–
BREST	22	13	D	ALGER	29	19	C	MILAN	28	14	D
CAEN	21	14	D	AMSTERDAM	18	10	C	MONTRÉAL	27	18	C
CHERBOURG	23	10	D	ATHÈNES	28	21	D	MOSCOU	14	8	D
CLERMONT-FER.	26	12	N	BANGKOK	36	27	C	NAIROBI	21	14	P
DIJON	25	14	D	BARCELONE	27	16	D	NEW-YORK	25	19	D
GRENOBLE	30	15	D	BELGRADE	24	13	C	OSLO	–	–	–
LILLE	21	10	N	BERLIN	18	10	C	PALMA-DE-MAJ.	31	13	D
LIMOGES	25	16	N	BRUXELLES	21	9	C	PÉKIN	28	19	C
LYON	27	15	D	LE CAIRE	34	24	D	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
MARSEILLE	33	21	D	COPENHAGUE	16	11	D	ROME	27	17	D
NANCY	24	11	D	DAKAR	31	27	N	SÉVILLE	34	16	D
NANTES	25	16	N	DELHI	32	25	D	SINGAPOUR	32	27	C
NICE	26	20	C	GENÈVE	28	14	D	STOCKHOLM	22	8	D
PARIS-MONTS.	25	14	D	HONGKONG	30	25	C	SYDNEY	16	9	N
PAU	28	17	D	ISTANBUL	24	14	N	TOKYO	29	23	C
PERPIGNAN	34	18	D	JÉRUSALEM	29	16	D	TUNIS	34	16	D
RENNES	22	14	D	LISBONNE	24	17	D	VARSOVIE	17	10	N
ST-ETIENNE	26	12	D	LONDRES	25	13	D	VENISE	27	20	C
STRASBOURG	25	12	N	LOS ANGELES	26	17	C	VIENNE	18	11	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Soupçons sur le terrain

QUAND Tapie apparut, avec son masque des tempêtes, on eut presque pitié. Comment? Encore une représentation de la pièce bien connue de l'innocent diffamé? Encore les dénégations, les protestations, les menaces, les contre-offensives? Mais cette fois, quelques mots suffirent à comprendre que toutes les découvertes – *toutes! – restaient possibles.* Il ne niait pas, ne criait pas – pas trop – au complot. Une petite allusion, devant Claire Chazal, aux journalistes en butte à des procédures judiciaires, une autre à un club concurrent, à tout hasard, comme s'il voulait entraîner la terre entière dans une éventuelle dégringolade. Il ne savait apparemment pas jusqu'où celle-ci le conduirait. Opportunément mais trop brièvement, Claire Chazal lui rappella que lui-même, un soir, après un match perdu, avait jeté rageusement dans un micro qu'il savait désormais par quels procédés inavorables se gagnait une partie de football. Qu'avait-il su? *Qu'avait-il* ru? Il effleura quelques suppositions, qui sonnèrent, déjà, comme autant d'aveux.

Quelle affaire! Dans le spectacle télévisé du football, on pouvait jusqu'alors distinguer le match de ses scories, ses déchets. Les transferts pharaoniques, les rumeurs de pots-de-vin, la mort dans les tribunes, la glose d'avant et d'après-match, les bandes-annonces tonitruantes, le chauvinisme boursouflé et, dans le cas de l'OM, le matraquage TF 1 : sur cette danse de l'argent et de la violence, on pouvait passer parce que le cœur du spectacle, le match lui-même, était insoupçonnable. Vingt-deux hommes souffraient et souffraient *sur une pelouse, et cette souf*france au moins était certaine. Le match pouvait se regarder avec une sorte d'innocence, comme n'importe quel spectacle télévisé d'avant Timisoara. On pouvait frémir à l'ordalie des tirs au but. Approuver ou non les cartons jaunes. Qu'un joueur blessé gémît sur la pelouse : on le soupçonnait d'en rajouter un peu, mais pas davantage. On se dressait, on trépignait, on dansait avec Boli, on pleurait avec Tapie. Les vilains soupçons ne dépassaient pas le banc de touche.

Et puis voici des joueurs, menottes aux poignets, entrant et sortant d'un palais de justice. L'un dort à l'hôpital, l'autre en prison. Des poings cognent une voiture où se terre une idole d'hier. Alors on ne sait plus. Ces danses, ces larmes, cette souffrance : des enveloppes, derrière? Les soupçons sont entrés sur le terrain.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 28 juin

TF 1

DAVID SHIFF SOLDES -50% Confiture hommes femmes
PARIS 8e : 13 RUE ROYALE - du lundi au dimanche de 10h à 18h

20.45 Cinéma : Rambo 3. □
Film américain de Peter McDonald (1988). Avec Sylvester Stallone, Richard Crenna, Marc De Jonge.

22.45 Magazine : Mea culpa.
Présenté par Patrick Meney. La vallée en guerre.

23.55 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

20.50 Feuilleton : Le Château des Oliviers.
De Nicolas Gessner, avec Brigitte Fossey, Jacques Perrin (1re épisode).
Réunion de famille en Provence.

22.25 Magazine : Savoir plus.
Présenté par François de Closets. Quand les bronzés font du sport. Invités : le professeur Emile Letourneil, chirurgien spécialisé en traumatologie; les docteurs Jean-Pierre de Mondenard, Jean-Pierre Cousteau et Jean Duby, médecins du sport; Fabrice Santoro, joueur de tennis; Jean Gachassin, ancien joueur de rugby.

23.45 *Journal et Météo.*

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Les Diaboliques. ■■■
Film français d'Henri-Georges Clouzot (1954).

22.45 Journal et Météo.

23.15 Magazine : Strip-Tease.
Présenté par Jean Libon et Marco Lamensch. Cuisine intérieure, de Catalina Villar; Yanito, torero, d'Olivier Lamour et Marco Lamensch; Serrou, c'est Blanc, de Pierre Carles; Duel, d'Abel Carlier.
Dans un grand restaurant; la corrida et les enfants; en suivant Jacques Blanc, président du conseil régional de Languedoc-Roussillon; un père et sa fille.

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Chute libre.
D'Yves Boisset.

22.00 Flash d'informations.

22.10 Le Journal du cinéma.

22.15 Cinéma : Blanc d'ébène. ■
Film français de Cheik Doukouré (1991).

23.40 Cinéma : Ebner, le remue-méninges. □
Film américain de Frank Henenlotter (1987).

ARTE

20.40 Cinéma : Vaudeville. ■
Film français de Jean Marboeuf (1985).

22.05 ▶ Téléfilm : L'Eau, le dernier plongeon, ébauche de film.
De Joao Cesar Monteiro (v.o.).

23.15 Court métrage : L'Août at.
D'Elisabeth Kapnist.

23.30 Cinéma : La Glace à trois faces. ■■
Film français de Jean Epstein (1927).

M 6

20.45 Cinéma : Love Story. ■
Film américain d'Arthur Hiller (1970).

22.40 Téléfilm : Les Envoûtées de Stepford.
De Robert Fuest.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat.
L'écologie est-elle une politique? Avec Edgar Morin, Haroun Tazieff, Alain Lipietz, Guy Konopnicki, Luc Ferry, André Comte-Sponville (2).

21.30 Dramatique. Le Discours de la méthode, d'après Descartes, adapté et interprété par Alain Simon.

22.40 La Radio dans les yeux.
L'actualité du cinéma.

0.05 Du jour au lendemain.
Avec André Gerdles (l'Espace au cinéma).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 juin au Théâtre des Champs-Elysées) : Concerto pour alto et orchestre, de Schnittke; Symphonie n° 6 en *si mineur op. 74, de Tchaïkovski, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit; sol. : Youri Bashmet, alto.*

23.09 Ainsi la nuit. Par Roubina Saidkhanian.

0.33 L'Heure bleue. L'actualité internationale du jazz, par Henri Renaud. Miles Davis et *l'Orchestre de Gil Evans.*

Mardi 29 juin

TF 1

16.25 Jeu : Une famille en or.

16.55 Club Dorothée vacances.
Arnold et Willy; Charles s'en charge; Jeux.

18.05 Série : Huit ça suffit.

18.55 Série : Premiers baisers.

19.30 Série : Hélène et les garçons.

20.00 *Journal, Tiercé et Météo.*

20.45 Cinéma : La Gifle. ■
Film français de Claude Pinoteau (1974).

22.35 Magazine : Durand la nuit.
Présenté par Guillaume Durand, en direct. L'amour, le couple et les vacances.

0.30 Journal et Météo.

0.35 Magazine : Le Club de l'enjeu.
Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.

FRANCE 2

16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Animé par Laurent Romejko.

16.45 Magazine : Giga.

18.25 Série : Riptide.

19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.

20.00 Journal, Météo et Journal des courses.

20.50 Feuilleton : Le Château des Oliviers.
De Nicolas Gessner, avec Brigitte Fossey, Jacques Perrin (2e épisode).
Estelle s'oppose à la vente de sa maison.

22.25 ▶ Magazine : De quoi j'ai l'air?
Présenté par Bruno Masure. Snob ou naturel. Invités : Sonia Dubois, Enrico Macias, Marc Jolivet. Tests proposés en collaboration avec *le Nouvel Observateur.*

23.40 Journal et Météo.

0.00 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field. Spécial tempo Brasil.

FRANCE 3

16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
Invités : Sacha Distel, Bernadette Lafont.

18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
Invitée : Arielle Dombasle.

18.25 Jeu : Questions pour un champion.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 Série : Guerres privées.
Remue-ménage. Avec Mariel Hemingway, Peter Onorati.

21.40 Planète chaude.
Profession mercenaire, documentaire de Bernard Branque et Eric Deroo.

22.35 Journal et Météo.

23.05 Magazine : Les chemins des hommes.
Paul-Emile Victor, un rêveur dans le siècle. 1. Les Années Eskimo.
Rediffusion de cette excellente série de trois films, réalisée en 1990 par Eliane Victor et Jean-Louis Comolli.

0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

16.05 Cinéma : A quoi tu penses-tu? □
Film français de Didier Kaminka (1991).

17.30 Documentaire : Des singes dans la ville.
De Barrie Britton.

18.00 Canaille peluche.
Les Nouveaux Voyages de Gulliver.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.

18.50 Le Top.
Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo, A-Ha.

19.20 Série animée : Tam-tam.

19.22 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.

20.30 Le Journal du cinéma.
Présenté par Isabelle Giordano.

20.35 Cinéma : Twin Peaks. □
Film américain de David Lynch (1992).

22.45 Flash d'informations.

22.55 Cinéma : The Two Jakes. ■
Film américain de Jack Nicholson (1990) (v.o.).

1.10 Cinéma : Ghoulies 2. □
Film américain d'Albert Band (1988).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Macadam.
The Nicholas Brothers (rediff.).

17.55 Documentaire : Des plantes et des hommes.
5. Digitale, la dame de cœur (rediff.).

18.20 Documentaire : Des plantes et des hommes.
6. Belladone et mandragore, les diaboliques (rediff.).

19.00 Magazine : Rencontre.
Marie-France Pisier/Jean Heidmann (rediff.).

19.30 *Documentaire :* L'Empire déchiré.
L'Effondrement de l'Union soviétique, de Stanislaw Kzraminski. 5. Le Dniestr, fleuve funeste de la Moldavie.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Une histoire de nez.
Soirée conçue par Vivien Marx.

20.41 Documentaire : Merde in Paris.
De Ghislain Allon et Michaela Heine.

20.50 Documentaire : Ayez du nez!
D'Uschi Muller et Ray Walter.

21.40 Documentaire : Un fantasme antisémite.
De Henryk Broder.

22.25 Court métrage : Odorama.
De John Hudson et Anita Assal.

22.30 Documentaire : Hérostrate.
Du nouveau au royaume des sens, de Michael Heinrich.

22.50 Court métrage : Les Nez de la nuit.
De Thomas Balzer.

23.10 Cinéma : Le Faucon maltais. ■■■
Film américain de John Huston (1941) (v.o.).

0.45 Cinéma d'animation : Snark.
Oh! What a Knight, de Paul Driessen (3 min).

M 6

14.55 Magazine : Destination musique.
Philippe Lavil.

17.00 Variétés : Multitop.

17.35 Série : Les Aventures de Tintin.
Objectif Lune (1re partie).

18.00 Série : L'Homme de fer.

19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Cosby Show.

20.35 Le mardi, c'est permis.

20.45 Magazine : Grandeur nature.
Présenté par Caroline Avon. Safari dans un jardin; Le rêve d'un enfant; Le Document; Une vie pour les sauver; Mission animaux.
Pour ceux qui s'intéressent à l'environnement et aux animaux.

21.10 Série : L'Etalon noir.
L'aventure commence.

22.50 Série : Mission impossible.
Au sommet.

23.50 Les Stars en noir et blanc.
Avec la série : Destination danger.

0.40 Informations : Six minutes première heure.

0.50 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science.
La base et la piste d'aviation en Terre-Adélie.

21.30 Grand angle. Les femmes de Palerme et la lutte contre la Mafia (rediff.).

22.40 Les Nuits magnétiques.
S'il vous plaît, dessine-moi un collège...

0.05 Du jour au lendemain.
Avec Serge Louplen (Sexties).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Pavillon de musique de la Légion d'honneur, dans le cadre du Festival de Saint-Denis) : Bowijaw, de Lindgren; Pulcinella, de Stravinsky; Symphonie n° 80 en ré mineur, de Haydn; Divertimento pour orchestre à cordes, de Bartok, par l'Orchestre de chambre de Stockholm, dir. Esa-Pekka Salonen.

22.15 Les Voix de la nuit. Par Henri Gorlieb. Manon, extraits, de Massenet.

23.09 Ainsi la nuit.

0.33 L'Heure bleue.

هكذا من الأصل

Le Monde

L'assemblée générale extraordinaire du mouvement écologiste

La querelle des « chefs » hypothèque l'avenir des Verts

Quelque six cents militants des Verts, réunis en assemblée générale extraordinaire, samedi 26 et dimanche 27 juin, à la Cité des sciences de La Villette, à Paris, n'ont pu trancher entre les *« deux cultures »* dont sont porteurs leurs principaux porte-parole, Dominique Voynet et Antoine Waechter. La question du positionnement des Verts se trouve donc, de nouveau, renvoyée à plus tard. Celle d'une *prochaine scission du mouvement écologiste* est, en revanche, ouvertement posée.

« Désormais, ce n'est plus qu'une course de lenteur entre eux. Celui des deux principaux blocs qui, le premier, quittera les Verts, sait qu'il perdra le double bénéfice du sigle et du financement public des partis politiques », constatait, amèrement, un militant de la région parisienne, dimanche 27 juin, juste après la clôture de l'assemblée générale extraordinaire des Verts. Plus que jamais, en effet, la scission du mouvement écologiste, fondé en 1984, est à l'ordre du jour. Dès le début de la réunion, Antoine Waechter, d'ordinaire très optimiste, avait dit lui-même sa crainte de voir celle-ci se transformer en *« congrès de Tours »*, par référence à la rupture intervenue, en 1920, entre communistes et socialistes.

Depuis qu'à l'occasion du débat sur la ratification, par voie référendaire, des accords de Maastricht, les partisans du « oui » et ceux du « non » étaient parvenus, en conseil national, à une stricte égalité (*le Monde* du 1er septembre 1992), les Verts continuent, en toute occasion, à se partager par moitié. Ni le courant des « Verts en mouvement » de M. Waechter, ni celui des « Verts au pluriel » de Dominique Voynet ne parviennent à s'imposer, et, pour mieux préserver leur majorité relative, l'un et l'autre sont de plus en plus soumis aux pressions contradictoires de leurs alliés respectifs : les intégristes de l'autonomie politique ou « Khmers verts », pour le premier ; les anciens de l'extrême gauche pour la seconde.

Clarification refusée

Pour avoir refusé, une fois encore, de provoquer devant l'ensemble des adhérents une clarification sur la stratégie à suivre, les deux principaux animateurs des Verts ont donc essuyé le même échec. Ainsi, Mme Voynet et M. Waechter ne sont pas tout à fait d'accord sur la conception du principe du « ni gauche ni droite », qui consacre l'autonomie politique des Verts, mais aucune des neuf définitions proposées à ce sujet n'a pu recueillir une majorité.

Par voie de conséquence, ni l'un ni l'autre n'envisagent de la même façon la prochaine désignation d'un candidat écologiste à l'élection présidentielle, mais tous deux ont été battus, au profit d'un « groupe central », détaché, depuis peu, du courant waechtérien et qui prône *« une candidature unique entre les Verts et Génération Ecologie »*, à la condition que celle-ci puisse *« être appréciée au regard des progrès et des convergences enregistrés au niveau local entre les deux mouvements »*.

Le point de clivage entre les deux candidats présumés à l'élection présidentielle a donné lieu, du reste, dans la matinée de dimanche, à un épisode tragi-comique, qui restera, sans doute, dans la mémoire des quelque six cents militants rassemblés dans les sous-sols de la Cité des sciences de La Villette. Il est près de 11 heures, ce jour-là, lorsqu'au terme d'une ultime négociation en tête-à-tête, les deux chefs de file des courants opposés reviennent dans la salle sous les projecteurs et les caméras des chaînes de télévision. Ils sont copieusement hués par les militants écologistes qui, depuis la veille, n'ont cessé de dire leur lassitude vis-à-vis de l'interminable guerre des clans et des « petits chefs ».

Ancien député européen et porte-parole du mouvement, Yves Cochet monte à la tribune pour signaler discrètement qu'un accord vient d'intervenir. Suprême maladresse, la présidente de la séance, Marie-Anne Isler-Béguin, vice-présidente du Parlement européen, interrompt alors les opérations de vote pour annoncer à l'assemblée que *« les porte-parole »* des Verts souhaitent faire une déclaration commune. Il n'en faut pas davantage pour que la quatrième porte-parole du mouvement, Andrée Buchmann, qui n'a pas été consultée, se saisisse du micro pour faire part de sa démission, qu'elle reprendra une heure plus tard. Entre-temps, les deux principaux animateurs des Verts ont retiré les textes qui les opposent sur le profil du candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1995, avant de les représenter à nouveau et d'être battus, l'un et l'autre, au profit d'une proposition de compromis, cosignée précisément par Mme Buchmann, selon laquelle, en somme, il est urgent d'attendre.

Un flou cultivé

Au total, après deux jours de débats et une bonne centaine de votes successifs effectués par voie électronique, les délégués présents, porteurs de près de 2 400 mandats (soit la moitié des adhérents des Verts), n'ont pas tranché sur la question du « ni-ni », dénoncée par certains d'entre eux comme étant celle du *« mi-gauche, mi-droite »*. Ils n'ont pas pu davantage arbitrer entre les deux principales conceptions qui séparent, pour les prochaines échéances électorales, les partisans de M. Waechter et ceux de Mme Voynet, les premiers étant d'abord soucieux de livrer à cette occasion le message des Verts, les autres voulant surtout favoriser un regroupement des différentes familles de la mouvance écologiste et alternative (*le Monde* du 26 juin).

Le texte intitulé « Stratégie », adopté lors du vote final par 56,7 % des mandats contre 35,4 % (il y a eu 7,9 % d'abstentions ou refus de vote), cultive le flou, à l'exception, peut-être, des élections européennes de 1994, en vue desquelles les Verts se sont prononcés pour *« une liste unitaire regroupant les partisans d'une Europe des régions et des peuples »*. *« L'existence de deux cultures fortes, au sein des Verts, nous empêche totalement de peser sur les choix politiques »*, analyse Jean-Louis Vidal, ancien conseiller de Paris et proche de M. Waechter. Plus pessimiste encore, le directeur de la revue *Ecologie politique*, Jean-Paul Deléage, affirme : *« Nous sommes entrés dans une phase de dégénérescence. Le débat est empoisonné par ceux qui ne cherchent qu'à se compter. Je ne donne pas cher de l'avenir des Verts. »*

Marie-Christine Blandin, présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, convient, elle aussi, avec regret, que *« le métissage n'a pas eu lieu »* entre *« les défenseurs des petits oiseaux »*, les féministes, les ex-gauchistes et les spécialistes des biotopes. *« Les Verts*, dit-elle, *sont à un âge décisif. Ils doivent choisir de poursuivre la cohésion par la lâcheté, en feignant d'ignorer les « couacs », ou de créer la cohésion par leur identité et la force de leurs idées. »*

JEAN-LOUIS SAUX

Les Etats généraux des socialistes

Pierre Mauroy souhaite que le PS ne devienne pas un « parti de pleureuses »

Pierre Mauroy a déclaré, dimanche 27 juin, au « Forum RMC-l'Express », que *« la meilleure application qu'on puisse faire du « big bang » serait de mettre fin aux courants »* à l'intérieur du Parti socialiste.

Le sénateur du Nord, maire de Lille et président de l'Internationale socialiste, a expliqué qu'*« un parti qui s'est offert le congrès de Rennes et où les courants de pensée se sont transformés en courants de pouvoir doit mettre de l'ordre dans sa maison »*. *« Le PS ne sera pas crédible s'il reste avec l'organisation actuelle*, a affirmé M. Mauroy. *Je dis aux militants qu'ils doivent imposer un changement sur le plan-là. »*

« Un peu de basisme »

« C'est dur d'être premier secrétaire du PS, a dit le maire de Lille, qui avait lui-même rempli cette fonction de 1988 à 1992. *Il ne faut pas seulement dire ce que l'on pense ; il faut, aussi, essayer de traduire ce que les militants pensent. Michel Rocard est en train de s'adapter à la fonction qui est la sienne, c'est-à-dire de représenter l'ensemble des socialistes. (...) Je soutiens ses efforts. »*

M. Mauroy a commenté la préparation des Etats généraux des socialistes, qui doivent s'achever à Lyon à la fin de cette semaine. *« On donne la parole aux militants, ils ont le pouvoir*, a-t-il dit. *J'espère qu'ils vont en profiter hardiment à Lyon. Ils portent un jugement sur ce que nous avons fait. Cela me paraît tout à fait sain. A condition de pas le prolonger. (...) On ne veut pas un parti de pleureuses. On ne va pas toujours être dans les états généraux. »*

Pas de « factions somaliennes »

Observant que *« les socialistes, aujourd'hui, font un retour à gauche, un peu de basisme »*, il a affirmé que *« le PS a raison de marquer son orientation à gauche »*, mais qu'il doit le faire *« en sachant qu'il faut prendre en compte les grand équilibres et le marché »*. *« Ce qui serait dramatique, ce serait de revenir à un PS d'il y a vingt ans ou davantage »*, a souligné le sénateur du Nord.

La fédération socialiste des Bouches-du-Rhône a réuni ses états généraux départementaux, samedi. Le premier secrétaire, François Bernardini, fabiusien, a invité les divers responsables fédéraux à ne pas se conduire comme des *« factions somaliennes »*. La délégation élue pour les assises de Lyon comprend quarante-neuf fabiusiens, vingt-et-un jospinistes, seize rocardiens et huit membres de l'ancien courant Socialisme et République de Jean-Pierre Chevènement.

SOMMAIRE

DÉBATS

Un entretien avec Jean-Clément Martin 2

ÉTRANGER

M. Izetbegovic semble renoncer à boycotter les négociations sur l'avenir de la Bosnie 3

Nouvelle avancée arménienne dans le Haut-Karabakh 3

Irak : les réactions après le raid américain contre Bagdad ..... 4 et 5

Nigéria : le général Babangida annonce une nouvelle élection présidentielle 6

Cambodge : les néo-communistes auront plus de ministères que les royalistes 6

POLITIQUE

Les députés ont adopté la révision de la loi Falloux 7

La visite d'Edouard Balladur à Toulouse 8

Cantonales partielles 9

SOCIÉTÉ

Le synode de l'Eglise de Lyon préconise l'ordination d'hommes mariés et le diaconat des femmes 10

L'enquête sur le match Valenciennes-Marseille 10

Comptes et mécomptes de Michel Noir 11

Les premiers essais de thérapie génique contre la mucoviscidose vont être tentés en France 11

SPORTS

Athlétisme : le premier podium des Français en Coupe d'Europe 12

Handball : la France battue en finale des Jeux méditerranéens 12

Tennis : les championnats de Wimbledon 12

CULTURE

Festival de danse à Montpellier 14

La république musicale de Round-Top 14

Noir Désir à Budapest 14

Cinéma : l'Arménie à Beaubourg. 15

ÉCONOMIE

La rigueur salariale et les accords patronat-syndicats dans les entreprises 17

La grande panne du réseau des cartes bancaires 18

Le gouvernement danois a fait adopter une profonde réforme fiscale 18

Vie des entreprises 20

COMMUNICATION

Le 40e Festival du film publicitaire à Cannes : les spots au régime ... 19

L'ÉCONOMIE

• Industrie et commerce : la guerre se rallume • 1983 : l'« autre politique », déjà • Pays-Bas : un pays « malade du social » • Dossier : le marché de l'or • Opinions : « Privatisations : l'onde de choc », par François Morin ..... 25 à 34

Services

Abonnements 33

Annonces classées 22

Carnet 22

Loto 12

Marchés financiers .... 20 et 21

Météorologie 23

Mots croisés 22

Radio-télévision 23

Spectacles 16

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Économie » folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 27-28 juin 1993 a été tiré à 523 327 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-Médecine » : **des pièges pour la mouche qui tue**

Les victimes de la maladie du sommeil se comptent encore par dizaines de milliers en Afrique. Tradition et science s'associent pour mettre au point de nouveaux pièges.

« Le Monde Initiatives » : **des CE agissent pour l'emploi**

Plutôt que d'offrir des voyages aux salariés, des comités d'entreprise luttent contre le chômage avec leurs moyens. Ainsi quelques initiatives allant d'actions visant à l'amélioration de la compétitivité à la reconversion de la société, en passant par la création de clubs d'investissements pour soutenir des projets d'entreprise.

Ancien ministre

Jacques Douffiagues présidera une société de commercialisation d'armements

Jacques Douffiagues, ancien ministre de l'équipement et des transports durant le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac entre 1986 et 1988, a été élu, jeudi 24 juin, président du conseil de surveillance de la Société française d'exportation de systèmes d'armement (SOFRESA). Il succède à Jean-Claude Sompairac qui, après en avoir été le directeur général en 1979, présidait la SOFRESA depuis avril 1991. Le mandat de M. Sompairac, qui est âgé de soixante-sept ans, courait en principe jusqu'au 8 avril 1994. M. Douffiagues est un proche du ministre de la défense, François Léotard. Créée en 1974, la SOFRESA, dont l'Etat est actionnaire en même temps que divers industriels, nationalisés ou privés, de l'armement, est chargée de promouvoir les ventes d'armes de la France dans les pays arabes du Moyen-Orient et, principalement, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, Qatar et l'Egypte, qui veulent commercer d'Etat à Etat. On prête l'intention à M. Douffiagues de vouloir modifier les statuts de la SOFRESA en société à conseil d'administration.

[Né le 28 janvier 1941 à Paris, ancien élève de l'ENA, conseiller maître à la Cour des comptes, Jacques Douffiagues a notamment dirigé le cabinet de Jean-Pierre Soisson (secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, puis à la jeunesse et aux sports en 1976-1977), avant d'être élu député UDF du Loiret, conseiller régional et conseiller municipal d'Orléans en 1978. Il devient maire d'Orléans en 1980. Réélu député du Loiret en 1986, il devient ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports dans le gouvernement de Jacques Chirac (de 1986 à 1988). En 1988, il abandonne tous ses mandats électifs et, en 1990, il préside les Editions techniques, qui viennent de passer sous le contrôle du groupe Reed Elsevier.]

EN BREF

□ **Week-end meurtrier dans les Alpes : six morts.** – Six personnes pratiquant des activités de montagne dans les Alpes ont trouvé la mort samedi 26 et dimanche 27 juin. Samedi, un skieur s'est tué alors qu'il évoluait sur le glacier du Mont-de-Lans, dans le massif de l'Oisans, près de La Grave (Isère), et un randonneur a fait une chute mortelle dans une cascade dans le massif des Grandes Rousses, près de Mizoens (Isère). Dimanche, deux alpinistes de nationalité française sont tombés d'une hauteur de deux cents mètres alors qu'ils se trouvaient dans le couloir Whymper, sur le versant est de l'aiguille Verte (Haute-Savoie). Deux adeptes du parapente et du deltaplane sont morts accidentellement dans la région du Planpraz (Haute-Savoie), près de l'aiguille du Brévent. Les services de secours en montagne de la région ont effectué de nombreuses interventions pour venir en aide à des montagnards en difficulté.

□ **Mort du critique de cinéma Albert Cervoni.** – Le critique de cinéma Albert Cervoni est décédé samedi 26 juin à l'hôpital de Longjumeau (Essonne) des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante-cinq ans. *Né le 5 février 1928 à Marseille*, Albert Cervoni, militant communiste, fut notamment spécialiste des cinémas soviétiques et des pays de l'Est. Il contribua à la découverte des œuvres d'Eisenstein. Il avait débuté à *la Marseillaise* avant de rejoindre *l'Humanité* en 1970 où il devait effectuer tout le reste de sa carrière.

□ **Henri Martre prochain président de l'Afnor.** – Henri Martre devait être élu lundi 28 juin à la présidence de l'Afnor (Association française de normalisation), lors de l'assemblée générale de cet organisme, au Futuroscope de Poitiers. Henri Martre succèdera ainsi, pour une période de trois ans, à Philippe Boulin, qui ne s'est pas représenté. Ancien PDG d'Aérospatiale de mai 1993 à juillet 1992, Henri Martre, né le 6 février 1928 à Belesta (Ariège), est ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur général de l'armement.

□ **CFE-CGC : Jean-Pierre Chaffin candidat à la succession de Paul Marchelli.** – Jean-Pierre Chaffin, président de la fédération de la métallurgie de la CFE-CGC, a annoncé mercredi 23 juin à Chartres (Eure-et-Loir) sa candidature, en octobre, à la présidence de la confédération, Paul Marchelli ayant décidé de ne pas se représenter. Face à M. Chaffin, dont la fédération représente quelque 20 % des mandats, Marc Vilbenoit, actuel secrétaire général de la CFE-CGC, a déjà fait connaître son intention de briguer lui aussi la présidence de la confédération des cadres.

□ **La municipalité de Suze-la-Rousse maintient sa plainte contre TF1.** – Le conseil municipal de Suze-la-Rousse (Drôme) a décidé, vendredi 25 juin, de maintenir sa plainte contre TF1, à propos de l'émission « Mea culpa » du 27 mai, consacrée à l'inceste (*le Monde* des 5, 6-7, 13-14 et 15 juin). La municipalité avait porté plainte au début du mois de juin, estimant que la présentation du village comme soutenant le père incestueux était partiale. Elle avait annoncé qu'elle se rétracterait si un droit de réponse lui était accordé. TF1 précisait alors qu'il était seulement question à ses yeux d'une *« mise au point »* et qu'il n'y avait aucun engagement de sa part quant à la diffusion d'un reportage touristique « compensatoire » dont avait fait état la municipalité.

□ **Nouvelle interdiction d'un journal pro-FIS en France.** – Le ministère de l'intérieur a interdit, par un arrêté publié au *Journal officiel* du dimanche 27 juin, la nouvelle version de l'hebdomadaire de la Fraternité algérienne en France (FAF), groupuscule proche du FIS (Front islamique du salut). Intitulée *Résistance*, la publication de la FAF reprenait, depuis trois semaines, le fond et la forme du *Critère*, le bulletin que le ministère de l'intérieur avait interdit (*le Monde* du 7 juin), le jugeant *« de nature à causer des dangers pour l'ordre public en raison de sa tonalité violemment anti-occidentale et anti-française »*. La nouvelle interdiction avait été demandée par les autorités algériennes, notamment par le ministre des affaires étrangères, lors de sa visite à Paris le 18 juin.

□ **AFGHANISTAN : des tirs de roquettes font 17 morts à Kaboul.** – Des salves de roquettes ont de nouveau été tirées, samedi 26 et dimanche 27 juin, sur la capitale de l'Afghanistan, apparemment par les chiites de l'alliance Wahdat, en lutte contre Ahmed Shah Massoud, ministre de la défense démissionnaire. Les tirs ont fait 17 morts et 55 blessés. Cependant le premier ministre, Gulbuddin Hekmatyar, est entré samedi dans le centre de Kaboul, pour la première fois depuis la victoire des islamistes en avril 1992, afin de participer à une réunion du conseil de coordination économique, que préside le chef de l'Etat, Burhanuddin Rabbani. – *(Reuter, UPI.)*

□ **CHINE : exécution de 59 trafiquants de drogue.** – Les autorités chinoises ont annoncé l'exécution, vendredi 25 et et samedi 26 juin, de 59 trafiquants de drogue, à l'occasion de la Journée internationale contre les stupéfiants. Le record d'exécutions revient au Yunnan, province du sud-ouest du pays qui borde le « Triangle d'Or », centre mondial de culture du pavot et de fabrication de l'héroïne : 28 hommes y ont été exécutés. A Xian, capitale du Shaanxi, dans le nord-ouest, 13 trafiquants ont reçu la rituelle balle dans la nuque. La veille, 18 hommes avaient été exécutés à Canton et dans la province du Fujian. – *(Reuter.)*

□ **SRI-LANKA : 22 morts dans l'attaque d'un camp rebelle.** – Vingt-deux personnes au moins, dont deux soldats, ont été tuées dimanche 27 juin lors d'affrontement, qui ont suivi l'attaque par l'armée d'un camp d'entraînement de séparatistes du LTTE (Tigres libérateur de l'Eelam tamoul), a annoncé lundi la police sri-lankaise. Cet événement a eu lieu à Angodawillu, dans l'est du pays. Le camp, caché dans la jungle, a été pilonné par l'artillerie, les hélicoptères et les avions de combat avant l'intervention de l'infanterie.

LATREILLE
SPÉCIALISTE DU TRÈS BEAU VÊTEMENT
soldes d'été
DERNIERS JOURS
62 rue St André-des-Arts, 6e
Tél: 43.29.44.10
PARKING ATTENANT A NOS MAGASINS

renoma
–30 % SOLDES –50 %
HOMME - FEMME
Boutique : 129 *bis*, rue de la Pompe, PARIS-16e

La surenchère des emballeurs

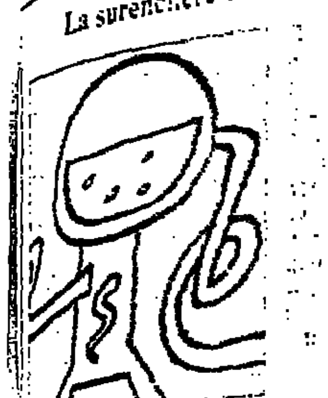

page 26

L'EC

CÔTÉS

1983 : l'« autre politique », déjà

En mars 1983 la France avait failli choisir une « autre politique ». Celle qui lui a été préférée est toujours appliquée

Philippe Simonnot

Lire la suite pages 30 et 31

CONSÉQUE

Indus

PAYS-BAS

Un pays « ma

Une enquête parlementaire ... tenté une remise à plat ... néerlandais Généreux ...

AMSTERDAM
de notre correspondant

[illegible]

Le Monde

La surenchère des emballeurs

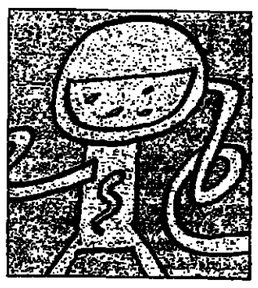

Quels sont les emballages les plus « écologiques » ? Les nôtres, les nôtres ! crient, chacun de son côté, les fabricants d'aluminium, d'acier, de plastique et de carton. Au consommateur, donc, de s'y retrouver...

page 26

Privatisations : l'onde de choc

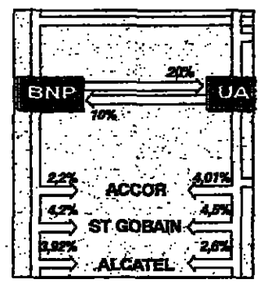

Le projet de privatisation du gouvernement ne semble pas prêter à débat. Grave erreur, selon François Morin, professeur à l'université de Toulouse-I, car les répercussions sur l'économie française seront considérables.

page 33

Dossier : le marché de l'or

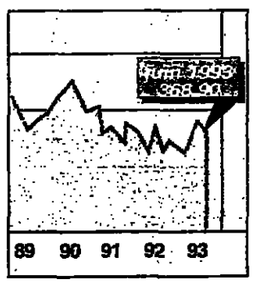

Le « fabuleux métal » fait depuis quelques mois une remontée spectaculaire, qu'enregistrent, impassibles, les gentlemen londoniens chargés des cotations. L'or a-t-il un avenir autre que spéculatif ? Les experts sont partagés.

page 32

MODE D'EMPLOI 26
Humeur, par Josée Doyère : Casse-tête. La cote des mots, par Jean-Pierre Colignon : Buy-back. Livres : Terres défrichées. Notes de lecture. A signaler. Agenda.

PERSPECTIVES ..... 27 à 31
Privatisations en Amérique latine (II) : Argentine : le succès dans le malentendu. Le pari gagné de France Télécom. Adjugé ! L'Uruguay a renoncé.

CONJONCTURE 34
La production industrielle : Reprise hors d'Europe. L'ex-URSS : discrétion française. L'Ukraine : L'impasse. La construction ferroviaire : Evolution en dents de scie.

L'ECONOMIE

À-CÔTÉS

1983 : l'« autre politique », déjà

En mars 1983 la France avait failli choisir une « autre politique ». Celle qui lui fut préférée est toujours appliquée

UNE « autre politique économique » est-elle possible ? Philippe Séguin vient de rouvrir avec fracas le débat qui avait été clos dix ans plus tôt par le gouvernement Mauroy. En mars 1983, en effet, la France avait *été à deux doigts de sortir du système* monétaire européen (SME) et de laisser flotter le franc. Finalement, après une longue hésitation, François Mitterrand s'est résigné à une austérité accrue et à la dévaluation du franc – la troisième d'un règne qui avait à peine deux ans. A ce prix, le franc restait rattaché au mark, et le SME était maintenu autour du pivot franco-allemand. La politique dite du *« franc fort »*, assise sur la rigueur, était lancée.

Dix ans après, Edouard Balladur, à la suite des gouvernements Mauroy, Fabius, Rocard, Cresson et Bérégovoy, continue, pour l'essentiel, la politique *décidée au tout début du printemps* 1983. Ainsi le choix qui a été fait cette année-là engageait-il la France pour au moins une décennie.

Pourtant aucun des acteurs n'a eu, à l'époque, conscience de la gravité de la décision qui était prise dans les tourbillons de l'agitation quotidienne, tandis que, comme à l'accoutumée aux alentours du pouvoir suprême, s'aiguisaient de féroces ambitions personnelles.

Philippe Simonnot

Lire la suite pages 30 et 31

CONSÉQUENCE DE LA CRISE

Industrie et commerce : la guerre se rallume

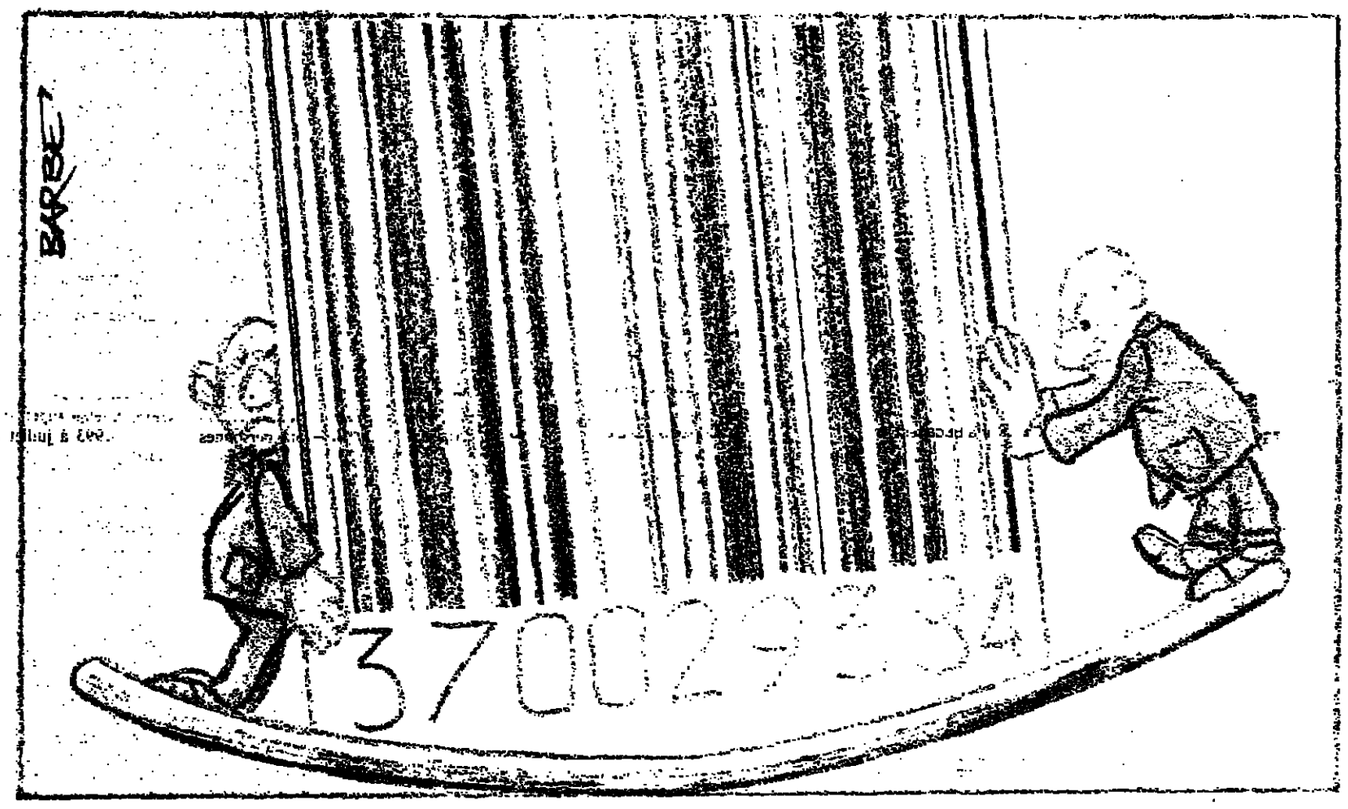

Les relations entre la grande distribution et ses fournisseurs industriels ont toujours été tumultueuses. Mais la croissance économique arrangeait tout le monde et arrondissait bien souvent les angles. Aujourd'hui que la consommation piétine, et que la guerre des prix fait rage, les conflits se réveillent exacerbés par la crise.

Lire page 29 les articles de Dominique Gallois et Pierre-Angel Gay

PAYS-BAS

Un pays « malade du social »

Une enquête parlementaire a, pour la première fois, tenté une remise à plat du système de protection sociale néerlandais. Généreux, coûteux, mais... consensuel

AMSTERDAM
de notre correspondant

TOUS les matins du 13 mai au 18 juin dernier, neuf députés néerlandais se sont réunis au premier étage de l'Assemblée nationale à La Haye. Installés tels des juges derrière une longue table hérissée de micros, ils ont fait défiler à leur « barre » une soixantaine de personnes, acteurs et témoins d'un « drame » national : la dérive de la sécurité sociale.

En 1992, de l'assurance-maladie aux allocations familiales en passant par les retraites ou le chômage, les transferts sociaux ont représenté 148,7 milliards de florins (446 milliards de francs, régimes des fonctionnaires exclus), soit 21,3 % du revenu national (l'ensemble des dépenses collectives atteignant 63,8 % !). Le pays est *« malade du social »*, selon la formule du chef du gouvernement : pour *100* Néerlandais actifs, 86 autres sont inactifs, vivant d'une allocation (hors retraites). Et la législation est un vrai maquis : *« Même nous, avons parfois du mal à nous y retrouver »*, admet un porte-parole du ministère des affaires sociales.

C'est bien à un début d'examen de conscience du modèle néerlandais d'Etat-providence que s'est livrée la *« commission d'enquête parlementaire sur la sécurité sociale »*. Même si les auditions n'ont porté que sur trois des nombreux produits de la « fabrique à allocations » que sont les Pays-Bas : l'assurance-maladie (ZW), l'assurance-chômage (WW) et l'assurance-invalidité (WAO), qui ont coûté l'an dernier 47 milliards de florins (141 milliards de *francs). Un petit tiers, seulement, des dépenses* de « sécu » a donc été passé au crible. Et c'est moins la problématique financière que le fonctionnement du système social qui motivait l'investigation des députés (deux chrétiens-démocrates, deux travaillistes, deux libéraux, un centriste réformateur, un protestant conservateur et un Vert-gauche).

CÉSURE • Les Pays-Bas connaissent deux types d'assurance sociale : celles propres aux salariés (maladie, chômage, invalidité, caisse maladie), financées par des cotisations, et les assurances générales, dites populaires (vieillesse, veuvage, soins hospitaliers, allocations familiales, assistance sociale), financées par le budget. Cette césure reflète l'histoire sociale du pays (1) : la protection contre les risques matériels de l'existence a d'abord relevé des Eglises (jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle), ensuite des patrons et des organisations ouvrières (qui s'entendirent, dans la première moitié du vingtième siècle, pour jeter les bases du régime social des travailleurs), et enfin de l'Etat (qui, depuis 1945, s'estime responsable de la sécurité et du bien-être de tous les membres de la communauté nationale).

Ainsi s'est progressivement mis en place, en *se sophistiquant, le système social néerlandais.* Profondément enraciné (on en trouve les prémices dans les guildes du Moyen Age), il combine *« pensée chrétienne et tradition socialo-ouvriériste »* (si bien qu'il n'est l'apanage d'aucun courant politique) et constitue un pilier de l'organisation du pays : la régulation sociale met un sérieux bémol au credo économique libéral ; elle est en outre le domaine quasi réservé des *« partenaires sociaux »*, à qui le *« modèle d'harmonie »* néerlandais donne une large place.

Christian Chartier

Lire la suite page 27

(1) *Cf. l'Histoire des Pays-Bas*, de Christophe de Voogd, parue chez Hatier dans la collection « Nations d'Europe ».

orientations SERVICE

Filières, débouchés, métiers : des écoles vous informent.

M. Mme Mlle _____
Adresse _____
Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____
Niveau d'études 92-93 _____ Age _____
désire recevoir gratuitement des informations sur des écoles qui forment aux secteurs suivants (cochez les filières qui vous intéressent) :

- ☐ Classes Préparatoires
- ☐ Grandes Ecoles Scientifiques
- ☐ Grandes Ecoles de Commerce, Gestion
- ☐ Préparer un MBA
- ☐ 3e Cycles de Gestion, Droit
- ☐ Ecoles à Vocation Internationale
- ☐ Vente, Commerce, Distribution, Gestion
- ☐ Architecture Intérieure
- ☐ Arts Graphiques
- ☐ Assistante de Direction/Bureautique
- ☐ Assurances
- ☐ Communication et Culture
- ☐ Communication, Publicité
- ☐ Communication par le Volume
- ☐ Comptabilité
- ☐ Cours par Correspondance Sciences Po
- ☐ Danse
- ☐ Délégué Médical
- ☐ Design, Design Industriel
- ☐ Expertise Comptable
- ☐ Formation en Alternance
- ☐ Formation Continue
- ☐ Gestion Financière
- ☐ Gestion du Personnel
- ☐ Gestion, Commercial en Parfumerie
- ☐ Hôtellerie, Management, Administration
- ☐ Hôtellerie, Tourisme, Accueil
- ☐ Informatique
- ☐ Ingénieur Aéronautique/Automobile
- ☐ Journalisme
- ☐ Logistique Distribution
- ☐ Ostéopathie
- ☐ Paramédical
- ☐ Prothésiste Dentaire
- ☐ Relations Internationales
- ☐ Sciences Politiques

Adressez ce bon à Orientations Service, 28, rue de La Trémoille 75008 Paris (réponse par courrier uniquement) ou composez sur minitel 3615 code ORIENTATIO

M 93-18

هكذا من الأصل

MODE D'EMPLOI

ENVIRONNEMENT

Les emballeurs font de la surenchère

La récupération des emballages, qui se met en place en Allemagne et dans toute l'Europe, provoque une âpre compétition entre industriels. Chacun affirme que son matériau (aluminium, acier, plastique, carton) est le plus apte au recyclage

L'OFFENSIVE a commencé en mai dernier avec les fabricants d'aluminium. *« Il y a une vie après la mort »*, clamait une boîte de boisson, tout sourire. Avec des arguments en béton : l'aluminium est recyclable à 100 %, il fait économiser 95 % d'électricité par rapport à la première fusion et conserve intégralement ses qualités premières. Toutes choses bien connues des constructeurs d'avions, des fabricants de blocs-moteurs automobiles ou des entrepreneurs de menuiserie industrielle, qui recyclent déjà 70 % du métal utilisé.

Dans l'emballage, en revanche, le recyclage de l'aluminium n'en est qu'à ses débuts en France. Même si Pechiney a pu profiter de Roland-Garros pour récupérer 30 000 boîtes de Coca-Cola ou de Perrier, on est loin en France d'avoir atteint le niveau nord-américain qui permet, au Québec par exemple, de payer cinq *« sous »* (*cents*) la boîte rapportée par le consommateur.

C'est que la bonne vieille boîte de conserve en acier étamé conserve sa prééminence, grâce notamment à l'explosion des aliments pour chiens et chats. D'où la contre-offensive des producteurs d'acier, qui vantent aujourd'hui leurs emballages, reconnaissables à un petit aimant stylisé, censé symboliser la récupération par électro-aimant. L'argument des aciéristes va à l'encontre des fabricants d'aluminium. Point n'est besoin, disent-ils, de récupérer les boîtes avant l'envoi des ordures ménagères en usine d'incinération : il suffit de procéder au tri magnétique du mâchefer à la sortie des fours, et l'on récupère alors tous les métaux ferreux.

CONTRE-ATTAQUE • Afin de prouver la force de cet argument, Sollac s'est associé à la TIRU (qui incinère les déchets en région parisienne) pour installer, en août dernier, un atelier de broyage des ferrailles à Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne), où l'on récupère toutes les boîtes de conserve et les autres matériaux en acier passés par les fours d'incinération. Pour les récupérateurs, le passage au four a l'avantage de débarrasser l'acier étamé de son étain (il faut compter deux à trois kilos d'étain par tonne de ferraille).

Cette nouvelle société, baptisée TIRFER, peut ainsi affirmer que tous les aciers d'emballage utilisés dans l'agglomération parisienne sont désormais intégralement récupérés (actuellement, 30 % des emballages aciers sont récupérés en France, le reste allant rouiller en décharge).

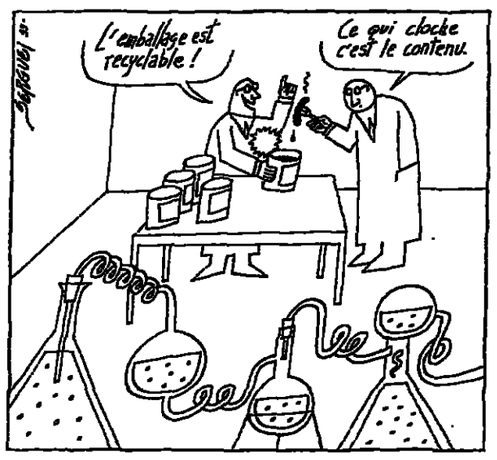

L'offensive des métalliers a aussitôt déclenché une contre-attaque en règle des autres emballeurs, à commencer par la Chambre syndicale des emballages en matière plastique et sa filiale Valorplast. Les plasticiens font valoir que leur production représente 25 % des matériaux français d'emballage, soit le deuxième matériau après le carton, et donc loin devant l'acier et l'aluminium. La profession s'est engagée à recycler en 1996 un minimum de 4 000 tonnes d'emballage en polyéthylène haute densité (l'équivalent d'un milliard de bouteilles et flacons en plastique).

Mais elle est actuellement déstabilisée par l'évolution de la récupération en Allemagne, où la mise en place du DSD (*Dual System Deutschland*) laisse prévoir la collecte de 350 000 tonnes d'emballages plastiques en 1993. Comme la capacité de traitement de l'industrie allemande est très inférieure (250 000 tonnes selon un porte-parole du DSD, moins de 100 000 tonnes selon Valorplast) et que l'incinération y est sévèrement limitée, les récupérateurs craignent l'arrivée sur le marché français d'emballages allemands accompagnés de chèques qui atteignent 2 000 F la tonne !

FORME • Quant aux cartonniers, qui tiennent le haut du pavé de l'emballage, ils doivent aujourd'hui défendre les mérites de l'emballage carton pour les boissons, car c'est le point faible du matériau lorsqu'on parle de recyclage. Le carton, lorsqu'il n'est pas trié à la source, finit en décharge ou dans le four d'incinération, sans possiblité d'être récupéré autrement que sous forme de chaleur. En outre, la boîte de lait ou de jus de fruit vide occupe beaucoup de place dans la poubelle lorsqu'elle conserve sa forme. On ne peut la comprimer comme une boîte d'aluminium. L'Alliance Carton Nature, qui regroupe douze fabricants de carton ou emballages à base de carton, suggère donc aux consommateurs de rincer leur boîte de lait après usage et de la remettre bien à plat, afin de lui faire reprendre sa forme première. De la sorte, affirme la profession, un consommateur pourrait stocker ses emballages vides pendant deux ans dans une poubelle normale, puisqu'il ne consomme en moyenne que deux kilos par an d'emballage carton de boisson.

Au consommateur de s'y retrouver...

Roger Cans

HUMEUR • par Josée Doyère

Casse-tête

RÉVISION déchirante : industriels et distributeurs viennent de s'apercevoir que les consommateurs... sont devenus intelligents. Vous, moi, nous tous, pour nos achats quotidiens, pour notre équipement de base, nous avons décidé d'acheter le moins cher possible...

Fini, l'achat de la marque phare pour la boîte de sardines ou de petits pois, pour le petit suisse, la crème glacée, le pyjama du petit dernier, le jean de sa sœur ou les slips de leur père. Fini le « sacrifice » fait pour acheter très cher un téléviseur grand écran, un magnétoscope haut de gamme ou un frigo-congélateur dernier cri...

Bien sûr, pour une fête, ou pour faire un cadeau, il arrive encore qu'on mette le paquet. On trouve comme ça, dans le bar de la salle de séjour, le whisky « pure malt » illustrissime réservé aux invités, mais... on ne le transvase plus systématiquement dans la si jolie carafe de cristal taillé : celle-ci accueille dans ses flans parallélépipédiques... le pétrole ordinaire du supermarché du coin (il y a si peu de vrais connaisseurs !).

Pis encore, pour acheter dans les boutiques de luxe vêtements ou accessoires de grande classe, on attend les soldes ! Mieux, loin de frimer, pour faire croire qu'on a acheté cher, on se murmure le prix, on s'alerte sur la date...

Au fond, c'est une conséquence logique des politiques commerciales menées par lesdits industriels et distributeurs. Pendant longtemps, les produits « libres » ou « orange » ou sans marque, à prix très cassés, n'ont pas réussi une vraie percée sur le marché. Mais nous a-t-on assez répété que ces produits étaient fabriqués par les mêmes industriels qui nous faisaient payer fort cher les mêmes articles, ornés de l'étiquette portant le nom de la marque nationale. Cela faisait cher le carré de papier... si joli soit-il !

Et puis, à force de faire fabriquer dans des pays du tiers-monde à bas salaires les appareils de grande marque, on a bien fini par se rendre compte que, quitte à trouver « made in Macao, Taiwan, China... ou Petaluma » derrière le téléviseur, cela ne valait peut-être pas le coup de le payer deux fois plus cher.

De plus, les concentrations, regroupements, accords de fabrication amoncés à grands coups de trompes nous ont fait comprendre – mieux que n'importe quelle publicité – qu'il pouvait n'exister en Europe que trois ou quatre fabricants d'un produit, vendu sous quarante marques différentes. La pratique classique et autrefois secrète des constructeurs concurrents de faire appel au même producteur d'une pièce donnée est aussi souvent observée...

Tout cela ôte beaucoup d'aura à l'image de marque d'un produit ou d'un appareil. Si le mouvement se confirme, il va falloir trouver autre chose que la publicité, l'emballage ou le logo pour redonner leur lustre perdu aux grandes marques.

Un vrai casse-tête (chinois ?) pour les hommes de marketing, les industriels qui les emploient et les commerçants. ■

LA COTE DES MOTS

Buy-back

Dans les relations commerciales internationales figure la technique dite du *buy-back*, qui revient en fait à un règlement en nature. Un pays « vend » des moyens de production (usine, matériel, équipements, etc.) à un autre – moins avancé le plus souvent – et accepte en guise de paiement de reprendre une partie des produits, et objets, fabriqués grâce à ces moyens de production.

Tout comme son synonyme *cash-back*, *buy-back* peut, et doit, être remplacé par l'expression *achat en retour*, dont l'emploi ne semble pas être encore très usuel...

Pouvant donc être également traduit par *achat en retour*, l'anglicisme *cash-back* concerne en particulier une technique de vente promotionnelle. Ici, le vendeur – petit commerçant, demi-grossiste, etc. – s'engage à rembourser à l'acheteur, à l'expiration d'un délai convenu, la somme payée pour l'achat d'un meuble, d'un appareil électroménager ou audiovisuel, etc.

On peut imaginer qu'au moment de la demande de remboursement le consommateur devra présenter le certificat avalisant cet accord *d'achat en retour... si le vendeur* exerce bien toujours son commerce. Evidemment, le *montant du remboursement* tient compte de l'inflation (le cas d'une déflation semble ignoré...).

Il convient toutefois de préciser un point de ce type d'engagement : le remboursement est-il effectué sous forme de chèque ou bien sous la forme d'un nouvel appareil censé être de même valeur (toujours en fonction de l'inflation) ?

Le retour vaudra-t-il l'aller...?

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Terres défrichées

Trois ouvrages permettent d'entrevoir, avec un optimisme raisonnable, l'avenir de l'agriculture française et du monde paysan, soumis à la pression continue de la modernisation

LES CHAMPS DU FUTUR
de Bertrand Hervieu.
Éd. François Bourin,
175 pages, 110 F.

LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE
d'André Neveu.
Uni-Editions,
170 pages. 135 F.

LIVRE BLANC
rédigé par l'association Agriculture 2000.
Economica,
192 pages, 100 F.

DEPUIS un an l'agriculture occupe le devant de la scène et donne tout naturellement lieu à une abondante littérature. On retiendra les contributions que viennent d'apporter un sociologue, un économiste et un groupe d'agriculteurs et d'opérateurs économiques qui ont créé l'association Agriculture 2000. Sous le titre *les Champs du futur*, Bertrand Hervieu s'interroge aussi bien sur le destin de la société agraire française – ou du moins sur ce qu'il en reste – que sur les atouts, économiques, écologiques et culturels dont dispose pour entrer dans le troisième millénaire la profession agricole, en tout cas ses représentants les plus déterminés et les plus performants. Sociologue, directeur de recherches au CNRS, Bertrand Hervieu a aussi fréquenté le pouvoir politique puisque, en 1991-1992, il a été conseiller d'Edith Cresson à Matignon pour les questions d'aménagement rural.

RUPTURE • Son livre est à la fois riche de références concrètes et particulièrement « sensible », notamment lorsqu'il analyse les mutations du territoire et celles de la famille comme cellule d'exploitation agricole. L'ensemble de l'ouvrage pourrait se résumer dans ces deux phrases : *« C'est un véritable traumatisme pour les agriculteurs, particulièrement dans notre pays, que de prendre conscience qu'ils sont une minorité parmi d'autres.... Le monde agricole est touché par ce processus lourd et moderne de rupture entre lieu de production et habitat. Pas plus à la campagne qu'en ville il n'y a désormais de cohérence entre lieu d'exercice professionnel et lieu du vivre ensemble. »*

Avec le livre d'André Neveu, et en dépit d'un intitulé voisin – *les Nouveaux Territoires de l'agriculture française*, – on aborde un genre différent qui tient davantage de l'étude économique, statistique, cartographique, géographique, que des analyses sociologiques et philosophiques du monde agricole et rural. André Neveu, chef du service de l'agriculture à la Caisse nationale de crédit agricole, est un économiste rigoureux et pédagogique, ingénieur agronome de formation. Son manuel est un outil précieux et facilement maniable pour tout décideur qui tente de baliser l'avenir à cinq ou dix ans. Il entre dans les détails aussi bien des diversités départementales que des situations propres des partenaires de la France dans la CEE.

Les experts de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) liront avec intérêt le chapitre (et les cartes) consacré aux zones où l'agriculture est gravement menacée. Le constat d'André Neveu n'est pas toujours le même que le leur. Pour lui, par exemple, la Creuse ou le Cantal ne sont pas au bord de la ruine, mais la vallée de la Seine entre Paris et le Havre, le nord des Ardennes, la Sologne, le Lot sont menacés, ainsi que les collines et montagnes sèches des régions méditerranéennes. Quant à la Corse, elle est quasi entièrement classée en zone en déclin prononcé.

Selon André Neveu, *« la réforme de la politique agricole commune (PAC) va s'appliquer à des agricultures extrêmement diverses »* et, contrairement à ce que l'on pense, *« elle va probablement contribuer à accentuer les différences entre les agriculteurs les plus compétitifs et les autres... Sauf à envisager une future reconquête, les régions à trop gros handicaps naturels, économiques et humains seront rapidement rayées de la carte agricole de l'Europe ».*

DÉFIS • L'association Agriculture 2000, qui vient de publier son *Livre blanc*, a été créée à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs et d'opérateurs : (ils étaient près de 800 au début avril 1993), souhaitant réfléchir aux conséquences de la PAC. Son siège est dans l'Aisne et ses premiers travaux ont porté sur la filière « grains ».

A partir de données économiques et financières et en s'appuyant sur l'institut d'études économiques Rexecode, ce *Livre blanc* établit des diagnostics de la situation des producteurs de céréales et dessine plusieurs scénarios possibles. Son but avoué est, dans une vision optimiste de l'avenir et en tenant compte des changements provoqués par la PAC, de déclencher chez les paysans un *« effet remobilisateur, tournant le dos au défaitisme ambiant »*. C'est ainsi que le marché potentiel de céréales dans la CEE à l'horizon 2000 est évalué à 145-158 millions de tonnes (dont 88 à 94 pour l'utilisation animale) au lieu de 138,7 aujourd'hui. Voilà trois livres attrayants, utiles, sérieux, complets sans être longs qui permettront à beaucoup de comprendre l'essentiel des enjeux et des défis de l'agriculture, des campagnes et des paysans.

François Grosrichard

NOTES DE LECTURE

DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
de Jean-Jacques Dupeyroux. Dalloz,
938 pages, 290 F.

Alors que s'amorce une réforme des retraites, que se dessine une politique de maîtrise des dépenses de santé et que l'assurance-chômage cherche à redéfinir ses missions, ce « précis Dalloz » apporte un éclairage utile sur une législation et une réglementation sans cesse mouvantes, dans leurs principes comme dans leurs modalités. Il en propose une lecture claire, tenant compte de l'actualité récente (par exemple la transformation de la protection sociale des agriculteurs) et enrichie de données économiques et démographiques et de comparaisons avec l'étranger, cet étranger que nous ignorons volontiers, le tout complété par de nombreux tableaux et graphiques.

S'y ajoutent des pans entièrement neufs, comme le chapitre concernant les « revenus minimaux garantis » et au premier chef le RMI, une mise en perspective de l'évolution des dépenses médicales, une analyse de la notion de « régime », si importante dans l'organisation du système français, et une présentation renouvelée. L'ensemble fait de ce classique, qui en est à sa douzième édition, un ouvrage largement nouveau.

J.-M. N.

L'ÉTAT DE LA FRANCE 1993-1994
La Découverte-CREDOC,
637 pages, 155 F.

Pour la cinquième fois, La Découverte propose son *Etat de la France* annuel et les familiers de cet exercice se plairont à retrouver les grandes divisions précédentes : « Modes et conditions de vie », « Tour de France des régions », « Radioscopie de l'économie », « Etat et politique », « La France de l'économie ». Ainsi sera-t-il beaucoup plus facile de se reconnaître dans le diachronique.

Mais comme « l'ennui naquit un jour de l'uniformité », le chef d'orchestre des cent vingt auteurs propose aussi de nouvelles sections. Ainsi « Enjeux et débat » permettra de se remémorer les controverses sur l'Europe de Maastricht et celle de Sarajevo, « l'humanitaire, l'identité nationale, le droit d'asile » etc. Une petite coquetterie : « Culture et opinion » que l'on retrouvait l'an dernier un peu dispersé dans « Modes et conditions de vie » devient une rubrique à part entière. Ainsi vont les brassages d'une matière toujours aussi riche.

P. D.

A SIGNALER

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE
de Charles Zorgbibe.
PUF, 376 pages, 124 F.

AGENDA

MARDI 29 JUIN. Bruxelles. Réunion du comité monétaire pour discuter des préparatifs à la phase 2 de l'Union économique et monétaire.
Prague. Réunion des hauts fonctionnaires de la CSCE (*Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*).
Paris. Réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale.
Séminaire organisé par la revue *Banque* sur le thème : « Application de la deuxième directive en matière de contrôle des succursales » (18, rue La Fayette).

JEUDI 1er JUILLET. France. Augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) qui passe de 1,1 % à 2,4 %.
Europe. Entrée en vigueur d'accords de libre-échange entre les sept Etats de l'AELE (Autriche, Suisse, Finlande, Suède, Norvège, Islande, Lichtenstein), la Hongrie et la Bulgarie.

VENDREDI 2 JUILLET. Bruxelles. Réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE. Aide aux régions les moins développées de la Communauté européenne.

Le Monde EDITIONS
Enquêtes sur la droite extrême
René Monzat
Où l'on s'aperçoit que la pire hypothèse est souvent la bonne.
La République menacée
Dix ans d'effet Le Pen
Edwy Plenel, Alain Rollat
Pour qu'on ne puisse pas dire, « on ne savait pas... »
EN VENTE EN LIBRAIRIE

PERSPECTIVES

Les Pays-Bas « malades du social »

Suite de la page 25

Les régimes maladie, chômage et invalidité sont gérés par dix-neuf « associations professionnelles », qui représentent chacune un secteur d'activité (bâtiment, professions de la santé, commerce de détail, banques et assurances, etc.) et qui sont dirigées en commun par des représentants des employeurs et des salariés. Ces derniers négocient les taux des cotisations, les collectent et les redistribuent. Treize de ces associations se sont regroupées au sein d'un « bureau d'administration commun », le GAK, dont dépendent aujourd'hui deux salariés sur trois et qui est un peu l'emblème de la bureaucratie sociale néerlandaise. Ce dispositif est chapeauté par deux organismes, l'un de droit privé qui est en charge de la coordination entre les « associations d'entreprises » (la FBV), l'autre de droit public qui a une tâche de contrôle (le SVR), mais qui sont tous deux gérés paritairement par l'Etat et les partenaires sociaux (ces derniers étant majoritaires).

« Nulle part ailleurs au monde, le secteur privé n'exerce une telle influence sur la sécurité sociale », constatait le secrétaire d'Etat aux affaires sociales en 1952. Nombre de ses successeurs devaient pousser, eux aussi, le même soupir. Mais sans jamais parvenir vraiment à reprendre l'ascendant : à l'exception de quelques petites réorganisations du système, les responsables politiques sont toujours restés sur la touche, n'osant pas imposer aux partenaires sociaux une *« politique de volume »*, c'est-à-dire une limitation du nombre des allocataires, ou des critères plus stricts d'admission ou d'exclusion des régimes sociaux.

RÉVEIL • Dans ce contexte de *statu quo institutionnel*, la création de la commission d'enquête parlementaire est un signe du réveil des milieux politiques. C'est la première tentative de mise à plat d'un système dont le dysfonctionnement est éloquemment illustré par le dérapage incontrôlé du régime de l'invalidité (WAO).

Qu'un Néerlandais se blesse au travail ou pendant ses vacances, il bénéficie d'une garantie de ressources qui s'applique à partir du 366e jour d'incapacité, la première année d'inactivité étant couverte par l'assurance-maladie. Votée en 1967, la loi WAO devait profiter, disait-on à l'époque, à un maximum de 200 000 personnes. Las, ce chiffre fut atteint dès 1970 et ne cessa plus de croître : au 31 décembre dernier, les Pays-Bas comptaient la bagatelle de 912 400 invalides, dont 78 % totalement incapables de travailler ! *« Une personne sur sept ne travaille pas pour cause d'invalidité, proportion qui est beaucoup plus élevée que dans tout autre pays et qui n'est justifiée par aucun critère objectif »*, note sévèrement l'OCDE dans sa dernière étude consacrée aux Pays-Bas.

La WAO ne fait pas de distinction entre les accidents professionnels et les autres (bricolage, sport, loisirs : peu importe). Son bénéfice n'est soumis qu'à une seule condition : être déclaré inapte par un médecin. On estime qu'un tiers des allocataires invoquent le stress ou des douleurs lombaires, maux difficiles à contrôler. L'âge du malade ne joue aucun rôle (3,3 % des incapacités au travail concernent les...15 à 25 ans), pas plus que l'ancienneté professionnelle : il n'y a pas de période de carence, le montant de l'allocation est le même pour tout le monde (au pire le revenu minimum, au mieux 70 % du dernier salaire perçu) et son versement n'est pas limité dans le temps. Quant aux contrôles périodiques et aux éventuels retours sur le marché du travail, ils sont notoirement insuffisants.

Mais la véritable cause de l'explosion du régime résiderait dans son utilisation intensive par ses gestionnaires, les partenaires sociaux. Ils n'ont pas été longs à comprendre que la WAO était une législation plus avantageuse que celle sur le chômage, permettant aux employeurs de réduire leurs effectifs d'une manière élégante et aux salariés de bénéficier d'une meilleure protection financière. Un ancien dirigeant d'Unilever a ainsi révélé, en avril dernier, que la multinationale avait de cette façon divisé par deux en dix ans ses effectifs néerlandais.

RAVALEMENT • Loi mal ficelée ? Abusivement appliquée ? Mal surveillée ? La commission d'enquête devra départager les responsabilités. Ses conclusions nourriront le débat sur le projet de loi réorganisant la sécurité sociale que vient de déposer le gouvernement, en préconisant la création d'un organe de contrôle composé d'experts indépendants. Les partenaires sociaux ont dénoncé en chœur cette atteinte à leur autonomie. Une réforme en profondeur de la WAO est, par ailleurs, en cours d'adoption (mais les sénateurs rechignent). Elle établit un lien entre, d'une part, l'âge et l'ancienneté de l'allocataire et, d'autre part, le montant et la durée de versement de l'allocation.

Dans le même esprit, le système d'aide sociale est dans le collimateur (les jeunes de moins de 21 ans pourraient en être privés), de même que le régime de la retraite anticipée (VUT), dont l'application généreuse explique que 40 % seulement des Néerlandais de 55 à 65 ans soient encore en activité. Le système de l'assurance-vieillesse est également sur la sellette, dans la perspective d'un doublement d'ici à 2030 du nombre des personnes de plus de 65 ans et d'une stabilisation du nombre des actifs. Ce ravalement social cache une réflexion sur l'opportunité de remplacer le système actuel par un « mini-système », dans lequel l'Etat n'offrirait qu'une protection de base et inviterait les Néerlandais à souscrire des assurances privées complémentaires. Une telle évolution, déjà perceptible dans le domaine des assurances-santé – où les tickets modérateurs se multiplient, – constitue en tout cas une manière de révolution culturelle dans un pays que John Kenneth Galbraith considère comme *« l'un des plus civilisés au monde puisque c'est un signe de civilisation que des gens acceptent de payer des impôts pour épargner des problèmes à leurs semblables »*.

Qu'en pensent les intéressés ? Ils sont déchirés, selon un sondage effectué en 1992 : une majorité pense que la pression fiscale est trop forte et... souhaite que les allocations sociales restent stables !

Christian Chartier

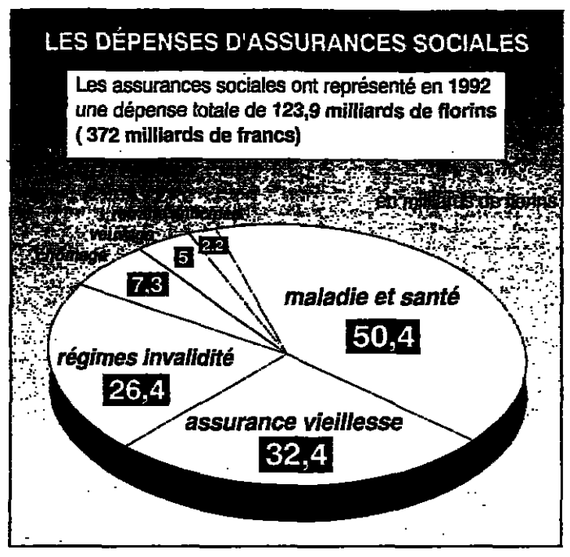

L'Etat-gâteau

Quand le Père Noël ouvre son Grand Livre.... Le ministère néerlandais des finances vient de publier un épais document qui récapitule les quelque 700 règlements de subventions étatiques actuellement en vigueur aux Pays-Bas, lesquelles débordent largement le cadre de la sécurité sociale. Il en chiffre le coût. Soit 38,8 milliards de florins (116,4 milliards de francs).

De l'aide judiciaire à l'aide au logement, des maisons de retraites aux associations politiques, des bibliothèques aux cimetières de guerre, des transports publics aux groupes de pression (Comité d'action des écoliers, Commission Atlantique, fondations écologistes, etc), les mannes de l'Etat-providence mobilisent près du cinquième du budget national (18,6 % des dépenses 1993). A titre de comparaison, les investissements d'infrastructure ne pèsent que 5 % du budget...

Un tableau publié par le *NRC Handelsblad* fait apparaître que trois budgets ministériels vont pour plus de la moitié à des subventions : celui du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (78 %), celui des transports, des voies fluviales et de la mer (51,9 %) et celui de la culture, du bien-être et de la santé (51,6 %).

Mais la subvention la plus coûteuse est gérée par le ministère de l'éducation et des sciences : elle concerne les bourses accordées aux élèves et aux étudiants et engloutit 13 milliards de francs. Signe des temps : une réforme de ce système de financement des études est en gestation.

Le système d'aide sociale est dans le collimateur, de même que le régime de retraite anticipée dont l'application généreuse explique que 40 % seulement des Néerlandais de 55 ans à 65 ans soient en activité.

Le Monde EDITIONS

Enquêtes sur la droite extrême
René Monzat
Où l'on s'aperçoit que la pire hypothèse est souvent la bonne.

La République menacée
Dix ans d'effet Le Pen
Edwy Plenel, Alain Rollat
Pour qu'on ne puisse pas dire « on ne savait pas... »

EN VENTE EN LIBRAIRIE

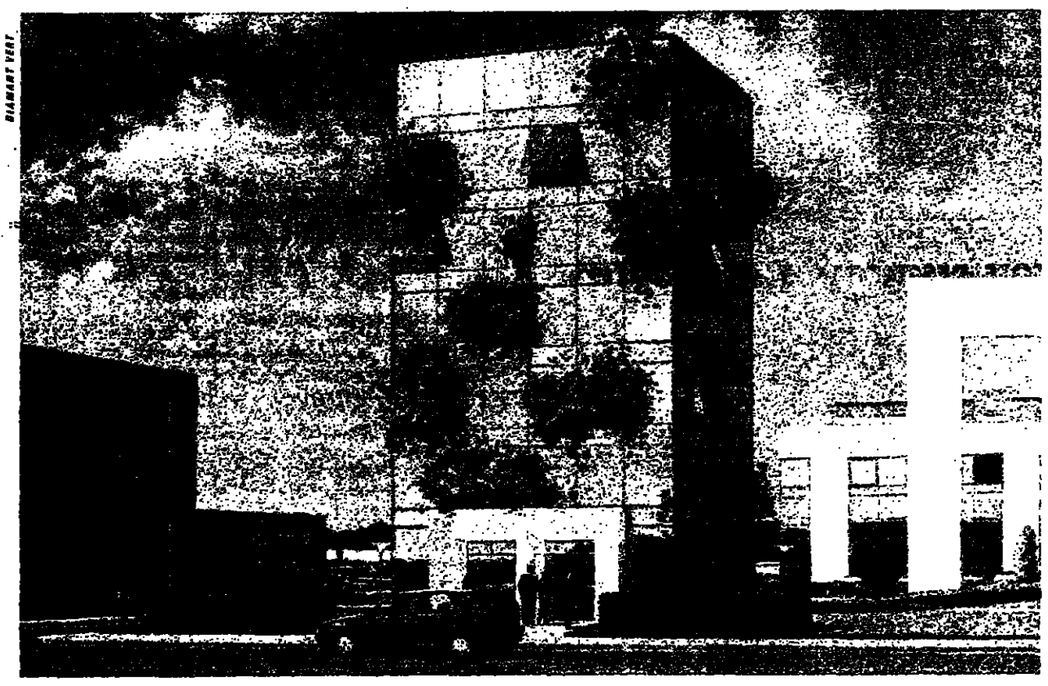

PRÉPARER LA 3ème VIE
ÇA VOUS CHANGE UNE ENTREPRISE.

CNP ASSURANCES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Aujourd'hui, l'amélioration des conditions de vie, les progrès de la science, l'accroissement de la longévité, font que les années d'après retraite représentent pour le plus grand nombre une vie à part entière : une 3ème Vie après celle de l'enfant et celle de l'adulte.

Une vie d'autant plus active, d'autant plus protégée, qu'elle aura été préparée. L'Assurance Collective y contribue. Et parce que chacun peut épargner ou être assuré en profitant des économies que permet l'appartenance à un groupe, l'entreprise est un lieu privilégié pour préparer l'avenir. C'est là l'ambition de la CNP. Proposer des régimes de prévoyance et d'épargne adaptés au profil social et économique de chaque entreprise. Favoriser les relations de solidarité entre l'entreprise et ses salariés. Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie sociale, à l'épanouissement de toute l'entreprise. Si vous voulez en savoir plus sur la 3ème Vie, appelez le : (1) 42.18.83.50. CNP, le leader de l'Assurance Collective.

CNP, VIVEZ BIEN ASSURÉ

PRIVATISATIONS EN AMÉRIQUE LATINE (II)

Argentine : le succès dans le malentendu

La privatisation des pétroles, lancée fin mai, fait suite à une série de ventes qui ont déjà rapporté 6 milliards de dollars à l'Etat. Les Argentins, eux, trouvent que le meilleur service promis se fait attendre

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

C'EST en grande pompe, devant plusieurs centaines de banquiers et d'hommes d'affaires que le ministre de l'économie argentin Domingo Cavallo a lancé, le 31 mai, la plus grande opération de privatisation réalisée dans le pays : la vente de la majorité du capital de la compagnie des pétroles (Yacimientos petroliferos fiscales ou YPF), qui pourrait être la plus grande offre publique de l'année sur les marchés internationaux. YPF, qui produit 48 % du pétrole du pays et 64 % du gaz, est évaluée entre 6 et 8 milliards de dollars.

Les privatisations tous azimuts effectuées depuis trois ans en Argentine ne soulèvent plus l'enthousiasme des débuts. Le gouvernement est satisfait, bien qu'il ait découvert des difficultés imprévues. Mais les Argentins, s'ils ont cru aux remèdes miracles, ne cachent pas leur déception : l'efficacité promise se fait attendre. A cause des vastes travaux de modernisation, Buenos-Aires offre une vision d'apocalypse, avec des trottoirs plus défoncés que jamais, des rues coupées et des embouteillages monstres.

Le « ratage » de la privatisation d'Aerolineas Argentinas, la première grande privatisation, réalisée en 1990, est la cible favorite des humoristes et de la presse. Les syndicats dénoncent les licenciements. Quant aux nouveaux opérateurs des services publics, ils mesurent les risques et l'étendue des problèmes à résoudre.

Sur le plan du volume, les privatisations sont un succès : le vaste programme prévu, pierre de touche de la politique économique du président Menem et de son ministre de l'économie, Domingo Cavallo, a été en grande partie accompli. Au total, une cinquantaine d'entreprises publiques ont été privatisées *(voir encadré)*. Aujourd'hui, l'essentiel des services publics et de l'appareil productif – nationalisé il y a quarante-cinq ans par le général Peron – sont déjà entre les mains de sociétés privées, nationales ou étrangères.

> **La hâte du gouvernement et la politique du coup par coup ont entraîné des « bavures ». Les cahiers des charges rédigés rapidement permettent souvent différentes interprétations.**

Domingo Cavallo a réussi à se débarrasser de services publics inefficaces et largement déficitaires (5 milliards de dollars en 1989). Les privatisations (ventes ou concessions) ont rapporté à l'Etat quelque 6 milliards de dollars en cash et lui ont permis de réduire la dette extérieure de 10 milliards de dollars. Près de 2 milliards de dollars de dettes ont été transférées aux repreneurs des entreprises privatisées. S'y ajoute l'apport de capitaux nouveaux. Quelque 35 milliards de dollars d'investissements sont prévus d'ici à l'an 2000 : autant qui ne seront pas à la charge de l'Etat.

Les privatisations ont pris des formes différentes : cessions globales (comme l'entreprise sidérurgique Somisa), partielles (comme la compagnie d'électricité Segba) ou concessions (comme la compagnie des eaux de Buenos-Aires). Innovations dans la vente d'YPF : aucun acquéreur ne pourra cette fois détenir plus de 15 % des actions, et trois étrangers siégeront au directoire de la nouvelle compagnie.

ARGENT FRAIS • De même, les modalités de paiement, tout aussi diverses, ont évolué en fonction des besoins du Trésor argentin : si, dans un premier temps, le gouvernement a privilégié la capitalisation de la dette extérieure, il a ensuite préféré de l'argent frais pour finalement opter pour un équilibre entre cash et titres de la dette.

Les espoirs d'un nouvel Eldorado ont attiré de nombreuses sociétés étrangères. La Lyonnaise-Dumez a obtenu la distribution des eaux et l'assainissement de la capitale et de treize districts de la banlieue. Le consortium franco-italien Stet-France Telecom gère le téléphone dans la moitié nord du pays, l'espagnol Telefonica dans la moitié sud ; des sociétés chiliennes contrôlent une partie de la production électrique et EDF une partie de la distribution. British Gas fournit du gaz à la capitale. Mais ces opérateurs, associés aux grandes banques internationales, ont aussi pour partenaires de puissants groupes industriels argentins (Perez Companc, Techint, Astra, Soldati). Fournisseurs prospères de l'Etat, ceux-ci ont pu ainsi diversifier leurs activités et renforcer leur pouvoir économique.

La hâte du gouvernement et la politique du coup par coup ont cependant entraîné des « bavures ». Les cahiers des charges rédigés rapidement permettent souvent différentes interprétations des obligations. Les opérateurs se plaignent d'être entravés par un manque de stabilité et de sécurité juridiques. A l'intérieur d'un même consortium, étrangers et Argentins n'ont pas forcément les mêmes intérêts, et, en cas de problème, se renvoient la balle.

PRUDENCE • Il y a parfois de mauvaises surprises. Ainsi les nouveaux responsables de la distribution d'électricité soulignent le mauvais état des installations léguées par l'ancienne entreprise publique Segba, qui explique, selon eux, les nombreuses coupures, touchant des centaines de consommateurs. Outre la remise en état de centrales obsolètes, une de leurs tâches consiste à détecter les branchements pirates et à poursuivre les mauvais payeurs : dans le nord de la capitale, l'« évasion », souvent due à de grandes industries locales, est évaluée à 150 millions de dollars par an. Fin mai, le directeur (français) de la compagnie privée de distribution d'électricité Edenor a été accusé de « *fraude* », arrêté par la police et laissé en liberté seulement contre paiement d'une caution, pour avoir fait couper le courant à des milliers d'habitants des quartiers pauvres, qui, branchés clandestinement sur le réseau – ne payaient évidemment pas.

Malgré cela, les investisseurs étrangers estiment les tarifs autorisés par le gouvernement argentin suffisants pour financer les investissements – même si les avatars de l'histoire récente de l'Argentine invitent à la prudence. En vingt-sept mois, France Télécom, Stet et Telefonica n'ont-elles pas engrangé, ensemble, 600 millions de dollars de bénéfices ? Mais la nomination des commissions de contrôle chargées de veiller au respect des normes et des engagements pris par les adjudicataires ont été lentes, en raison de la difficulté de trouver des responsables au-dessus de tout soupçon.

Mais quelques cas font sérieusement problème. Avec des pertes de 130 millions de dollars en 1992, une série d'incidents en vol et des licenciements suivis de grèves, la reprise d'Aerolineas Argentinas par la compagnie espagnole Iberia, alliée à des banques et à des investisseurs locaux, a pris des allures de fiasco : déjà l'Etat argentin avait été contraint de remonter sa participation de 5 % à 33 % par suite de la défaillance de certains investisseurs. L'hiver dernier, Domingo Cavallo lui-même a évoqué une possible éviction de la compagnie espagnole Iberia en invoquant une mauvaise gestion et un manque d'investissements. La fermeture de 70 % des lignes de chemin de fer par le gouvernement, en mars dernier, faute de repreneurs et d'une participation des provinces et le licenciement de 27 000 cheminots ont accru le malaise.

D'autant que les usagers, de leur côté, sont déçus. Communiquer par téléphone à Buenos-Aires relève encore du tour de force. les tarifs du téléphone, du gaz et de l'électricité ont augmenté fortement, alors que l'amélioration des services n'est pas encore perceptible. Affaire de patience, disent les opérateurs.

Autant d'arguments pour l'opposition. Le Parti radical, qui n'était pas en désaccord sur le principe des privatisations, accuse le président argentin de brader le patrimoine national, a demandé que la vente d'YPF soit suspendue (il avait même menacé de réviser les privatisations s'il accédait au pouvoir en 1995). La présence de nombreuses sociétés étrangères réduit les risques d'un changement des règles du jeu. Mais l'humeur chagrine des Argentins est un handicap pour le gouvernement, à trois mois des législatives : Carlos Menem a besoin d'une majorité au Congrès pour obtenir une réforme de la Constitution lui permettant de se représenter à la présidence en 1995. Mais il a promis aussi d'utiliser le produit de la vente d'YPF pour honorer les dettes de l'Etat (1) envers les trois millions de retraités et il doit tenir ses engagements d'équilibre budgétaire pris avec les organismes financiers internationaux.

> **Quelques cas font sérieusement problème. La reprise d'Aerolineas Argentinas par la compagnie espagnole Iberia a pris des allures de fiasco.**

Christine Legrand

► **Le prochain article de la série « privatisations » portera sur le Mexique.**

Adjugé !

En trois ans, ont été réalisées la vente de services publics comme les lignes aériennes, le téléphone, l'électricité (production et distribution), le gaz (transport et distribution), la concession de l'alimentation en eau et l'assainissement de deux chaînes de télévision et six de radio (pour quinze ans), de 10 000 kilomètres de routes nationales et de quatre réseaux ferroviaires et de 86 zones marginales d'exploitation des pétroles argentins ; des contrats d'association pour l'exploitation d'une dizaine de zones pétrolières centrales – en attendant la cession de la compagnie nationale (YPF).

S'y ajoutent la vente de cinq usines pétrochimiques, de deux complexes sidérurgiques, des services portuaires de Buenos-Aires et de Quequen (sud de la province de Buenos-Aires), de chantiers navals, et de l'hôtel Llao-Llao à Bariloche, la grande station touristique de la Patagonie ; la concession du marché aux bestiaux de Liniers dans la banlieue de Buenos-Aires (pour dix ans), de l'hippodrome et du jardin zoologique de la capitale.

C. L.

L'Uruguay a renoncé

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Sur l'autre rive du Rio de la Plata, les recettes libérales ont moins de succès et le programme de privatisations est au point mort. Consultés par référendum, le 13 décembre dernier, les Uruguayens ont rejeté le projet de loi sur la privatisation de la compagnie de téléphone ANTEL.

Cette consultation populaire, unique sur le sujet en Amérique latine, a entraîné un sérieux revers politique pour le président Alberto Lacalle, qui souhaitait, comme en Argentine, alléger le budget de l'Etat en se défaisant d'une série d'entreprises publiques. Plusieurs raisons expliquent ce refus. La crainte de licenciements est forte dans ce petit pays de trois millions d'habitants, où un salarié sur quatre est dans la fonction publique ; les privatisations précipitées dans le pays voisin, notamment celle de la compagnie aérienne nationale argentine, ont laissé une mauvaise impression.

Jusqu'à présent, seuls les services portuaires ont été dénationalisés. Il faudra attendre les prochaines élections présidentielles de 1994 pour que l'Uruguay s'interroge à nouveau sur le bien-fondé de privatisations, comme celles d'ANTEL ou de la compagnie nationale d'aviation, PLUNA : toutes deux, sans être déficitaires, manquent d'argent pour se moderniser.

C. L.

Le pari gagné de France Télécom

L'opérateur français gère deux millions de lignes. Difficile mais... rentable

BUENOS-AIRES
de notre envoyée spéciale

LA privatisation des télécommunications argentines s'est révélée une excellente affaire pour France Télécom. Depuis un peu plus de deux ans, l'opérateur français, associé à l'italien STET, gère le réseau téléphonique de la moitié nord du pays et d'une partie de Buenos-Aires (un total de deux millions de lignes fin 1992), *via* la société privée Telecom Argentina. L'opération, qui apparaissait un peu hasardeuse – au moment de la privatisation du réseau, en octobre 1990, l'économie argentine était minée par l'hyperinflation, – est aujourd'hui des plus rentables.

« *Pour un investissement de l'ordre de 250 millions de francs, Telecom Argentina nous procure environ 100 millions de francs de chiffre d'affaires supplémentaires* », explique Charles Rozmaryn, le directeur général de France Télécom. Mais cette présence en Argentine rapporte surtout plusieurs dizaines de millions de dollars de bénéfices à l'opérateur français, des bénéfices sur lesquels il reste étonnamment discret. Par souci de ne pas froisser les Argentins, avoue-t-on sur place. Par volonté sans doute de ne pas aviver les appétits de la tutelle.

La partie n'était pourtant pas gagnée d'avance. Au départ, France Télécom fait figure de perdant. Au début de l'année 1990, l'espagnol Telefonica, qui a gagné haut la main les appels d'offres, choisit d'exploiter le sud du pays. Reste le nord, d'une importance à peu près équivalente. Et c'est l'américain Bell Atlantic qui l'emporte, devant l'association France Télécom-STET. Trois mois plus tard, la « Baby Bell », visiblement effrayée par la situation économique intérieure, renonce à remplir ses engagements financiers. Et notamment à récupérer les 2,3 milliards de dollars de dette argentine qui, une fois convertis en actions, doivent constituer une partie du capital de Telecom Argentina.

Le gouvernement de Buenos-Aires remet alors le consortium franco-italien en selle. France Télécom et STET obtiennent ainsi un monopole d'exploitation de sept ans, pouvant être étendu à dix. En contrepartie, ils s'engagent à rénover et à développer un réseau téléphonique dans un état déplorable (les centraux ont en moyenne dix-sept ans d'âge), à améliorer la qualité du service (le délai de raccordement est alors de trois ans, et 60 000 abonnés en moyenne sont en dérangement) et à introduire une rigueur plus grande de gestion. Inespérées, la stabilisation de l'économie argentine (l'inflation y est revenue à 12 % l'an), la croissance des deux dernières années, l'indexation des tarifs téléphoniques sur le dollar ont radicalement changé la donne.

Structurellement déficitaires, les télécommunications argentines sont devenues une affaire rentable. En deux ans, la valeur boursière de Telecom Argentina a été multipliée par quatre. La société, dirigée depuis peu par un Argentin, a réalisé l'an passé un bénéfice de 159 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliard. Surpris par ces revenus, le gouvernement argentin est aujourd'hui tenté de durcir le cahier des charges. C'est la seule difficulté aujourd'hui pour France Télécom, qui semble avoir réglé ses problèmes de collaboration avec son partenaire italien.

> **Structurellement déficitaire, Telecom Argentina est devenue rentable. En deux ans, la valeur boursière de la société a été multipliée par quatre.**

Caroline Monnot

Le Monde

Enfin seul
loin du monde

Trois conseils pour ne pas manquer *le Monde* cet été

- Achetez-le, si possible, chaque jour chez le même marchand de journaux.
- Réservez-le à l'avance.
- Vous préférez recevoir le journal chez vous par la poste ? C'est possible, même pour quinze jours seulement. Pour profiter de l'abonnement vacances, tapez 3615 LEMONDE code ABO, ou appelez le (16-1) 49.60.32.90.

Et si, malgré tous nos efforts, vous ne trouvez pas votre journal, appelez gratuitement le numéro vert : 05.40.14.31 réservé à nos lecteurs (du 5-7 au 29-8), et nous ferons parvenir *le Monde* au marchand insuffisamment approvisionné.

هكذا من الأصل

CONSÉQUENCE DE LA CRISE

Industrie et commerce : la guerre se rallume

Les rapports entre l'industrie et la grande distribution ont toujours été tumultueux. Mais la croissance arrondissait les angles. Aujourd'hui, la crise et la course aux prix cassés aiguisent les conflits

CELA ressemble à un tribunal populaire. Un homme, seul, affronte un jury de cinq ou six membres, intraitables, implacables, qui réfutent ses arguments, utilisent toutes les méthodes pour le déstabiliser. Lorsque l'homme quitte le lieu, *« il sort cassé »*, selon l'expression de l'un d'entre eux. Film noir ? Procès politique dans l'ancienne URSS ? Non, simple discussion commerciale annuelle du représentant d'une multinationale avec une commission d'achat d'Intermarché.

Une commission d'autant plus pugnace qu'elle est composée de patrons indépendants, propriétaires chacun de leur magasin, dans lequel, souvent, ils ont mis toutes leurs économies sans en récolter de fruits. N'est-ce pas l'Association de défense des adhérents d'Intermarché qui, dans un tract, fait de *« la politique d'expansion anarchique »* du groupe l'une des raisons de *« dépôts de bilan de plus en plus fréquents »* ? Inutile, alors, de faire preuve de beaucoup de perspicacité pour conclure à la dureté des négociations entre des propriétaires d'hypermarchés en difficulté et leurs fournisseurs...

Les relations entre groupes de distribution et groupes industriels ont toujours été tumultueuses. Et jamais totalement transparentes. Sur le sujet, les commerçants occupent le devant de la scène, se font diserts, pendant que leurs fournisseurs, gênés aux entournures, restent discrets. Quand ce n'est pas carrément silencieux. *« C'est l'omerta »* (la loi du silence), dit Sylvie Serra, déléguée générale de l'ANIA (Association nationale des industries agro-alimentaires). Rarement, pourtant, les récriminations – sous cape – des industriels ont été si fortes, leur exaspération si grande, leurs attaques si précises, les relations si tendues, le rapport de force si âpre.

Passent encore ces pratiques anciennes et ancrées qui voient les industriels contraints d'acquitter la « corbeille de mariée » – c'est à dire de payer une certaine somme d'argent sous peine d'être évincés des rayons d'un magasin nouvellement racheté. Ou encore obligés de verser des « pénalités financières rétroactives » à une enseigne qui, en ayant acquis une autre, a eu accès à ses comptes et a pu constater que son ancienne concurrente bénéficiait de conditions de vente privilégiées.

LINÉAIRES • Passe cette « tradition » qui fait régler par les industriels la facture des campagnes promotionnelles. *« Je ne vous dis pas combien m'ont coûté les trente ans de Carrefour ! »*, soupire un responsable commercial qui... tait aussi le montant acquitté pour le 43e anniversaire de Leclerc. Passe enfin que tel ou tel propriétaire d'hypermarché « indépendant » vienne demander à son fournisseur de contribuer – espèces sonnantes et trébuchantes à l'appui – aux frais d'extension de son magasin. Ces pratiques n'étonnent que les néophytes.

« C'est du business », répond posément un capitaine d'industrie, en assurant que toute extension de grande surface a, des années durant, mathématiquement fait progresser son chiffre d'affaires. *« Fondamentalement, en faisant défiler la population française devant ses linéaires, la grande distribution a contribué à l'essor d'un certain nombre de groupes français comme BSN ou L'Oréal, ou de filiales de multinationales comme Unilever ou Kraft General Food. Moi, mon chiffre d'affaires, je peux le faire parce qu'il y a, en France, 970 hypers dont 450 de plus de 7 000 mètres carrés. »* On ne saurait être plus franc. Et plus clair.

SPIRALE • Réelle, cette convergence d'intérêts n'a pas disparu. La raison, fondamentale, des récriminations actuelles est donc ailleurs. Dans de nouvelles exigences, brutales, de distributeurs remettant en cause, en permanence, des accords que les industriels croyaient avoir conclu pour un an. Dans cette course, toujours plus rapide, au prix le plus bas qui pressure les fabricants.

Dans ces produits d'appel, littéralement bradés, qui désorganisent les politiques de gamme. *« Vous vous rendez compte ! Un baladeur à 29 francs ! Tout juste le prix du plastique »*, lance un responsable, en exhibant, furieux, la publicité d'un nouveau magasin de la chaîne Hypermédia.

« Nous sommes entraînés dans une spirale suicidaire », dit un industriel, tandis qu'un autre raconte ce coup de téléphone d'un grand distributeur, le sommant de lui facturer, dès le lendemain, tous ses produits 7 % moins cher, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne venant de dévaluer.

« Qu'avez-vous fait ?

– J'ai accepté.

– Qu'allez-vous faire ?

– Demander à mes fournisseurs de diminuer leurs prix du même montant.

– Que vont-ils faire ?

– De la productivité. Licencier. »

L'incident n'a rien d'exceptionnel. *« Cela arrive tous les jours »*, laisse tomber un autre patron. Tous les jours ?

Les pouvoirs publics s'en alarment, comme l'attestait déjà le rapport demandé par l'ancien ministre de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, sur la distribution des produits d'électronique grand public. Comme le montrent, surtout, les multiples initiatives de la nouvelle majorité, depuis le « gel » provisoire de l'implantation des grandes surfaces jusqu'à la diatribe de Gérard Longuet, ministre de l'industrie, contre les distributeurs, accusés de jouer *« la carte du prix le plus bas »* et d'être ainsi l'une des causes des difficultés actuelles de l'industrie française (*le Monde* du 20 mai). Une accusation reprise par un récent rapport du sénateur centriste Jean Arthuis, qui fait de la grande distribution le *« partenaire naturel de la délocalisation »* (*le Monde* du 4 mai).

> “Le retournement s'est fait en juillet 1992, quand les professionnels ont pris conscience qu'ils ne faisaient plus leurs chiffre d'affaires”

GAMMES • L'accusation, bien sûr, fait bondir Michel-Edouard Leclerc, PDG des Centres du même nom, qui, depuis, multiplie les contre-feux : *« Ce discours ? Nous l'entendons depuis quarante ans. C'est la crise qui lui donne un sens. Ce ne sont pas les distributeurs qui font les prix ; c'est le marché. Un marché qui sanctionne le commerçant qui n'a pas ses prix comme l'industriel qui n'a pas ses gammes. »* Michel-Edouard Leclerc sait l'argument solide, à l'heure où les Français sont rendus soucieux de leurs deniers par la crise, jusque dans leurs achats de produits alimentaires. A l'heure où le public attend les soldes pour fréquenter les rayons de prêt-à-porter.

Mais l'analyse ne saurait s'en tenir là. De Leclerc à Darty, l'histoire de la distribution française est tout entière centrée sur *« le prix le plus bas »*.

Une histoire qui a vu, longtemps, l'administration favoriser la modernisation accélérée du commerce pour peser sur un indice que les pouvoirs publics désespéraient alors de voir descendre au-dessous d'une inflation annuelle « à deux chiffres ».

Une histoire qui a donné naissance à une grande distribution divisée en deux camps, irrémédiablement ennemis : d'un côté les groupes capitalistes – Auchan, Carrefour ou Casino, – de l'autre les « indépendants » – adhérents à des « enseignes » comme Leclerc, Intermarché ou Système U, – dont la concurrence exacerbée n'est pas pour rien dans la poursuite du phénomène.

Une histoire qui a donné naissance à une grande distribution sans capitaux propres – un mal bien français – expliquant sans doute, pour partie, certaines des pratiques mentionnées plus haut. Une histoire, enfin, où l'on voit certaines grandes surfaces jouer d'autant plus aisément la politique des prix *« écrasés »* ou *« fracassés »* qu'elles font l'essentiel de leurs profits autrement. En jouant du crédit fournisseur, ce fameux délai de paiement qui voit un laps de temps – plus ou moins long – s'écouler entre le moment où le distributeur empoche l'argent de son client et celui où lui-même règle l'industriel qui l'a livré. En faisant, donc, jouer aux fabricants le rôle de banquier.

Une pratique contre laquelle s'élève le propre PDG de Casino, Antoine Guichard, qui accuse certains de ses concurrents « indépendants » d'en avoir fait leur arme favorite de développement : *« Certains distributeurs payent avec des délais si longs que les profits qu'ils tirent des capitaux placés leur permet de... baisser les prix facturés à leurs clients ». « Je paye à cinquante-quatre jours pour quarante-sept jours de stocks »*, réplique Michel-Edouard Leclerc, que la polémique, visiblement, exaspère. Les industriels que nous avons interrogés avancent plutôt le chiffre moyen de... cent dix jours. La pratique serait devenue si commune que des fabricants avouent désormais redouter les conséquences d'une réduction brutale. Ne risquerait-on pas alors la faillite des indépendants les plus fragiles ?

MATHÉMATIQUE • *« Cette fuite en avant a fonctionné tant que la croissance permettait aux industriels de se refaire »*, explique l'un d'entre eux. Tant que la fameuse augmentation mathématique des ventes leur a permis d'éponger la baisse continuelle des prix, de faire de la productivité et de préserver l'emploi. Aujourd'hui, le modèle français paraît durablement enrayé. *« Le retournement s'est fait en juillet 1992, quand les professionnels ont pris brutalement conscience qu'ils ne faisaient plus leur chiffre d'affaires*, raconte un spécialiste. *Les industriels, bien sûr, mais aussi les distributeurs, comme en témoigne le limogeage brutal de Michel Bon, l'ex-PDG de Carrefour, en septembre. »*

Juillet 1992 ? Peut-être. Mais des forces souterraines étaient en œuvre depuis quelques temps déjà : la désinflation compétitive chère à Pierre Bérégovoy, d'abord, dont les agents économiques n'ont mesuré que progressivement les effets. La fin de l'extension des grandes surfaces, en nombre comme en mètres carrés, ensuite. Avec plus de 900 hypermarchés et 7 000 supermarchés environ, la France est équipée. Industriels et distributeurs se battent dans un marché mûr, que la récente baisse de la consommation a brutalement contracté. Désormais, les pressions à la baisse des prix n'ont plus d'amortisseur.

INTRUS • Sans amortisseur, ces pressions ne cessent pourtant de s'aggraver. Parce qu'*« en période de crise, le seul critère qui compte, c'est le prix »*, comme le rappellent unanimement tous les professionnels. Parce que la concurrence nouvelle des « hard discounters » allemands Aldi et Lidl est venue jeter le trouble dans la grande distribution. *« Celle-ci se croyait imbattable sur les prix, elle sait aujourd'hui que non »*, dit un industriel que cela n'enchante guère. Spécialisés dans la distribution de produits sans marque, les deux intrus « pèsent » déjà 500 boutiques en France (1 % des commerces alimentaires contre 11 %, déjà, en Allemagne). Quel sera, en France, leur rythme de croissance ?

La réponse angoisse, bien sûr, tous les grands de la distribution. Mais elle intéresse aussi des industriels qui redoutent, plus que jamais, que ne s'enclenche un phénomène incontrôlé de baisse des prix auquel, à terme, ils ne survivraient pas. *« Changer les règles du jeu »* est devenu leur leitmotiv *(lire l'encadré)*. Pour stopper un cours des choses qu'ils jugent désormais destructeur. Pour changer un rapport de forces qu'ils estiment, aujourd'hui, n'avoir pas les moyens d'inverser.

Le débat est ouvert. Il sera difficile de l'éluder à l'heure où la lutte contre l'inflation cède de plus en plus le pas à la mobilisation contre la déflation. Où le chômage est devenu le mal français et où commerce et industrie s'en rejettent mutuellement la responsabilité.

Pierre-Angel Gay

Le pavé dans la mare de BSN

« Si, pour des raisons de prix, nos parts de marché baissaient, nous serons obligés d'adapter nos tarifs et nous le ferons. » Antoine Riboud, vendeur hors pair des marques de BSN (Evian, Kronenbourg, Lu, Panzani, Danone, Amora...) n'a pas improvisé en tenant ses propos devant ses actionnaires mardi 18 mai. Mais ce magicien du verbe avait-il pour autant anticipé les réactions multiples que susciterait cette petite bombe ?

Pour le président du troisième groupe agroalimentaire européen, un ajustement des tarifs est nécessaire si ses marques sont attaquées, et il implique des économies sur les coûts. A preuve, l'expérience menée avec succès sur les yaourts Danone, qui a permis d'augmenter les parts de marché en réduisant les tarifs, mais sans perdre d'argent. Cette politique pourrait être étendue en cas de besoin aux produits frais, aux pâtes et aux biscuits. Apparemment mal perçu, cet ajustement de prix a été interprété comme l'engagement dans une spirale déflationniste. Et, à en croire les concurrents de BSN, cette déclaration a eu un effet redoutable sur le groupe mais peut-être aussi sur eux-mêmes.

« Dès le lendemain, la réaction des grandes surfaces a été immédiate sur le thème : puisque vous le pouvez, baissez vos prix maintenant », racontent-ils avec force détail en s'apitoyant au passage sur les *« malheureux vendeurs de BSN dans l'incapacité de réagir... »*.

CONTAGION • Le risque de contagion a apparemment été jugé suffisamment sérieux pour que, dans la foulée, Nestlé réplique, affirmant qu'il n'était pas question de revoir ses prix à la baisse. Ce qui n'empêche pas de faire des promotions.... Un biscuitier de son côté traduit le sentiment général par cette formule : *« Même si vous pratiquez une telle politique, ne le dites pas. »*

Pour Hubert Foucault, président du groupe de charcuterie et de produits frais Cofigéo, Antoine Riboud par ces propos a non seulement *« désorienté ses commerciaux mais aussi troublé son image de marque en donnant l'impression de découvrir les premiers prix. D'un leader comme lui, nous attendions une prospective sur l'évolution de ce phénomène dans les prochaines années »*.

Pour BSN, il s'agit d'un non-événement. *« C'est habituel : au lendemain de chacune de nos assemblées générales, nos vendeurs sont accueillis dans les magasins par ce genre de réflexion : puisque vous gagnez de l'argent, baissez vos prix »*, raconte Philippe Lenain, directeur général adjoint, *« Il s'agit de taquineries entre gens qui se connaissent. Nous n'avons rien décelé de plus cette année. »*

« Je n'ai tenu qu'un langage de vérité car on ne peut pas gérer une entreprise en maniant la langue de bois », affirme de son côté Antoine Riboud. Pour preuve de la justesse de son raisonnement, il cite la réaction des analystes financiers anglais le 14 juin dernier : *« Ils m'ont interrogé sur cette question. Je leur ai expliqué que pour rester compétitif j'utiliserai tous les moyens possibles. Ils ont applaudi, ce qui n'est pas dans leurs habitudes. »* La minibombe a-t-elle été désamorcée à retardement ?

Dominique Gallois

L'essence, produit d'appel

Au-delà du mécontentement que risque de provoquer la hausse du prix des carburants, le 12 juillet, ce renchérissement – 33,2 centimes – ravivera-t-il l'affrontement sanglant qui oppose, depuis la libération du prix de l'essence, en 1985, les hyper et supermarchés aux grandes compagnies pétrolières ? Peu importe, il y a beau temps que la « guerre » de l'essence a été gagnée par les Leclerc, Carrefour et Intermarché.

L'essence vendue moins cher, en moyenne de vingt centimes par litre, est pour eux un produit d'appel et la meilleure des publicités. Au fil des ans, forts de cette image de prix « cassés », ils se sont créé une importante clientèle et, partis de presque rien il y a dix ans, ils détiennent désormais 43 % du marché de la distribution de carburants. Conséquence : le nombre de points de vente dans les grandes surfaces a quadruplé. En dix-sept ans, il est passé de 990 à 3 905, alors que l'ensemble du réseau de distribution français a fondu de moitié, tombant de 42 500 stations-service en 1975 à 21 700 l'an dernier.

Ont été touchés par ces fermetures non seulement de petits indépendants mais aussi les stations-service des grandes firmes pétrolières. L'autonomie accrue des automobiles et le souci des compagnies de rentabiliser leurs installations expliquent en partie ces 2 000 fermetures annuelles. Mais cette tendance est amplifiée par la vive concurrence des grandes surfaces.

Jusqu'où ira le mouvement ? En ce moment, un consensus se dégage pour répartir les automobilistes en trois catégories d'égale importance. Un tiers d'entre eux soignent leurs voitures et sont à la recherche du meilleur service et de la qualité des produits. Ces conducteurs vont donc vers les grandes marques. A l'opposé, une même proportion n'a qu'une seule idée en tête, le prix, et préfère la grande distribution. Entre ces deux extrêmes, le « marais » se laisse porter par les circonstances, les cadeaux offerts en prime de l'essence par un pétrolier ou la promotion annoncée par une enseigne de supermarché. De ce dernier tiers dépend l'évolution dans un sens ou dans l'autre des parts de marché, qui seront d'autant plus difficiles à consolider que cette clientèle est versatile.

D. G.

Une législation inadaptée ?

Réguler les rapports des deux sœurs ennemies : l'industrie et la distribution ? Les pouvoirs publics s'y sont essayés. Sans beaucoup de succès jusqu'ici. Sans trouver le juste équilibre, satisfaisant les deux parties. Promulguée au 31 décembre dernier, la loi *« relative aux délais de paiement entre les entreprises »* ouvre bien la voie, en cas d'abus, à des pénalités – fixées à au moins une fois et demie le montant qui résulterait de l'application du taux d'intérêt légal. Mais, faute de définir la durée d'un délai de paiement « normal », il est jugé inopérant par les industriels. *« Beau résultat !*, se désole un spécialiste. *En privilégiant la négociation et les accords de branche, on a parfois obtenu le résultat inverse. Après certaines négociations, on a vu des délais de paiement s'allonger. »* Le chantier reste donc ouvert. Il n'est pas le seul.

LIBERTÉ • Plus ancienne, l'ordonnance de 1986 *« relative à la liberté des prix et de la concurrence »* ne trouve pas, non plus, grâce aux yeux des industriels. Parce que son article 36 ouvre le droit à indemnisation en cas de « refus de vente », elle est accusée par les fabricants de les livrer, pieds et poings liés, à la grande distribution. *« Eux peuvent à tout instant nous déréférencer* [NDLR : retirer des rayons], *alors que nous sommes, de fait, contraints de les livrer »*, s'indigne ainsi un fabricant.

Même lorsque lesdits produits sont utilisés comme produit d'appel, au risque de mettre à mal les politiques de gamme et de prix. La requête est jugée légitime par Antoine Guichard, le PDG décidément iconoclaste de Casino, mais accueillie ironiquement par Michel-Edouard Leclerc qui s'étonne de voir des industriels, frappés par la récession, refuser des marchés : *« C'est nier le poids de la grande distribution. »*

Selon certains industriels, cette libéralisation totale du refus de vente devrait s'accompagner d'une réhabilitation des « accords verticaux ». Ces accords associent étroitement un producteur à un distributeur dans une campagne de promotion ou de lancement d'un produit, par exemple. Ils sont rendus, de fait, quasiment impossibles par les principes de « non-discrimination » et de « transparence tarifaire » voulus par l'ordonnance de 1986, qui interdisent à un fabricant de privilégier un distributeur au détriment des autres.

Les accords verticaux *« sont des accords sains*, dit un industriel de l'électronique, *mais qui sont généralement interprétés comme contraires à la concurrence alors qu'ils la renforcent, en créant une émulation. Les alliés bénéficient d'un avantage aux yeux du public* [service après-vente amélioré par exemple], *que leurs concurrents s'efforceront immédiatement de contrebalancer »*.

P.-A. G.

هكذا من الأصل

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

1983 : comment la ruse de la raison européenne a triomphé de l

Suite de la page 25

Les nombreux témoignages dont nous disposons aujourd'hui sur ces journées décisives le confirment : le choix de rester dans le SME a été fait pour des raisons politiques, voire politiciennes, avec, qui plus est, d'étranges arguments économiques ! Tout se passe comme si la ruse d'une certaine raison, la raison européenne, avait triomphé de volontés individuelles, aveuglées par leur amour du pouvoir.

La discussion qui aujourd'hui est heureusement exposée sur la place publique (1) impose toutefois de comprendre ce qui s'est passé il y a dix ans dans le secret des cabinets.

Pour être analysée correctement, la décision de mars 1983 doit d'abord être replacée dans la séquence historique qui la précède. Après deux dévaluations, respectivement en octobre 1981 et en juin 1982, le franc est resté exposé à découvert sous la mitraille de la spéculation, et la Banque de France s'épuise à le soutenir. En mars 1983, ses réserves sont proches de zéro, tandis que tous les comptes : budget, commerce extérieur, comptes sociaux, endettement public, sont passés au rouge vif !

MITTERRAND • Le principal responsable de cette situation est François Mitterrand en personne. Non pas à cause de la politique de relance par laquelle il inaugure son règne, relance tout compte fait modeste. Ce qui fait des ravages, c'est une gestion monétaire uniquement politique.

Une fois parvenu au pouvoir, la seule chose qui intéresse vraiment l'élu de 1981, c'est marquer son temps, laisser une trace dans l'histoire. Un spectre le hante : de Gaulle. Il s'agit de faire mieux que le fondateur de la Cinquième République. D'où sa prédilection pour la politique étrangère où il peut se mesurer à ses pairs, et prétendre infléchir le cours du monde : discours de Cancun, voyage en Israël, sommet de Versailles, etc. En réalité, François Mitterrand non seulement reconnaît volontiers qu'il ne connaît rien à l'économie, mais encore lui demande-t-il de ne pas entraver ses ambitions planétaires.

Faire mieux que de Gaulle, c'est d'abord ne pas dévaluer d'entrée de jeu, comme le général l'avait fait en 1958. Mais cette ambition ne tient aucunement compte du différentiel d'inflation accumulé entre la France et l'Allemagne. Et, à ne pas suivre de Gaulle, on met les pas dans ceux de Léon Blum, souvenir historique que l'on aurait bien voulu exorciser. Le rythme des deux premières dévaluations mitterrandiennes reproduit, à la semaine près, le timing des dévaluations du Front populaire. Aucun des acteurs n'en fut conscient à l'époque, et aujourd'hui encore on les surprend beaucoup à leur rappeler ce fatal mimétisme.

Il est vrai qu'une dévaluation en mai 1981 n'aurait été utile qu'accompagnée d'un plan de rigueur incompatible avec les promesses électorales. *« Ma grande surprise a été de constater qu'« ils » croyaient eux-mêmes à leurs propres promesses et qu'ils entendaient les appliquer scrupuleusement »*, confie aujourd'hui un ancien conseiller de Pierre Mauroy à Matignon.

> « François Mitterrand donne à tous ses visiteurs le sentiment de n'avoir rien décidé. Ou plutôt donne à chacun le sentiment d'avoir décidé en sens contraire de la thèse qu'il défend. »

Dès octobre 1981, il faut procéder à un réaménagement des parités, pour employer l'euphémisme de l'époque. Mais il faut le négocier avec le chancelier Schmidt, qui pour être socialiste n'en est pas moins dur en affaires. Le différentiel d'inflation franco-allemand n'est pas effacé, le tournant de la rigueur n'est pas pris, et la spéculation reprend de plus belle, mais ordre est donné en haut lieu de ne prendre aucune décision avant le sommet de Versailles de juin 1982. Le président a ce mot terrible et enfantin : *« Je ne veux pas avoir à commenter la dévaluation, c'est l'affaire du gouvernement. »*

MUNICIPALES • Après la deuxième dévaluation (juin 1982), accompagnée cette fois d'un blocage des prix et des revenus et de premières mesures d'austérité, le scénario se répète : ordre de l'Elysée, on ne bouge plus avant les élections municipales de mars 1983. Ce qui fait que l'on arrive à cette date avec une Banque de France littéralement exsangue : à soutenir pour des raisons purement électorales une parité économiquement insoutenable, l'institut d'émission a vidé ses réserves en devises, et élevé ses taux d'intérêt sur l'eurofranc certains jours jusqu'à 250 % et même davantage.

Aucun ministre, aucun conseiller ne remet en cause la stratégie du « monarque ». Dans les mois qui précèdent mars 1983, la date de la décision inéluctable n'est donc contestée par personne. Conduite d'échec. Car, à mesure que le temps passe et que la situation s'aggrave, la note à payer en termes d'austérité et de sacrifices sera plus lourde.

Surtout, en vidant les caisses de la Banque de France, on s'achemine vers une situation où l'on devra prendre une décision le dos au mur. On aurait voulu priver François Mitterrand de toute marge de manœuvre pour l'après-mars 1983 que l'on ne l'aurait pas conseillé autrement. Lourde responsabilité des « experts ».

Il est vrai que la perspective d'une troisième dévaluation effraie, humilie François Mitterrand, d'autant qu'elle devra être négociée avec un Helmut Kohl tout fraîchement arrivé au pouvoir après la défaite des socialistes allemands.

C'est alors que le président va prêter l'oreille aux partisans d'une « autre » politique économique : il s'agit de laisser flotter le franc en le sortant du système monétaire européen, de manière à pouvoir dévaluer franchement (sans avoir à négocier avec les Allemands), baisser les taux d'intérêt, désendetter les entreprises et faire repartir l'investissement *(lire l'encadré)*.

Les tenants de cette stratégie de rechange, Pierre Mauroy les appellera les « visiteurs du soir ». *« Le jour*, dira-t-il, *Mitterrand travaillait avec un gouvernement qui menait la politique décidée en juin 1982. Le soir, il recevait une concubine qui lui proposait une tout autre politique. »* En tête de ces visiteurs, Jean Riboud, PDG de Schlumberger, patron « rose » et vieil ami du président. Derrière une cohorte où l'on trouve pêle-mêle Pierre Bérégovoy, Alain Boublil, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Laurent Fabius, Charles Salzmann et André Rousselet. A mesure que l'échéance d'une troisième dévaluation se rapproche, François Mitterrand se montre de plus en plus sensible aux arguments de la « concubine ».

Pourtant, il n'en dit mot à l'« épouse légitime ». Aucun des participants de ce ménage à trois n'est dupe. Pierre Mauroy sait bien que François Mitterrand le « trompe ». Et François Mitterrand sait qu'il le sait. La « concubine » n'en déploie que plus d'efforts pour s'attacher les faveurs du maître de céans.

DRAME • Cette comédie cache un drame : la succession de Pierre Mauroy à Matignon, succession ouverte dans l'esprit de candidats qui ont nom Jacques Delors, Pierre Bérégovoy et Laurent Fabius. Pierre Mauroy, qui déjeune chaque lundi avec Jacques Delors, ne se doute pas un seul instant que le ministre de l'économie et des finances « casse du sucre » sur son dos devant Jacques Attali. De même découvre-t-il avec stupéfaction que Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales, rêve de devenir ministre des finances et ingurgite tout ce qu'il peut de savoir économique.

Chronologie

1981

• **4 octobre** : Le franc est dévalué de 8,5 %, le mark et le florin réévalués de 5,5 %, le franc belge et la lire dévalués de 3 %.

1982

• **4 juin-6 juin** : Sommet de Versailles.

• **12 juin** : Le franc est dévalué de 5,75 %, le mark de 4,25 %. Blocage des prix et des revenus pour quatre mois.

• **6 août** : La spéculation recommence contre le franc.

• **30 septembre** : Helmut Kohl succède au chancelier Schmidt.

• **26 octobre** : Sortie du blocage des prix par la désindexation.

• **17 décembre** : La Banque de France est exsangue. Elle a déboursé en une semaine 1,6 milliard de dollars pour soutenir le franc. Elle fait monter les taux jusqu'à 250 % pour casser la spéculation. François Mitterrand : *« attendre jusqu'à mars »*.

1983

• **16 février** : Pierre Mauroy à « L'heure de vérité » : *« Aucun plan d'austérité n'est prévu pour 1983, les gros problèmes sont derrière nous, tous les indicateurs se remettent au vert. »*

• **6 mars** : Premier tour des municipales. La gauche n'est plus majoritaire. En Allemagne, victoire de la droite aux législatives.

• **13 mars** : Deuxième tour des municipales. L'opposition ne gagne que trente villes de plus de 30 000 habitants. François Mitterrand est rasséréné.

• **21 mars** : Troisième dévaluation du franc (2,5 %) accompagnée de réévaluations de 5,5 % du mark, de 3,5 % du florin, de 2,5 % de la couronne danoise, de 1,5 % des francs belges et luxembourgeois, et d'une dévaluation de la lire (2,5 %).

• **22 mars** : Pierre Mauroy forme son troisième gouvernement. Jacques Delors reste aux finances, Pierre Bérégovoy aux affaires sociales. Laurent Fabius passe à l'industrie.

Une erreur de

Raffinement des lignes, obsession du détail. Plaisir des matières nobles. Cuir et bois précieux. Conditionnement d'air automatique, lecteur de compact disc, richesse d'équipements exceptionnelle.

Boîte de vitesses automatique 4 rapports à gestion électronique, direction à assistance variable, souple en ville, ferme sur route.

L'important n'est pas ce que l'on mais ce que l'on éprou

Aucun geste inutile, parfaite ergonomie du radio-téléphone intégré système mains-libres. Vous communiquez avec l'extérieur sans lâcher le volant. La voix de votre correspondant est relayée par la chaîne stéréo 4 x 20 watts. Liberté totale, sécurité absolue.

SAFRA issez le plai

3615 3616 RENAULT

Safrane Baccara : motorisation V6 3L, répondant aux normes de uro 93. Garantie

هكذا من الأصل

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

a triomphé de l'« autre politique »

Quand le premier ministre fait part de sa découverte à François Mitterrand, les deux compères en font des gorges chaudes. Mais ils sont loin d'imaginer que le « petit Béré » voit plus loin encore que la Rue de Rivoli.

Quant à Laurent Fabius, déjà cajolé par François Mitterrand en tant qu'héritier présomptif, il milite pour une « autre politique », parce que logiquement cette autre politique devra être menée par un autre premier ministre qui pourrait être lui-même. Face à ces appétits, les Ribaud, Rousselet et autres JJSS ne comptent guère. Ceux-là croient ou font semblant de croire qu'il s'agit seulement d'un choix de politique économique.

Cela dit, Pierre Mauroy ne voit certes pas de gaieté de cœur arriver les fatales échéances. En juin 1982, il a dit aux membres de son cabinet : *« Mes amis, vous m'avez fait faire une deuxième dévaluation, vous ne m'en ferez pas faire une troisième. »* Mais dans les mois qui suivent, il se laisse persuader que le flottement serait la pire des choses, précipitant le franc aux abîmes, et la gauche avec. Sur ce point il est en complet accord avec Jacques Delors.

Le premier ministre et le ministre des finances sont en fait « chambrés » par des conseillers hostiles au flottement du franc, et se sentent l'un et l'autre incapables de mener toute « autre » politique économique. Par tradition, l'inspection des finances qui « truste » la Banque de France, le Trésor et une partie des cabinets de ces deux personnages est attachée aux parités fixes. Ce qu'elle sait faire, c'est négocier des dévaluations de temps à autre avec le partenaire allemand. Le flottement est pour elle une aventure vers laquelle d'instinct elle refuse de s'aventurer.

CHOIX • Mars arrive. La défaite électorale de la gauche aux municipales n'est pas aussi catastrophique qu'on l'avait craint. Le sphinx élyséen oscille entre le flottement et la dévaluation. *« François Mitterrand,* écrit Jacques Attali, *donne à tous ses visiteurs le sentiment de n'avoir encore rien décidé. Ou plutôt donne à chacun le sentiment d'avoir décidé en sens contraire de la thèse qu'il défend. »* En réalité, le président a choisi de flotter, mais sans changer de premier ministre – afin de garder des communistes dans le gouvernement. Mais Pierre Mauroy refuse l'« autre politique » au grand étonnement de son maître. Celui-ci fait la même tentative auprès de Jacques Delors. Nouvelle rebuffade. François Mitterrand se rabat sur Pierre Bérégovoy. Puis, il revient à Pierre Mauroy, qui, après avoir dit non pendant deux jours, commence à chanceler.

Ce qui, au dire des chroniqueurs, va faire basculer François Mitterrand dans le camp de la dévaluation, c'est que Laurent Fabius change de camp. Ici se place un détail qui en dit long sur la manière dont est tenu le timon de l'Etat. Laurent Fabius, en tant que ministre du budget, n'a pas à connaître le chiffre réel des réserves de la Banque de France – information hautement confidentielle réservée au gouverneur de ladite banque, au directeur du Trésor, au ministre des finances, au premier ministre et au président de la République.

> Après la défection de Laurent Fabius, c'est la débandade dans le camp des « flotteurs ». Il ne reste plus en fait d'autre choix à François Mitterrand que d'envoyer Jacques Delors négocier une troisième dévaluation avec l'Allemagne.

Mais Jacques Attali, lui, connaît ce chiffre stratégique, en ce mois de mars 1983 proche de zéro. Ainsi découvre-t-on que le ministre du budget est moins bien informé sur l'état financier de la France que le conseiller du prince. Attali fait communiquer la fatale statistique au ministre du budget. A la suite de quoi ce dernier aurait abandonné le camp des « flotteurs ».

FLOTTEMENT IMPUR • Vrai ou faux ? Laurent Fabius refuse aujourd'hui de répondre à toute question à ce sujet. En fait, on est placé devant le dilemme suivant : ou bien Laurent Fabius ne comprend pas à l'époque ce qu'est exactement le flottement d'une monnaie, ou bien il change de camp pour une autre raison qui reste à élucider. Car si le flottement a un avantage, c'est bien justement de pouvoir être pratiqué sans tirer sur les réserves en devises : par définition en laissant flotter sa monnaie, une banque centrale renonce à la soutenir, ce qui lui permet tout à la fois d'épargner ses réserves et de baisser si besoin ses taux d'intérêt.

En toute logique, l'argument des réserves aurait dû faire pencher la balance du côté des « flotteurs », non du côté des partisans des changes fixes. Comme Jacques Attali paraît lui aussi penser que le flottement est impraticable avec des réserves réduites au minimum (c'est un véritable refrain dans *Verbatim*), il n'est pas impossible que Laurent Fabius ait partagé cette erreur. Il aurait donc changé d'avis sur un faux raisonnement économique.

En réalité, les partisans français du flottement ne sont pas des vrais « flotteurs » en ce sens qu'ils gardent l'idée d'intervenir sur les marchés des changes pour freiner la chute probable du franc. En termes techniques, il s'agit d'un *dirty floating*, d'un flottement impur pour lequel il faut disposer de réserves de change. Dans ce contexte, la divulgation par Jacques Attali du vrai chiffre des réserves ne peut que tuer toute velléité de flottement. Voici que Gaston Defferre à son tour est mis dans la confidence. Pourquoi pas d'autres ? Laurent Fabius, qui s'imagine aux finances dans le prochain gouvernement, peut craindre que l'information stratégique parvienne jusqu'aux oreilles des cambistes, et ne rende impossible toute gestion d'un franc flottant. Il ne veut pas être le ministre d'une débâcle monétaire.

Après la défection de Laurent Fabius, c'est la débandade dans le camps des « flotteurs ». Il ne reste plus en fait d'autre choix à François Mitterrand que d'envoyer Jacques Delors négocier une troisième dévaluation avec l'Allemagne et annoncer un nouveau plan d'austérité. Pierre Mauroy à Matignon reste plus utile que jamais pour conserver les communistes au gouvernement et faire avaler de nouvelles couleuvres au « peuple de gauche ». La France a frôlé une autre politique. Une Europe différente aurait pu naître. Au lieu de quoi, le troisième gouvernement Mauroy ouvre la voie qui conduira plus tard à ... Maastricht, à trois millions de chômeurs et à la défaite historique de la gauche.

Peut-être au fond, pour les hommes de cette génération, le raisonnement politicien était-il le meilleur : une débâcle monétaire risquait en effet de les chasser beaucoup plus vite du pouvoir que la lente montée du chômage.

Philippe Simonnot

(1) Notamment *la Décennie Mitterrand*, de Pierre Favier et Michel Martin-Roland, Le Seuil, et *Verbatim*, de Jacques Attali, Fayard. Nous avons nous-même recueilli le témoignage de certains des principaux acteurs.

Une erreur de date ?

A la date du 7 décembre 1981, écrit Jacques Attali dans *Verbatim*, *« François Mitterrand décide de prendre l'économie en main et de tenir des conseils restreints toutes les semaines, sans ordre du jour ni décision préétablie. Matignon voit l'initiative d'un très mauvais œil »*. Jean Peyrelevade, président de l'UAP, à l'époque conseiller de Pierre Mauroy à Matignon, et l'une des chevilles ouvrières du maintien du franc dans le SME, conteste formellement cette présentation des choses : *« La proposition de tenir de tels conseils, se souvient-il, nous a été notifiée fin juillet 1982, après la deuxième dévaluation du franc. »*

Dans sa controverse avec Elie Wiesel, Jacques Attali a reconnu qu'il avait pris quelques libertés avec le calendrier des confidences présidentielles sur Dieu, la mort, la morale, etc. Si Jean Peyrelevade a raison, on aurait la preuve que de telles libertés touchent d'autres sujets plus concrets. Ici, il s'agirait de montrer que François Mitterrand, dès décembre 1981, avait la prescience de la gravité de la situation économique, à l'encontre du « mauvais œil » de Matignon. Suivez mon regard !

Ph. S.

Les vraies données du débat

Derrière le débat fort technique qui agite les cabinets en 1981-1983, ce qui fait question, c'est au travers du système monétaire européen (SME) la tutelle exercée par l'Allemagne : peut-on ou non s'en débarrasser ?

Postulat de départ : la France est aujourd'hui trop petite pour faire entendre sa voix sur la scène du monde, sauf si elle se juche sur les épaules du géant économique allemand. Mais le fameux axe franco-allemand a un prix (1) : c'est la RFA qui de *facto* fixe les parités de change au sein du SME ; chaque dévaluation du franc doit être négociée durement avec la chancellerie allemande.

Il y a deux manières de se tirer de cette situation humiliante : soit sortir du SME et flotter, soit dévaluer « pour la dernière fois », puis défendre bec et ongles la parité franc/mark. Le flottement a l'avantage de déconnecter les taux d'intérêt français des taux allemands, d'adopter temporairement un taux de change de combat (une forte dévaluation) à la manière du dollar ou du yen. Il permet une politique volontariste de l'investissement et de lutte contre le chômage, mais il brise l'axe franco-allemand.

Le maintien dans le SME conduit inévitablement à la politique du « franc fort », au renforcement de l'Europe des Douze autour de l'axe franco-allemand (traité de Maastricht), et au triomphe de l'orthodoxie financière. Cette dernière a le don de se perpétuer elle-même : à mesure que le temps passe, il devient de plus en plus difficile de remettre en cause le tabou monétaire, pour la raison qu'il serait absurde de ruiner en un seul coup les efforts de rigueur accomplis jusque-là pour modifier l'image du franc. Ce sera le drame de Pierre Bérégovoy, néophyte du monétarisme après avoir été le chantre du flottement.

Il faut bien voir que la tutelle monétaire allemande n'est pas détestée par tout le monde en France. Un pouvoir politique faible peut trouver utile de s'adosser à des décisions prises ailleurs pour faire passer des mesures de rigueur qui même en cas de flottement auraient dû être adoptées. C'est bien ainsi que les socialistes, dévaluant trois fois, ont agi. Sans compter que pour la caste de l'inspection des finances qui reprend en main la direction des affaires économiques après les « folies » de 1981-1982, la dictature du mark est l'alibi par excellence pour imposer ses vues aux gouvernants.

(1) Un prix que l'Angleterre, en définitive, n'acceptera pas de payer, noblesse (de la City) oblige.

Odeur subtile d'un cuir pleine fleur. Confort exceptionnel des sièges à réglage personnalisé à l'avant comme à l'arrière. Suspension pilotée à contrôle électronique : amortissement variable et correction d'assiette automatique. Laissez-vous aller.

de, mais ce que l'on éprouve. Safrane Baccara.

aissez le plaisir conduire.

n Euro 93. Garantie anti-corrosion Renault 6 ans. RENAULT présente elf

RENAULT LES VOITURES A VIVRE

PUBLICIS CONSEIL 1490

RESSOURCES HUMAINES

DOSSIER

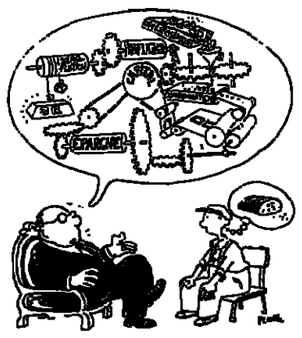

Le marché de l'or

Après une longue descente aux enfers, l'or est à nouveau sous les feux de la rampe, à la « une » de toute la presse. Depuis sept ans, on n'avait pas connu pareille envolée ; donné encore en mars comme le grand perdant des placements financiers, le métal jaune a enregistré une poussée de près de 20 % à Londres depuis le printemps. Visiblement, l'or a retrouvé son éclat, du moins pour les professionnels, comme l'atteste la vente récente par le magnat sir James Goldsmith au célébrissime milliardaire américain George Soros de 400 millions de dollars d'actions du producteur nord-américain Newmont Mining. La valeur du Gold Mines Index du Financial Times *a triplé depuis le début de l'année. Les performances des fonds de placement internationaux en or s'envolent. Les titres des mines d'or d'Afrique du Sud, premier producteur mondial, sont aussi vaillants.*

Alimentée par la baisse des taux d'intérêt qui pénalise les placements monétaires, par une crainte d'une relance de l'inflation aux Etats-Unis et les achats massifs d'Asie, en particulier de Chine, la fièvre de l'or sera-t-elle durable ? Les analystes du Gold Bullion Market demeurent prudents à propos d'une remontée sensible du prix au-delà des 400 dollars l'once, prédite par les opérateurs sur graphiques. Car le mythe de l'or, qui dure depuis la nuit des temps, cache une division Nord-Sud. Une faille en fait, aussi profonde que les reefs, ces veines de 2 à 3 centimètres de large qui, en Afrique du Sud, contiennent les paillettes. En Occident, l'or a perdu son rôle d'unité de référence monétaire dans les années 70 et son statut de valeur refuge lors de la décennie suivante. Comme actif financier, il s'est révélé un placement peu rentable, pénalisé par la concurrence d'autres instruments financiers plus liquides, et plus rémunérateurs. De l'avis général, l'or demeure toutefois un investissement convenable pour un placement à plus long terme. En revanche, avec ses qualités particulières – il est inaltérable, anonyme, invisible et apatride – le métal jaune apparaît toujours comme la meilleure protection contre l'érosion monétaire dans le tiers-monde.

En vingt ans, le marché de l'or s'est modernisé, est devenu plus sophistiqué, plus efficace. Il s'est aussi banalisé. Mais le mythe de cette matière première qui conserve quelques brillants atouts et des lambeaux de gloire, n'est pas près de se ternir.

Dossier réalisé par Marc Roche

Comment se forment les prix ?

■ La formation du cours de l'or résulte d'une part de l'offre et de la demande physiques, assez facilement mesurables, et, d'autre part, de la demande dite spéculative, responsable d'oscillations plus difficiles à prévoir.

La production minière – 2 216 tonnes en 1992 – constitue le premier élément de l'offre. Les principaux pays producteurs sont, dans l'ordre, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, l'Australie, la Confédération des Etats Indépendants (CEI), l'Australie et le Canada.

Les variations de la position des banques centrales et des organismes internationaux constituent le deuxième facteur contribuant à l'offre sur le marché. Leurs ressources en or représentent un tiers du stock mondial. Aux réserves officielles, il faut aussi ajouter la thésaurisation des particuliers, des banques et des gestionnaires de portefeuille au titre de la préservation du patrimoine.

L'essentiel de la demande physique émane du secteur de la bijouterie qui représente 80 % de la consommation. Viennent ensuite les composants électroniques représentant 7 % des achats. Les autres applications – dentisterie, décoration, médailles – jouent un rôle plus marginal.

A ces données fondamentales s'ajoutent d'autres éléments de nature plus spéculative : taux d'intérêt, inflation, cours du dollar, et concurrence d'autres formes de placement. Quand par exemple les taux d'intérêt sont élevés, l'investisseur est plus tenté par les obligations que par l'or, qui procure un très faible revenu et dont la détention s'avère onéreuse. Dans les années 80, le métal jaune a perdu sa valeur refuge, comme l'atteste le manque de réactions significatives des cours au conflit du Golfe, ou à l'éclatement de l'URSS.

L'ampleur des transactions à terme, apparues lors de la dernière décennie, influe également sur les cours. Le marché de l'or est relativement étroit si on le compare aux marchés mondiaux des devises ou des obligations, par exemple. Ce contexte explique l'influence de spéculateurs-investisseurs comme George Soros ou James Goldsmith. *« Le marché agit comme un pendule. La déprime des cours de ces dernières années avait caché le déficit croissant de l'offre. Financiers très rusés, Soros et Goldsmith ont simplement relancé le pendule de l'autre côté »*, souligne Julian Baring, analyste de Mercury Assets Management, une firme de gestion de fortune. ■

Où est-il situé ?

■ C'est à Londres que bat le cœur du marché de l'or, le Gold Bullion Market. Le cours est établi deux fois par jour – à 10 h 30 et à 15 heures – au troisième étage de la Banque N.M. Rothschild and Sons Ltd, lors d'une réunion qui s'appelle le « fixing ». Cinq banquiers sont assis derrière des pupitres sur lesquels trônent un téléphone à cadran et un petit drapeau anglais. Le président de la séance est depuis 1919 le représentant de la Banque Rothschild, ex-courtier aurifère de la Banque d'Angleterre. Les autres participants sont les courtiers Mocatta et Goldsmid, Sharpe Pixley, Samuel Montagu et Mase Westpac. Leurs représentants sont en contact téléphonique avec leur salle de marché respective. Le président annonce d'abord un prix basé sur les ordres d'achat et de vente enregistrés pendant la nuit et au début de la matinée. Ce prix est transmis aux clients qui, par courtiers interposés, passent leurs commandes. En fonction de celles-ci, le « chairman » propose une série de cours jusqu'au moment où l'offre et la demande s'équilibrent. Quand l'accord est conclu, les gentlemen renversent les petits Union Jack. La durée du fixing varie selon l'état du marché, de plusieurs minutes en période de calme à une heure, voire davantage.

> **“Une relique barbare”**
> John Maynard Keynes.

Le Gold Bullion est un marché totalement libre. La réglementation édictée par le Financial Act de 1986 est restée très souple. La discrétion absolue est de rigueur : le chiffre d'affaires quotidien reste aussi confidentiel que l'identité des opérateurs. L'avantage des fuseaux horaires, les relations tissées avec les pays de l'ex-empire, en particulier l'Afrique du Sud, la présence de la « cité financière » sont autant d'atouts par rapport à la concurrence, essentiellement Zurich, Paris, Hongkong ou Sydney.

Ce marché international ne repose plus sur l'échange de quantités physiques de métal fin, les stocks étant confinés dans les coffres des banques. Dématérialisées, les transactions touchent le « papier », une gamme de placements-or de plus en plus sophistiqués et variés : certificats, options, contrats à terme, obligations indexées sur le prix de l'or ou « swaps » (le vendeur s'engage à racheter l'or à une certaine date et à un certain prix). ■

Pourquoi les cours s'envolent-ils ?

■ Actuellement, les trois déterminants monétaires classiques – l'inflation, les taux d'intérêt et le dollar – ne suffisent pas à expliquer l'envolée des cours du métal fin. L'élément déterminant aujourd'hui est l'état du marché où la demande excède l'offre. En 1993, la production annuelle mise sur le marché devrait rester stable à 1 960 tonnes tandis que la demande devrait s'élever à 2 920 tonnes. Si 300 tonnes peuvent être dégagées à la suite de désinvestissements, on peut prévoir un déficit de l'offre de quelque 400 tonnes.

La hausse de la production minière qui atteignait bon an mal an 6 à 7 % au cours des années 80 plafonne aujourd'hui à 2 ou 3 %, un plateau qui devrait se maintenir jusqu'à la fin de la décennie. La faiblesse des cours depuis dix ou douze ans a en effet freiné l'ouverture de nouvelles mines ou la mise en place de coûteux programmes d'investissement. C'est le cas de l'Afrique du Sud, dont la production stagne. A l'exception des Etats-Unis, qui bénéficient des coûts les plus faibles en raison de l'exploitation de mines à ciel ouvert, la majorité des autres pays producteurs ont vu leurs extractions stagner (Australie), voire se contracter (Brésil, Canada).

Le chaos prévalant dans l'ex-URSS a aussi fortement entravé le fonctionnement des mines d'or de Sibérie, du Kazakhstan et de l'Ouzbekistan. Notons que la Russie n'intervient plus en position de vendeur pour se procurer des devises fortes : le stock d'or russe, estimé à 2 000 tonnes en 1989, a fondu à moins de 200 tonnes, résultat des ventes massives organisées par le Kremlin en 1990-1991.

La fièvre de l'or qui saisit de nouveaux pays producteurs africains (Ghana, Zimbabwe), asiatiques (Indonésie...) ou sud-américains (Chili, Venezuela) n'a guère gonflé l'offre en raison des difficultés, financières et techniques, d'exploitation de ces nouveaux sites.

Par ailleurs, les banques centrales des grandes nations industrialisées ont cessé de désocker le métal fin, aux dires de certains experts. Côté demande, les achats massifs des épargnants chinois désireux de se prémunir contre l'inflation sont mis en avant pour expliquer ce retour en grâce, de même que le rôle accru de Singapour, de l'Inde, de l'Arabie saoudite, de la Turquie et de l'Iran. Il s'agit surtout d'une consommation de joaillerie sous la forme de bagues, bracelets et colliers. ■

Quel rôle jouent les banques centrales ?

■ Les années 70 ont marqué la fin du règne de l'or comme unité de référence au sein du système monétaire international. La suspension par le président Nixon de la convertibilité du dollar en or en 1971, la suppression du double marché aux Etats-Unis en 1973, et la levée des restrictions sur la détention d'or par les ressortissants américains en 1975, lui ont enlevé ses spécificités monétaires. Depuis, l'or ne remplit plus l'office d'étalon-virtuel, puisqu'il n'y a aucune relation entre les stocks d'or et l'émission de monnaie. Quand, d'aventure, les banques centrales interviennent sur le marché de l'or, cela n'a guère d'incidence sur la circulation monétaire. L'or fait toujours partie des réserves de change utilisées pour solder un déficit de la balance des paiements envers l'étranger.

> **“L'or est tout ; et le reste, sans or, n'est rien”**
> Diderot.

Dans le système monétaire européen né en 1979, l'or sert de contrepartie à l'émission des écus que s'échangent les banques centrales du « système ». Par ailleurs, chaque pays participant doit remettre 20 % de ses réserves totales – or et devises – à la disposition du Fecom (Fonds européen de coopération monétaire) et reçoit en échange les écus.

Quelle sera la place de l'or dans la future union monétaire des Douze ? Du métal fin, le traité de Maastricht ne dit mot. Selon l'article 30 du protocole sur les statuts du système européen de banque centrale, les pays membres devront doter la future Banque centrale européenne (BCE) *« d'avoirs de réserves étrangers »* équivalant à 50 milliards d'écus. Or, les partenaires ne pouvant déposer des devises européennes, ni des droits de tirage spéciaux, ni des positions auprès du Fonds monétaire international, le choix se limite principalement au dollar, voire au yen. Ne serait-il pas paradoxal que le futur écu, devenu monnaie unique, s'appuie sur la devise des deux principaux concurrents commerciaux de la CEE ? D'autant que, collectivement, les pays de la Communauté sont les plus gros détenteurs d'or du monde.

Dans une étude récente, Robert Pringle, rédacteur en chef de la revue *Central banker*, affirme que l'or ne peut que renforcer la crédibilité de la monnaie unique, surtout si l'inflation repart. A ses yeux, l'or pourrait constituer un quart des réserves de la future BCE. D'autres observateurs contestent cette théorie. Pour Andy Smith, analyste auprès de la firme VBS-Phillips et Drew, les jours de l'or sont comptés. *« Une devise commune réduit les besoins de réserves pour intervenir sur les marchés des changes. Les banques centrales pourraient tout simplement liquider l'or. »* ■

> **“Je suis un taureau colossal tout en or”**
> Sir James Goldsmith.

BIBLIOGRAPHIE

■ *L'Or*, Jules Lepidi, 5e édition, PUF, 1985, collection Que sais-je ?

■ *Histoire de l'or*, René Sédillot, Fayard, 1971.

■ *Le Marché de l'or*, André Wilmots-Vanderdaele, Economica, 1985.

■ *L'Or : les placements à la portée de tous*, Jean-Claude George, Jean-Claude Lattès, 1985.

■ *Le Marché international de l'or*, Christos Kassas, Eska, 1988.

■ *Le Statut économique de l'or*, Philippe Ithurbide, Eyrolles, 1991.

■ *How to Invest in Gold*, Malcom Graig, Woodhead publishing, 1991.

■ *The Gold Companion*, Timothy Green, Rosendale press Ltd, 1991.

■ *A History of Gold and Money 1540 to 1920*, Pierre Vilar, Verso, 1991.

■ *Investing in Gold*, Nid Goodman, Steven G. Kelman, Jonathan Goodman, Key Porter books, 1992.

LEXIQUE

AU : symbole chimique de l'or.

ONCE : unité de référence équivalant à 31,1 grammes.

CARAT : contrairement aux pierres précieuses, le carat d'or ne désigne pas un poids mais un rapport. Le caratage est la proportion de métal fin utilisée dans les métaux précieux. Si onze caratages existent aujourd'hui dans le monde, une directive européenne les limitera à cinq dans la CEE. Il s'agit du 9 carats (376 millièmes d'or fin), du 14 (585 millièmes), du 18 (750 millièmes), du 22 (916 millièmes) et du 24 (999 millièmes, celui des lingots).

KRUGERRAND : une pièce d'or sud-africaine, qui n'est constituée d'or jusqu'à 95 %, le reste étant un alliage pour assurer une meilleure résistance. Elle sert de placement financier.

UNITÉS DE VENTE : la barre d'or (entre 350 et 430 onces) de 25,5 cm de large et 4 cm d'épaisseur et le lingot de 1 kg. Comme signes gravés, ils portent le cachet du fondeur, le poinçon blasonné de l'essayeur et le numéro de série.

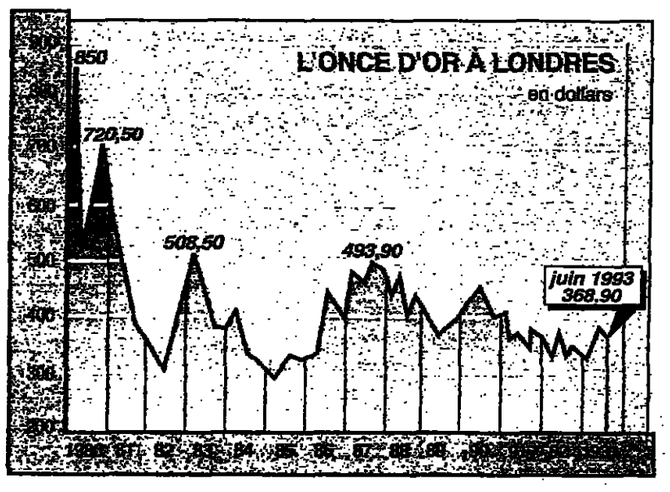

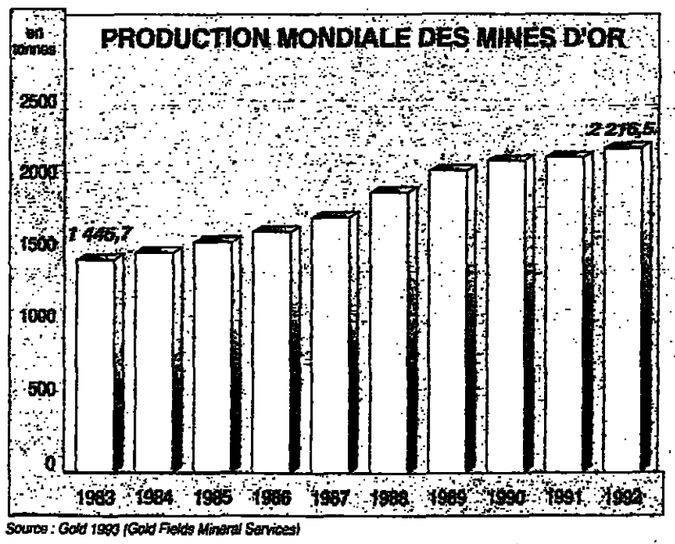

Source : Gold 1993 (Gold Fields Mineral Services)

LE FACTEUR CHINOIS

Selon l'édition 1993 de l'annuaire *Gold*, publié par Gold Field Minerals services, en 1992, la Chine est devenue le premier consommateur d'or au monde. Cette revue minière publiée à Londres estime que les achats chinois, la plupart en contrebande, se sont élevés à 350 tonnes lors de cette période, contre 259 tonnes aux Etats-Unis, 207 à l'Inde, 165,1 à l'Italie (avec 39,3 tonnes, la France vient au dix-huitième rang).

Pour protéger leurs avoirs de l'inflation, conséquence du formidable boom économique que connaît la Chine, les épargnants thésaurisent l'or le plus pur, celui de 24 carats (surnommé « chukh Kham »), devenu « le » placement fétiche. Le phénomène, jusque-là limité aux zones du sud limitrophes de Hongkong, s'est répandu au nord, jusqu'à Shangaï et Pékin. Les achats seraient trois fois plus élevés que les estimations officielles du ministère de l'industrie légère. Plus de 400 000 personnes travaillent dans la bijouterie, un secteur fort de 4 000 grossistes et détaillants.

En Asie du Sud-Est, l'or a retrouvé sa valeur d'étalon de paiement puisque une part croissante des échanges entre la Chine et ses voisins (Vietnam, Laos, Russie, Birmanie) est réglée en métal jaune.

هكذا من الأصل

Le programme de réformes du gouvernement

Privatisations : l'onde de choc

La nouvelle vague de privatisations, dont la loi actuellement débattue au Parlement sera appliquée dès l'automne, rendra la quasi-totalité du secteur concurrentiel public au privé. Elle ne provoque jusqu'ici aucun grand débat. Pourtant, vu l'importance des participations détenues par les « privatisables » dans d'autres groupes, l'ensemble de l'industrie française va être concerné par le processus. Cette onde de choc, qui annonce la fin de l' « économie mixte », bouleversera profondément les structures de pilotage et de contrôle des firmes nationales comme de l'économie.

par FRANÇOIS MORIN (*)

A lire le projet de loi sur les privatisations, les choses se présentent assez simplement : la quasi-totalité des entreprises publiques du secteur concurrentiel sera rendue au secteur privé. L'État n'a plus à se mêler de leur gestion. Ce principe général l'emporte sur toute autre forme de considération. Que ces groupes soient entrés dans le secteur public, pour quinze d'entre eux (sur vingt et un) bien avant les nationalisations de 1982, qu'ils représentent aujourd'hui près d'un million de salariés et plus de 1 200 milliards de chiffre d'affaires, ou bien qu'ils totalisent plusieurs milliers de sociétés (filiales et sous-filiales), peu importe ! Quel que soit le rôle de ces grands acteurs de l'économie française, la logique de l'économie de marché et des règles de la concurrence doivent l'emporter sur toute autre considération.

D'ailleurs, sur le plan de la doctrine comme sur le plan politique, le débat privatisations/nationalisations peut-il encore avoir un sens aujourd'hui ? Mon propos n'est pas ici d'en débattre. Il est de souligner les changements et les incertitudes multiples qu'engendre le processus qui nous est annoncé pour poser quelques questions. Les entreprises dont la privatisation est programmée ne sont pas en effet des électrons libres. Elles sont au cœur de ce qui structure l'économie mixte française. La privatisation des vingt et une sociétés annonce la rupture avec ce modèle et porte en elle un risque de rupture systémique sans précédent de notre économie.

Une fois la loi votée, le gouvernement décidera du calendrier des privatisations. Mais le choix des firmes induira alors un processus dont l'onde de choc se répercutera doublement : d'abord sur le cercle des sociétés privatisables elles-mêmes en raison des liaisons financières internes tissées historiquement entre les groupes du secteur public, ensuite sur un nombre très important de groupes privés dont la croissance s'était appuyée en partie (et parfois en grande partie) sur des capitaux publics. L'ampleur du choc risque d'être d'autant plus considérable que la loi reste silencieuse sur les modalités qui présideront à la constitution des noyaux stables d'actionnaires.

Un risque de rupture systémique

La privatisation est un processus qui par définition n'entame que la seule propriété directe de l'État. Sauf dispositions contraires, les transferts de propriété d'entreprise visés par le projet de loi laissent subsister les patrimoines des entreprises et notamment leur portefeuille de participations financières. Ces participations qui pour la plupart n'avaient été prises que pour des raisons de soutien financier, de banque-assurance, parfois aussi pour des motifs de partenariat, vont se retrouver ainsi, compte tenu de leur montant élevé, projetées au centre du futur actionnariat de référence des sociétés privatisées, alors que tel n'était pas leur vocation initiale.

L'importance de ces participations et leur configuration particulière suscitent plusieurs interrogations :

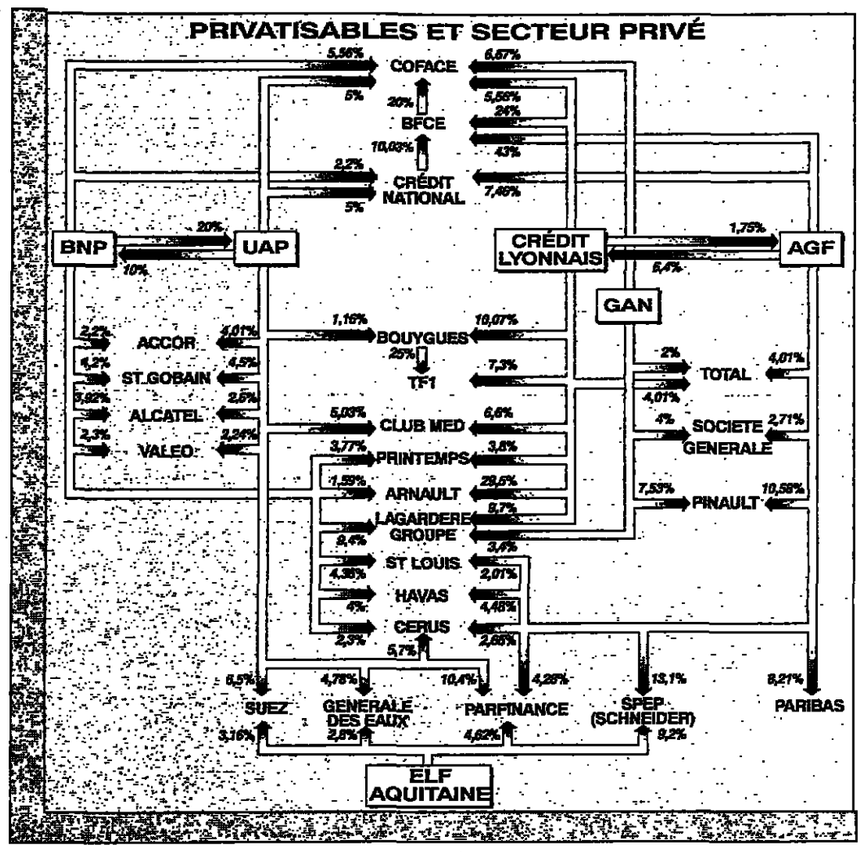

• Au centre du pôle financier public émerge *clairement deux systèmes d'alliances formalisés* classiquement par des participations réciproques : l'alliance BNP/UAP et celle Crédit lyonnais/AGF ; ces participations seront-elles doublées par d'autres plus importantes (mais alors lesquelles ?) pour permettre à un actionnaire, ou plusieurs, de dominer les noyaux durs ? Ou bien laissera-t-on les techno-structures dirigeantes s'autocontrôler en émiettant les participations de l'actionnariat de référence ?

• La même interrogation se pose à propos des participations de la Caisse des dépôts et de France Télécom, notamment dans les sociétés privatisables que sont Elf et le Crédit lyonnais ou encore Thomson et Bull ; il serait paradoxal, particulièrement pour ces deux dernières sociétés, qu'après avoir annoncé leur privatisation totale, l'État demeure indirectement leur principal actionnaire de référence (avec respectivement 19,9 % et 16,17 % de leur capital !)

• Les participations des sociétés étrangères posent une question semblable : par exemple, le groupe Volvo détient déjà 8,2 % du capital de Renault, participation qui logiquement devrait augmenter substantiellement avec la fusion annoncée. Peut-on anticiper et dire que Renault a déjà trouvé son actionnaire de référence ?

Mais l'incertitude la plus grande tient aux effets de domino inévitables liés à certaines structurations actionnariales. Le premier scénario se produira sur des sociétés comme Pechiney ou Rhône-Poulenc. Leurs principaux actionnaires sont en effet plusieurs sociétés privatisables dont les montants de participation sont très élevés (autour de 8 %–9 %), et surtout *d'un niveau sensiblement égal. De telles situations* sont lourdes de conflits de pouvoirs si les actionnaires, une fois privatisés, font partie de réseaux d'alliances différents. A côté de ces situations *d'équilibre potentiellement instables, un autre* scénario doit être envisagé où cette fois-ci l'effet de domino jouera en chaîne.

Son point de départ est par exemple donné par la société Aérospatiale dont on sait que le Crédit lyonnais détient actuellement 20 % du capital. Celui qui contrôlera le Crédit lyonnais a toutes les chances de jouer un rôle majeur, sinon déterminant, dans le noyau actionnarial de la société aéronautique. Mais à son tour la banque nationale est possédée (à hauteur de 24,19 %) par Thomson... dont France Télécom, entreprise non privatisable, est le principal actionnaire (près de 20 %) après l'État...! On comprend ici que l'ordre des privatisations jouera un rôle considérable sur la dévolution du pouvoir dans la société aéronautique.

Les privatisations seront-elles conduites par le gouvernement en tenant compte de ces architectures, ou bien au coup par coup, sur critères purement financiers ? L'État exigera-t-il de certains groupes la vente de certaines de leurs participations avant privatisation ? L'enjeu est évidemment de savoir si les scénarios retenus aboutiront à l'émiettement définitif du secteur public (privatisations à 100 %), ou bien s'il y aura encore la recherche d'une cohérence minimale entre des sociétés qui avaient établi entre elles des liens parfois historiques. La réponse dépendra en grande partie des principes qui seront mis en œuvre pour la composition des noyaux durs : fragmentation de l'actionnariat de référence avec alors technocratisation interne du pouvoir, ou bien choix d'un actionnaire de référence (français ou étranger) dont on ne cher*chera pas à gommer a priori les pouvoirs ; le choix* s'avère ici particulièrement difficile.

Mais le potentiel de déstabilisation le plus important se focalise sur le secteur privé. Et ce n'est pas le moindre paradoxe des privatisations que de produire probablement une onde de choc brutale sur de nombreux groupes privés. Avec la fin de l'économie mixte, les conséquences seront sans doute redoutables pour certains acteurs du secteur concurrencé de l'économie.

De la même façon que les nationalisations avaient provoqué, par le jeu des liaisons financières, des effets induits et rampants sur de nombreuses branches de l'économie, de même peut-on brosser ici, en les anticipant à grands traits, les effets dérivés du changement actionnarial. Succinctement, on distinguera trois situations (voir l'organigramme).

• Il y a tout d'abord les groupes dont on est pratiquement sûr que les contrôles actionnariaux seront modifiés radicalement, parce que dominés aujourd'hui par des capitaux publics privatisables ; dans cette catégorie, insistons sur les situations du Crédit national, de la Banque française du commerce extérieur (BFCE), et de la COFACE. Dans ces établissements, les capitaux publics ne seront à terme que faiblement présents ou nuls. Ces établissements, aujourd'hui banalisés, et demain de facto privatisés, auront-ils encore à leur tête des présidents nommés par décret ?

• Viennent ensuite les groupes dont la déstabilisation actionnariale sera très forte sans que l'on puisse automatiquement anticiper un changement de contrôle certain ; dans cette catégorie entrent à l'évidence : le groupe Total dont pratiquement 10 % du capital va changer de main ; le groupe Suez pour un montant équivalent (l'UAP est actuellement son principal actionnaire avec 6,5 %) ; Bouygues avec comme actionnaire tout à fait dominant le Crédit lyonnais (à condition de ne pas tenir compte de l'autocontrôle) ; enfin la SPEP (holding de contrôle de Schneider), où près de la moitié du noyau dur devrait changer de main.

La fin de l'économie mixte

• Enfin, on peut recenser les groupes pour lesquels la solidité des pactes, ou accords, scellés entre actionnaires dominants sera mise à l'épreuve, dans la mesure où les nouvelles entreprises privati*sées occuperont des positions essentielles. On peut* citer entre autres : Paribas (Cie financière), Générale des eaux, Saint-Gobain, Havas, Lagardère (groupe), Société générale, Club Méditerranée ; pour ces entreprises, cela peut concrètement signifier des changements de partenariats ou d'alliances stratégiques. Compte tenu de ces participations du secteur public mais aussi d'autres, en nombre considérable mais de poids moindre, on prend ainsi la mesure de l'impact potentiel, direct et indirect, du processus de privatisation. C'est tout le tissu économique français qui se trouvera à un moment ou à un autre concerné. En ce sens, on doit bien parler d'un « effet systémique » puissant sur l'ensemble de notre économie. Non seulement ce projet annonce la fin de l'économie mixte, mais ouvre sans doute la voie au plus grand bouleversement des structures de pilotage de nos firmes et de régulation de notre économie.

Si le pôle public du cœur financier français a en effet joué jusqu'à présent un rôle de régulation, d'intermédiation et de protection dans les mouvements de fusions et acquisitions, qui demain le remplacera ? Va-t-on revenir à un scénario d'affrontement entre grands groupes financiers, avec les conséquences industrielles et sociales que l'on devine aisément ? Ou bien cherchera-t-on tout de même à établir une règle du jeu (nationale ? européenne ?) pour contenir cet affrontement ? Sur tous ces points, le projet de loi gouvernemental reste bien silencieux.

(*) Professeur à l'université Toulouse-I et directeur du LEREP, auteur d'un ouvrage sur *le Cœur financier européen*, en collaboration avec Claude Dupuy.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Télécop. : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 – Tapez LEMONDE ou 36-15 – Tapez *LM*

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie aérienne-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner,* renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS « pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐
6 mois ☐
1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

301 MON 01 PP.Paris RP

Le Monde EDITIONS

Alain Lebaube
Social : par ici la sortie !

Par les temps qui courent, voici un livre dont on voudrait tant qu'il fasse école.
Edmond Maire, *Le Monde*

Un livre dérangeant, car porteur d'un diagnostic extrêmement sévère – et auquel on ne trouvera rien à redire – de l'état du « social et donc de l'économique en France .
Bernard Cassen, *Le Monde Diplomatique*

L'ouvrage de cet observateur, toujours en éveil, exprime une lucidité décapante.
Pierre Feydel, *L'Usine nouvelle*

EN VENTE EN LIBRAIRIE

هكذا من الأصل

CONJONCTURE

EN Amérique du Nord, Etats-Unis et Canada confondus, la croissance se consolide peu à peu. La hausse de la production industrielle, bien que toujours très ralentie au regard des autres périodes de reprise, se confirme depuis le début de l'année dans un contexte de progression notable de la demande intérieure.

Au Japon, l'amélioration de la situation se dessine lentement. La production industrielle est encore hésitante et n'est pas pour l'instant l'indicateur le plus pertinent pour juger du climat économique. Les commandes à l'exportation se redressent depuis plusieurs mois et rendent moins contraignants les efforts sur les marges qu'impose aux entreprises nippones la forte appréciation du yen (de plus 13 % vis-à-vis du dollar et du mark depuis décembre dernier). La demande des ménages, après s'être sensiblement ralentie, se ressaisit : en avril, les dépenses réelles de consommation s'inscrivaient en hausse de 1,6 % par rapport à leur niveau d'un an auparavant, après 1,1 % en mars. Les activités de travaux publics sont dopées par les plans de relance gouvernementaux, tandis que la conjoncture du marché du logement s'éclaircit. La reprise britannique se confirme également. Peu marquée en ce qui concerne l'évolution de la production industrielle dans son ensemble (du fait de la contribution négative du secteur pétrolier), celle-ci est beaucoup plus nette dans le secteur manufacturier où la production a augmenté de 2,2 % au premier trimestre par rapport au précédent. De même, la situation de l'emploi a cessé de se détériorer : le nombre de chômeurs a commencé à se réduire au printemps ce qui contribue au regain de confiance des consommateurs et à la reprise de leurs dépenses.

Bien qu'encore fragile, l'activité économique des partenaires de l'Europe continentale s'améliore peu à peu.

INDICATEUR • La production industrielle

Reprise hors d'Europe

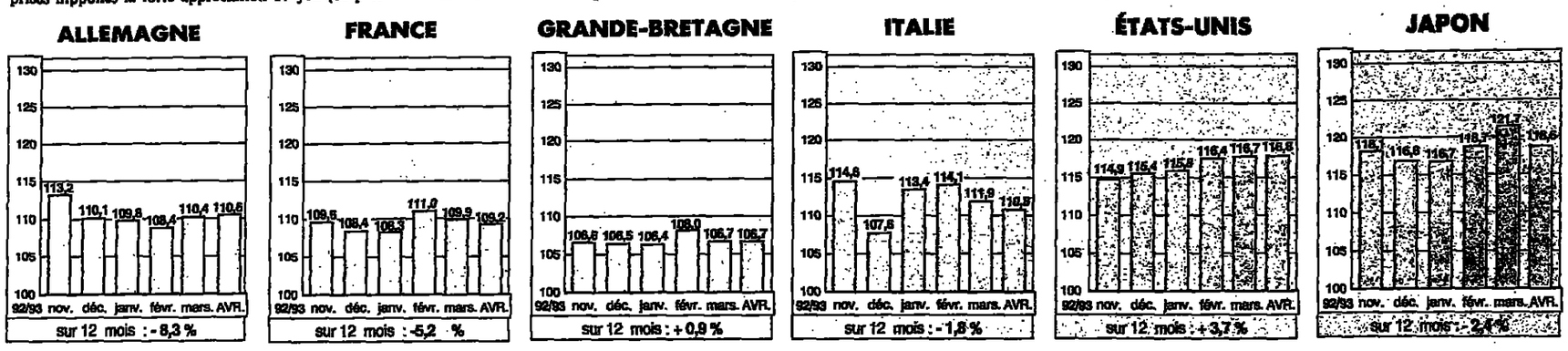

Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1985. Sources nationales.

RÉGION • L'ex-URSS

Discrétion française

LA place de l'ex-Union soviétique *dans le commerce extérieur* de la France est plus que modeste : moins de 1 % de nos exportations et 1,5 % de nos importations en 1992, notre solde demeurant déficitaire. Ce qui n'empêche que la France se situait au quatrième rang des fournisseurs occidentaux de l'ensemble des Etats issus de l'URSS ; avec une part de marché de 8,6 %, elle se retrouvait cependant loin derrière l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Italie.

Pour être faibles, ces performances n'en marquent pas moins un progrès certain par rapport aux dernières années d'existence de l'URSS, durant lesquelles les ventes françaises, qui se fondaient essentiellement sur de grands contrats garantis au plus haut niveau, ont fortement pâti de la dilution du pouvoir de décision, chutant d'un tiers environ entre 1988 et 1991. Le rattrapage opéré en 1992 – les exportations françaises se sont accrues de 37,4 % pour atteindre 11,2 milliards de francs – peut-il être durable?

Oui, si la France parvient à gagner des marchés autres que ceux qu'elle détient par tradition. La progression de 1992 repose, en effet, presque exclusivement sur l'augmentation de ses livraisons de produits agricoles bruts, notamment à la Russie sur laquelle se concentrent 80 % de des échanges français avec l'ex-URSS (l'Ukraine arrive en seconde position, mais avec un chiffre bien inférieur) ; or, les achats céréaliers de la Russie, comme ceux des anciennes Républiques soviétiques, devraient décroître cette année, la campagne de 1992-1993 s'avérant fort prometteuse dans l'ensemble de la zone.

D'ailleurs, le climat d'instabilité politique qui règne un peu partout ne dispose guère les pouvoirs publics français à encourager les exportations. Ainsi, la COFACE, qui a désormais classé les nouveaux États indépendants, et en premier lieu la Russie, dans la liste des pays à risques majeurs, s'attend à ce que ceux-ci n'honorent pas plus en 1993 qu'en 1992 leurs échéances qui se montent pour cette année à 6 milliards de francs, sur un total d'encours de 20 milliards.

La règle de prudence s'impose sans doute avec plus de force encore parmi les investisseurs. Monter un projet implique, en effet, de trouver le «bon» interlocuteur, alors que le partage des compétences reste mal défini, de s'orienter dans une législation parfois des plus mouvantes, de se dépêtrer du maquis de la fiscalité dont personne, même sur place, ne connaît toutes les arcanes. Cette règle vaut pour un grand nombre de pays de l'ex-URSS, mais peut-être surtout pour la Russie qui attire cependant, du fait de son potentiel, la plupart des investissements français. Ceux-ci n'y représenteraient que quelques pour-cent des réalisations étrangères et seraient pour l'essentiel localisés dans une centaine de sociétés à capital mixte (sur un total de 1 864 en activité au 1er janvier 1993, selon des données russes).

Pourtant toutes les grandes entreprises qui, pour la plupart, étaient déjà présentes avant l'éclatement de l'URSS, sont à la tête de projets plus ou moins avancés dans les principaux secteurs de la production et des services de Russie. Quelques PME nouvelles venues ont également réussi, à leur échelle, à se tailler une part de ce marché gigantesque. Rappelons enfin l'initiative de PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), première région française à avoir signé, au début de 1993, un accord avec des autorités locales, en l'occurrence celles de Novosibirsk (Sibérie occidentale) portant sur une coopération multidimensionnelle.

En dehors de la Russie, les investissements sont plus ciblés, mais aussi plus modestes, exception faite de la stratégie offensive menée par Elf Aquitaine en direction des ressources pétrolières. Ce groupe français avait dès mai 1990 conclu avec le gouvernement soviétique deux accords de partage de la production pétrolière en Russie (Saratov-Volgograd : 2,8 milliards de francs d'investissement sur neuf ans) et au Kazakhstan (au sud-ouest d'Aktioubinsk : 3 milliards de francs sur dix ans). Or, leur renégociation avec les nouveaux responsables et leur ratification par les Parlements a demandé des délais nettement plus courts au Kazakhstan qu'en Russie, où l'unanimité est loin de se faire sur la cession des ressources nationales à des étrangers, et où Elf demeure, pour le moment, la seule compagnie étrangère à avoir envisagé des projets d'envergure. Mais, encouragée par ses succès au Kazakhstan, elle a signé, au début de 1993, un contrat avec l'Ouzbékistan et un protocole avec le Turkménistan.

Le second groupe pétrolier français, Total, semble avoir, quant à lui, choisi la politique des petits pas : prospection dans les Républiques du Tatarstan et des Komis (Fédération de Russie) et participation à un consortium international de compagnies pétrolières chargé d'explorer les fonds de la mer Caspienne.

Mais la France exerce également une présence «intellectuelle» qui, pour être plus difficilement quantifiable, n'en contribue pas moins à développer son influence. Ainsi, des experts français participent à des audits d'entreprises, interviennent en tant que conseils en privatisation, tandis que les chambres de commerce et d'industrie assurent, entre autres, la formation de cadres, ce dernier type d'action étant, en principe, coordonné par la MICECO (Mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale). Enfin, la France a mis en place deux centres culturels, à Moscou et à Saint-Pétersbourg, un collège universitaire à Moscou, qui dispense son enseignement depuis 1991, et a procédé à la réouverture de l'Alliance française qui avait disparu en 1917.

Marie-Agnès Crosnier
CEDUCEE,
La Documentation française

PAYS • L'Ukraine

L'impasse

DIX-HUIT mois après l'indépendance, l'économie de l'Ukraine est dans un état désastreux. Certes, la baisse de l'activité apparaît, sur l'ensemble de 1992, un peu moins accentuée que dans les autres Etats issus de l'URSS, mais la situation s'est gravement détériorée à la fin de l'année, les plus fortes chutes de production touchant les secteurs industriels traditionnels (– 50 % dans la filière acier, par exemple).

L'Ukraine connaît, en outre, une hyperinflation, plus prononcée qu'ailleurs : depuis le début de 1993, les prix à la consommation augmentent de 50 % par mois, après avoir enregistré, entre fin 1991 et fin 1992, une hausse de 3 100 %, sensiblement plus forte qu'en Russie. Quant au karbovanets, monnaie transitoire censée préparer la mise en circulation de la grivna, il a perdu 90 % de sa valeur en dollars en 1992 et, jusqu'au récent renforcement des contrôles, s'est beaucoup déprécié face au rouble.

Dès lors, le niveau de vie des Ukrainiens serait en moyenne de 15 à 20 % inférieur à celui des Russes ; ils sont toujours confrontés à des pénuries endémiques et au rationnement pour le beurre et le sucre, car une partie toujours plus grande de la production agricole doit être livrée à la Russie contre du pétrole. Rien d'étonnant donc si le mécontentement social gronde depuis des mois, culminant, début juin, avec une grève dure des mineurs du Donbass qui ont obtenu largement satisfaction. Comment l'Ukraine en est-elle arrivée là ? Tout d'abord, elle a beaucoup souffert de la désintégration de l'URSS et de la dégradation de ses relations avec la Russie vers laquelle étaient orientés 70 % de son économie. Demeurant le principal partenaire de celle-ci au sein de l'ex-URSS, elle a vu son approvisionnement en pétrole russe réduit de 35 % en 1992, le prix du brut, objet perpétuel de marchandages, étant périodiquement révisé à la hausse. Elle a perdu, par ailleurs, un certain nombre de marchés dans les ex-Républiques et n'est pas parvenue à trouver de nouveaux débouchés, si ce n'est, peut-être, dans le commerce des armes.

Autre cause de la catastrophe économique, la crise institutionnelle, qui a bien des traits communs avec celle que connaît la Russie : les pouvoirs exécutif et législatif sont en conflit permanent, la Banque centrale mène la politique monétaire à sa guise, et les régions n'obéissent plus.

Aussi la planche à billets marche-t-elle à plein régime, finançant un déficit budgétaire qui s'est élevé à 36 % du PIB en 1992 et abreuvant de crédits quasi gratuits les entreprises qui fonctionnent à perte. La maîtrise de l'inflation, l'engagement de véritables réformes structurelles, qui sont toujours au point mort, sont donc suspendus à la solution de l'imbroglio politique.

M.-A. C.

SECTEUR • La construction ferroviaire

Evolution en dents de scie

L'INDUSTRIE ferroviaire est dans une situation paradoxale. Malgré la morosité économique générale, elle affiche en 1992 des résultats très satisfaisants. En 1992, le chiffre d'affaires s'est établi à 14,1 milliards de francs, soit une progression en volume de 13,3 % par rapport à 1991, déjà en progression de 22,6 % sur 1990. En francs constants, la construction ferroviaire a même retrouvé pour la première fois le chiffre d'affaires d'il y a 10 ans.

Mais les perspectives ne sont pas à la hauteur des résultats enregistrés en 1992. Les constructeurs ferroviaires et GEC-Alsthom, le géant du secteur qui assure à lui tout seul 60 % de l'activité, vivent sur l'euphorie des commandes passées par la SNCF dans les années 1989-1990. Comme dans la construction aéronautique, un décalage de deux à trois ans existe entre la commande d'un matériel et sa livraison. Or, depuis 1991, un tarissement des commandes tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger s'est fait sentir.

En 1992, mise à part la confirmation de la commande des 27 rames dites PBKA (Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam) passée à GEC-Alsthom pour la future extension du TGV Nord Europe, aucune grosse commande n'est venue alimenter le carnet des constructeurs ferroviaires. Et Pierre Sudreau, Président de la fédération des industries ferroviaires peut jouer les Cassandre : *«Il va y avoir des fissures dès 1994, si aucune décision n'est prise pour débloquer les projets du TGV Méditerranée ou du TGV Est»*, prédit-il.

Paradoxale, l'industrie ferroviaire ne l'est pas qu'au niveau de ses résultats. Très diversifié, ce secteur comprend des constructeurs de matériel roulant, GEC-Alsthom (9 000 personnes), ANF-Industrie, filiale du groupe canadien Bombardier (1 500 personnes), de Dietrich (1 000 personnes), mais aussi des équipementiers, des réparateurs, des spécialistes de la signalisation, de la voierie ou des systèmes électroniques adaptés au transport. Or, toutes ces entreprises sur le plan national sont principalement dépendantes de deux clients publics : la SNCF et la RATP.

Au cours des années quatre-vingts, la recherche de contrats à l'étranger et l'exportation du matériel ferroviaire ont permis de pallier les défaillances des commandes publiques. Les exportations ont pris le relai des commandes de la SNCF à partir de 1984, celle-ci reprenant le flambeau entre 1988 et 1990 (voir graphique). Mais, depuis, on observe une nette régression de la part de la SNCF.

Alors que le marché intérieur est resté stable en 1991 et 1992, autour de 9 milliards de francs de facturation, la part de la SNCF est passée en trois ans de 52 % en 1990, à 49 % en 1991 puis 43 % en 1992. La SNCF a d'ailleurs réduit de 45 à 30 le nombre de rames TGV à deux étages qu'elle avait commandées. Pour 1994, elle a aussi prévu de réduire de quatre à deux par mois la cadence de livraison des locomotives.

Par un jeu de vases communicants, la régression du marché intérieur s'est traduite par un bond des exportations en 1992, qui en volume ont progressé de 56 %, passant de 3,5 milliards de francs en 1991 à 4,7 milliards en 1992. Elles représentent désormais un tiers du chiffre d'affaires de l'industrie ferroviaire.

Mais, en dix ans, ce qui est remarquable, c'est la réorientation des exportations de matériel ferroviaire vers des pays solvables. La part de l'Afrique, du Maghreb et du Moyen-Orient est ainsi passé de 41,5 % sur la période 1982-1984 à 19 % aujourd'hui. Dans le même temps, la part de l'Europe et de l'Amérique du Nord a grimpé de 20,5 % à 63 % du volume des exportations.

Devant les difficultés financières des clients nationaux – l'endettement de la SNCF est trois fois supérieur à son chiffre d'affaires – l'export est une planche de salut. Depuis l'élimination surprise des Japonais pour la construction du TGV sud-coréen, GEC-Alsthom n'est plus en compétition qu'avec l'Allemand Siemens. Dans cette période de conjoncture tendue, le choix en faveur du Français ne serait pas mal venu.

Alain Beuve-Méry

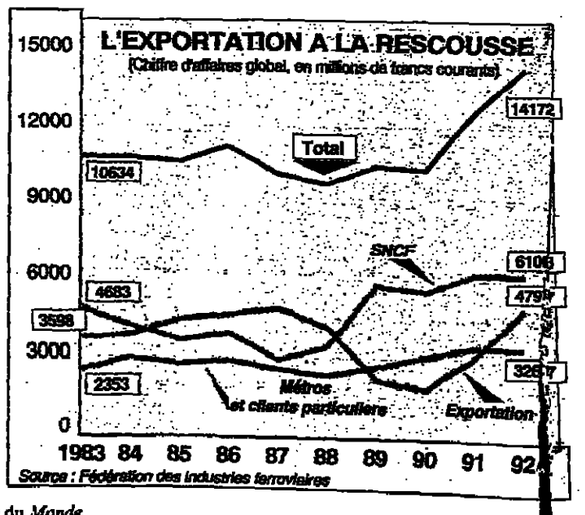

Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

هكذا من الأصل